



ERAMET

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2003



Société anonyme au capital de 78 011 600,70 euros
Siège social : Tour Maine Montparnasse – 33, avenue du Maine – 75015 Paris
Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris
sous le numéro 632 045 381

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2003

Document établi conformément aux articles 211-1 à 211-42 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Le présent document, établi sur la base des comptes de l'exercice 2003, incorpore les informations significatives postérieures à l'approbation de ces comptes à la date de son enregistrement.

Enregistrement par l'Autorité des Marchés Financiers – AMF

En application des articles 211-1 à 211-42 du règlement général de l'AMF, l'Autorité des Marchés Financiers, a enregistré le présent document de référence le 25 janvier 2005 sous le numéro R.05-007. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement, effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société, n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

SOMMAIRE

CHAPITRE 1	Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes	7
1.1	Responsable du document de référence	7
1.1.1	Nom et qualité du responsable	7
1.1.2	Attestation du responsable du document de référence	7
1.2	Responsables du contrôle des comptes sociaux et consolidés	7
1.2.1	Dénomination des Commissaires aux comptes	7
1.2.1.1	Commissaires aux comptes	7
1.2.1.2	Commissaires aux comptes suppléants	7
1.2.2	Attestation des responsables du contrôle des comptes	7
1.3	Politique de l'information	8
1.3.1	Nom du responsable de l'information	8
1.3.2	Modalité de la communication	8
1.3.3	Calendrier : dates clés des exercices 2004 et 2005	8
CHAPITRE 2	Renseignements relatifs à l'opération	9
CHAPITRE 3	Renseignements de caractère général concernant la société et son capital	9
3.1	Renseignements concernant la société	9
3.1.1	Dénomination sociale (article 2 des statuts)	9
3.1.2	Siège social (article 4 des statuts)	9
3.1.3	Date de constitution et durée de la société (article 5 des statuts)	9
3.1.4	Forme juridique et législation applicable	9
3.1.4.1	Mode de direction de la société (article 15 des statuts)	9
3.1.4.2	Contrôle légal de la société (article 20 des statuts)	9
3.1.5	Registre du commerce de la société/SIRET	9
3.1.6	Code NAF et dénomination du secteur d'activité	9
3.1.7	Lieux où peuvent être consultés les documents et renseignements relatifs à la société	10
3.1.8	Objet social (article 3 des statuts)	10
3.1.9	Exercice social (article 24 des statuts)	10
3.1.10	Affectation et répartition des résultats/Modalités de paiement des dividendes (article 25 des statuts)	10
3.1.11	Assemblées générales	10
3.1.11.1	Modes de convocation et conditions d'admission	10
3.1.11.2	Conditions d'exercice du droit de vote (articles 21 et 8 des statuts)	11
3.1.12	Transmissions des actions	11
3.1.13	Identification des actionnaires	11
3.1.13.1	Franchissement des seuils/Déclaration d'intention	11
3.1.13.2	Titres au porteur identifiables	11
3.2	Renseignements de caractère général concernant le capital	11
3.2.1	Capital social	11

3.2.1.1	Capital souscrit	11
3.2.1.2	Rachat par la société de ses propres actions	12
3.2.1.3	Modifications du capital social	13
3.2.2	Titres non représentatifs du capital	16
3.2.2.1	Parts de fondateurs, certificats de droit de vote	16
3.2.2.2	Autres titres	16
3.2.3	Plans d'options	16
3.2.3.1	Autorisations conférées au conseil d'administration	16
3.2.3.2	Plans d'options effectivement consenties	17
3.2.3.3	Dilution potentielle résultant de la levée de la totalité des options émises et non encore levées	17
3.2.4	Tableau récapitulatif des autorisations financières existantes	18
3.2.5	Évolution du capital social au cours des cinq dernières années	18
3.2.6	Contrôle de la société	19
3.2.6.1	Pactes d'actionnaires	19
3.2.6.2	Dernière répartition connue du capital	19
3.2.6.3	Organigramme du contrôle	21
3.2.6.4	Évolution de la répartition au cours des trois dernières années	22
3.3	Marché des titres de la société	22
3.3.1	Place de cotation	22
3.3.2	Évolution du cours	22
3.3.2.1	Évolution du cours en 2003 et 2004	22
3.3.3	Service du titre	24
3.4	Politique de dividendes	24
3.4.1	Modalités de paiement de dividendes	24
3.4.2	Politique de distribution de dividendes	24
3.4.2.1	Politique suivie	24
3.4.2.2	Dividendes versés sur les derniers exercices	25
3.4.2.3	Perspectives	25
CHAPITRE 4	Renseignements concernant l'historique et les activités de l'émetteur	25
4.1	Présentation générale de la société et du groupe	25
4.1.1	Organigramme simplifié du groupe au 30 septembre 2004	25
4.1.2	Historique du groupe Eramet	26
4.1.3	Le groupe et sa stratégie	27
4.1.4	Organigramme du groupe au 30 septembre 2004	28
4.1.5	Chiffres clés de l'activité	28
4.2	La branche Nickel	29
4.2.1	Le marché du nickel	29
4.2.1.1	La demande de nickel	29
4.2.1.2	L'offre de nickel	30
4.2.1.3	Les producteurs de nickel	32
4.2.1.4	Les prix du nickel	32
4.2.1.5	Situation récente du marché du nickel et perspectives	33

4.2.2	Présentation de la branche Nickel d'Eramet	33
4.2.2.1	Points clés de la branche Nickel	33
4.2.2.2	Structure de la branche Nickel	34
4.2.2.3	La branche Nickel en 2003 et au premier semestre 2004	38
4.3	La branche Manganèse	38
4.3.1	Le marché du manganèse	38
4.3.1.1	La demande de manganèse	38
4.3.1.2	L'offre de manganèse	40
4.3.1.3	Les producteurs de manganèse	40
4.3.1.4	Prix du manganèse	40
4.3.1.5	Situation récente du marché et perspectives	41
4.3.2	Présentation de la branche Manganèse d'Eramet	42
4.3.2.1	Points clés de la branche Manganèse	42
4.3.2.2	Historique de la branche Manganèse	42
4.3.2.3	Structure de la branche Manganèse	43
4.3.2.4	La branche Manganèse en 2003 et au premier semestre 2004	45
4.4	La branche Alliages	46
4.4.1	Les métiers de la branche Alliages	46
4.4.2	Les marchés de la branche Alliages	46
4.4.2.1	Les aciers rapides	46
4.4.2.2	Les aciers à outils	46
4.4.2.3	Les alliages base nickel	47
4.4.3	Procédés de production des alliages	47
4.4.3.1	Élaboration des alliages	47
4.4.3.2	La mise en forme des alliages	48
4.4.4	Les producteurs d'alliages	48
4.4.5	Structure de la branche Alliages	49
4.4.5.1	Points clés de la branche Alliages	49
4.4.5.2	Historique de la branche Alliages	49
4.4.5.3	Structure organisationnelle de la branche Alliages	50
4.4.5.4	La production de la branche Alliages	51
4.4.5.5	La politique commerciale et les produits	53
4.4.5.6	La recherche-développement de la branche Alliages	53
4.4.5.7	La branche Alliages en 2003 et au premier semestre 2004	53
4.5	Exploitation de gisements/Réserves et ressources minérales	55
4.5.1	Généralités	55
4.5.1.1	Localisation	55
4.5.1.2	Titres juridiques	55
4.5.1.3	Estimations	55
4.5.1.4	Définitions	56
4.5.1.5	Réserves et ressources de Comilog SA	56
4.5.1.6	Réserves et ressources de la société Le Nickel-SLN	58

4.6	Ressources humaines	58
4.6.1	Effectifs	58
4.6.2	Organisation du travail et rémunération	61
4.6.3	Relations professionnelles	62
4.6.4	Formation	62
4.6.5	Hygiène, Santé et Sécurité	63
4.6.5.1	Sécurité	63
4.6.5.2	Audits sécurité	63
4.6.5.3	Hygiène et Santé	63
4.7	Politique d'investissements/Recherche	63
4.7.1	Objectifs poursuivis	63
4.7.2	Principaux investissements	63
4.7.2.1	Montant total des investissements	63
4.7.2.2	Détail des investissements par branche et nature des principaux projets	64
4.7.3	Recherche et développement	65
4.7.3.1	Une organisation spécifique au service des branches	65
4.7.3.2	Les thèmes principaux	65
4.8	Facteurs de risques	66
4.8.1	Risques de marché	66
4.8.1.1	Risque de change	66
4.8.1.2	Risque de taux	67
4.8.1.3	Risque de liquidité	68
4.8.1.4	Covenants	68
4.8.1.5	Risque de contrepartie	69
4.8.1.6	Principaux engagements hors bilan	69
4.8.1.7	Risques actions	69
4.8.2	Risques juridiques/Litiges	69
4.8.2.1	Dépendance du groupe vis-à-vis de l'environnement législatif et réglementaire	69
4.8.2.2	Risques résultant d'engagements conventionnels avec des tiers	70
4.8.2.3	Litiges significatifs	70
4.8.3	Risques industriels	71
4.8.3.1	Une activité industrielle inscrite dans une logique de développement durable	71
4.8.3.2	Renforcement de la politique du groupe en matière d'environnement	71
4.8.3.3	Gestion de la fermeture du site de Boulogne-sur-Mer (Comilog France)	72
4.8.3.4	Une attention particulière portée au suivi des substances dangereuses	72
4.8.3.5	Contribution à la politique de réduction des gaz à effet de serre	72
4.8.3.6	Mise en place d'une politique de prévention des risques industriels	73
4.8.3.7	Gestion des dossiers transversaux	73
4.8.4	Assurance/Couverture des risques éventuels susceptibles d'être encourus par l'émetteur	74
4.8.4.1	Politique générale de couverture du groupe/Stratégie de couverture des risques	74
4.8.4.2	Différentes catégories de polices d'assurance souscrites	74
4.8.5	Autres risques particuliers	75
4.8.5.1	Risques spécifiques liés aux transports	75
4.8.5.2	Risques liés à l'énergie	75
4.8.5.3	Risques associés à des facteurs politiques	75
4.8.5.4	Risque amiante	75

CHAPITRE 5	Patrimoine – Situation financière – Résultats	76
5.1	Comptes consolidés des trois derniers exercices	76
5.1.1	Bilan, compte de résultat, annexes 2003	76
5.1.1.1	Bilan	76
5.1.1.2	Compte de résultat	77
5.1.1.3	Tableau de flux de trésorerie	78
5.1.1.4	Tableau des flux de l'endettement financier net	79
5.1.1.5	Tableau de variations des capitaux propres	80
5.1.1.6	Annexes	81
5.1.2	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2003 – Exercice clos au 31 décembre 2003	108
5.1.3	Comptes sociaux Eramet 2003	109
5.1.3.1	Compte de résultat	109
5.1.3.2	Bilan	110
5.1.3.3	Annexes aux comptes sociaux	112
5.1.4	Autres informations	122
5.1.5	Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux 2003	124
5.1.6	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées 2003	125
5.2	Comptes consolidés certifiés au 30 juin 2004	126
5.2.1	Bilan, compte de résultat et annexes au 30 juin 2004	126
5.2.1.1	Bilan	126
5.2.1.2	Compte de résultat au 30 juin 2004	127
5.2.1.3	Annexes	131
5.2.2	Rapport des Commissaires aux comptes sur l'examen limité des comptes consolidés semestriels au 30 juin 2004	157
5.3	Comptes sociaux simplifiés au 30 juin 2004	158
5.3.1	Bilan	158
5.3.2	Compte de résultat	159
5.3.3	Tableau de flux de trésorerie	159
5.4	Emprunts obligataires	160
5.5	Honoraires des Commissaires aux comptes et autres auditeurs externes	160
5.5.1	Organisation du contrôle externe	160
5.5.2	Honoraires versés aux différents auditeurs	160
CHAPITRE 6	Le gouvernement d'entreprise	161
6.1	Présentation des organes de direction et d'administration de la société et du groupe	161
6.1.1	Présentation de la direction générale	161
6.1.1.1	Forme d'organisation	161
6.1.1.2	Composition	161
6.1.1.3	Mode de fonctionnement	161
6.1.1.4	Organigramme	162

6.1.2	Présentation du conseil d'administration	163
6.1.2.1	Règles de nomination	163
6.1.2.2	Composition	163
6.1.2.3	Règles d'organisation du conseil d'administration	163
6.2	Situation personnelle des dirigeants	165
6.2.1	Autres mandats dans le groupe et hors groupe	165
6.2.2	Intérêts des dirigeants dans la société et le groupe	171
6.2.3	Intérêts capitalistiques des dirigeants	171
6.2.3.1	Intérêts indirects	171
6.2.3.2	Intérêts capitalistiques directs au 30 septembre 2004	171
6.2.4	Rémunérations versées aux dirigeants	171
6.2.4.1	Opérations relevant des conventions réglementées	173
6.2.4.2	Relations spécifiques avec les tiers	173
6.2.4.3	Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance	174
6.3	Schémas d'intéressement du personnel	174
6.3.1	Contrats d'intéressement et de participation	174
6.3.2	Plans de souscription et/ou d'achat d'actions	175
6.4	Procédures de contrôle interne	176
CHAPITRE 7	Évolution récente et perspectives	176
7.1	Évolution récente	176
7.2	Perspectives	176
CHAPITRE 8	Annexes	177
8.1	Rapport du Président du conseil d'administration et rapport des Commissaires aux comptes	177
8.1.1	Rapport du Président du conseil d'administration	177
8.1.2	Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président	181
	Liste et adresses des filiales consolidées au 30 juin 2004	182
8.1.3	Charte de l'environnement	190
8.1.4	Données environnementales	190
8.1.4.1	Branche Nickel	190
8.1.4.2	Branche Manganèse	193
8.1.4.3	Branche Alliages	195

Remarque : toutes les données indiquées dans ce document et dont la source n'est pas indiquée de façon spécifique sont issues des données et du reporting internes de la société.

1. Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes

1.1 Responsable du document de référence

1.1.1 Nom et qualité du responsable

Monsieur Jacques BACARDATS

Président-Directeur général d'Eramet.

1.1.2 Attestation du responsable du document de référence

« À notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'émetteur ; elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée ».

Nom	Jacques BACARDATS
Fonction	Président-Directeur général
Signature	Fait à Paris, le 25 janvier 2005

1.2 Responsables du contrôle des comptes sociaux et consolidés

Le contrôle des comptes sociaux et consolidés des trois derniers exercices a été assuré par les Commissaires aux comptes dont la liste suit.

1.2.1 Dénomination des Commissaires aux comptes

1.2.1.1 Commissaires aux comptes

A. Ernst & Young Audit

Société anonyme au capital de 3 044 220 euros.

Appartenant au groupe Ernst & Young.

Adresse : Tour Ernst & Young
11, allée de l'Arche - Paris-La Défense cedex.

Représentée par Monsieur François Carrega.

Associé responsable du contrôle : François Carrega.

Nommé pour la première fois par l'assemblée générale ordinaire réunie le 21 juin 1985, renouvelé en cette qualité par l'assemblée réunie le 28 juin 1991, puis à nouveau par celle réunie le 31 juillet 1997 et, enfin, par l'assemblée réunie le 21 mai 2003, pour une nouvelle durée de six exercices.

Date de fin de mandat : assemblée appelée à statuer en 2009 sur les comptes de l'exercice 2008.

B. Deloitte & Associés (anciennement dénommée Deloitte Touche Tohmatsu)

Société anonyme au capital de 1 723 040 euros.

Adresse : 185, avenue Charles de Gaulle, 92254 Neuilly-sur-Seine cedex.

Représentée par Monsieur Nicholas L.E. ROLT.

Associé responsable du contrôle : Nicholas L.E. ROLT.

Nommé pour la première fois par l'assemblée générale ordinaire réunie le 31 juillet 1997, et renouvelé en cette qualité par l'assemblée réunie le 21 mai 2003, pour une nouvelle durée de six exercices.

Date de fin de mandat : assemblée appelée à statuer en 2009 sur les comptes de l'exercice 2008.

1.2.1.2 Commissaires aux comptes suppléants

Jean Marc Montserrat

Adresse : Tour Ernst & Young
11, allée de l'Arche - Paris-La Défense cedex.

Nommé pour la première fois par l'assemblée générale ordinaire réunie le 21 juin 1985, renouvelé en cette qualité par l'assemblée réunie le 28 juin 1991, puis à nouveau par celle réunie le 31 juillet 1997 et, enfin, par l'assemblée réunie le 21 mai 2003, pour une nouvelle durée de six exercices.

Date de fin de mandat : assemblée appelée à statuer en 2009 sur les comptes de l'exercice 2008.

1.2.2 Attestation des responsables du contrôle des comptes

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Eramet et en application l'article L 211-5-2 du livre II du règlement général de l'AMF, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité de Monsieur Jacques Bacardats, Président-Directeur général. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier, le cas échéant, les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société, acquise dans le cadre de notre mission. Ce document ne contient pas de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré.

Les comptes annuels et consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2001, établis selon les règles et principes comp-

tables français et arrêtés par le conseil d'administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Les comptes annuels et consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2002, établis selon les règles et principes comptables français et arrêtés par le conseil d'administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France. Les comptes annuels ont été certifiés sans réserve ni observation.

Notre rapport sur les comptes consolidés a été formulé sans réserve, avec une observation relative au changement de méthode lié à l'adoption du règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2000-06 relatif aux passifs ainsi qu'une observation relative au passage à la méthode « dernier entré premier sorti » pour la valorisation du stock nickel.

Les comptes annuels et consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2003, établis selon les règles et principes comptables français et arrêtés par le conseil d'administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Les comptes semestriels consolidés établis sous la responsabilité du conseil d'administration et couvrant la période du 1^{er} janvier 2004 au 30 juin 2004 ont pour leur part fait l'objet d'un examen limité par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France. Notre rapport a été formulé sans réserve, avec une observation relative à l'application de la recommandation CNC 2003-R01 du 1^{er} avril 2003 et du communiqué CNC du 22 juillet 2004 sur les avantages sociaux, comme indiquée dans la note 3.13 de l'annexe des comptes consolidés au 30 juin 2004.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes présentées dans ce document de référence.

Courbevoie et Neuilly, le 25 janvier 2005

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young Audit
François CARREGA

Deloitte & Associés
Nicholas L.E. ROLT

Information annexe :

Le présent document de référence inclut :

Le rapport général et le rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2003 des Commissaires aux comptes comportant respectivement au chapitre 5.1.2 et 5.1.4 la justification des appréciations établies en application des dispositions de l'article L 225-235 du Code de Commerce.

Le rapport des Commissaires aux comptes (chapitre 8.1.2) établi en application du dernier alinéa de l'article L 225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

1.3 Politique de l'information

1.3.1 Nom du responsable de l'information

Responsable : Monsieur Philippe Joly.

Qualité : Responsable de la Communication Financière.

Adresse : Eramet

Tour Maine-Montparnasse

33, avenue du Maine

75755 Paris cedex 15.

Téléphone : 33 01 45 38 42 02

1.3.2 Modalité de la communication

Périodicité : conformément à la réglementation, Eramet publie ses résultats semestriels et annuels et diffuse son chiffre d'affaires trimestriel.

Diffusion de l'information : outre les publications légales dans les publications financières, les derniers communiqués sont mis à la disposition du public sur le site internet de la société.

Site internet de la société : <http://www.eramet.fr>

« De surcroît, en vertu d'un contrat signé le 2 novembre 2004 avec l'AMF, tous les communiqués de la société, à compter de cette date, seront également disponibles, dès leur diffusion, sur le site de l'AMF - Site internet de l'AMF : <http://www.amf-france.org> »

1.3.3 Calendrier : dates clés des exercices 2004 et 2005

Calendrier rétrospectif 2004

- Publication du chiffre d'affaires du premier trimestre : jeudi 6 mai 2004 (après bourse).
- Assemblée générale : mercredi 12 mai 2004.
- Publication du chiffre d'affaires du premier semestre : mardi 10 août 2004 (après bourse).
- Publication des résultats du premier semestre : jeudi 16 septembre 2004 (avant bourse).
- Publication du chiffre d'affaires des neuf premiers mois : mardi 9 novembre 2004 (après bourse).

Calendrier prévisionnel 2005

- Publication du chiffre d'affaires de l'année 2004 : mardi 8 février 2005 (avant bourse).
- Publication des résultats de l'année 2004 : jeudi 10 mars 2005 (avant bourse).
- Publication du chiffre d'affaires du premier trimestre 2005 : mardi 10 mai 2005 (avant bourse).
- Assemblée générale : mercredi 11 mai 2005.
- Publication du chiffre d'affaires du premier semestre : mercredi 3 août 2005 (avant bourse).
- Publication des résultats du premier semestre : jeudi 8 septembre 2005 (avant bourse).
- Publication du chiffre d'affaires des neuf premiers mois : jeudi 3 novembre 2005 (avant bourse).
- Publication du chiffre d'affaires de l'année 2005 : jeudi 2 février 2006 (avant bourse).

2. Renseignements relatifs à l'opération

En cas d'opération soumise au visa, à l'enregistrement ou à l'appréciation de l'AMF, les informations relevant de ce chapitre feraient l'objet d'une note d'opération spécifique.

3. Renseignements de caractère général concernant la société et son capital

3.1 Renseignements concernant la société

3.1.1 Dénomination sociale (article 2 des statuts)

Eramet : Dans ce document, la société est dénommée « la société » ou « l'émetteur » ; le groupe constitué par Eramet et ses filiales est désigné par « le groupe ».

3.1.2 Siège social (article 4 des statuts)

Tour Maine Montparnasse
33, avenue du Maine
75015 Paris
Téléphone : 01 45 38 42 42
Télécopie : 01 45 38 41 28

3.1.3 Date de constitution et durée de la société (article 5 des statuts)

La société a été constituée pour une durée de 99 ans à compter du 23 septembre 1963 venant à expiration le 23 septembre 2062, sauf en cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

3.1.4 Forme juridique et législation applicable

Eramet est une société anonyme de droit français, à conseil d'administration, régie par les dispositions des articles L 225-17 et suivants du Code de Commerce, du décret modifié n° 67-236 du 22 mars 1967, ainsi que par les dispositions de ses statuts.

3.1.4.1 Mode de direction de la société (article 15 des statuts)

Le conseil d'administration de la société, composé de quinze membres depuis l'assemblée du 21 juillet 1999, a adopté, conformément à la délibération de l'assemblée du 23 mai 2002 en application des dispositions de la loi NRE, le mode d'organisation suivant :

- en sa séance du 23 mai 2002 : une organisation reposant sur la dissociation des fonctions de Président du conseil d'administration (confiées à Monsieur Yves Rambaud) et de directeur général (confiées à Monsieur Jacques Bacardats);
- en sa séance du 26 mars 2003 : une organisation classique de direction de la société par un Président-Directeur général, assumant tout à la fois la direction générale de la société et la présidence du conseil d'administration (fonctions confiées à Monsieur Jacques Bacardats).

Dans les deux cas, le conseil peut, sur proposition de la personne assurant la direction générale de la société, procéder à la nomination de cinq directeurs généraux délégués au plus, aux fins de l'assister. Le directeur général et les directeurs généraux délégués de la société doivent jouir de la nationalité de l'un des États de l'Union européenne et ne peuvent exercer leurs fonctions au-delà de soixante-dix ans.

Le conseil peut également, conformément à l'article 19 des statuts, s'adjoindre le concours de quatre censeurs au plus, qui n'ont pas voix délibérative. Les censeurs peuvent être choisis parmi les salariés de l'entreprise.

3.1.4.2 Contrôle légal de la société (article 20 des statuts)

Conformément à la loi, le contrôle légal de la société est assuré par deux Commissaires aux comptes titulaires, et deux Commissaires aux comptes suppléants.

Selon l'article 20 des statuts, les Commissaires aux comptes doivent jouir de la nationalité de l'un des États de l'Union européenne.

3.1.5 Registre du commerce de la société/SIRET

La société est inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Paris, sous le numéro B. 632 045 381.

3.1.6 Code NAF et dénomination du secteur d'activité

Code NAF : 515 C.

Secteur d'activité : recherche et exploitation de gisements miniers de toute nature, métallurgie de tous métaux et alliages, et leur négoce.

3.1.7 Lieux où peuvent être consultés les documents et renseignements relatifs à la société

Les statuts, procès-verbaux d'assemblées, comptes sociaux et consolidés, rapports des contrôleurs légaux ainsi que tous les documents mis à la disposition des actionnaires peuvent être consultés au siège social de la société.

3.1.8 Objet social (article 3 des statuts)

« La société a pour objet en tous pays la recherche et l'exploitation des gisements miniers de toute nature, la métallurgie de tous métaux et alliages et leur négoce.

À cet effet, elle intervient directement, ou indirectement par voie de participation, dans les activités suivantes :

- La recherche, l'acquisition, l'amodiation, l'aliénation, la concession et l'exploitation de toutes mines et carrières de quelque nature que ce soit,
- Le traitement, la transformation et le commerce de tous minerais, substances minérales et métaux, ainsi que de leurs sous-produits, alliages et tous dérivés,
- La fabrication et la commercialisation de tous produits dans la composition desquels entrent les matières ou substances susvisées,
- Plus généralement, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus, ou encore propres à favoriser le développement des affaires sociales.

Pour réaliser cet objet, la société pourra notamment :

- Créer, acquérir, vendre, échanger, prendre ou donner à bail, avec ou sans promesse de vente, gérer et exploiter directement ou indirectement tous établissements industriels et commerciaux, toutes usines, tous chantiers et locaux quelconques, tous objets mobiliers et matériels,
- Obtenir ou acquérir tous brevets, licences, procédés et marques de fabrique, les exploiter, céder ou apporter, concéder toutes licences d'exploitation en tous pays,
- Et généralement, faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rapporter, directement ou indirectement ou être utiles à l'objet social, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation. Elle pourra agir, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers et soit seule, soit en association, participation ou société, avec toutes autres sociétés ou personnes et réaliser, directement ou indirectement en France ou à l'étranger sous quelque forme que ce soit, les opérations rentrant dans son objet. Elle pourra prendre, sous toutes formes, tous intérêts et participations, dans toutes sociétés ou entreprises, françaises ou étrangères, de nature à favoriser le développement de ses propres affaires. »

3.1.9 Exercice social (article 24 des statuts)

L'exercice social, d'une durée de 12 mois, commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

3.1.10 Affectation et répartition des résultats/ Modalités de paiement des dividendes (article 25 des statuts)

« Sur les bénéfices nets, tels que définis par la loi, diminués, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserve prévu par la loi, jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice, diminué des pertes antérieures et du prélèvement prévu ci-dessus et augmenté des reports bénéficiaires. Sur le bénéfice distribuable, l'assemblée générale ordinaire peut effectuer le prélèvement de toute somme qu'elle juge convenable de fixer, soit pour être reporté à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être porté à un ou plusieurs fonds de réserve, généraux ou spéciaux, dont elle détermine l'affectation ou l'emploi.

Le surplus, s'il en est un, est réparti uniformément entre toutes les actions.

L'assemblée générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en actions dans les conditions légales, ou en numéraire. »

3.1.11 Assemblées générales

3.1.11.1 Modes de convocation et conditions d'admission (articles 21, 22 et 23 des statuts)

Composition : l'assemblée générale est composée de tous les actionnaires de la société, quel que soit le nombre de leurs actions.

Convocations : l'assemblée générale est convoquée et délibère dans les conditions prévues par le Code de Commerce, et les articles 21 à 23 des statuts.

Les réunions ont lieu au siège social, ou tout autre lieu du même département précisé dans l'avis de convocation.

Conditions d'admission : tout actionnaire a le droit, sur justification de son identité, de participer aux assemblées soit en y assistant personnellement, soit en s'y faisant représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint.

Les titulaires d'actions nominatives doivent toutefois justifier d'une inscription nominative sur le registre des actions ; les titulaires d'actions au porteur, doivent, quant à eux, avoir déposé aux lieux indiqués par l'avis de convocation, le certificat délivré par un intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée. Ces formalités doivent, dans les deux cas, avoir été accomplies cinq jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Les actionnaires ont également la faculté de voter par correspondance dans les conditions fixées par l'article L 225-107 du Code de Commerce et de l'article 131-1 du décret modifié du 23 mars 1967, au moyen d'un formulaire devant parvenir à la société trois jours au moins avant la date de réunion.

Actions indivises, démembrées, données en gage ou sous séquestre :

En l'absence de dispositions statutaires autres, et en application des dispositions de l'article L 225-110 du Code de Commerce, tout titulaire d'une action indivise, d'une action démembrée – nu-proprétaire et usufruitier, d'une action donnée en gage ou sous séquestre, est convoqué et peut assister à l'assemblée, sous réserve du respect des dispositions légales ou statutaires ci-dessous en ce qui concerne l'exercice du droit de vote.

3.1.11.2 Conditions d'exercice du droit de vote (articles 21 et 8 des statuts)

Tout actionnaire a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sous réserve des droits de vote doubles attachés à certaines actions. L'assemblée générale extraordinaire réunie le 21 juillet 1999 a en effet conféré, à effet du 1^{er} janvier 2002, à chaque action entièrement libérée pour laquelle il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire, un droit de vote double.

Les actions attribuées gratuitement, au titre d'une incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission, à raison d'actions antérieures bénéficiant d'un droit de vote double ne confèrent un tel droit qu'à l'issue d'un délai de deux ans.

Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis, de par la loi, tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession ou de donation familiale.

Actions indivises, démembrées, données en gage ou sous séquestre :

En l'absence de dispositions statutaires autres, et en application des dispositions de l'article L 225-110 du Code de Commerce, le droit de vote est exercé par l'usufruitier en assemblée générale ordinaire, par le nu-proprétaire en assemblée générale extraordinaire, par l'un des indivisaires ou par un mandataire unique s'agissant des copropriétaires d'actions indivises et par le propriétaire de titres remis en gage ou sous séquestre.

Limitation des droits de vote : néant.

3.1.12 Transmissions des actions

Depuis la suppression de la clause d'agrément opérée par l'assemblée du 15 juin 1994, les actions s'échangent librement sous réserve du respect des règles applicables aux sociétés dont les titres sont admis sur un marché réglementé.

3.1.13 Identification des actionnaires

3.1.13.1 Franchissement des seuils/ Déclaration d'intention

Déclarations légales : en application des articles L 233-7 à L 233-11 du Code de Commerce, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, venant à posséder un nombre d'actions représentant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux

tiers du capital de la société et/ou des droits de vote, est tenue d'informer, dans un délai de cinq jours de bourse, l'Autorité des Marchés Financiers et la société – par lettre recommandée avec demande d'avis de réception –, du nombre total d'actions et/ou de droits de vote en sa possession. Les mêmes personnes sont également tenues d'informer la société dans un délai de cinq jours, lorsque leur participation devient inférieure à chacun des seuils mentionnés ci-dessus.

Enfin, cette obligation d'information est complétée par l'obligation légale de déclaration, dans les dix jours de bourse, des objectifs poursuivis au cours des douze mois à venir pour toute personne franchissant, à la hausse comme à la baisse, les seuils précités du dixième ou du cinquième.

En cas de non-respect de ces obligations de déclaration, il est fait application des dispositions de l'article L 233-14 dudit Code.

Déclarations statutaires complémentaires : depuis la modification de l'article 9 des statuts par l'assemblée du 15 juin 1994, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou à cesser de détenir une fraction égale à 1 % du capital et/ou des droits de vote, ou tout multiple de ce pourcentage, est tenue d'en informer la société dans un délai de dix jours, par lettre recommandée avec accusé réception adressée au siège social de la société, en précisant le nombre d'actions et de droits de vote détenus.

Le défaut de cette déclaration entraîne la privation du droit de vote pour les actions ou droit de vote excédant la fraction qui aurait dû être déclarée pour une période de deux ans, pour une durée de deux ans courant à compter de la régularisation et sur simple demande, lors d'une assemblée, d'un ou de plusieurs actionnaires détenant 5 % du capital ou des droits de vote d'une assemblée.

3.1.13.2 Titres au porteur identifiables

Conformément à l'article L 228-2 du Code de Commerce et à l'article 9 des statuts, la société peut recourir à tout moment auprès de Euroclear SA à la procédure d'identification des détenteurs de titres au porteur appelée « titre au porteur identifiable » (TPI).

3.2 Renseignements de caractère général concernant le capital

3.2.1 Capital social

3.2.1.1 Capital souscrit

Montant et titres représentatifs

Le capital social, à la date du 1^{er} janvier 2004, s'élève à 78 011 600,70 euros, représenté par 25 577 574 actions d'une valeur nominale de 3,05 euros, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

Évolution effective du capital depuis le début de l'exercice 2004

Du fait des levées d'options exercées depuis le début de l'exercice, et au 30 septembre 2004, le capital a d'ores et déjà évolué comme suit :

Exercice 2004	Nombre d'options exercées/nombre d'actions créées	Nombre d'actions après exercice	Montant du capital après exercice (en euros)
Au 1 ^{er} janvier		25 577 574	78 011 600,70
Au 30 juin	80 460	25 658 034	78 257 003,70
Au 30 septembre	136 370	25 713 944	78 427 529,20

Droits attachés aux actions

Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices, à une part égale à la quotité du capital social qu'elle représente, compte tenu s'il y a lieu du capital amorti et non amorti, libéré et non libéré, du montant nominal et des droits des actions de catégories différentes.

Chaque action donne droit, en cours de société comme en cas de liquidation, au règlement de la même somme nette pour toute répartition ou tout remboursement, de sorte qu'il sera fait masse, le cas échéant, entre toutes les actions indistinctement de toute exonération fiscale comme de toute taxation susceptible d'être prise en charge par la société.

Capital souscrit non encore libéré : néant.

3.2.1.2 Rachat par la société de ses propres actions

L'assemblée générale mixte du 12 mai 2004, par sa cinquième résolution, a autorisé le conseil d'administration à faire acheter par la société ses propres actions sous réserve des conditions et des modalités décrites ci-dessous.

Cette autorisation a fait l'objet d'une note d'information qui a reçu le visa de l'Autorité des Marchés Financiers n° 04-266, en date du 9 avril 2004.

Eramet agira désormais aussi dans le cadre du règlement européen, en application de la directive abus de marché sur le rachat d'actions du 13 octobre 2004.

Cadre juridique

La mise en œuvre de ce programme s'inscrit dans le cadre législatif créé par la loi n° 98 546 du 2 juillet 1998, désormais codifié à l'article L 225-209 du Code de Commerce.

Objectifs par ordre de priorité décroissant :

- la régularisation du cours de ses actions par intervention systématique en contre-tendance,
- l'achat et la vente d'actions en fonction des situations du marché,
- la remise d'actions à titre d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ou à l'occasion d'émission de titres donnant accès au capital,
- la conservation des actions acquises, leur cession ou leur transfert,

- l'attribution d'options d'achat d'actions aux salariés de la société et/ou des sociétés dont 50 % du capital sont détenus directement ou indirectement par Eramet,

- l'annulation éventuelle d'actions rachetées en vue d'optimiser le résultat par action et la rentabilité des fonds propres (compte tenu de la résolution adoptée par l'assemblée générale mixte du 21 mai 2003 autorisant pour une durée de 24 mois la réduction du capital).

Nombre d'actions susceptibles d'être rachetées :

- montant théorique : dans la limite de 5 % des actions composant le capital de la société au 29 février 2004 (soit 1 278 878 actions),

- montant réel : 2,83 % (soit 723 845 actions) en tenant compte des actions déjà détenues par la société à cette date (2,17 %, soit 555 976 actions).

Modalités de réalisation du programme

Les achats, cessions, transferts ou échanges pourront être effectués par tous moyens, par intervention sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition de blocs de titres ou via des instruments dérivés (l'objectif en ce cas étant d'améliorer la trésorerie de la société).

Prix

- Prix maximum d'achat : 70 euros.

- Prix minimum de vente : 10 euros.

- Montant maximal payable par la société - montant théorique :

- 89 521 460 euros, pour 1 278 878 actions représentant 5 % du capital de la société,

- 50 669 150 euros pour 723 845 actions représentant 2,83 % du capital, compte tenu des actions déjà détenues par la société.

Durée du programme

La durée du programme est de 18 mois à compter de l'assemblée générale mixte du 12 mai 2004, soit jusqu'au 12 novembre 2005, étant précisé que l'autorisation donnée par l'assemblée prendra fin lors de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2004.

Financement du programme

Le rachat des actions sera financé sur les ressources propres de la société, et par la voie de l'endettement pour les besoins additionnels qui excéderaient sa capacité d'autofinancement.

Incidence théorique du programme sur la situation financière de la société

Le tableau ci-après présente, à titre indicatif, l'incidence qu'aurait le programme d'achat sur les comptes de la société, (comptes consolidés au 31 décembre 2003). Pour le calcul, les hypothèses suivantes ont été retenues :

- rachat de 2,83 % (soit 723 845 actions) du nombre d'actions composant le capital au 29 février 2004,

- prix de rachat de 42,62 euros par action, moyenne des cours du mois de février 2004,

- frais financiers : 5,5 % avant impôt,

- taux d'imposition de 35 %.

Incidence théorique du programme de rachat sur la situation financière de la société

En millions d'euros (sauf indication contraire)	Comptes consolidés 31.12.03	Rachat de 2,83 % du capital	Pro forma après rachat de 2,83 % du capital	Effet du rachat en %
Capitaux propres part du groupe	797	(31)	766	(3,87 %)
Capitaux propres totaux	1 119	(31)	1 088	(2,76 %)
(Endettement financier net) ou trésorerie nette	68	(32)	36	(47,00 %)
Résultat net part du groupe	(107)	(1)	(108)	(1,03 %)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (hors autodétention)	24 647 285	723 845	23 923 440	(2,94 %)
Résultat net par action (en euros)	(4,35)	(0,18)	(4,53)	(4,08 %)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (hors autodétention), ajusté de l'effet des instruments dilutifs*	24 979 855	723 845	24 256 010	(2,90 %)
Résultat net dilué par action (en euros)	(4,43)	(0,18)	(4,61)	(4,06 %)

* Au regard du cours de bourse actuel, le potentiel de souscription d'actions par les salariés au travers des plans d'options est de 332 570 actions.

Régimes fiscaux des rachats

– Pour le cessionnaire

Le rachat par Eramet de ses propres titres en vue de leur annulation ultérieure n'a pas d'incidence sur son résultat imposable. La revalorisation des titres constatée, le cas échéant, entre la date du rachat et celle de leur annulation ne génère pas de plus-value du point de vue fiscal. Par ailleurs, cette opération ne rend pas le précompte exigible.

Seul le rachat par Eramet de ses propres titres, sans annulation ultérieure, aurait une incidence sur son résultat imposable dans la mesure où les titres seraient ensuite cédés ou transférés à un prix différent du prix de rachat.

– Pour le cédant

Les rachats étant effectués sur le fondement de l'article L 225-209 du Code de Commerce, les gains réalisés à cette occasion seront soumis au régime des plus-values selon les dispositions de l'article 112-6 du Code Général des Impôts. Le régime fiscal décrit ci-après s'applique aux résidents français en France et peut être différent pour les non-résidents.

Les gains réalisés par les personnes morales seront soumis au régime des plus-values professionnelles prévu par l'article 39 *duodecies* du Code Général des Impôts. Les gains réalisés par les personnes physiques seront soumis au régime des gains de cession de valeur mobilière ou de droits sociaux, c'est-à-dire une imposition au taux proportionnel de 16 % (26 % avec les prélèvements sociaux), en vertu de l'article 150-0-A du Code Général des Impôts, lorsque le seuil annuel de cession est dépassé (seuil actuel : 15 000 euros).

Les actionnaires non résidents ne sont pas, en général, soumis à l'imposition en France.

Il est rappelé que ces informations ne constituent qu'un résumé du régime fiscal actuellement applicable et que la situation particulière des cédants doit être étudiée avec leur conseiller fiscal.

3.2.1.3 Modifications du capital social

Les modifications du capital interviennent selon les modalités fixées par les lois et les règlements.

Réductions du capital par annulation de titres autorisées

L'assemblée générale mixte du 21 mai 2003 a autorisé, par sa onzième résolution, le conseil d'administration (connaissance prise de l'autorisation votée à la résolution précédente – et renouvelée pour un an par l'assemblée du 12 mai 2004 – à opérer sur ses propres titres) à procéder sur sa seule décision à l'annulation en une ou plusieurs fois, de tout ou partie des actions de la société détenues par celle-ci au titre des autorisations d'achat d'actions de la société. Cette autorisation est valable 24 mois à compter de l'assemblée, dans la limite de 5 % du capital social.

Capital autorisé non encore émis

– Augmentation(s) de capital réservée(s) aux salariés

L'assemblée générale du 21 mai 2003, par sa douzième résolution, conformément aux dispositions des articles L 225-29 et L 225-138 du Code de Commerce et L 443-5 du Code du Travail, a délégué au conseil, avec possibilité de subdéléguer, les pouvoirs nécessaires pour augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, d'un montant maximal nominal de 500 000 euros, par l'émission d'actions nouvelles de numéraire réservées aux salariés et anciens salariés de la société, adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou à un plan parternarial épargne salariale volontaire,

- Prix de souscription : à fixer conformément aux dispositions de l'article 443-5 du Code du Travail,
- Durée : 26 mois à compter de l'assemblée.

– Augmentation(s) du capital par émission d’actions, de valeurs mobilières diverses et/ou de bons de souscription d’actions avec maintien du droit de souscription des actionnaires

L’assemblée générale du 21 mai 2003, par sa treizième résolution, et en application des dispositions de l’alinéa 3 de l’article L 225-129. III du Code du Commerce, a délégué au conseil le pouvoir d’augmenter, sur ses seules décisions, le capital social, d’un montant nominal maximum de 12 000 000 d’euros, par l’émission, successive ou simultanée, en une ou plusieurs fois, tant en France qu’à l’étranger, de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quote-part du capital, sous la forme :

a) D’actions en procédant :

- soit à l’émission d’actions nouvelles à souscrire contre espèces ou par compensation de créances, avec ou sans prime d’émission,
- soit par voie d’incorporation au capital de tout ou partie des réserves ou primes d’émission alors existantes, à effectuer par distribution d’actions gratuites ou par élévation du nominal des actions existantes,
- soit par mise en œuvre simultanée de plusieurs de ces procédés.

b) De valeurs mobilières autres que des actions donnant droit, directement ou indirectement, par conversion, échange, remboursement, présentation d’un bon ou de toute autre manière à l’attribution, à tout moment ou à dates fixes, de titres qui, à cet effet, seront émis en représentation d’une quote-part du capital social. Ces valeurs pourront prendre la forme d’obligations convertibles, d’obligations à bons de souscription d’actions, d’obligations remboursables en actions, ou toute autre forme qui ne serait pas incompatible avec les dispositions légales en vigueur.

Ces valeurs mobilières pourront être émises soit en euros, soit en monnaies étrangères, soit en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, à concurrence d’un montant nominal maximal total de 12 000 000 d’euros ou de la contre-valeur de ce montant déterminée au jour de la décision de procéder à l’émission de telles valeurs mobilières.

c) De bons qui confèrent le droit de souscrire à des titres représentant une quote-part du capital social de la société étant précisé que l’émission de ces bons pourra avoir lieu, soit par souscription contre espèces, soit par attribution gratuite et que, par ailleurs, ces bons pourront être émis seuls ou attachés tant à des actions qu’à des valeurs mobilières visées aux a) et b) ci-dessus émises simultanément.

Les propriétaires d’actions existantes lors de l’émission contre espèces des titres visés aux a), b) et c) ci-dessus auront, à titre irréductible et proportionnellement au nombre d’actions alors possédées par eux, un droit préférentiel de souscription à ces titres. Le conseil pourra instituer au profit des actionnaires un droit de souscription à titre irréductible qui s’exercera proportionnellement à leurs droits et dans la limite de leur demande.

L’assemblée décide que la somme revenant immédiatement ou susceptible de revenir à la société pour chacun des titres

représentant une quote-part du capital, émis ou créés par souscription, conversion, échange, exercice des bons ou de toute autre manière en application des autorisations données en b) et c), sera au moins égale à la moyenne des cours de l’action de la société, constatée pendant dix jours de bourse consécutifs choisis pendant les vingt précédant le jour du début de l’émission des actions ou des valeurs mobilières ou bons qui donnent accès au capital, après, le cas échéant, correction de cette moyenne pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

Autres modalités : dates et modalités des émissions, fixation des prix et des taux d’intérêt, montants à émettre, formes des valeurs mobilières, dates de jouissance, même rétroactive, conditions de remboursement et/ou de rachat, ajustements divers : pouvoirs délégués au conseil, avec faculté de subdélégation à son Président.

Durée de l’autorisation : 26 mois à compter de l’assemblée (soit jusqu’au 21 juillet 2005).

– Augmentation(s) de capital par incorporation de réserves, de bénéfiques ou autres, dont la capitalisation serait admise

L’assemblée générale du 21 mai 2003, par sa quatorzième résolution, a délégué au conseil le pouvoir d’augmenter le capital social, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu’il appréciera, par incorporation de réserves, de bénéfiques ou autres, dont la capitalisation serait admise, soit encore par la conjugaison avec une augmentation de capital en numéraire réalisée en vertu de la treizième résolution, et sous forme d’attribution d’actions gratuites ou d’augmentation de la valeur nominale des actions existantes, soit en combinant les deux opérations.

Montant nominal maximum : 12 000 000 d’euros.

Autres modalités : pouvoirs délégués au conseil, avec faculté de subdélégation à son Président.

Durée de l’autorisation : 26 mois à compter de l’assemblée (soit jusqu’au 21 juillet 2005).

– Augmentation(s) du capital par émission d’actions, de valeurs mobilières diverses et/ou de bons de souscription d’actions avec suppression du droit de souscription des actionnaires

L’assemblée générale du 21 mai 2003, par sa quinzième résolution, et en application des dispositions de l’alinéa 3 de l’article L 225-129. III du Code du Commerce, a délégué au conseil le pouvoir d’augmenter, sur ses seules décisions, le capital social, d’un montant nominal maximum de 12 000 000 d’euros, par l’émission, successive ou simultanée, en une ou plusieurs fois, tant en France qu’à l’étranger, de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quote-part du capital.

Cette délégation pourra être utilisée selon les conditions et modalités suivantes

– Émission par la société, sous la forme :

a) D’actions nouvelles à souscrire contre espèces ou par compensation de créances, avec ou sans prime d’émission.

b) De valeurs mobilières autres que des actions donnant droit, directement ou indirectement, par conversion, échange,

remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution, à tout moment ou à dates fixes, de titres qui, à cet effet, seront émis en représentation d'une quote-part du capital social. Ces valeurs pourront prendre la forme d'obligations convertibles, d'obligations à bons de souscription d'actions, d'obligations remboursables en actions, ou toute autre forme qui ne serait pas incompatible avec les dispositions légales en vigueur.

Ces valeurs mobilières pourront être émises soit en euros, soit en monnaies étrangères, soit en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, à concurrence d'un montant nominal maximal total de 12 000 000 d'euros ou de la contre-valeur de ce montant déterminée au jour de la décision de procéder à l'émission de telles valeurs mobilières.

c) De bons qui confèrent le droit de souscrire à des titres représentant une quote-part du capital social de la société étant précisé que ces bons pourront être émis seuls ou attachés tant à des actions qu'à des valeurs mobilières visées aux a) et b) ci-dessus, émises simultanément.

Les titres visés aux a) et b) ci-dessus pourront être émis pour rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange portant sur des titres répondant aux conditions fixées par l'article L 225-148 du Code du Commerce.

Montant nominal des titres créés en vertu des émissions prévues aux b) et c) ci-dessus : les émissions visées ci-dessus ne pourront, en tout état de cause, avoir pour effet d'augmenter le capital social d'un montant nominal supérieur à 12 000 euros pour les émissions visées au b), et supérieur à 12 000 000 d'euros pour les émissions visées au c), montant auquel s'ajoutera, éventuellement, le montant nominal des titres à émettre pour préserver les droits des propriétaires de valeurs mobilières visées aux b) et c) ci-dessus.

– Émissions par une ou ses sociétés dont Eramet détient, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital social, effectuées par ces sociétés, en une ou plusieurs fois, soit en euros, soit en monnaies étrangères, soit en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, sur le marché français ou sur le marché international :

a) D'obligations à bons de souscription d'actions de la société Eramet.

b) De valeurs mobilières donnant droit, directement ou indirectement, par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution, à tout moment ou à dates fixes, de titres qui, à cet effet, seront émis en représentation d'une quote-part du capital de la société Eramet ; ces valeurs mobilières pourront prendre la forme d'actions à bons de souscription d'actions, d'obligations convertibles en actions, d'obligations remboursables en actions, ou toute autre forme qui ne serait pas incompatible avec les lois en vigueur.

c) Montant nominal des titres créés en vertu des émissions prévues aux a) et b) ci-dessus : les émissions visées ci-dessus ne pourront, en tout état de cause, avoir pour effet d'augmenter le capital social d'un montant nominal supérieur à 12 000 000 d'euros, montant auquel s'ajoutera, éventuelle-

ment, le montant nominal des titres à émettre pour préserver les droits des propriétaires de bons visés aux a) et b) et des valeurs mobilières visées au b) ci-dessus.

– Droit de priorité

Le conseil pourra, toutefois, conférer aux actionnaires pour les émissions effectuées sur le marché français, pendant une durée et selon les modalités qu'il fixera, un délai de priorité pour souscrire les actions, valeurs mobilières et bons émis, sans donner lieu à création de droits négociables et cessibles.

– Mode de détermination du prix de souscription des titres

L'assemblée décide que la somme revenant immédiatement ou susceptible de revenir à la société pour chacune des actions émises en application du a) ci-dessus, pour chacun des titres représentant une quote-part du capital, émis ou créés par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière en application de la délégation donnée aux b) des I et II ; ci-dessus, et pour chacun des bons émis en application des délégations données au c) du I et aux a) et b) du II ci-dessus devra être au moins égale à la moyenne des premiers cours des actions anciennes de la société Eramet, constatée pendant dix jours de bourse consécutifs choisis pendant les vingt précédant le jour du début de l'émission des actions ou des valeurs mobilières ou bons qui y donnent droit, après, le cas échéant, correction de cette moyenne pour tenir compte de la différence de date de jouissance, étant précisé que le prix des bons émis seuls devra, par titre représentatif du capital à créer, être tel que la somme de ce prix et du prix d'exercice de chaque bon soit égal à 105 % de cette moyenne.

Autres modalités : dates et modalités des émissions, fixation des prix et des taux d'intérêt, montants à émettre, formes des valeurs mobilières, dates de jouissance, même rétroactive, conditions de remboursement et/ou de rachat, décisions et opérations nécessaires en cas d'émission de titres à effet de rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, ajustements divers : pouvoirs délégués au conseil, avec faculté de subdélégation à son Président.

Durée de l'autorisation : 26 mois à compter de l'assemblée (soit jusqu'au 21 juillet 2005).

– Limitations du montant global des émissions autorisées

L'assemblée générale du 21 mai 2003, par sa seizième résolution, a limité les augmentations de capital pouvant résulter de l'utilisation des délégations comportant autorisation d'émission d'actions, d'autres valeurs mobilières et bons, données aux résolutions 13 à 15, à un montant nominal total maximum de 12 000 000 d'euros, auquel s'ajoutera le montant nominal des augmentations de capital supplémentaires, rendues nécessaires pour la réservation des droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit, d'une manière quelconque, à l'attribution de titres représentant une quote-part du capital, ainsi que des porteurs de bons de souscription d'actions.

L'émission de valeurs mobilières autres que des actions autorisées par les résolutions 13 et 15 ne pourra conduire à une augmentation de capital d'une valeur nominale supérieure à 12 000 000 d'euros ; sur ce montant s'imputera, le cas

échéant, la contre-valeur en euros des émissions de valeurs mobilières libellées en monnaies étrangères ou en unités de compte fixée par référence à plusieurs monnaies.

– Possibilité d'utiliser les autorisations en période d'offre publique

L'assemblée générale du 12 mai 2004, par sa sixième résolution, a conféré au conseil, pour la durée d'un an expirant à la date de l'assemblée appelée à approuver les comptes de l'exercice 2004, la possibilité de faire usage des diverses délégations qui lui ont été conférées par les treizième à quinzième résolutions « au cas où interviendraient une ou des offres publiques d'achat ou d'échange portant sur les valeurs mobilières émises par la société ».

3.2.2 Titres non représentatifs du capital

3.2.2.1 Parts de fondateurs, certificats de droit de vote

Néant.

3.2.2.2 Autres titres

La société n'a pas émis d'autres instruments financiers – qui seraient en cours de validité – non représentatifs du capital, mais susceptibles de donner accès à terme ou sur option, au capital.

Des autorisations existent toutefois pour ce faire sur décision du conseil (voir ci-dessus). Il n'en a pas été fait usage à ce jour.

3.2.3 Plans d'options

3.2.3.1 Autorisations conférées au conseil d'administration

L'assemblée générale de la société a autorisé, à différentes reprises, le conseil d'administration à émettre des options au profit des salariés.

L'assemblée du 15 juin 1994, par sa huitième résolution, a autorisé le conseil d'administration à consentir, en une ou plusieurs fois, aux membres du personnel et mandataires d'Eramet ainsi que des sociétés qu'elle contrôle, directement ou indirectement, à plus de 50 %, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société.

Modalités : prix de souscription des actions au jour de la création des options : 225 francs ; nombre maximum d'actions susceptibles d'être émises dans ce cadre : 771 657 actions ; date limite de levée d'options : 7 ans ; date limite de l'autorisation : 30 septembre 2004.

L'assemblée du 8 juin 1995 a autorisé le conseil d'administration à consentir des options ; cette autorisation a été rem-

placée par l'autorisation conférée par la cinquième résolution de l'assemblée du 27 mai 1998. Les options consenties sur la base de l'autorisation de 1995 ont toutes été levées ou sont toutes prescrites.

L'assemblée du 27 mai 1998, par sa cinquième résolution, a autorisé le conseil d'administration à consentir, en une ou plusieurs fois, aux membres du personnel et dirigeants de la société, et éventuellement des sociétés dont 50 % au moins du capital sont détenus, directement ou indirectement par Eramet, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles ou à l'achat d'actions existantes de la société.

Modalités : prix de souscription ou d'achat des actions à fixer par le conseil, étant entendu qu'il devra être au moins égal à la valeur minimale définie par la législation en vigueur soit à cette date 80 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du conseil ; nombre maximum d'actions susceptibles d'être émises dans ce cadre : 350 000 actions ; date limite de levée d'options : 8 ans ; durée de l'autorisation : 38 mois, soit jusqu'au 26 juillet 2001.

L'assemblée du 21 juillet 1999, par sa vingt-deuxième résolution, a autorisé le conseil d'administration à consentir, en une ou plusieurs fois, aux salariés de la société, et éventuellement des sociétés dont 50 % au moins du capital sont détenus, directement ou indirectement par Eramet, des options d'achat d'actions existantes provenant d'achats effectués par la société.

Modalités : prix de souscription des actions à fixer par le conseil, étant entendu qu'il devra être au moins égal à la valeur minimale définie par la législation en vigueur et à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du conseil ; nombre maximum d'actions susceptibles d'être émises dans ce cadre : 500 000 actions ; date limite de levée des options : 8 ans ; durée de l'autorisation : 5 ans, soit jusqu'au 20 juillet 2004.

L'assemblée du 23 mai 2002, par sa vingt et unième résolution, a autorisé le conseil d'administration à consentir, en une ou plusieurs fois, aux salariés de la société et éventuellement des sociétés qu'elle contrôle, directement ou indirectement, à plus de 50 %, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société.

Modalités : prix de souscription des actions au jour de la création des options : à fixer par le conseil, étant entendu qu'il devra être au moins égal à la valeur minimale définie par la législation en vigueur et en référence à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du conseil ; nombre maximum d'actions susceptibles d'être émises dans ce cadre : 500 000 actions ; date limite de levée d'options : 8 ans ; durée de l'autorisation : 38 mois, soit jusqu'au 22 juillet 2005.

3.2.3.2 Plans d'options effectivement consenties

Options de souscription et achats d'actions

(1) l'assemblée	Date de l'assemblée	Date du conseil	Prix de souscription	Nombre de bénéficiaires à l'origine	Nombre de bénéficiaire au 01.07.2003	Nature (2)	Attribuées	Exercées ou prescrites avant le 01.01.2004	Exercées en 2004	Prescrites en 2004	Restant à exercer à compter du 01.07.2004	Nombre de bénéficiaires au 01.07.2004	Échéance des plans
1	15.06.1994	15.09.1994	35,83 EUR	3 791		S	770 253	(770 253)					14.09.2001
2	08.06.1995	08.06.1995	45,73 EUR	31		S	70 000	(70 000)					07.06.2003
3	08.06.1995	17.12.1996	37,50 EUR	38	31	S	114 400	(23 880)	(49 910)		40 610	20	16.12.2004
4	08.06.1995	16.12.1997	33,08 EUR	39	36	S	104 500	(12 450)	(30 550)		61 500	23	15.12.2005
5	21.07.1999	15.09.1999	47,14 EUR	5 646	5 259	A	423 450	(29 175)			394 275	5 249	14.09.2007
6	27.05.1998	14.12.1999	54,00 EUR	80	76	A	166 500	(16 500)			150 000	71	13.12.2007 (3)
7	27.05.1998	12.12.2001	32,60 EUR	61	61	S	153 000	(3 000)			150 000	60	11.12.2009 (4)
TOTAL							1 802 103	(925 258)	(80 460)		796 385		

(1) Dates de début des plans :

1 = 15.09.1996 ; 2 = 15.09.1996 ; 3 = 17.12.1997 ; 4 = 16.12.1999 ; 5 = 15.09.1996 ; 6 = 14.12.2001 ; 7 = 12.12.2003.

(2) S = options de souscription

A = options d'achat

(3) Les actions ne peuvent pas être vendues avant le 14.12.2004.

(4) Ne peuvent être exercées qu'à compter du 12.12.2003. Les actions ne peuvent pas être vendues avant le 14.12.2005.

Source : comptes consolidés au 30 juin 2004.

La levée de 80 460 options de souscription depuis l'ouverture de l'exercice 2004 et jusqu'au 30 juin 2004, complétée par la levée de 55 910 options du 1^{er} juillet au 30 septembre 2004 – à raison d'une action pour une option exercée –, a contribué à due concurrence à l'augmentation des capitaux propres.

3.2.3.3 Dilution potentielle résultant de la levée de la totalité des options émises et non encore levées

Dans l'hypothèse de l'exercice de la totalité des options en cours de validité non encore levées au 30 septembre 2004, et à raison d'une action pour une option, 196 200 actions seraient créées, avec effet de porter :

Nombre d'actions : 25 910 144 actions

Capital à un montant : 79 025 939 euros

Nombre des droits de vote à : 43 346 780 droits de vote

3.2.4 Tableau récapitulatif des autorisations financières existantes

Augmentations de capital autorisées

A – Par émission d’actions, de valeurs mobilières diverses et/ou de bons de souscription, avec <u>maintien</u> du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Art. 225-129 CC						Utilisation des autorisations existantes
Par l’AGE	Du 8 juin 1995 (12 ^e résolution)	Du 31 juillet 1997 (9 ^e résolution)	Du 21 juillet 1999 (17 ^e résolution)	Du 30 mai 2001 (10 ^e résolution)	21 mai 2003 (13 ^e résolution)	NA
B – Par émission d’actions, de valeurs mobilières diverses et/ou de bons de souscription, avec <u>suppression</u> du droit préférentiel de souscription des actionnaires						
Par l’AGE	Du 8 juin 1995 (14 ^e résolution)	Du 31 juillet 1997 (11 ^e résolution)	Du 21 juillet 1999 (19 ^e résolution)	Du 30 mai 2001 (12 ^e résolution)	21 mai 2003 (15 ^e résolution)	NA
C – Par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres dont la capitalisation serait admise						
Par l’AGE	Du 8 juin 1995 (13 ^e résolution)	Du 31 juillet 1997 (10 ^e résolution)	Du 21 juillet 1999 (18 ^e résolution)	Du 30 mai 2001 (11 ^e résolution)	21 mai 2003 (14 ^e résolution)	NA
A/B/C						
Montant nominal maximum	60 000 000 F	60 000 000 F	60 000 000 F	9 146 941 €	12 000 000 €	NA
Durée de la délégation au CA	26 mois (7 août 1997)	26 mois (30 septembre 1999)	26 mois (20 septembre 2001)	26 mois (29 juillet 2003)	26 mois (21 juillet 2005)	
Limitation du montant des émissions (total A + B)						
Par l’AGE	Du 8 juin 1995 (15 ^e résolution)	Du 31 juillet 1997 (12 ^e résolution)	Du 21 juillet 1999 (20 ^e résolution)	Du 30 mai 2001 (13 ^e résolution)	21 mai 2003 (16 ^e résolution)	NA
Montant maximum	60 000 000 F	60 000 000 F	60 000 000 F	9 146 941 €	12 000 000 €	

3.2.5 Évolution du capital social au cours des cinq dernières années

Année	Opération	Montant en euros	Prime d’émission ou d’apport	Montant du capital après l’opération	Nombre d’actions créées*	Nombre d’actions après l’opération
2000	Levées d’options	986 656		74 491 456	323 602	24 431 596
	Paiement du dividende en actions	677 898		75 169 354	222 336	24 653 932
2001	Levées d’option	138 509	–	75 307 863	45 428	24 699 360
	Passage à l’euro	25 184,83	–	75 333 048	0	24 699 360
2002	Levées d’options	73 200	–	75 406 248	24 000	24 723 360
	Paiement du dividende en actions	989 216	–	76 395 464	324 333	25 047 693
2003	Levées d’options	1 067,5	–	76 396 531	350	25 048 043
	Paiement du dividende en actions	1 605 004	–	78 001 535	526 231	25 574 274
2004	Levées d’options	10 065	–	78 011 601	3 300	25 577 574

* Les levées d’options réalisées dans le courant de l’exercice « n » entraînent une augmentation du capital pour l’exercice « n + 1 ».

3.2.6 Contrôle de la société

3.2.6.1 Pactes d'actionnaires

En vertu d'un pacte d'actionnaires du 17 juin 1999, entré en vigueur le 21 juillet 1999, la société est contrôlée majoritairement par un groupe d'actionnaires ayant déclaré agir de concert, comprenant :

– un sous-concert entre les sociétés Sorame et CEIR, en vertu d'un pacte d'actionnaires simultané entré en vigueur le 21 juillet 1999, étant précisé que Messieurs Georges, Édouard, Cyrille et Patrick Duval détenaient et détiennent ensemble plus de la moitié du capital de Sorame, sans qu'aucun d'eux n'en détienne le contrôle à lui seul, et que la quasi-intégralité du capital de CEIR est détenue par des membres de la famille Duval (sans qu'aucun d'eux n'en détienne le contrôle à lui seul),

– AREVA, anciennement dénommée CEA Industries, venue aux droits et obligations de l'ERAP, signataire initial, du fait d'une substitution opérée par avenant du 27 juillet 2001 au pacte de concert du 17 juin 1999.

Le pacte du 17 juin 1999, à échéance du 30 juin 2006, sera prorogé par tacite reconduction par périodes d'un an, sauf dénonciation par les parties avec un préavis d'un mois.

Ce pacte d'actionnaires (comportant un sous-pacte entre Sorame et CEIR) constitutifs de l'action de concert a fait l'objet d'un avis préalable du conseil des marchés financiers du 18 mai 1999 sous le numéro 199 CO 577.

Principales dispositions du pacte :

– Clauses du sous-concert

Les signataires du sous-concert sont engagés entre eux, à la date de publication du présent document de référence, comme suit :

- concertation avant toute assemblée en vue de l'exercice concordant de leurs droits de vote pour la mise en œuvre d'une politique commune vis-à-vis d'Eramet,
- respect des engagements de stabilité conclus dans le cadre du concert élargi,
- droits de préemption réciproque :

– Clauses du concert proprement dit :

Le sous-concert détiendra une participation durable d'au moins 35 % du capital d'Eramet et AREVA de 30 % du capital environ.

Il n'existe pas d'autres conventions ou pactes auxquels Eramet est partie prenante avec une société cotée ou avec une filiale non cotée.

3.2.6.2 Dernière répartition connue du capital

La dernière répartition connue de la société, à la date du 30 septembre 2004 résulte d'une étude faite à la date du 16 avril 2004 par l'établissement bancaire en charge de la tenue du registre des titres, des déclarations de franchissement de seuil depuis cette date (néant), ainsi que de l'exercice des levées d'options demeurant en cours de validité par leurs bénéficiaires à la date du 30 septembre 2004.

Au 30 septembre 2004 (incorporant les actionnaires détenant – ou susceptibles de détenir – au moins 1 % du capital ou des droits de vote, et connus de la société)

Principaux actionnaires	Nombre de titres	Pourcentage en capital	Nombre de voix	Pourcentage en droit de vote
SORAME (société de recherche et d'applications métallurgiques)	7 794 919	30,31 %	15 263 462	35,46 %
CEIR (Compagnie d'études industrielles de Rouvray)	1 783 996	6,94 %	3 567 992	8,29 %
Autres personnes physiques du concert : Cyrille, Georges, Édouard et Patrick Duval	423	0,002 %	782	0,002 %
Total sous-concert SORAME/CEIR	9 579 338	37,25 %	18 832 236	43,75 %
AREVA	6 757 277	26,28 %	13 339 767	30,99 %
Total concert (sous-concert/AREVA)	16 336 615	63,53 %	32 172 003	74,74 %
DUVAL Bertille	147 768		295 536	
DUVAL Sylvain	158 851		317 702	
ARBOLA Christine	64 045		128 090	
DUVAL Norbert	108 480		216 960	
DUVAL Richard	78 434		156 868	
DUVAL Bertrand	4 000		8 000	
ARPINO Delphine	4 015		8 030	
HENNIAUX Virginie	2 495		4 990	
CAILLAVET (succession)	195		390	
Total Famille Duval hors concert	568 283	2,21 %	1 136 566	2,64 %
STCPI (Société Territoriale Calédonienne de Participations Industrielles)	1 323 471	5,15 %	2 614 378	6,07 %
Société Minière G. MONTAGNAT	65 545	0,25 %	129 478	0,30 %
Personnel (Fonds Actions Eramet*)	63 220	0,25 %	112 510	0,26 %
Autodétention Eramet**	472 797	1,84 %	0	0,00 %
Mandataires sociaux (hors concert)	802	0,003 %	1 604	0,004 %
Actionnaires nominatifs divers	6 268	0,02 %	11 334	0,03 %
Total titres au nominatif	18 837 001	73,26 %	36 177 873	84,05 %
Maaldrift BV (société du groupe de M. Romain Zaleski)	3 514 648	13,67 %	3 514 648	8,17 %
BRGM	356 044	1,38 %	356 044	0,83 %
Autres titres au porteur***	3 006 251	11,69 %	2 995 714	6,96 %
Total titres au porteur***	6 876 943	26,74 %	6 866 406	15,95 %
TOTAL TITRES	25 713 944	100,00 %	43 044 279	100,00 %

* Le fonds d'actions est géré par la banque Barclays ; ne sont pas incluses dans cette donnée les actions susceptibles d'être détenues individuellement par les salariés.

** Les actions d'autocontrôle ont été achetées pour l'essentiel au cours des années 2000 et 2001, en vertu des programmes de rachat spécifiques. Si l'on tient compte des titres achetés au titre du contrat de liquidité souscrit auprès de Exane BNP Paribas et non encore mis au nominatif à la date d'établissement du tableau, le total des titres contrôlés par Eramet doit être majoré de 10 537 actions (mais de 0 droit de vote), soit un total de 483 334 actions.

*** En principe, une action au porteur donne droit à un droit de vote. Toutefois, il faut déduire du total des droits de vote les 10 537 droits de vote correspondant au nombre d'actions détenues par Exane BNP Paribas au titre du contrat de liquidité souscrit par Eramet auprès de cet établissement.

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement plus de 1 % du capital ou des droits de vote de la société. Hormis l'autodétention rappelée dans le tableau ci-dessus, il n'existe pas d'autres titres d'autocontrôle. À la connaissance de la société, les membres du personnel et du conseil d'administration détiennent moins de 3 % du capital et des droits de vote de la société, étant précisé que les titres donnant accès au capital ont été consentis aux personnels et dirigeant comme précisé à la section 6.2.4.1.

Titres au porteur

Au 30 septembre 2004, la répartition entre titres au nominatif et titres au porteur est la suivante :

Titres inscrits au nominatif	18 837 001 (soit 73,26 %)
Titres au porteur	6 876 943 (soit 26,74 %)
TOTAL	25 713 944 (soit 100 %)

Contrat de liquidité

Afin de garantir une liquidité minimale à tout moment de son titre, la société a mis en œuvre depuis le 18 juillet 2003, avec la société BNP PARIBAS EQUITIES France (EXANE BNP Paribas depuis 2004), un contrat de liquidité, qui a été communiqué à l'entreprise de marché Euronext Paris et à la Commission des Opérations de Bourse. Ce contrat de liquidité est conforme à la charte AFEL.

Titres nantis : néant.

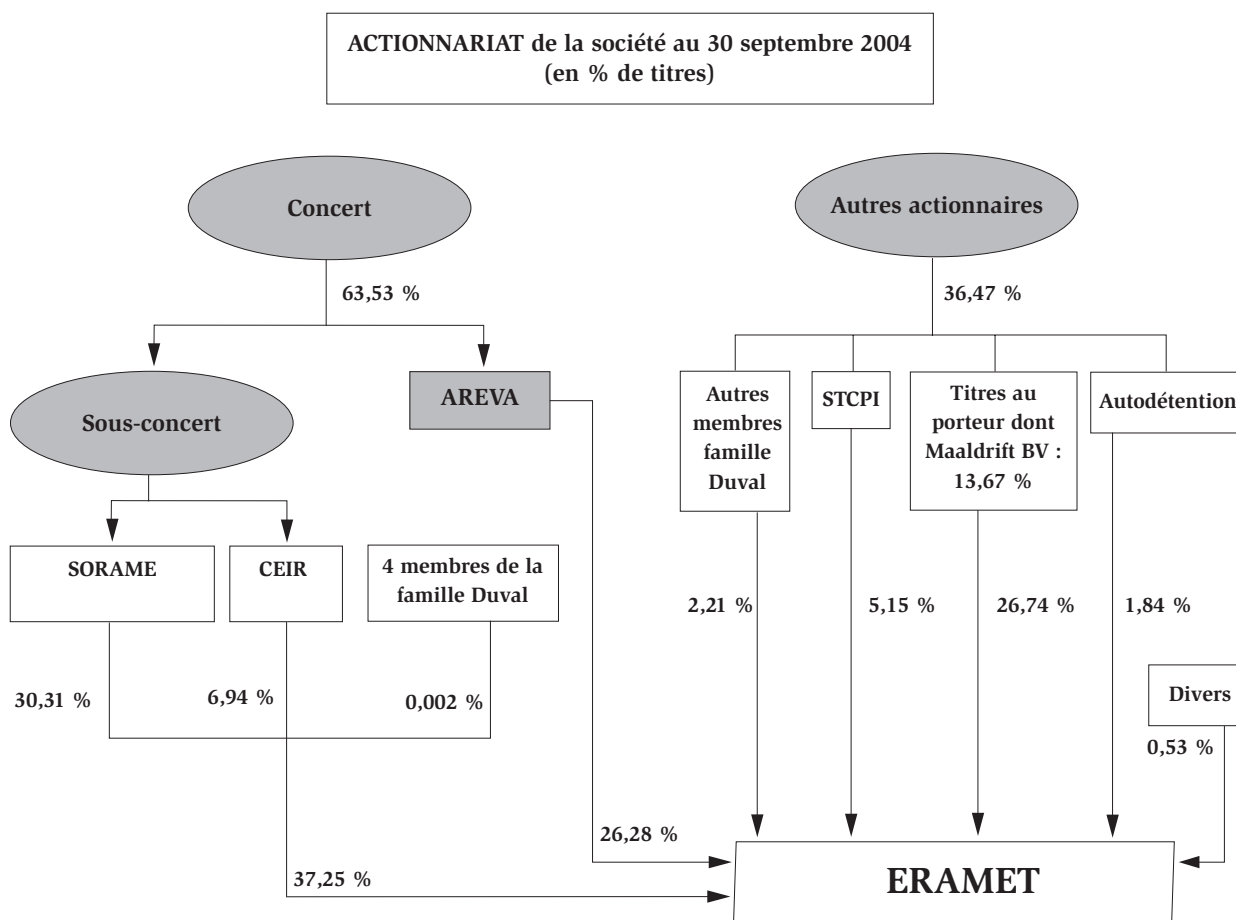
Évolution prévisible des droits de vote

Les droits de vote doubles, qui sont attachés aux actions inscrites au nominatif depuis plus de deux ans, ont pour l'essentiel été créés en 2002.

Au 30 septembre 2004, un total de 1 496 129 actions nominatives, inscrites au nominatif depuis moins de deux ans, ne sont pas affectées d'un droit de vote double.

Déduction faite des 483 334 actions dénuées de tout droit de vote car contrôlées par la société, un total de 1 012 795 actions nominatives ont vocation – au plus tard au 30 septembre 2006 –, à être affectées d'un droit de vote double. En une telle hypothèse, les droits de vote se trouveraient automatiquement portés à un montant total de 37 190 668 droits de vote.

3.2.6.3 Organigramme du contrôle



En vertu d'un pacte d'actionnaires ayant fait l'objet d'un avis du CMF le 18 mai 1999 sous le numéro 199 C0 577.

3.2.6.4 Évolution de la répartition au cours des trois dernières années

La répartition du capital n'a pas été modifiée de façon significative au cours des trois dernières années, ni même depuis la substitution, en 2001, d'AREVA à Cogema, cette dernière étant venue elle-même aux droits de l'ERAP en 1999.

La société n'a pas été informée, depuis la clôture de l'exercice 2003, d'une modification significative de l'actionnariat. Les évolutions susceptibles de se produire relèvent de l'exercice des options attribuées dans le cadre des plans d'options, ou de l'acquisition automatique des droits de vote doubles pour les titres inscrits au nominatif depuis plus de deux ans.

3.3 Marché des titres de la société

3.3.1 Place de cotation

L'action de la société a été introduite (au cours de 310 francs, soit 47,26 euros environ) le 29 septembre 1994 – après une division par cinq du titre décidée par l'assemblée générale mixte du 15 juin 1994 – sur le Second Marché de la Bourse de Paris.

À compter du 26 juin 1995, les actions ont été transférées à la Cote Officielle (compartiment du règlement mensuel).

Par suite de la réforme de la Bourse de Paris, les titres de la société sont négociés sur le Premier Marché d'Euronext Paris SA (code ISIN : FR 0000131757). Elles ne sont pas éligibles au Système de Règlement différé.

Il est rappelé que l'entreprise de marché envisage de regrouper l'ensemble des titres cotés sur une cote unique « Eurolist » à compter du 1^{er} janvier 2005.

La valeur est intégrée dans l'indice SBF 250 d'Euronext. Aucun titre d'une autre société du groupe n'est admis aux négociations d'une bourse de valeurs.

À partir de janvier 2005, la valeur sera intégrée dans l'indice CAC Mid-100.

3.3.2 Évolution du cours

3.3.2.1 Évolution du cours en 2003 et 2004

En valeur

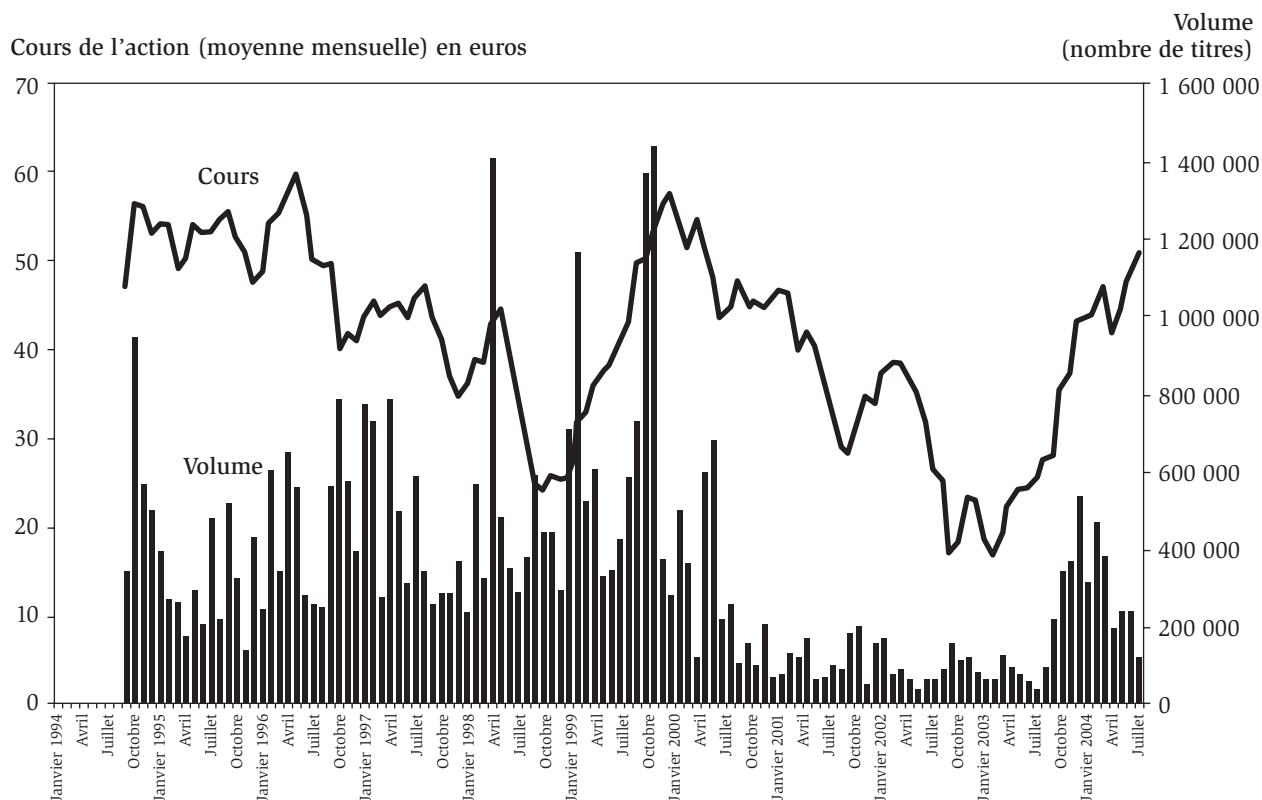
Le cours de l'action s'est fortement redressé en 2003. Le cours de l'action, qui était de 21,05 euros au 31 décembre 2002, a baissé au cours du premier trimestre 2003 jusqu'à atteindre 14,50 euros le 20 mars. Une sensible remontée est intervenue à partir du début avril ; par la suite, le cours a augmenté de manière continue jusqu'à la fin de l'année : le cours maximum de l'année (38,60 euros) a été atteint le 3 décembre, le cours de clôture au 31 décembre 2003 ayant été de 38,50 euros. La capitalisation boursière a ainsi retrouvé fin 2003 un niveau voisin d'un milliard d'euros. Sur l'ensemble de l'année 2003, la hausse du cours a été de 82,90 %, nettement plus forte que celle de l'indice CAC 40 d'Euronext (16,12 %), et de l'indice SBF 250 (17,45 %).

Le cours a continué de progresser fortement sur les quatre premiers mois de l'année 2004. Après une correction temporaire au mois de mai, la hausse a repris, le cours retrouvant fin septembre des niveaux voisins des précédents plus hauts historiques à près de 60 euros.

En volume

Le volume des transactions s'est étoffé en fin d'année, avec une moyenne journalière de 14 000 titres échangés sur le quatrième trimestre, revenant ainsi au niveau de l'année 2000. La tendance observée en 2003 s'est maintenue en 2004. En dehors des mois plus creux de mai et d'août, les volumes sont restés sur la tendance soutenue observée sur les deux derniers mois de 2003.

– Illustration des évolutions



– Données boursières

	Cours en euros			Capitalisation boursière	
	plus haut	plus bas	au 31 décembre	(en millions d'euros)	Volume (moy./jour)
1994*	58	47	53	771	37 385
1995*	58	41	49	743	15 673
1996*	62	35	41	643	23 981
1997*	53	33	35	542	22 172
1998	48	22	26	399	24 176
1999	59	23	57	1 393	33 810
2000	62	42	44	1 076	14 100
2001	48	22	35	855	4 664
2002	40	14	21	527	4 928
2003	39	15	39	985	5 834

* Recalculé en millions d'euros.

	Cours en euros			Volume
	plus bas	plus haut	moyen	(moy./mois)
2004				
Décembre	65,30	72,90	67,64	330 325
Novembre	59,10	69,90	64,05	338 692
Octobre	59,20	70,95	65,61	385 688
Septembre	49,05	66,0	55,39	583 787
Août	47,35	52,35	50,43	117 227
Juillet	44,00	51,05	48,05	247 091
Juin	40,10	47,80	44,27	226 240
Mai	36,70	45,62	41,43	185 776
Avril	40,20	49,75	47,08	372 391
Mars	41,21	45,81	44,08	358 740
Février	40,80	44,85	43,46	452 151
Janvier	38,50	44,85	43,03	533 841
2003				
Décembre	35,10	38,60	37,10	357 181
Novembre	32,52	38,20	35,19	331 107
Octobre	25,52	31,85	27,78	210 355
Septembre	25,40	29,80	27,56	80 546
Août	24,55	26,80	25,47	25 071
Juillet	22,24	25,49	23,95	46 466
Juin	20,65	26,70	24,12	26 115

Source : Euronext.

3.3.3 Service du titre

La tenue du registre des titres de la société est assurée par :
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Services aux émetteurs

Immeuble Tolbiac

75450 Paris Cedex 09

Tél. 01 40 14 58 90

Comme indiqué au point 3.2.6.2 ci-avant en page 19 (contrat de liquidité), la mise en œuvre du contrat de liquidité a été confiée à BNP PARIBAS EQUITIES France (EXANE BNP Paribas depuis 2004).

3.4 Politique de dividendes

3.4.1 Modalités de paiement de dividendes

Le paiement de dividendes se fait annuellement à l'époque et aux lieux fixés par l'assemblée générale, ou à défaut, par le conseil d'administration dans le délai maximal de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice. Les dividendes régulièrement perçus ne peuvent faire l'objet de répétition. Le paiement du dividende peut faire l'objet du versement d'un acompte, avant la date de l'assemblée en fixant le mon-

tant, sur décision du conseil d'administration dans les conditions fixées, à l'article L 232-12 alinéa 2 du Code de Commerce.

Il peut être proposé à l'actionnaire, en tout ou partie, d'opter pour le paiement en actions nouvelles de la société, dans les conditions de l'article L 232-18 1 du Code de Commerce.

Conformément aux dispositions en vigueur en France, le délai de prescription des dividendes non réclamés est de cinq ans à compter de leur date de mise en paiement.

Les sommes non réclamées sont versées à l'État français dans les vingt premiers jours de janvier de chaque année suivant celle de la prescription, conformément aux dispositions des articles L 27 et R 46 du Code du Domaine de l'État.

3.4.2 Politique de distribution de dividendes

3.4.2.1 Politique suivie

Modalités de versement

La société ne distribuant pas usuellement d'acompte, les dividendes sont versés annuellement après la tenue de l'assemblée appelée à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice écoulé (généralement vers la mi-juin).

Il est parfois proposé, sur option de l'actionnaire, une distribution mixte, en numéraire et en actions. Ainsi, au cours des cinq dernières années, la société a-t-elle, au titre de l'exercice 1999, proposé le versement en numéraire de 0,60 euro, le solde, soit 0,54 euro pouvant faire l'objet d'une attribution d'actions nouvelles ; au titre de l'exercice 2001, elle a proposé à nouveau aux actionnaires le versement en numéraire de 0,60 euro, le solde soit 0,54 euro pouvant faire l'objet d'une attribution d'actions nouvelles ; enfin, au titre de l'exercice 2002, elle a proposé le versement de 0,50 euro en numéraire,

le solde, soit 0,50 euro, pouvant faire l'objet d'une attribution d'actions nouvelles.

Le paiement du dividende au titre des exercices 1998, 2000 et 2003 n'a pas fait l'objet d'une proposition d'option.

Montant du dividende

Depuis plusieurs années, la société s'est efforcée de verser un dividende régulier et significatif sans tenir compte nécessairement des effets cycliques des matières premières.

3.4.2.2 Dividendes versés sur les derniers exercices

	2003	2002	2001	2000	1999
Nombre d'actions rémunérées	25 577 574	25 048 043	24 723 360	24 699 360	24 431 596
Résultat net part du groupe	(107) M€	6 M€	(3) M€	107 M€	27 M€
Dividendes nets	0,86 €	1,00 €	1,14 €	1,30 €	1,14 €
Avoir fiscal	0,43 €*	0,50 €*	0,57 €	0,65 €	0,57 €
Rémunération globale	1,29 €	1,50 €	1,71 €	1,95 €	1,71 €
Distribution nette totale	21,9 M€	25 M€	28,1 M€	32,1 M€	27,9 M€

* Sur la base d'un avoir fiscal à 50 %.

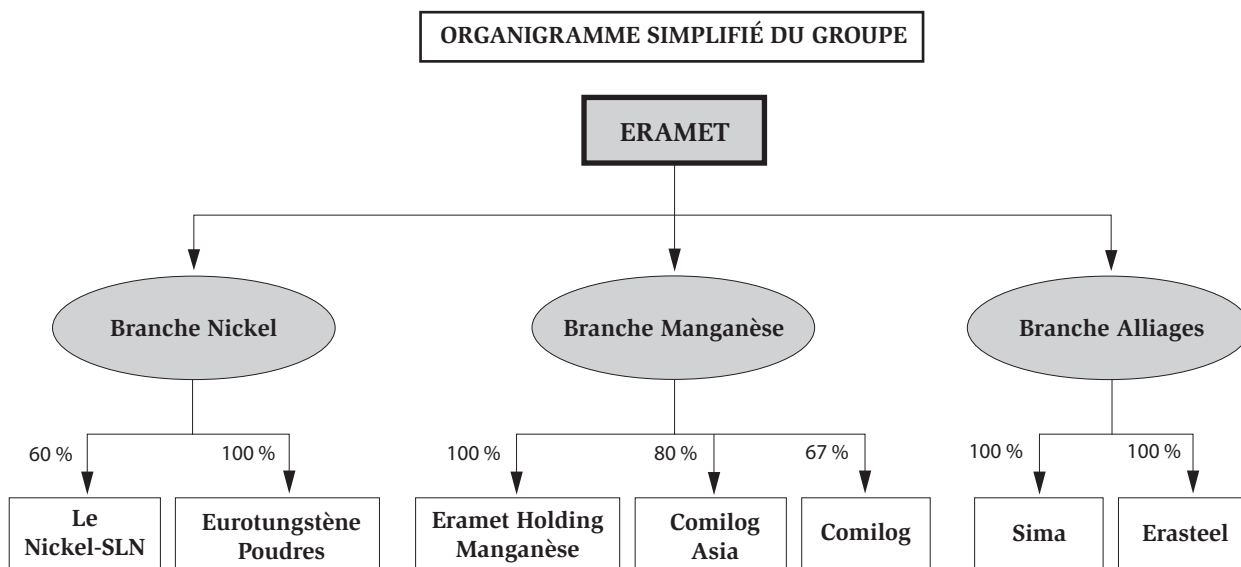
3.4.2.3 Perspectives

La société envisage de poursuivre la politique engagée au cours des exercices précédents, y compris en ce qui concerne l'option pour le paiement partiel en actions.

4. Renseignements concernant l'historique et les activités de l'émetteur

4.1 Présentation générale de la société et du groupe

4.1.1 Organigramme simplifié du groupe au 30 septembre 2004



4.1.2 Historique du groupe Eramet

La société a été créée sous le nom de Le Nickel, en 1880, pour l'exploitation, à l'origine, de mines de nickel en Nouvelle-Calédonie.

Contrôlée majoritairement depuis la fin du XIX^e siècle par la famille Rothschild, elle devient à la fin des années soixante, la société mère de l'ensemble des filiales minières du groupe Rothschild (groupe Le Nickel-Penarroya-Mokta). Ultérieurement, les principales dates qui ont marqué la vie de la société et du groupe sont les suivantes :

1974 : L'activité Nickel est filialisée sous le nom de Société Métallurgique Le Nickel-SLN : Elf Aquitaine prend une participation de 50 % dans cette nouvelle société. L'ancienne société Le Nickel change de nom en devenant Imétal et détient les 50 % restants de la société Métallurgique Le Nickel-SLN.

1983 : Dans le cadre d'une restructuration industrielle, actionnariale et financière, ERAP, une société publique française, entre à hauteur de 70 % dans le capital de la société. Les participations d'Imétal et d'Elf Aquitaine sont réduites à 15 % chacune.

1985 : Les actifs localisés en Nouvelle-Calédonie sont regroupés dans la société Métallurgique Le Nickel-SLN, filiale à 100 % d'une nouvelle société mère, dénommée Eramet-SLN, dont l'actionnariat demeure à 70 % ERAP, 15 % Imétal, 15 % Elf Aquitaine.

À partir de 1989 et afin d'atténuer les effets des cycles du nickel, la société adopte une stratégie de diversification dans des activités complémentaires, avec l'objectif de détenir de fortes positions mondiales sur ses marchés principaux.

1989-1991 : Acquisition de la société française La Commentrienne et de la société suédoise Kloster Speedsteel, respectivement troisième et premier producteurs mondiaux d'aciers rapides. Ces deux sociétés sont regroupées en 1992 au sein d'une nouvelle société dénommée Erasteel, intégralement détenue par Eramet-SLN, qui devient ainsi le leader mondial du secteur avec plus de 25 % de parts de marché.

1991 : Accord de partenariat commercial et financier à long terme avec le sidérurgiste japonais Nisshin Steel (un des principaux producteurs japonais d'aciers inoxydables) qui se traduit par une prise de participation progressive dans le capital de la société Métallurgique Le Nickel-SLN. La participation de Nisshin Steel a atteint son niveau définitif de 10 % fin octobre 1994.

1992 : La société Métallurgique Le Nickel-SLN et Eramet-SLN prennent leur dénomination actuelle de Le Nickel-SLN et Eramet respectivement.

1994 : Acquisition de 51 % d'Eurotungstène, producteur de poudres de cobalt et de tungstène.

Placement privé suivi d'une introduction d'Eramet au Second Marché de la Bourse de Paris, à hauteur de 30 % du capital, par cession par l'ERAP, Elf et Imétal.

1994 : Apport à Eramet par le groupe BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières, société publique française) de sa filiale Cofremmi, détentrice de réserves minières

de nickel en Nouvelle-Calédonie, en échange de l'octroi d'actions représentant 2,34 % du capital nouveau d'Eramet.

1995 : Transfert de l'action Eramet au Premier Marché de la Bourse de Paris (compartiment du Règlement Mensuel).

1995-1996 : Prise de participation, par Eramet, à hauteur de 46 % dans le capital de Comilog (Gabon), le deuxième producteur mondial de minerai de manganèse à haute teneur et également l'un des premiers producteurs mondiaux de ferromanganèse pour la sidérurgie et de produits chimiques à base de manganèse.

1997 : Accord avec Gengabon (groupe Gencor) aux termes duquel ce dernier cède à Eramet 15 % du capital de Comilog. Eramet détient désormais 61 % du capital de Comilog.

1998 : Accord sur l'échange de titres miniers Poup/Koniambo en Nouvelle-Calédonie.

1999 : Plusieurs opérations majeures sont réalisées, qui conduisent à la structure actuelle du capital et à la configuration actuelle du groupe en termes d'activités :

- intégration au sein du groupe de la société SIMA (famille Duval), un des premiers producteurs et transformateurs mondiaux d'aciers spéciaux à hautes performances et d'alliages de nickel,

- cession de 30 % du capital de la société Le Nickel-SLN dans le cadre d'un échange avec l'ERAP contre des actions Eramet ; l'ERAP transfère ensuite cette participation à une structure publique de Nouvelle-Calédonie, la société Territoriale Calédonienne de Participation Industrielle (STCPI). L'État français transfère la participation restante de l'ERAP à Cogema, par la suite elle-même intégrée au sein du groupe AREVA,

- acquisition des activités Manganèse du groupe norvégien Elkem, grâce à laquelle Eramet devient le premier producteur mondial d'alliages de manganèse et complète sa gamme de produits avec des alliages à forte valeur ajoutée, les alliages affinés.

Au terme de ces opérations, le groupe Eramet est profondément transformé. Ses activités sont réparties en trois branches, Nickel, Manganèse et Alliages, d'importance voisine, et le capital du groupe se trouve majoritairement détenu par des actionnaires privés, l'État français conservant une participation minoritaire.

2000 : Acquisition de la société mexicaine Sulfamex, producteur de produits agrochimiques à base de manganèse.

Inauguration du complexe industriel de Moanda (Gabon) : cette nouvelle usine d'enrichissement et d'agglomération du minerai de manganèse renforce la gamme de produits de Comilog et permet de rallonger la durée de vie des réserves.

2001 : Lancement du programme d'augmentation de 25 % de la capacité de production de nickel (programme 75 000 tonnes) en Nouvelle-Calédonie.

Lancement de l'investissement dans une nouvelle usine de forgeage-matriçage en France comprenant une presse de 40 000 tonnes.

Fermetures d'un haut fourneau de ferromanganèse à Boulogne-sur-Mer et d'un four électrique produisant du silicomanganèse en Italie.

2002 : Acquisition de l'usine d'alliages de manganèse de Guilin (Chine).

Prise de contrôle à 78 % de la société Peter Stubs (UK) par Erasteel.

2003 : Mise en œuvre d'un programme de restructurations dans les branches Alliages et Manganèse, confrontées à des pertes importantes :

– fermeture de l'usine de ferromanganèse de Boulogne-sur-Mer et de l'usine d'alliages de manganèse de Shaoxing (Chine),

– cession par Comilog de Sadaci (grillage de molybdène) et de l'activité Noir de Carbone, toutes deux basées en Belgique,

– prise de contrôle à 100 % du Centre de Recherche de Trappes,

– prise de contrôle à 100 % d'Eurotungstène,

– lancement du programme d'investissement dans une nouvelle usine d'aciers rapides en Chine, en joint-venture avec la société chinoise Tiangong.

2004 : Programme 75 000 tonnes en Nouvelle-Calédonie : démarrage du nouveau four et début de la montée en puissance.

Lancement de l'investissement dans une augmentation de 50 % de la production de minerai de manganèse de Comilog.

Lancement de l'investissement en Chine dans une nouvelle usine de dérivés du manganèse destinés au marché des piles alcalines.

4.1.3 Le groupe et sa stratégie

Le groupe Eramet est un groupe minier et métallurgique français qui détient des positions mondiales de premier plan dans chacune de ses activités.

Le groupe, qui a employé en 2003 près de 13 000 personnes dans près de 20 pays, a réalisé sur cet exercice un chiffre d'affaires de près de 2 milliards d'euros dont plus de 80 % hors de France.

Le groupe est présent dans trois métiers cycliques, dont les cycles sont décalés les uns par rapport aux autres. Les trois métiers sont en croissance sur le long terme.

La branche Nickel détient des mines de nickel en Nouvelle-Calédonie et transforme elle-même la quasi-totalité de son minerai. Cinquième producteur mondial de nickel, le groupe

est le premier producteur mondial de ferronickel, un des trois producteurs mondiaux de nickel de haute pureté, ainsi que le leader mondial du chlorure de nickel.

La branche Manganèse est le deuxième producteur mondial d'alliages de manganèse, le deuxième producteur mondial de minerai de manganèse, grâce à sa mine à haute teneur de Moanda (Gabon) et l'un des principaux producteurs mondiaux de dérivés chimiques du manganèse.

La branche Alliages est le premier producteur mondial d'aciers rapides, le deuxième producteur mondial de pièces matricées pour l'aéronautique et l'énergie.

Le groupe dispose d'avantages compétitifs majeurs :

– des réserves minières de qualité tant en terme de richesse (teneur des minerais) que de durée de vie,

– de fortes compétences technologiques dans les domaines de la mine, de la métallurgie, du forgeage matriçage, de la chimie des métaux et de l'hydrométallurgie.

La stratégie du groupe vise à renforcer durablement ses positions et sa rentabilité dans chacun de ses métiers, sur des marchés en croissance sur le long terme :

– par des extensions de capacité compétitives dans le nickel et le manganèse, qui valorisent au mieux ses importantes ressources minières tout en accompagnant la croissance de ses grands clients mondiaux,

– par le maintien permanent de ses activités au meilleur niveau de compétitivité internationale,

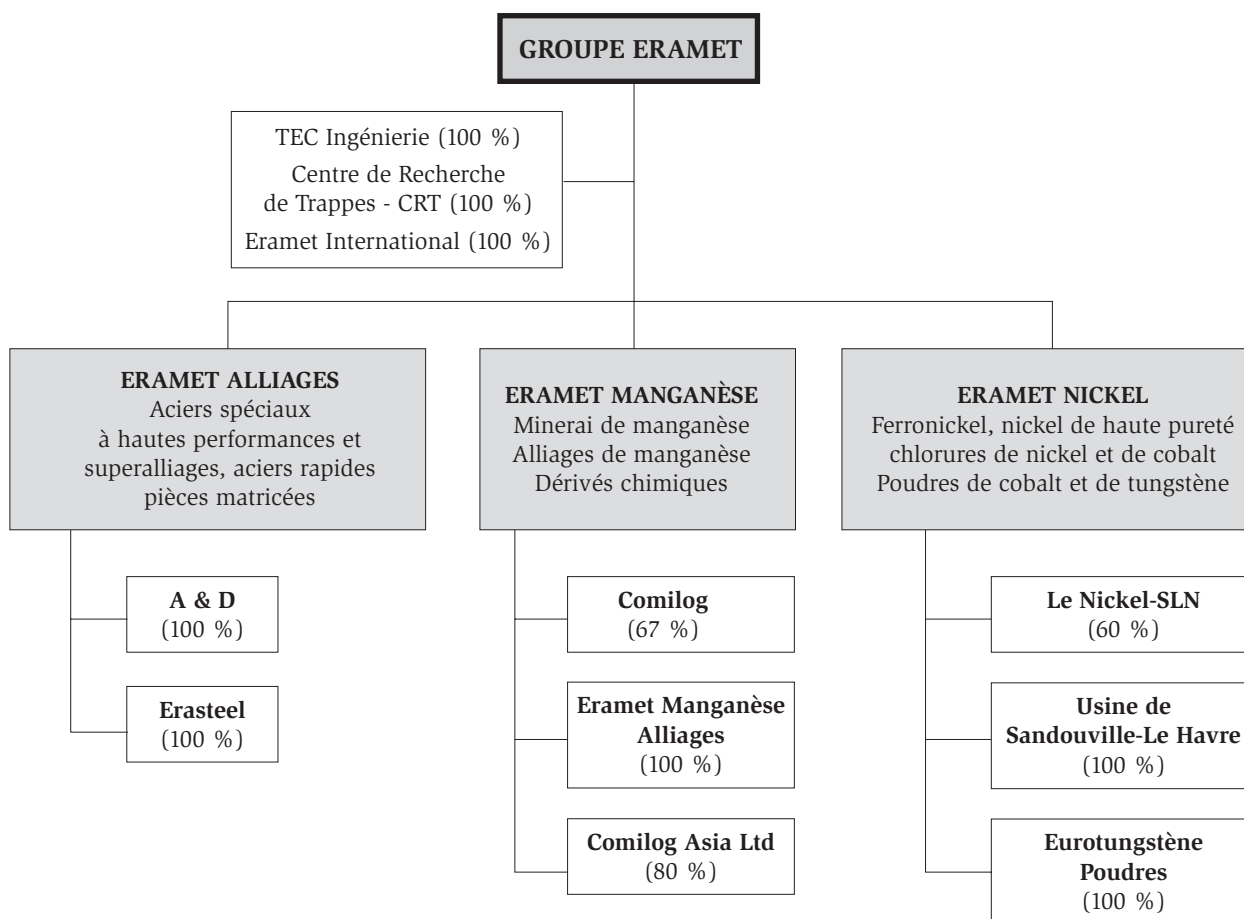
– par une présence mondiale, grâce à son réseau de vente Eramet International et à des investissements stratégiques, notamment en Chine,

– par une politique de recherche et de développement dynamiques, tant sur le plan des procédés que des produits,

– par une gestion prudente permettant au groupe de traverser les périodes plus difficiles liées aux cycles de ses marchés et d'être capable d'investir à contre-cycle afin de tirer le meilleur parti des périodes les plus dynamiques.

Le développement du groupe s'inscrit dans le long terme. Le groupe agit de façon responsable vis-à-vis de son environnement, de ses employés et de ses actionnaires.

4.1.4 Organigramme du groupe au 30 septembre 2004



4.1.5 Chiffres clés de l'activité

Éléments d'activité (données consolidées en millions d'euros)

	30 juin 2004	2003	2002	2001
Chiffre d'affaires par branche				
- Nickel	364	610	501	485
- Alliages	331	616	720	827
- Manganèse	501	769	879	920
- Holding et divers	(4)	(5)	(4)	(4)
TOTAL	1 192	1 990	2 096	2 228

Chiffre d'affaires par zone géographique

- France	196	337	401	387
- Europe hors France	395	654	690	780
- Amérique du Nord	229	407	526	603
- Asie	322	500	412	375
- Autres zones	50	92	67	83
TOTAL	1 192	1 990	2 096	2 228

Commentaires généraux sur l'activité du groupe

Le chiffre d'affaires du groupe est en repli depuis 2001 avec, cependant, une situation contrastée dans les trois branches. Seule la branche Nickel connaît une évolution régulière du fait de la hausse des prix du nickel et des quantités vendues. Le chiffre d'affaires de la branche Manganèse a connu, sur la période 2001 à 2003, une baisse de 16% du fait, essentiellement, de la baisse des volumes commercialisés ; baisse qui s'explique par la situation des marchés et par certaines difficultés de fonctionnement des nouveaux investissements. Après une année 2001 en forte progression, Eramet Alliages est en repli à partir de 2002, suite à la chute d'activité du secteur aéronautique et de la production d'énergie.

À partir du premier semestre 2004, l'activité a connu une augmentation significative dans les branches Nickel et Manganèse et un début de redressement dans la branche Alliages. Grâce au cours élevé du prix du nickel et à de bonnes performances industrielles, l'activité Nickel est en progression très significative. La branche Manganèse connaît une forte augmentation de son chiffre d'affaires et de sa rentabilité grâce à la hausse des prix de vente des alliages de manganèse qui ont atteint des records historiques ainsi qu'aux effets positifs des restructurations. Enfin, les différentes actions de réorganisations industrielles et une situation favorable des principaux marchés permettent une amorce de reprise dans la branche Alliages.

4.2 La branche Nickel

4.2.1 Le marché du nickel

4.2.1.1 La demande de nickel

Propriétés du nickel

Le nickel est un métal peu connu du grand public, car il est généralement utilisé en combinaison avec d'autres produits. Le nickel est pourtant un métal doté d'une riche combinaison de propriétés, qui en font un élément indispensable à la vie moderne, compte tenu de son caractère recyclable.

Le nickel est un élément d'alliage essentiel qui apporte, selon les nuances d'acier :

- résistance à la corrosion atmosphérique, en combinaison avec le chrome,
- résistance à la haute température tout en conservant de bonnes propriétés mécaniques,
- ductilité (facilité de transformation),
- résistance mécanique,
- résistivité électrique,
- propriétés magnétiques.

Il possède des propriétés électrochimiques : il peut être déposé par électrochimie sous forme d'un dépôt mince et il est utilisé dans les batteries rechargeables. Le nickel possède également des propriétés catalytiques.

Le symbole du nickel dans la table des éléments est « Ni », généralement utilisé comme abréviation pour désigner le nickel.

Utilisations du nickel

L'acier inoxydable est de très loin le premier secteur consommateur de nickel dans le monde. La consommation mondiale de nickel est répartie comme suit :

Acier inoxydable (8 à 12 % de Ni) :	69 %
Alliages base nickel (25 % à 100 % de Ni) :	9 %
Galvanoplastie (nickelage) :	8 %
Aciers alliés et fonderie (moins de 4 % de Ni) :	7 %
Batteries rechargeables :	3 %
Monnaie :	2 %
Autres (dont catalyse) :	2 %

Sources : estimations Eramet

Usages finaux du nickel

Les usages finaux sont très variés et essentiels à la vie moderne. Le nickel est difficilement remplaçable dans ses différents usages.

- Sous forme d'acier inoxydable (« inox ») :

- Sécurité alimentaire et hygiène

C'est une des utilisations importantes de l'acier inoxydable. L'acier inoxydable est un matériau qui présente d'excellentes propriétés d'hygiène, indispensables pour garantir la sécurité des consommateurs notamment sous les formes suivantes : les équipements ménagers (évier, couverts, casseroles, plats...) ; l'électroménager (machines à laver, fours à micro-ondes, cuisines pour restauration) ; les produits de l'industrie agroalimentaire et également pharmaceutique (matériel chirurgical...). Pour ces propriétés, l'usage de l'acier inoxydable est souvent imposé par les législations dans les pays développés.

- Industries de base

Chimie, pétrochimie, papier, production d'énergie.

- Bâtiment, construction

Ascenseurs, rampes, mobilier urbain, citernes d'eau, décoration et accessoires des bâtiments. L'usage de l'inox est retenu pour ses propriétés esthétiques ainsi que pour sa durée de vie.

- Transport

Trains (carrosserie et aménagements intérieurs), marine, camions citernes, aéronautique, pots catalytiques des automobiles.

- Sous forme d'alliages plus riches en nickel :

- Superalliages

Le développement de l'aviation moderne (réacteurs) s'est largement appuyé sur le développement des superalliages, qui utilisent des teneurs en nickel élevées (supérieures à 45 %) en association avec d'autres métaux (notamment le cobalt et le chrome). Les superalliages ont la capacité de conserver des propriétés mécaniques élevées malgré les températures de plus en plus élevées de fonctionnement des réacteurs. Ces superalliages sont également utilisés pour les turbines à gaz servant à produire de l'énergie, ainsi que dans certaines applications de la production pétrolière.

- Alliages nickel/fer

La production et le transport des gaz industriels, ainsi que du gaz naturel liquéfié, à de très basses températures rendent indispensable l'usage de certains alliages nickel/fer. D'autres alliages nickel/fer sont utilisés dans les appareils de mesure, les écrans de téléviseurs, les semi-conducteurs.

- Alliages à base de nickel résistants à la corrosion

Ces alliages sont utilisés dans les industries chimiques et dans les installations de protection de l'environnement (traitement des fumées et des gaz, traitement des eaux...).

- galvanoplastie (revêtement de métal pur) : le nickel procure un aspect brillant et une résistance à la corrosion atmosphérique (robinetterie, quincaillerie, tubes...),
- aciers alliés et fonderie : automobiles et constructions mécaniques,
- batteries rechargeables : batteries de secours, téléphones, ordinateurs portables,
- monnaies : dans de nombreux pays, les pièces de monnaie sont soit en nickel pur (cas du franc français jusqu'à l'introduction de l'euro) soit en alliages cuivreux contenant du nickel (pièces de 1 et 2 euros),
- autres : catalyse (pétrochimie, production de margarine, colorants...).

Développement durable et nickel

Le nickel confère dans toutes ses applications une longue durée de vie aux composants dans lesquels il est incorporé. Ainsi, outre ses qualités intrinsèques, la justification économique de l'usage du nickel par rapport à d'autres matériaux se retrouve pleinement dans une analyse du cycle de vie des composants.

Le nickel est recyclable à l'infini et sa valeur économique élevée rend sa collecte et son recyclage rentables. Ainsi, la structure de l'industrie du recyclage du nickel est largement établie depuis de nombreuses années : la collecte des produits à recycler (chutes industrielles ainsi que produits issus de la démolition d'appareils et d'équipements) est généralement le fait de sociétés de petite taille, qui vont elles-mêmes vendre les produits collectés aux grands industriels du recyclage du nickel. Ces derniers assemblent les différents alliages contenant du nickel (acier inoxydable, superalliages, aciers alliés, etc.) dans des proportions soigneusement définies, pour en faire un nouveau produit parfaitement utilisable par leurs clients : les producteurs d'aciers inoxydables. En 2003, le nickel issu du recyclage représentait environ 44 % du nickel consommé pour la production d'acier inoxydable dans le monde.

Le nickel est utilisé dans un grand nombre d'usages liés à la protection de l'environnement (traitement des gaz, des effluents...).

Marché du nickel

Grâce à ses nombreuses applications en forte progression, le nickel a connu un taux de croissance moyen historique de 4 % par an depuis 1950, qui se compare très favorablement à celui d'autres produits industriels. L'acier inoxydable, premier usage du nickel, a progressé lui-même à un taux moyen de 5 % par an. L'accession d'une frange croissante des populations des pays dits « nouvellement industrialisés » à un niveau de vie plus élevé s'est accompagnée d'une très forte accélération de la demande de nickel de la part de ces pays. Historiquement, le Japon, puis les « dragons » asiatiques ont validé cette observation. Le nouveau pôle de développement est aujourd'hui la Chine, où une classe moyenne d'environ 300 millions de personnes est en train d'émerger.

4.2.1.2 L'offre de nickel

Les trois types de minerais de nickel

L'accès à des réserves minières de qualité (richesse du minerai, caractéristiques chimiques, taille des gisements) est un facteur déterminant dans l'industrie du nickel. Les teneurs en nickel des minerais exploités aujourd'hui sont typiquement comprises entre 1 % et 3 % pour les plus riches.

Il existe trois familles de minerais :

- les minerais sulfurés,
- les minerais oxydés latéritiques (limonites),
- les minerais oxydés garniéritiques (sapolites).

Les différentes familles de minerais ont des caractéristiques propres, qui différencient leurs modes d'exploitation et la structure de leurs coûts de production.

Minerais sulfurés : les mines de minerais sulfurés sont généralement souterraines. Elles sont situées géographiquement plutôt au Nord (Canada, Sibérie...) ou au Sud (Afrique du Sud, Australie...). Le nickel est associé dans ces minerais à plusieurs autres métaux : le cuivre, le cobalt, l'or, l'argent et souvent des platinoïdes.

Le minerai peut être concentré par voie physique, permettant d'accroître la teneur à environ 10 à 20 %. Le concentré qui en résulte est traité par un procédé pyrométallurgique (fours) pour donner un produit intermédiaire, la matte. Des procédés de raffinage chimique complexes permettent de récupérer et valoriser les différents métaux contenus. Le procédé se termine en général par une phase de réduction (production de poudres et de briquettes) ou par une électrolyse (nickel électrolytique). Le procédé carbonyle (vapométallurgie) permet également de produire du nickel métal (poudres et billes de nickel carbonyle).

Minerais oxydés : les latérites, partie supérieure du profil minier

Les mines sont à ciel ouvert. Elles sont situées en général dans les zones à climat tropical (Nouvelle-Calédonie, Indonésie, Philippines, Cuba...). Les teneurs en nickel sont faibles, autour de 1 % en général. Les minerais oxydés contiennent du cobalt.

Ces minerais ne sont généralement pas enrichissables. Ils sont traités par des procédés hydrométallurgiques (dissolution par l'ammoniac ou l'acide sulfurique), ammoniacal ou acide, afin de séparer le nickel et récupérer le cobalt contenu. Certains procédés récents basés sur l'acide sulfurique sont encore mal maîtrisés.

Minerais oxydés : les garniérites, partie inférieure du profil minier

Les mines sont à ciel ouvert, situées en général dans les zones à climat tropical (Nouvelle-Calédonie, Indonésie, Philippines, Colombie, République dominicaine...). Les garniérites sont situés sous les latérites. Les teneurs sont plus élevées, de l'ordre de 1,5 à 3 %. Ces minerais sont peu ou pas enrichissables.

Le minerai est traité par un procédé pyrométallurgique (four électrique), qui donne généralement un produit fini, le ferrometall (utilisé pour l'élaboration des aciers inoxydables) ou, plus rarement, un produit intermédiaire, la matte (sulfure de nickel), destinée à être raffinée pour produire du nickel métal.

Répartition de la production mondiale par type de minerais en 2003 (estimations Eramet)

Sulfurés : 58 %
Garniérites : 28 %
Latérites : 14 %

Répartition géographique de la production minière par pays en 2003

Production minière 2003 en milliers de tonnes de nickel contenu		
Russie	240,0	19 %
Australie	179,5	14 %
Canada	163,8	13 %
Indonésie	143,9	11 %
Nouvelle-Calédonie	111,9	9 %
Cuba	78,0	6 %
Colombie	70,8	6 %
Chine	60,8	5 %
Afrique du Sud	42,7	3 %
Brésil	36,0	3 %
Botswana	31,0	2 %
République dominicaine	27,4	2 %
Philippines	23,4	2 %
Grèce	21,4	2 %
Venezuela	17,0	1 %
Zimbabwe	7,8	1 %
Macédoine	5,6	0 %
Finlande	2,7	0 %
Turquie	0,7	0 %
MONDE	1 264,4	100 %

Source : International nickel Study Group, INSG.

Coûts d'investissement dans la branche Nickel

Les coûts d'investissement sont particulièrement élevés dans l'industrie du nickel. Pour un nouveau projet comportant une nouvelle mine et une nouvelle usine intégrée d'une capacité de 50 à 60 000 tonnes par an (soit environ 4 % de l'offre mondiale), il faut investir environ 2 milliards de dollars (USD). Ceci correspond à un coût de l'ordre de 15 à 16 USD par livre (soit 33 à 35 USD/kg) de capacité annuelle, alors que le cours moyen historique du nickel au LME de 1979 à septembre 2004 est de 3,26 USD/livre (USD/lb), soit 7,2 USD/kg.

De ce fait, le mode de développement privilégié par les producteurs existants est celui des extensions de capacité, dont le coût d'investissement est la moitié seulement de celui d'une nouvelle usine, soit 7 à 8 USD/lb (15 à 17 USD/kg) de capacité annuelle.

En raison de ces coûts très élevés, les décisions d'investissement sont souvent prises par les producteurs en période de pics de prix du nickel.

De ce fait, l'offre de nickel tend à arriver sur le marché par « vagues » successives de projets, ce qui accentue le caractère cyclique du marché.

Délais de développement des projets intégrés de la branche Nickel

Dès lors, le temps de développement d'un nouveau projet intégré (mine + usine) est long.

Plusieurs étapes sont indispensables :

- études géologiques : 2 à 5 ans,
- étude de préfaisabilité : 1 an,
- pilote en cas de procédé nouveau : 2 ans,
- étude de faisabilité bancaire : 2 ans,
- construction (mine et usine) : 2 à 3 ans.

La durée minimale est ainsi de 9 à 13 ans, mais elle peut être prolongée parfois de plusieurs années en cas de difficultés dans les négociations des conditions fiscales, environnementales et dans l'obtention des financements nécessaires.

Procédés de traitement du nickel

Compte tenu de l'épuisement graduel des gisements les plus riches, les minerais oxydés, essentiellement sous forme de latérites, représentent la principale ressource de nickel pour le futur (environ 70 à 80 % des ressources mondiales).

La lixiviation (mise en solution) acide reste aujourd'hui la voie privilégiée pour exploiter ces minerais. Mais cette technologie n'a pas encore fait ses preuves à une échelle industrielle. Les trois projets australiens qui avaient été développés sur la base de cette technologie ont connu de grandes difficultés financières.

Deux grands projets utilisant eux aussi ces technologies, Goro (Inco) et Ravensthorpe (BHP Billiton), devraient être engagés avec un démarrage attendu vers 2007. Afin de limiter les risques, ces deux projets ont fait l'objet de dépenses importantes en recherche et en pilotage industriel. De plus, le procédé traitera dans les deux cas des minerais significativement plus riches que ceux exploités par leurs trois prédécesseurs.

La technologie par lixiviation acide apparaît ainsi aujourd'hui comme un relais indispensable pour apporter au marché les quantités de nickel dont il a besoin, mais elle n'est plus considérée comme une rupture pour l'industrie du nickel, que ce soit en matière de coûts d'investissements (qui restent très importants, autour 14 à 16 USD/lb de capacité) ou en matière de coûts de production.

4.2.1.3 Les producteurs de nickel

Tableau de la production minière et de la production métallurgique (classement des producteurs sur la base de la production minière)

Année 2003		Production minière Ni dans le minerai		Production métallurgique Produits finis	
Milliers de tonnes de nickel contenu					
Norilsk	Russie	239,0	20 %	239,0	20 %
Inco	Canada	162,0	13 %	168,8	14 %
WMC	Australie	92,0	7 %	61,4	5 %
Falconbridge	Canada	76,2	6 %	104,6	9 %
Eramet	France	61,8	5 %	61,8	5 %
Jinchuan	Chine	50,0	4 %	60,6	5 %
BHP Billiton	Australie	47,9	4 %	80,2	7 %
Cubanickel	Cuba	41,2	3 %	41,2	3 %
Sherritt	Canada	31,9	2 %	31,9	3 %
OMG	Finlande	20,0	1 %	48,8	4 %
Sumitomo Metal Mining	Japon	0,0	0 %	56,4	5 %
Pamco	Japon	0,0	0 %	39,6	3 %
Autres		365,0	30 %	192,7	16 %
TOTAL		1 187	100 %	1 187	100 %

Sources : INSG (International Nickel Study Group) – Producteurs – Estimation Eramet.

4.2.1.4 Les prix du nickel

Avant 1979, le prix du nickel était fixé par les principaux producteurs de nickel. Depuis 1979, le nickel est coté au London Metal Exchange (« LME »), sur lequel les intervenants peuvent prendre des positions à terme et réaliser des couvertures. Tous les échanges sur le LME peuvent théoriquement être dénoués par une livraison physique de métal. Mais en pratique seule une petite fraction des échanges se traduit par une livraison physique. Les volumes traités annuellement sur le nickel représentent entre 15 et 30 fois la demande mondiale. Le poids considérable des intervenants financiers sur le LME se traduit par une volatilité à court terme et des effets d'anticipation par rapport à la situation du marché physique.

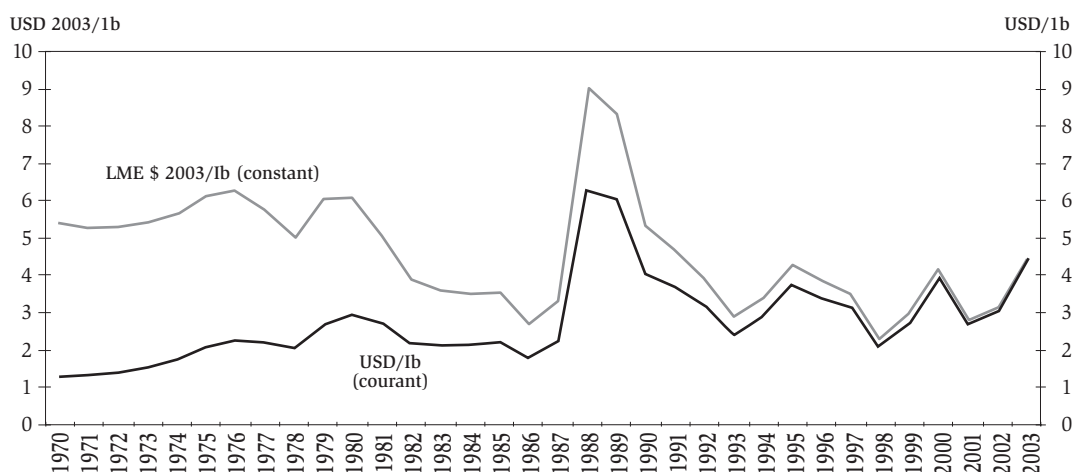
Le graphique ci-joint illustre la variation historique des cours (en monnaie courante USD/livre et en monnaie constante USD 2003/livre) :

Sur le long terme, le marché physique reste néanmoins le principal paramètre qui encadre les fluctuations des cours du nickel.

Quand les cours du nickel passent en dessous des seuils critiques de rentabilité, les producteurs de nickel les moins compétitifs sont contraints de réduire leur production. À l'inverse, des cours du nickel élevés stimulent la réouverture d'anciennes mines moins compétitives, l'exploration et le financement de nouveaux projets.

À court terme, il existe un lien historiquement vérifiable entre les cours du nickel et le niveau des stocks mondiaux, exprimés en semaines de consommation, comme c'est le cas pour l'ensemble des matières premières.

Le cours moyen historique du nickel au LME entre 1979 et septembre 2004 est de 3,26 USD/lb, soit 7 180 USD par tonne.



Sources : London Metal Exchange.

4.2.1.5 Situation récente du marché du nickel et perspectives

Le marché du nickel est dans une situation de déficit (insuffisance de l'offre par rapport à la demande) depuis 2002. Le niveau des stocks mondiaux est tombé à environ 7,1 semaines de consommation fin 2003.

Offre – Demande de nickel

(en milliers de tonnes)	2000	2001	2002	2003	2004 E.
Production d'inox	19 273	18 655	19 835	22 054	23 663
Production d'inox austénitique	14 634	14 343	15 454	17 257	18 256
Nickel vierge %	52,40 %	54,10 %	56,50 %	56,40 %	55,70 %
Nickel vierge dans l'inox tonnes	677,8	681,6	767,4	842,1	857,5
Nickel autres secteurs	440,8	415,0	386,8	405,2	410,6
Consommation apparente de nickel	1 118,6	1 096,6	1 154,2	1 247,3	1 268,1
Offre de nickel	1 095,1	1 143,1	1 177,3	1 186,1	1 260,0
Balance	(23,5)	46,5	23,2	(61,2)	(8,0)
Stocks en semaines de consommation (fin d'année)	9,0	12,9	10,5	7,1	6,6

Sources : INSG – Producteurs – Estimations Eramet.

Le marché du nickel a pris conscience du manque actuel de projets de dimension mondiale en mesure de démarrer dans la période 2004-2007, et en conséquence du risque potentiel de pénurie.

Les investissements dans l'industrie du nickel ont en effet été freinés par plusieurs phénomènes au cours des dernières années :

- l'effondrement du système soviétique, qui a provoqué un afflux de nickel russe sur les marchés occidentaux à partir de 1989,

- au début des années 1990, l'annonce du développement du projet canadien Voisey's Bay, avec un objectif de capacité de production de 120 000 tonnes par an, des coûts de production visés très compétitifs et un démarrage prévu en 1999,

- au milieu des années 1990, l'annonce d'une « vague » de nouveaux projets utilisant des procédés hydrométallurgiques nouveaux, utilisant la lixiviation acide des latérites (minerais pauvres à environ 1 %), présentés comme une véritable rupture technologique et économique. Ces projets, grâce à leurs coûts d'investissement et de production qui devaient être extrêmement compétitifs, devaient donner l'accès à des gisements de latérites, très abondants mais considérés jusqu'alors comme non économiques à exploiter.

Mais ces projets ne se sont pas réalisés, du moins aux conditions annoncées :

- le projet Voisey's Bay est appelé à démarrer fin 2005, avec une taille réduite à 55 000 tonnes par an,

- les trois usines australiennes lancées sur des procédés utilisant la lixiviation acide des latérites ont connu de graves difficultés techniques et financières.

Du fait de ces différentes évolutions, le marché du nickel sera vraisemblablement en léger déficit en 2004. Les cours du nickel ont atteint un niveau très élevé sur les huit premiers mois de l'année, à 13 800 USD par tonne, en moyenne. Il faut remonter aux années 1988-1989 pour trouver un tel niveau de cours.

L'offre de nickel supplémentaire en 2005 et 2006 viendra principalement d'une série d'extensions de capacités et de la réac-

tivation par des mineurs indépendants de mines anciennes fermées autrefois pour des raisons économiques. Cependant, ces mines ont une capacité de production limitée et une durée de vie résiduelle assez courte. Les grands projets entièrement nouveaux « greenfield », visant le développement de nouveaux sites intégrés (combinant une nouvelle mine et une nouvelle usine) et à longue durée de vie, commenceront à apporter des capacités, au mieux, à partir de 2007.

Compte tenu des perspectives de l'offre de nickel en 2005 et 2006, le marché du nickel pourrait rester tendu pendant ces deux années, à condition toutefois que la croissance économique mondiale se maintienne.

4.2.2 Présentation de la branche Nickel d'Eramet

4.2.2.1 Points clés de la branche Nickel

- Eramet dispose d'une présence très ancienne (1880) et solide en Nouvelle-Calédonie,

- Eramet est le cinquième producteur mondial de nickel.

- Les mines exploitées par Eramet sont de haute qualité (teneur et réserves).

- Producteur intégré, Eramet transforme tout son minerai dans ses propres usines.

- Eramet est le leader mondial du ferronickel, destiné au marché de l'acier inoxydable.

- Eramet a développé une politique d'extensions graduelles rendues possibles par l'amélioration constante des procédés.

- Eramet réalise actuellement une extension de 25 % de la capacité de production, ce qui va lui permettre d'accroître sa production dès 2005.

Chiffres clés branche Nickel

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre	Exercice		
	2004	2003	2002	2001
Chiffre d'affaires	364	610	501	485
Résultat d'exploitation	151	160	73	41
Marge brute d'autofinancement	143	165	108	85
Actif immobilisé	428	311	245	246
Investissements industriels	67	104	40	36
Effectif moyen des sociétés consolidées par intégration globale	2 462	2 395	2 356	2 342

4.2.2.2 Structure de la branche Nickel

Structure juridique

La branche Nickel du groupe, dénommée « Eramet Nickel », est organisée aujourd'hui autour de trois sociétés : Le Nickel-SLN, Eramet et Eurotungstène Poudres.

Le Nickel-SLN

La société Le Nickel-SLN, créée en 1880, exploite de manière continue depuis plus de 120 ans des gisements de nickel en Nouvelle-Calédonie. Aujourd'hui, elle exploite des mines et une usine métallurgique en Nouvelle-Calédonie.

Eramet

Eramet possède et exploite une raffinerie de nickel à Sandouville, en France métropolitaine, et commercialise tous les produits de la branche Nickel, à l'exception des ventes de minerai qui sont réalisées par la société Le Nickel-SLN. De plus, Eramet apporte une assistance technique à la société Le Nickel-SLN dans de nombreux domaines, en particulier pour la gestion des achats, la recherche, l'ingénierie, le juridique et le financier.

Eramet est donc ainsi tout à la fois l'actionnaire majoritaire, et l'opérateur industriel et commercial de la société Le Nickel-SLN.

La totalité de la production métallurgique de Doniambo est vendue par Le Nickel-SLN à Eramet. Le prix de vente du fer-nickel à Eramet est fonction du prix de vente moyen d'Eramet à ses clients après déduction des frais de commercialisation et d'une marge commerciale pour Eramet. Le prix de vente de la matte est fonction du prix de vente moyen d'Eramet à ses clients pour les produits de Sandouville après déduction des frais de commercialisation et des frais de raffinage.

La société Le Nickel-SLN est détenue à 60 % par Eramet, à 30 % par la STCPI (Société Territoriale Calédonienne de Participation Industrielle qui est codétenue par les trois provinces de Nouvelle-Calédonie) et à 10 % par Nisshin Steel (Japon), à la suite des opérations suivantes :

1991 : Eramet a conclu avec le producteur japonais d'acier inoxydable Nisshin Steel un accord de coopération de long terme qui s'est traduit par :

– une prise de participation de Nisshin Steel dans le capital de Le Nickel-SLN : la participation initiale de 5 % (résultant d'une augmentation de capital réservée) a été portée à 6 %

en 1992, à 8 % en 1993, et a atteint son niveau définitif de 10 % fin 1994 à la suite de cessions d'actions par Eramet.

– la signature d'un contrat d'approvisionnement en fer-nickel de Nisshin Steel par le groupe Eramet. L'accord, conclu en 1991 et renouvelé en 2001, prévoit des livraisons de fer-nickel sur plusieurs années.

1999 : Le groupe Eramet a réalisé – parallèlement à l'opération d'apport d'actions SIMA –, une réorganisation du capital de la société Le Nickel-SLN, aboutissant à sa détention – à hauteur de 30 % des titres – par une structure publique de Nouvelle-Calédonie spécialement créée à cet effet, la STCPI. La STCPI recevait, simultanément, une participation de 5,1 % du capital d'Eramet.

Eurotungstène Poudres

Eramet détient également – depuis le 21 août 2003 – 100 % de la société Eurotungstène Poudres SA, située à Grenoble (Eramet détenait depuis juillet 1994 une participation de 51 % dans cette société).

Eurotungstène est spécialisée dans la production de poudres de cobalt extrafines et de poudres de tungstène. Ces poudres sont utilisées notamment pour la fabrication des carbures cémentés employés dans l'usinage des métaux et pour les outils diamantés, utilisés pour découper la pierre et les matériaux de construction.

Les recherches effectuées pendant plusieurs années par cette société ont permis la mise au point d'une nouvelle ligne de produits (la gamme de poudres polymétalliques Next) pour le marché des outils diamantés. Ces nouveaux produits, où le cobalt est partiellement remplacé par des métaux moins coûteux, présentent des propriétés spécifiques qui ont permis leur fort développement par rapport aux liants traditionnels au cobalt.

Eurotungstène a la possibilité de s'approvisionner en cobalt en utilisant le chlorure de cobalt fourni par l'usine Eramet de Sandouville. Ce chlorure de cobalt représente actuellement environ 20 % des approvisionnements d'Eurotungstène.

Les mines et l'outil industriel

Le groupe est un producteur de nickel intégré, de la mine au produit commercialisable.

Il a engagé un programme d'investissement visant à accroître sa capacité de production de 25 % entre 2003 et 2006 (« programme 75 000 tonnes »).

Les mines de nickel

Les mines de la branche Nickel bénéficient :

- de réserves importantes en garniérites,
- de teneurs en nickel élevées (2,8 % environ) après enrichissement,
- d'une connaissance approfondie de la géologie et de l'exploitation de ses gisements par des méthodes mises au point par Le Nickel-SLN,
- de techniques d'exploitation permettant la préservation de l'environnement.

Par ailleurs, le groupe a développé sa propre technique d'enrichissement des minerais oxydés calédoniens. Cette technologie a été mise en œuvre, avec l'usine d'enrichissement de Népoui, et sera utilisée également pour valoriser au mieux le gisement de Tiébaghi, dans le cadre du programme d'extension de capacité à 75 000 tonnes (+ 25 %).

Les réserves minières de nickel

Cf. chapitre 4.5.

Exploitation des mines de nickel

Les gisements de minerais oxydés (garniérites) de la société Le Nickel-SLN sont exploités à ciel ouvert. Ils se situent en général entre 500 et 1 000 mètres d'altitude. Aujourd'hui, la société Le Nickel-SLN dispose de cinq mines en activité.

Quatre d'entre elles sont exploitées directement par la société :

- Thio, exploitée depuis 1875,
- Kouaoua, exploitée depuis 1960, réouverte en 1977,
- Népoui Kopéto, exploitée entre 1970 et 1982, réouverte en 1994,
- Tiébaghi, exploitée depuis 1997.

La cinquième, Étoile du Nord, est exploitée depuis 1988 par un sous-traitant, la société Minière Georges Montagnat.

Dans le cadre du programme 75 000 tonnes, la capacité de la mine de Tiébaghi sera portée en 2004 à 1 million de tonnes humides. En outre, la société Le Nickel-SLN doit disposer

d'un autre gisement important (soit celui de Koniambo, soit celui de Poum), au plus tard début 2006, à l'issue de l'opération d'échange de titres miniers, objet de l'accord de février 1998 avec l'État français (cf. note « Dossier minier calédonien » en annexe des comptes consolidés 2003).

La société Le Nickel-SLN dispose d'une grande expérience de l'exploitation minière des gisements de Nouvelle-Calédonie. Les gisements sont définis par des études géologiques, géochimiques et géophysiques et les structures géologiques font l'objet de modélisations. L'extraction est guidée par la géologie de planification minière et elle est effectuée par des pelles hydrauliques. Le transport du minerai est effectué par camions ayant une charge utile de 50 tonnes à 100 tonnes selon les modèles.

La production minière est principalement expédiée vers l'usine de Doniambo. La production est acheminée de la mine vers le bord de mer, soit par camions, soit, à Kouaoua, par un convoyeur de 11 kilomètres de long. En bord de mer, le minerai est stocké et homogénéisé avant d'être chargé sur des navires pour expédition à l'usine de Doniambo.

Les techniques minières prennent en compte les nécessités de la préservation de l'environnement : stockage des stériles en verses stabilisées, contrôle de l'écoulement des eaux, et revégétalisation.

L'usine d'enrichissement de Népoui

À Népoui, le minerai fait l'objet d'une évacuation hydraulique par un tuyau de 7 kilomètres vers l'usine d'enrichissement. Cette dernière, inaugurée en 1994, utilise une technologie innovante, qui permet par tri granulométrique et densimétrique d'accroître la teneur des minerais. Ceci permet d'exploiter une portion plus large du gisement (en incluant des minerais à plus basse teneur) et d'augmenter ainsi la durée de vie des réserves.

La production minière globale de la société Le Nickel-SLN pour ces trois dernières années a été la suivante :

(en milliers de tonnes humides)	2003	2002	2001
Production directe	2 640	2 604	2 692
Production sous-traitée	554	488	610
TOTAL	3 194	3 092	3 302
Latérites achetées à des contracteurs	404	475	282

L'usine métallurgique de Doniambo

L'usine de Doniambo produit du ferronickel (approximativement 80 % de sa production), directement commercialisable, et de la matte de nickel (20 % de la production), qui est utilisée en totalité par l'usine de Sandouville.

Le minerai reçu des mines est homogénéisé, puis séché. Il est ensuite calciné dans cinq fours rotatifs, après ajout d'un réducteur. L'étape suivante est la fusion, dans trois fours électriques Demag. Le produit résultant est transformé, soit par affinage en poche puis grenailage, en ferronickel commercialisable (SLN 25), soit en matte de nickel, par ajout de soufre et affinage dans un four Bessemer.

L'usine de Doniambo est la plus importante unité de production de ferronickel au monde et un effort d'investissement

soutenu a permis de faire régulièrement évoluer les technologies et les équipements. Sa situation à proximité du port de Nouméa permet également à l'usine de bénéficier d'un accès direct pour les minéraliers et les navires cargo.

Avec la mise en fonction du 5^e tube de calcination à l'usine de Doniambo à la fin de 1998, la capacité de production métallurgique a été portée à 60 000 tonnes par an.

Le programme 75 000 tonnes comprend notamment la démolition et la reconstruction d'un des trois fours électriques, afin d'accroître considérablement sa puissance. D'autres investissements importants sont réalisés simultanément à l'usine de Doniambo afin d'adapter la capacité de réception du minerai et la capacité d'affinage.

*Production métallurgique
(ferronickel + matte) de l'usine
de Doniambo en tonnes de nickel contenu*

1993	47 733
1994	50 129
1995	52 343
1996	53 413
1997	54 892
1998	56 502
1999	56 642
2000	57 463
2001	58 973
2002	59 867
2003	61 523

La raffinerie de Sandouville

La raffinerie de Sandouville-Le Havre utilise un procédé hydrométallurgique très performant spécialement développé par les équipes de recherche d'Eramet. L'approvisionnement en mattes à 75 % de nickel est assuré en totalité par l'usine métallurgique de Le Nickel-SLN à Doniambo en Nouvelle-Calédonie.

La matte est broyée puis attaquée par une solution de chlorure ferrique en présence de chlore. Plusieurs étapes successives d'extraction dans des mélangeurs-décanteurs permettent d'extraire le fer, sous forme de chlorure ferrique et le cobalt, sous forme de chlorure de cobalt. Les diverses impuretés restantes sont ensuite éliminées. La solution de chlorure de nickel restante est pour la plus grande part envoyée dans une série de cuves d'électrolyse. On obtient ainsi une cathode de nickel très pur, qui est généralement découpée et mise en fût. Une partie du chlorure de nickel est commercialisée sous forme liquide, pour des applications liées à la chimie, et le solde est cristallisé et vendu en sacs. La raffinerie produit du nickel de haute pureté (plus de 99,97 % de nickel contenu) sous forme de nickel métal (nickel électrolytique) ainsi que du chlorure de nickel, du chlorure de cobalt et du chlorure ferrique.

*Politique commerciale et produits
de la branche Nickel*

Le groupe dispose d'un réseau commercial mondial, Eramet International, qui assure l'essentiel de la commercialisation du nickel. Le minerai est vendu directement par la société Le Nickel-SLN.

La stratégie commerciale de la branche Nickel repose sur une gamme de produits à forte valeur ajoutée, développés

spécifiquement pour répondre aux besoins techniques de leurs utilisateurs. Le groupe détient des positions mondiales de premier plan sur ses principaux produits.

Le groupe apporte un accompagnement technico-commercial important à ses clients, afin de les aider à valoriser pleinement ses produits dans leur propre procédé de production. Le groupe entretient des relations de partenariat de long terme avec ses clients. Les ventes de ferronickel sont réalisées généralement dans le cadre de contrats pluriannuels, qui se traduisent par des engagements de tonnages.

Les prix de vente utilisent comme référence le cours du nickel au LME, auquel sont ajoutées des « primes » significatives traduisant notamment la valeur d'usage de ces produits. Les primes font l'objet de négociations annuelles ou trimestrielles.

Ferronickel : premier producteur mondial

La totalité de la production de ferronickel du groupe est vendue à des producteurs d'aciers inoxydables. Le ferronickel est un alliage de nickel (environ 29 %) et de fer. Le ferronickel SLN 25 apporte aux producteurs d'acier inoxydable non seulement du nickel, mais aussi du fer d'excellente qualité. Utilisé par l'aciériste dans un convertisseur, grâce à sa forme en grenailles, il permet des gains de productivité importants. Le groupe est le premier producteur mondial de ferronickel ; la plupart des grands producteurs d'aciers inoxydables sont clients du groupe.

Le groupe a conclu, avec certains clients japonais et européens, des contrats à long ou moyen terme, prévoyant des engagements en volume sous réserve de prix à négocier périodiquement. Ces contrats assurent à Eramet une relative régularité des livraisons. Ils représentent la plus grande part des livraisons de ferronickel du groupe.

Nickel pur et produits associés : un des trois seuls producteurs de nickel de haute pureté au monde

- Nickel Métal (Nickel HP) : les cathodes de nickel sont principalement vendues à des fabricants d'alliages de nickel (superalliages pour l'aéronautique et le nucléaire, alliages ferronickel pour l'électronique...) et à des ateliers de traitement de surface par galvanoplastie (nickelage).

- Chlorure de nickel (SELNIC) : Eramet est le premier producteur mondial de chlorure de nickel, produit utilisé pour le nickelage et dans l'industrie chimique (catalyseurs).

- Chlorure de cobalt : il est utilisé dans l'industrie des pneumatiques, dans l'industrie chimique (catalyseurs) et par la filiale Eurotungstène.

Minerai (2 % des ventes)

Le minerai est vendu essentiellement au Japon à des producteurs de ferronickel.

La répartition par produits des ventes consolidées de l'activité Nickel hors Eurotungstène est la suivante :

En %	2003	2002	2001
Ferronickel	78	78	76
Nickel pur et produits associés ⁽¹⁾	20	19	21
Minerais	2	3	3
TOTAL	100	100	100

(1) Nickel métal et sels de Nickel.

Le groupe est présent sur tous les grands marchés de consommation de nickel. La répartition géographique des ventes hors Eurotungstène est la suivante :

En %	2003	2002	2001
France	8	13	11
Europe de l'Ouest hors France	26	29	32
Amérique du Nord	5	5	8
Asie et autres zones	61	53	49
TOTAL	100	100	100

Politique de recherche et développement de la branche Nickel

La politique recherche et développement de la branche Nickel a permis des développements importants depuis 30 ans. Le groupe dispose de moyens de recherche avec le Centre de Recherche de Trappes (cf. chapitre 4.7.3 – Recherche et développement).

Les travaux ont permis le développement notamment au niveau central associés, des moyens locaux de la branche :

- du procédé hydrométallurgique de l'usine de Sandouville en 1976,
- des grenailles de ferronickel en 1978,
- des procédés d'enrichissement des minerais pour les usines de Népoui (1991) et bientôt de Tiébaghi (2006),
- des techniques de géologie minière.

Par ailleurs, l'amélioration des procédés obtenue par la recherche et le développement a rendu possible l'accroissement progressif et fiable de la capacité des trois fours Demag, ce qui a permis à la production de passer de 40 000 à 61 500 tonnes entre 1990 et 2003. Le programme d'extension en cours vise à porter la capacité à 75 000 tonnes à l'horizon 2007, pour des montants d'investissements modérés pour l'industrie du nickel.

Rentabilité des capitaux employés de la branche Nickel

ROCE : Résultat exploitation retraité* / Capitaux engagés**

* Résultat d'exploitation – amortissement des écarts acquisitions nets des tests de juste valeur.

** Capitaux propres de la branche, plus l'endettement financier net, plus l'indemnité minière Poum/Koniambo, plus les provisions pour grands contentieux, plans sociaux et restructurations, moins les immobilisations financières.

ROCE NICKEL

En %	1999 ⁽¹⁾	2000	2001	2002	2003	1 ^{er} semestre 2004
Nickel	6	47	15	28	64,2	111,4

(1) 1999 : calculé avec le résultat d'exploitation pro forma et les capitaux engagés de fin d'année.

4.2.2.3 La branche Nickel en 2003 et au premier semestre 2004

En 2003, les cours du nickel au LME ont progressé de plus de 40 %, à 4,37 USD/lb en moyenne, contre 3,07 USD/lb en 2002. Les cours ont progressé en fin d'année, avec une moyenne de 6,45 USD/lb au mois de décembre. La branche Nickel a obtenu des performances industrielles et commerciales très positives en 2003. La production métallurgique de l'usine de Doniambo a atteint 61 500 tonnes (+3 %), ce qui a constitué un nouveau record.

La branche Nickel a constitué des stocks pour anticiper les travaux qui étaient prévus en Nouvelle-Calédonie au premier semestre 2004. En effet, dans le cadre du programme d'accroissement de 25 % de la capacité de production à 75 000 tonnes/an, un des trois fours électriques de l'usine de Doniambo devait être arrêté pour être démolé et reconstruit avec des performances accrues.

Les livraisons totales ont cependant atteint 60 000 tonnes. L'Asie, où la demande de nickel a connu une forte croissance, a représenté près des deux tiers des livraisons de nickel de la branche en 2003. Par ailleurs, au mois d'août 2003, le groupe s'est porté acquéreur des parts détenues par le groupe suédois Sandvik dans Eurotungstène, portant ainsi sa participation de 51 % à 100 %.

Au premier semestre 2004, le cours du nickel au LME a poursuivi le mouvement de hausse engagé en début d'année 2004 : malgré une correction au cours du deuxième trimestre, il a progressé de 63 % en moyenne au premier semestre 2004 par rapport au premier semestre 2003. La production métallurgique de l'usine de Doniambo, compte tenu de la réfection du four réalisée, a atteint le niveau prévu, à 24 900 tonnes, soit une baisse de 19 % par rapport au premier semestre 2003.

Les livraisons se sont élevées à 28 900 tonnes, grâce à la vente des stocks accumulés en 2003 pour compenser la baisse de production prévue. Le programme d'extension de capacité à 75 000 tonnes s'est déroulé de façon satisfaisante. Une étape importante a été franchie avec succès avec le redémarrage du nouveau four, avec une légère avance, le 18 juin.

Sur la mine de Tiébaghi, les installations fixes et les engins mobiles ont été mis en place. Il reste à terminer la construction du chargement en bord de mer. Par ailleurs, les études de détail pour l'usine d'enrichissement du minerai, dernier élément majeur du programme 75 000 tonnes, doivent être terminées vers la fin de l'année 2004.

4.3 La branche Manganèse

4.3.1 Le marché du manganèse

4.3.1.1 La demande de manganèse

4.3.1.1.1 Principales applications

– L'acier

Plus de 90 % du manganèse dans le monde est utilisé pour la production d'acier. Tous les producteurs d'aciers utilisent du manganèse dans leur processus de production ; en moyenne, 6 à 7 kg de manganèse sont utilisés par tonne d'acier. Le manganèse représente une part très faible du coût de production de l'acier.

Dans l'acier, le manganèse sert principalement comme élément d'alliage, pour améliorer la dureté, la résistance à l'abrasion, l'élasticité, l'état de surface au laminage. Il est également utilisé pour la désoxydation/désulfuration lors de l'élaboration. Il est consommé sous forme d'alliages de manganèse (ferromanganèse, silicomanganèse).

– Autres applications

- Piles et batteries : il s'agit principalement des piles alcalines. Une consommation moins importante subsiste en outre dans les piles salines, dont les performances sont inférieures. On trouve des dérivés du manganèse également dans les batteries rechargeables au lithium.
- Ferrites : utilisées dans les circuits électroniques.
- Agriculture : engrais et alimentation animale.
- Divers chimie : pigments, chimie fine.
- Autre usage dans la métallurgie : principalement comme agent durcisseur pour l'aluminium (cannettes pour boissons).

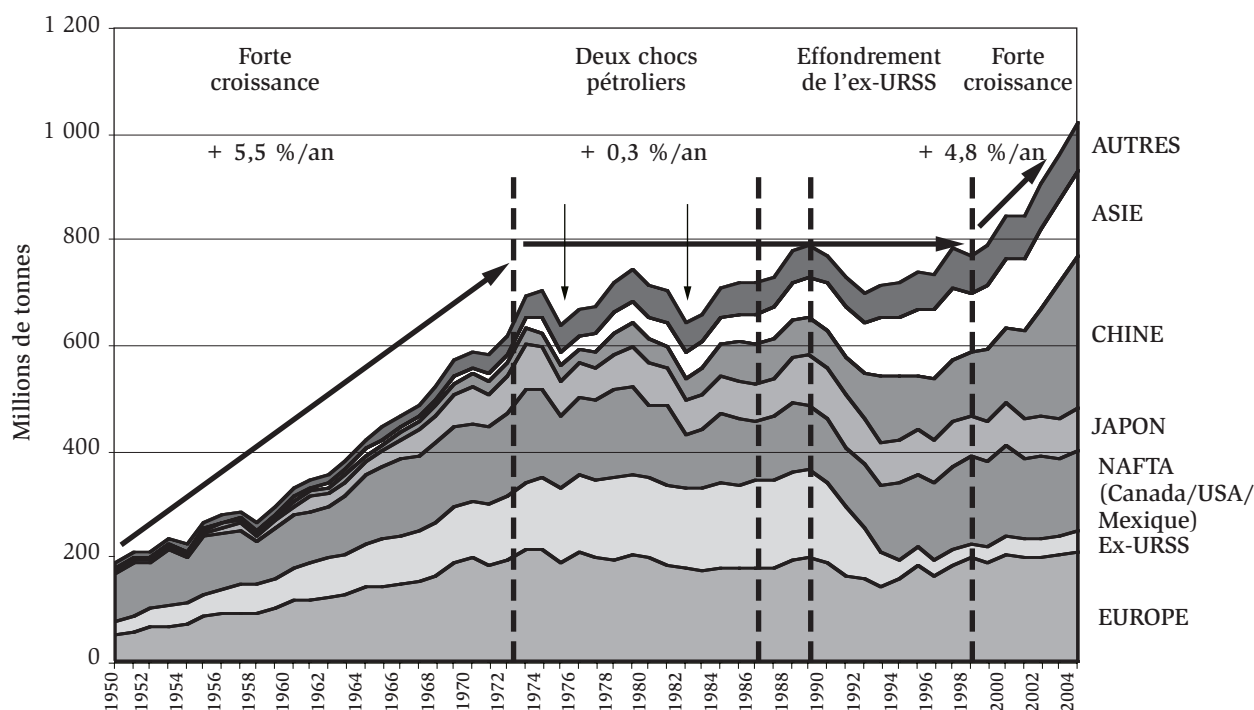
4.3.1.1.2 Évolution historique de la consommation et perspectives

La demande de manganèse est influencée principalement par l'évolution de la production mondiale d'acier au carbone. Cette dernière a longtemps été considérée comme stagnante ou en très légère croissance.

Depuis 1998, on constate une forte croissance moyenne de la consommation mondiale d'acier au carbone (près de 5 % par an). Ceci s'explique par la fin de la baisse de la consommation d'acier de l'ancien bloc soviétique, la reprise d'une légère croissance de la demande dans les zones traditionnelles et surtout par la forte accélération de la demande chinoise.

Sur les années 2002 à 2004, la croissance de la demande mondiale a même progressé de près de 7 % par an, tirée notamment par la croissance de la demande chinoise, qui a augmenté de plus de 20 % par an.

Graphique de la consommation apparente d'acier au carbone par zone géographique*



* 2004 : prévisions.

Source : Eramet et IISI.

Répartition de la production mondiale d'aciers au carbone

(en millions de tonnes)	2003	%	1 ^{er} semestre 2004
Europe	197,7	20,5	105,8
CEI	108,0	11,2	55,8
NAFTA (Canada/USA/Mexique)	121,5	12,6	64,1
Japon	110,5	11,5	55,8
Chine	220,1	22,8	123,7
Asie	118,4	12,3	66,7
Autres	88,5	9,2	48,5
TOTAL	964,7	100,0	520,3

Source : International Iron and Steel Institute (IISI).

4.3.1.2 L'offre de manganèse

Le minerai de manganèse

La production mondiale de minerai était évaluée en 2003 à 8,1 millions de tonnes de manganèse contenu. La production de minerai vient principalement de six pays : l'Afrique du Sud, l'Australie, le Gabon, le Brésil, l'Ukraine et l'Inde.

Production de minerai de manganèse en 2003 (en milliers de tonnes de Mn contenu)

Afrique du Sud	1 634
Australie	1 232
Gabon	1 019
Inde	571
Ghana	368
Kazakhstan	247
Mexique	115
Myanmar	101
Autres	2 813
Monde	8 100

Sources : International Manganese Institute et estimations Eramet.

Les alliages de manganèse

Les alliages de manganèse sont produits par réduction du minerai de manganèse, à une température d'environ 1 600 °C. Cette opération est réalisée par ajout de coke dans des fours qui peuvent être :

- des fours électriques : c'est le principal procédé utilisé aujourd'hui dans le monde. La compétitivité relative des producteurs dépend pour une forte part de la disponibilité et du coût de leur approvisionnement en électricité ;
- des hauts fourneaux : la plupart des producteurs utilisant ce procédé sont basés en Chine, en raison de la disponibilité locale de coke. En dehors de la Chine, les hauts-fourneaux sont situés uniquement au Japon et en Europe de l'Est.

Trois familles de produits sont distinguées :

- le ferromanganèse haut carbone (HC FeMn) : il contient 65 à 79 % de manganèse et 6 à 8 % de carbone et peut être produit par les deux types de procédés, four électrique ou haut fourneau ;
- le silicomanganèse (SiMn) : il contient 60 à 77 % de manganèse. Il ne peut être produit que par four électrique en utilisant soit du laitier de ferromanganèse, soit du minerai ;
- le ferromanganèse affiné (MC FeMn...) : c'est un produit à plus forte valeur ajoutée, contenant moins de carbone. Il est produit en transférant l'alliage de HC FeMn fondu dans un convertisseur à oxygène, qui réduit la teneur en carbone au niveau souhaité. On distingue le ferromanganèse moyen carbone (1,5 % de carbone) et le ferromanganèse bas carbone (0,5 % de carbone.) Il est utilisé surtout pour la production d'acier sous forme de produits plats et d'aciers spéciaux.

Répartition de la production mondiale d'alliages de manganèse en 2003

Silicomanganèse :	55 %
Ferromanganèse haut carbone :	36 %
Ferromanganèse affiné :	9 %

Sources : estimations Eramet.

4.3.1.3 Les producteurs de manganèse

Production de minerai de manganèse en 2003 (en milliers de tonnes de Mn contenu)

BHP (Australie et Afrique du Sud)	1 887
Comilog (Gabon)	1 019
Privat Bank (Ukraine)	950
Chine	910
CVRD (Brésil)	900
Assmang (Afrique du Sud)	620
Inde	570
Ghana	370
CML (Australie)	300
Autres producteurs	575
TOTAL MONDE	8 100

Production mondiale d'alliages de manganèse en 2003 (en milliers de tonnes d'alliages)

Eramet (France)	870
Nikopol (Ukraine)	867
BHP Billiton (Australie et Afrique du Sud)	700
CVRD (Brésil)	514
Privat Bank (Ukraine)	429
Bayi (Chine)	216
FerroAtlantica (Espagne)	225
Longli (Chine)	200
Akzu Ferro Alloy (Kazakhstan)	190
Assmang (Afrique du Sud)	188
Autres hors Chine	2 297
Autres Chine	2 265
TOTAL MONDE	8 950

Sources : estimations Eramet.

On retrouve parmi les producteurs d'alliages, les mêmes sociétés que pour le minerai, à l'exception de la société ukrainienne Nikopol qui ne dispose pas de mines. L'industrie des alliages de manganèse est très fragmentée. Les producteurs se trouvent dans un grand nombre de pays, même si la Chine apparaît dominante. Il n'existe pas de barrière technologique importante pour les produits standards que sont le ferromanganèse haut carbone et le silicomanganèse ; les coûts d'investissements dans l'industrie sont modérés, notamment en Chine.

4.3.1.4 Prix du manganèse

Alliages de manganèse

Il n'existe pas de marché à terme pour les alliages de manganèse. Les prix sont négociés directement entre les producteurs et leurs clients. En ce qui concerne les ventes programmées, les prix des alliages sont souvent négociés suivant une fréquence trimestrielle. Les ventes non programmées sont négociées sur la base de prix ponctuels (*spot*).

Le marché du manganèse est avant tout un marché mondial, extrêmement concurrentiel. Il peut cependant parfois exister des écarts de prix entre les grandes zones géographiques (Europe, Amérique du Nord, Asie) du fait de l'évolution des parités monétaires ou des décalages de cycles économiques. Ces écarts ne sont, en général, que temporaires.

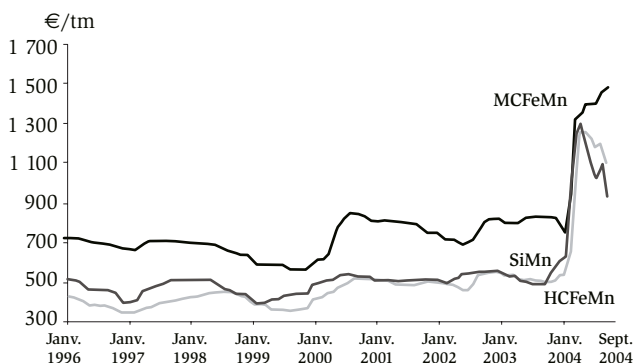
Par ailleurs, il existe également des écarts de situation entre les différentes familles d'alliages liées aux écarts de valeur d'usage. Les alliages affinés notamment ont un prix de vente plus élevé que les alliages standards.

Hors Europe, les prix des alliages de manganèse sont essentiellement fixés en dollars américains USD. En Europe, ils se traitent essentiellement en euros. Les prix sont fixés par tonnes brutes d'alliages et non en manganèse contenu. Cependant, la qualité du produit, et notamment sa teneur en manganèse, est prise en compte lors de la négociation.

Il existe plusieurs publications spécialisées dans les métaux qui suivent l'évolution des prix du manganèse par le biais d'enquêtes mensuelles sur les prix spot. La courbe ci-dessous est établie à partir des données de la publication du CRU (Londres).

Prix des alliages de Manganèse en Europe

(euros par tonne de minerai : €/tm)



Sources : CRU.

La volatilité des prix des alliages de manganèse est historiquement moins forte que celle des métaux cotés au LME. Cependant, les cours ont connu une hausse de prix très forte au premier semestre 2004, suivi d'un tassement au second trimestre.

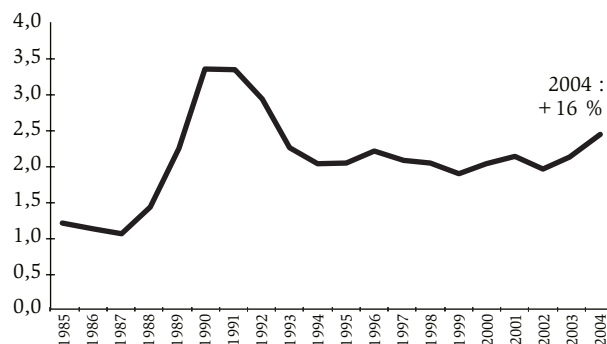
Prix du minerai de manganèse

Le prix de vente du minerai de manganèse, comme celui des alliages, résulte de négociations directes entre acheteurs et vendeurs. Le prix de vente est généralement exprimé en dollars USD. Il est directement proportionnel à la teneur en manganèse contenu dans le minerai (exemple : 2,5 USD par point de pourcentage de manganèse contenu dans une tonne, soit 120 USD/tonne pour un minerai à 48 % de manganèse). Les prix de vente du minerai sont généralement fixés pour un an.

La courbe ci-dessous indique l'évolution historique des cours du minerai de manganèse résultant des négociations entre BHP Billiton et les consommateurs japonais (source : publications japonaises spécialisées).

Prix contractuel du minerai de manganèse exporté au Japon pour usage métallurgique par BHP Billiton

US dollar pour 1 % de manganèse contenu – FOB Australie



Source : Tex Report (Japon).

4.3.1.5 Situation récente du marché et perspectives

Sur les années 2002, 2003 et 2004, la production mondiale d'aciers au carbone a progressé en moyenne de près de 7 % par an. Ce rythme nettement supérieur à la tendance historique s'explique tout d'abord par la consommation chinoise, elle-même en croissance de 23 % par an entre 2000 et 2004.

D'autres facteurs de moindre importance viennent renforcer cette tendance : la vigueur de l'économie aux États-Unis, dans les pays d'Asie et d'Amérique latine, et la reprise d'une croissance soutenue en Russie et dans les pays d'Europe centrale. Les producteurs de manganèse ne s'étaient pas préparés à répondre à une telle croissance. En particulier, la situation de surcapacité qui a longtemps prévalu sur le marché du manganèse a contribué à maintenir les prix à des niveaux qui décourageaient l'investissement.

Les limitations sur l'offre ont été renforcées par des goulets d'étranglement sur l'approvisionnement en électricité et en coke, ainsi que par des difficultés logistiques dans l'acheminement du minerai de manganèse (fret ferroviaire en Chine). Les prix *spot* des alliages de manganèse ont fortement progressé au premier semestre de l'année 2004. Le minerai de manganèse a été orienté lui aussi à la hausse, avec notamment une augmentation de 16 % du prix négocié entre BHP Billiton et les fondeurs japonais, pour atteindre le niveau le plus élevé depuis plus de dix ans.

À moyen terme, la demande de manganèse reste principalement dépendante de l'évolution de la production mondiale d'acier au carbone. Cette dernière, qui reste fluctuante, pourrait progresser d'environ 4 % par an sur les prochaines années, même en prenant en compte un ralentissement de la croissance de la demande chinoise à 5 % à l'horizon 2008. Ceci se traduirait par une augmentation de la demande d'alliages de manganèse d'environ 450 000 tonnes par an (soit approximativement 65 % de la production du groupe Eramet en 2003), et de la demande de minerai riche de manganèse de l'ordre de 900 000 tonnes par an, soit près de 50 % de la production de minerai du groupe Eramet en 2003.

L'évolution de l'offre d'alliages de manganèse paraît en mesure, à moyen terme, de suivre celle de la demande, notamment grâce à la réactivité et aux faibles coûts d'investissement des producteurs chinois et de la CEI. L'évolution de la production de minerai devrait également être suffisante pour alimenter cette croissance. Une partie de la demande de minerai devra cependant être satisfaite par le développement de nouvelles mines ou par l'extension des mines existantes. Afin d'attirer les capitaux nécessaires à ces investissements, il est vraisemblable que les cours du minerai connaîtront dans les quelques prochaines années une évolution relativement favorable.

Chiffres clés branche Manganèse

(en millions d'euros)

	1 ^{er} semestre	Exercice		
	2004	2003	2002	2001
Chiffre d'affaires	501	769	879	920
Résultat d'exploitation	129	9	(20)	(3)
Marge brute d'autofinancement	75	60	27	43
Actif immobilisé	425	449	637	662
Investissements industriels	11	35	46	93
Effectif moyen des sociétés consolidées par intégration globale	5 215	6 115	5 174	5 292

4.3.2.2 Historique de la branche Manganèse

1957 : Création de Comilog.

1962 : Début de l'exploitation du gisement de Moanda au Gabon.

1986 : Démarrage du chemin de fer Transgabonais, qui permet d'acheminer le minerai de la mine de Moanda jusqu'au port d'Owendo, proche de Libreville.

1991-1994 : Comilog fait l'acquisition de Sadacem (chimie du manganèse), de SFPO (production de ferromanganèse par haut fourneau à Boulogne-sur-Mer), de DEM (production d'alliage par four électrique à Dunkerque).

1995 : Acquisition par Comilog des usines d'alliages de manganèse de Guangxi et Shaoxing (Chine).

1996-1997 : Eramet devient le principal actionnaire de Comilog.

1999 : Eramet réalise l'acquisition des activités manganèse du groupe Elkem, regroupées dans la société Eramet Manganèse Alliages.

2000 : Acquisition de la société mexicaine Sulfamex, producteur de produits agrochimiques à base de manganèse. Inauguration du Complexe Industriel de Moanda (Gabon), nouvelle usine d'enrichissement et d'agglomération du minerai de manganèse, qui renforce la gamme de produits de Comilog et permet de rallonger la durée de vie des réserves.

2001 : Fermeture d'un haut fourneau de ferromanganèse à Boulogne-sur-Mer et d'un four électrique produisant du silicomanganèse en Italie.

4.3.2 Présentation de la branche Manganèse d'Eramet

4.3.2.1 Points clés de la branche Manganèse

Le groupe est le deuxième producteur mondial de minerai et d'alliages de manganèse, ainsi que le premier producteur mondial de dérivés chimiques du manganèse ; il bénéficie d'une présence ancienne au Gabon avec des mines de haute qualité (teneurs et réserves).

Un programme d'extension de 50 % de la capacité de production de minerai de manganèse à l'horizon 2006 a été engagé par le groupe mi-2004.

2002 : Acquisition de l'usine d'alliages de manganèse de Guilin (Chine).

2003 : Mise en œuvre d'un programme de restructurations dans la branche Manganèse :

- fermeture de l'usine de ferromanganèse de Boulogne-sur-Mer et de l'usine d'alliages de manganèse de Shaoxing (Chine). Réductions d'effectifs sur la plupart des autres sites d'Eramet Manganèse,

- cession par Comilog de Sadaci (grillage de molybdène) et de l'activité Noir de Carbone, toutes deux basées en Belgique,
- mandat de gestion provisoire du train Transgabonais confié à Comilog par le gouvernement gabonais.

2004 : Lancement de l'investissement visant une augmentation de 50 % de la production de minerai de manganèse de Comilog à Moanda.

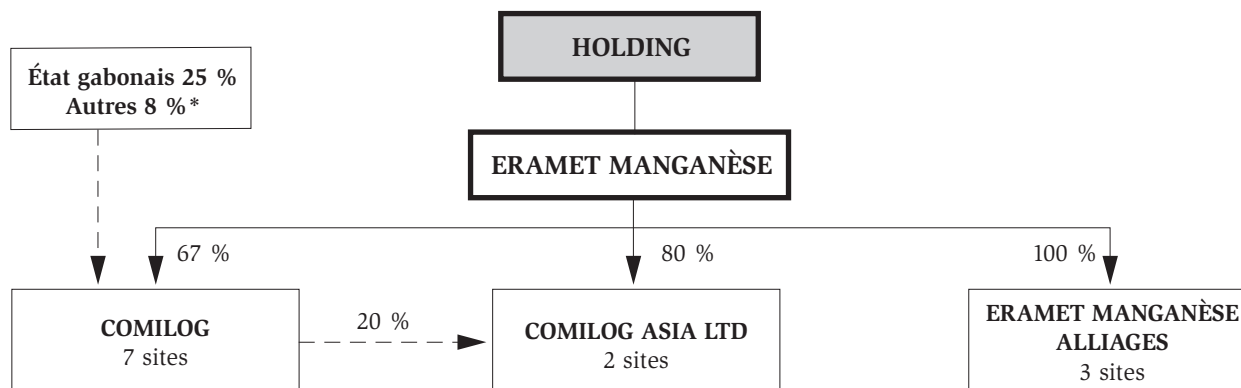
Lancement de l'investissement en Chine pour une nouvelle usine de dérivés du manganèse destinés au marché des piles alcalines.

Le groupe a procédé, avec effet au 1^{er} juillet 2004, à l'acquisition de la participation de 30 % détenue par Cogema (groupe AREVA) dans Eramet Manganèse Alliages et de la participation de 7 % détenue par Cogema (groupe AREVA) dans la société Comilog.

4.3.2.3 Structure de la branche Manganèse

Structure juridique au 30 septembre 2004

La branche Manganèse d'Eramet, « Eramet Manganèse », est organisée aujourd'hui autour de trois sociétés :



- Minerai et aggloméré (Gabon)

- Alliages de manganèse (France)

- Dérivés chimiques du manganèse (USA, Belgique, Mexique)

- Recyclage de métaux (USA, Belgique)

- Alliages de manganèse (Chine)

- Alliages de manganèse (Norvège, USA)

- Produits spéciaux (USA)

* Dont 7,04 % société Formang appartenant au groupe de Monsieur Romain Zaleski. (cf. chapitre 3.2.6.2 – Dernière répartition connue du capital).

Comilog est une société de droit gabonais détenue à 67 % par Eramet. Ses activités comprennent :

- l'exploitation de la mine de manganèse de Moanda,
- la production d'alliages de manganèse à Dunkerque (France),
- la production de dérivés chimiques à base de manganèse,
- le recyclage de métaux contenus dans les catalyseurs et de produits issus de l'électronique (cuivre).

Comilog Asia comprend les deux usines d'alliages de manganèse de Guilin et Guangxi.

Eramet Manganèse Alliages est détenue à 100 % par le groupe, par suite du rachat, le 1^{er} juillet 2004, de la participation de 30 % détenue par le groupe AREVA dans Eramet Manganèse Alliages.

Les activités d'Eramet Manganèse Alliages comprennent les deux usines d'alliages norvégiennes de Porsgrunn et Sauda, ainsi que l'usine de Marietta (USA) qui réalise, d'une part, la production d'alliages de manganèse et, d'autre part, la production de durcisseurs à base de manganèse pour l'aluminium et de chrome de haute pureté.

La mine et l'outil industriel

– La mine de Moanda

La mine de Moanda exploite un des plus riches gisements de minerai de manganèse au monde. La teneur du minerai, comprise entre 44 et 52 %, est en moyenne de l'ordre de 48 %. Les réserves minières sont traitées dans le chapitre 4.5.

L'exploitation est réalisée à ciel ouvert. La couche de stériles recouvrant le minerai représente 4 à 5 mètres d'épaisseur. Elle est extraite par des draglines. Le minerai « tout venant » est extrait avec des pelles hydrauliques et chargé sur des camions de 110 tonnes. Le minerai est traité à l'usine d'enrichissement. Le minerai enrichi sortant est expédié par convoyeur jusqu'à la gare de Moanda.

Les fines de minerai, non commercialisables, qui étaient mises en terril précédemment, sont désormais expédiées au complexe industriel de Moanda. Elles y sont tout d'abord enrichies par milieu dense, pour passer de 43 % à un concentré à 52 %. Ce dernier est ensuite mélangé à du coke et aggloméré dans un four à une température de 1 300 degrés Celsius pour obtenir un produit à environ 58 % de manganèse. Ce dernier est expédié par convoyeur pour chargement des wagons à la gare de Moanda. L'usine d'agglomération a une capacité de production de 600 000 tonnes par an.

Le chemin de fer Transgabonais achemine, entre Franceville et Libreville, sur une distance de plus de 600 kilomètres, outre le minerai de manganèse de Comilog, le bois et les marchandises diverses et transporte des passagers. Comilog possède ses propres locomotives et ses propres wagons.

Par ailleurs, depuis le mois de mai 2003, Comilog s'est vu confier un mandat de gestion provisoire du Transgabonais par le gouvernement gabonais, par suite de la déchéance de la concession accordée à l'opérateur. Ceci a permis d'améliorer

considérablement la maintenance et la fiabilité du trafic, permettant ainsi l'écoulement de quantités plus importantes de minerai de manganèse.

Ce mandat de gestion a été prolongé en février 2004 par le gouvernement gabonais pour une durée de 18 mois.

À terme le Transgabonais devrait être remis en concession par le gouvernement gabonais. Comilog envisage de se porter candidat pour l'exploitation de cette concession, en consortium avec d'autres acteurs économiques.

Comilog dispose de son propre port minéralier, le Port d'Owendo, avec une capacité de stockage correspondant à environ 3 mois de production. Le port peut accueillir des bateaux de 45 000 tonnes et les charger en deux jours.

La production d'alliages de manganèse

Le groupe est le deuxième producteur mondial d'alliages de manganèse et le premier producteur mondial d'alliages affinés, produits à plus forte valeur ajoutée. Le groupe, qui possède six usines d'alliages de manganèse, est le seul producteur d'alliages disposant d'usines dans les trois grandes zones de consommation : Europe, États-Unis, Asie, ce qui lui permet d'assurer un meilleur service à ses clients, tout en lui apportant une meilleure résistance contre les fluctuations des parités monétaires. Il est le seul producteur étranger à disposer de ses propres usines en Chine.

La gamme d'alliages produits par le groupe est très large : ferromanganèse haut carbone, silicomanganèse, ferromanganèse moyen et bas carbone, silicomanganèse bas carbone.

Production d'alliages de manganèse pour la sidérurgie

(en milliers de tonnes)

	2003	2002	2001	2000
Ferromanganèse haut carbone (y compris Chine)	402	370	436	470
Silicomanganèse	225	224	269	253
Alliages affinés (FeMn moyen et bas carbone)	247	205	172	242

Sites de production d'alliages de manganèse

Sites	Pays	Capacité de production	Type de four	Produits
Dunkerque	France	70 kt	Four électrique	SiMn
Sauda	Norvège	180 kt	Four électrique	HC, MC, LC FeMn, SiMn
Porsgrunn	Norvège	150 kt	Four électrique	HC, MC, LC FeMn, SiMn, LC SiMn
Marietta	USA	180 kt	Four électrique	HC, MC, LC FeMn, SiMn
Guangxi PROV.	Chine	80 kt	Hauts fourneaux	HC, FeMn
Guilin	Chine	140 kt	Hauts fourneaux et fours électriques	HC, FeMn, SiMn

En Europe, deux usines d'alliages sont situées en Norvège, où elles bénéficient d'un approvisionnement en électricité à un prix concurrentiel sur la base de contrats à long terme. La troisième usine est en France (Dunkerque).

En Chine, les deux usines d'alliages de Guilin et Shaoxing sont situées dans la province du Guangxi, à proximité de mines locales de manganèse, ce qui leur permet d'optimiser leur approvisionnement entre minerai Comilog et minerai local. Par ailleurs, ces deux sites produisent à partir de haut-fourneaux et sont en position favorable pour s'approvisionner en coke, dont la Chine est le principal fournisseur mondial.

Aux États-Unis, Eramet Marietta est le principal producteur d'alliages de manganèse.

L'usine de Marietta (Ohio, USA) est par ailleurs un producteur de durcisseurs pour l'aluminium, et le seul producteur de chrome métal électrolytique et de chrome métal dégazé sous vide en Amérique du Nord. Le chrome métal est destiné principalement à l'industrie des superalliages.

Les dérivés chimiques du manganèse et le recyclage

Le groupe est le leader mondial des dérivés chimiques du manganèse. L'activité chimie du manganèse, regroupée au sein d'Erachem Comilog, est réalisée à partir de quatre usines :

Localisation	Produits
Tertre (Belgique)	Sels et oxydes de manganèse
Baltimore (États-Unis)	Sels et oxydes de manganèse
New Johnsonville (États-Unis)	EMD (bioxyde de manganèse électrolytique)
Tampico (Mexique)	Sulfate de manganèse

Eramet Manganèse a engagé mi-2004 un programme d'investissement pour la production de bioxyde de manganèse électrolytique (EMD) dans une nouvelle usine située à Chongzuo en Chine (Province du Guangxi). Le démarrage est projeté pour l'année 2006.

Les principaux marchés visés par les dérivés chimiques du manganèse sont :

- l'énergie portable (piles et batteries rechargeables),
- les ferrites (industrie électronique),
- l'agriculture (engrais et alimentation animale),
- la chimie fine.

L'activité recyclage est réalisée sur deux sites :

- Tertre (Belgique) : recyclage de piles et de solutions de cuivre,
- Freeport (États-Unis) : recyclage de catalyseurs pétroliers, pour récupération des métaux contenus (vanadium, molybdène...).

Politique commerciale de la branche Manganèse

Grâce à son implantation industrielle et à sa très large gamme de produits, la branche Manganèse est en mesure d'apporter une offre complète et une réponse flexible aux différents besoins de ses clients en matière de manganèse.

Le groupe entretient des relations de partenariat avec ses clients, avec un accompagnement technico-commercial important, afin de les aider à valoriser pleinement ses produits dans leur propre procédé de production. Il dispose d'un réseau commercial mondial, Eramet International, qui assure l'essentiel de la commercialisation des produits de la branche

Roce manganèse

En %	1999 ⁽¹⁾	2000	2001	2002	2003*	1 ^{er} semestre 2004*
Manganèse	4	11	0	(3)	1,2	57,9

(1) 1999 : calculé avec le résultat d'exploitation pro forma et les capitaux engagés de fin d'année.

* Hors provision pour restructurations.

4.3.2.4 La branche Manganèse en 2003 et au premier semestre 2004

En 2003, le groupe a engagé et réalisé un plan de restructuration de son dispositif industriel sur l'ensemble de ses sites pour redonner à ses activités la compétitivité indispensable sur des marchés très concurrentiels.

Le groupe a pris la décision de fermer l'usine de ferromanganèse de Boulogne-sur-Mer. Malgré les investissements réalisés et les efforts mis en œuvre ces trois dernières années, le site n'était plus économiquement viable en raison notamment de l'évolution défavorable des conditions de marché du coke. Les pertes récurrentes du site, liées à des coûts de production de plus en plus lourds, mettaient en péril le développement de l'ensemble de la branche. Afin d'accompagner cette cessation d'activité, qui se traduit par la suppression de 351 emplois, des cellules de reclassement ont été créées et une convention de revitalisation du bassin d'emploi a été signée avec les pouvoirs publics. Par ailleurs, conformément à l'engagement qu'elle avait pris, Comilog France assumera la remise en état du site. L'ensemble de ces coûts ont été provisionnés au 31 décembre 2003.

La branche Manganèse a également procédé à des réductions de ses effectifs dans la plupart de ses sites : en Norvège, en Belgique et aux États-Unis. En Chine, l'usine de Shaoxing a

Manganèse. Dans les pays où Eramet International n'est pas présent, le groupe est représenté par des agents.

Importance de la recherche et développement de la branche Manganèse

Le groupe dispose de moyens importants en matière de recherche et développement avec le Centre de Recherche de Trappes qui ont permis notamment le développement et la mise au point du procédé de l'usine d'agglomération des fines de manganèse à Moanda (Gabon).

Les activités liées à la chimie du manganèse dépendent pour une part importante du développement de nouveaux produits conjointement avec les clients, notamment dans le domaine de l'électronique (cf. chapitre 4.7.).

Rentabilité des capitaux employés par la branche Manganèse

ROCE : Résultat exploitation retraité* / Capitaux engagés**

* Résultat d'exploitation - amortissement des écarts acquisitions nets des tests de juste valeur.

** Capitaux propres de l'ensemble, plus l'endettement financier net, plus l'indemnité minière Poum/Koniambo, plus les provisions grands contentieux, plans sociaux et restructurations, moins les immobilisations financières.

été fermée en accord avec la municipalité, et la restructuration de l'usine de Guilin a été poursuivie.

Aux États-Unis, dans le cadre de la renégociation triennale du contrat social entre l'usine de Marietta et ses salariés, le système de fonds de pension et une partie du système de santé ont été renégociés avec le même souci de maîtrise des coûts.

Parallèlement, la branche a poursuivi son recentrage sur son cœur de métier. Les activités moins stratégiques de la branche situées en Belgique : le noir de carbone, ayant pour débouché les piles et les polymères, et Sadaci, spécialisée dans le molybdène et le vanadium, ont ainsi été cédées respectivement aux sociétés Imerys et Molymet.

Ces efforts pour réduire les coûts de fonctionnement de la branche s'accompagnent d'une progression globale de la production en Europe, en Afrique et en Chine.

En Norvège, les livraisons ont été en 2003 de 292 000 tonnes, soit 15 % de plus que l'année précédente. En Chine, l'usine de Guilin a produit au total 105 000 tonnes d'alliages de manganèse, soit un tonnage environ deux fois et demie supérieur à la production qui était réalisée avant la prise de contrôle de l'usine par Comilog. L'usine de Guangxi a produit, quant à elle, 78 000 tonnes d'alliages de manganèse.

Au Gabon, Comilog a produit 2 millions de tonnes de minerai et d'aggloméré, soit le niveau le plus élevé depuis 1998. Par ailleurs, les autorités gabonaises ont confié à Comilog la

gestion provisoire du chemin de fer transgabonais, ce qui a permis d'engager un plan d'entretien des voies et d'augmenter la cadence des trains.

Au premier semestre 2004, le marché du manganèse a connu une très forte hausse des prix spot des alliages de manganèse. Ceci s'est traduit également dans les prix de vente de la branche Manganèse, notamment à partir du deuxième trimestre. Les prix du minerai ont également progressé. Compte tenu de la très forte demande de minerai de manganèse, notamment en provenance de la Chine, un objectif de production de minerai et d'aggloméré ambitieux a été fixé, avec une augmentation de 25 %, à 2,5 millions de tonnes pour l'année 2004. Au premier semestre, la production a été très proche de cet objectif en tendance annuelle. Les perspectives solides pour les activités de la branche Manganèse et le renforcement de sa situation financière lui permettent de reprendre son développement.

L'écoulement de cette production a été rendu possible par l'amélioration importante des conditions de fonctionnement du Transgabonais obtenue par la gestion de Comilog. Compte tenu de ces performances satisfaisantes, le gouvernement gabonais a décidé au mois de février 2004 de prolonger le mandat de gestion de Comilog pour une durée de 18 mois.

Afin de répondre à la forte demande du marché à moyen terme et de valoriser au mieux les importantes ressources du gisement de Moanda, le groupe a lancé une augmentation de 50 % de la capacité de production de minerai de manganèse à Moanda, qui passerait de 2 millions de tonnes en 2003 à 3 millions de tonnes en 2006. Ce programme représente un investissement de 30 millions d'euros.

Par ailleurs, dans l'activité chimie du manganèse, le groupe a décidé de réaliser un investissement industriel en Chine pour la production de bioxyde de manganèse électrolytique (EMD) pour 17 millions de dollars USD, destiné au marché croissant des piles alcalines, afin d'accompagner ses grands clients en leur proposant une base de production locale compétitive et de qualité.

4.4 La branche Alliages

4.4.1 Les métiers de la branche Alliages

La branche Alliages élabore des aciers spéciaux, des aciers d'outillage, des aciers rapides et des superalliages et les transforme par forgeage et laminage. Elle a développé une forte activité dans le domaine spécifique du matriçage. Le matriçage est un type de forgeage où le métal est mis en forme à chaud au moyen d'une presse ou d'un pilon en utilisant un outillage spécifique pour chaque pièce à fabriquer.

À travers sa filiale Erasteel, le groupe est le leader mondial des aciers rapides, et par sa filiale Aubert et Duval le groupe est le deuxième producteur mondial de pièces matriçées et l'un des principaux fournisseurs d'aciers spéciaux pour applications de haute technologie.

4.4.2 Les marchés de la branche Alliages

Les matériaux et les produits commercialisés par la branche Alliages sont des produits à prix beaucoup plus élevés que ceux de l'acier au carbone ou même que ceux de l'acier inoxydable. La taille des marchés est également bien plus limitée en volumes.

Estimation de la production mondiale

Acier au carbone	1 milliard de tonnes
Acier inoxydable	25 millions de tonnes
Aciers à outils	1 million de tonnes
Aciers rapides	100 000 tonnes
Superalliages	60 000 tonnes

Sources : estimations Eramet.

4.4.2.1 Les aciers rapides

Les aciers rapides sont des aciers à haute teneur en carbone contenant du tungstène, du molybdène, du vanadium, du chrome, et parfois du cobalt. Ils ne contiennent pas de nickel. Après traitement thermique, ces aciers sont extrêmement résistants à l'usure et sont utilisés de ce fait principalement pour la fabrication d'outils de coupe.

Les produits longs représentent la plus grande partie du marché total et servent à la fabrication de forets, tarauds, fraises, alésoirs... Les produits plats sont utilisés pour la fabrication de lames de scies, de disques de coupe et de couteaux de découpe industrielle.

En dehors du marché des outils de coupe, il existe quelques autres applications des aciers rapides, notamment dans le domaine de la mise en forme des métaux, des pièces d'usure (aiguilles de pompes d'injection...).

La consommation occidentale d'aciers rapides a été affectée par la concurrence avec le carbure de tungstène. Par ailleurs, depuis quelques années, les industries consommatrices d'aciers rapides tendent à se délocaliser, notamment vers des pays tels que la Chine et dans une moindre mesure le Brésil, en particulier pour les applications de technicité moindre. Ainsi, le marché occidental de l'acier rapide a suivi une tendance légèrement baissière depuis le début des années quatre-vingt.

Cependant, on observe en Chine une forte croissance de la demande d'outils contenant des aciers rapides, en raison du rapide développement économique et industriel de ce pays (production d'automobile, etc.).

4.4.2.2 Les aciers à outils

Les aciers à outils sont des aciers alliés contenant de l'ordre de 5 à 15 % d'éléments d'alliages. Ces derniers sont principalement le vanadium, le chrome, le nickel, le tungstène, le cobalt et le molybdène.

Les aciers à outils sont utilisés pour la production d'outils servant à la mise en forme des métaux, des plastiques, et du verre. Les utilisateurs de ces outils sont généralement des sous-traitants de l'industrie automobile, de l'électroménager, de l'électronique, etc.

Leurs caractéristiques principales sont la dureté, permettant une grande résistance aux déformations lors du travail par

enfouissement, pénétration ou cisailage, la résistance à l'usure, la ténacité (possibilité de supporter des contraintes élevées sans rupture brutale) caractéristique souvent complétée par une bonne résistance aux sollicitations répétées (fatigue).

La demande des aciers à outils est principalement influencée par le renouvellement des modèles (d'automobile, d'appareils électroménagers, etc.), qui implique la création de nouveaux outillages. Le marché des aciers à outils est jugé moins cyclique que celui des autres types d'aciers.

On distingue trois groupes d'applications :

- le travail à froid (fabrication d'outillage pour le découpage et l'emboutissage),
- le travail à chaud (fabrication d'outillage pour l'estampage, le filage, l'injection d'alliages légers),
- les moules pour l'injection des plastiques.

4.4.2.3 Les alliages base nickel

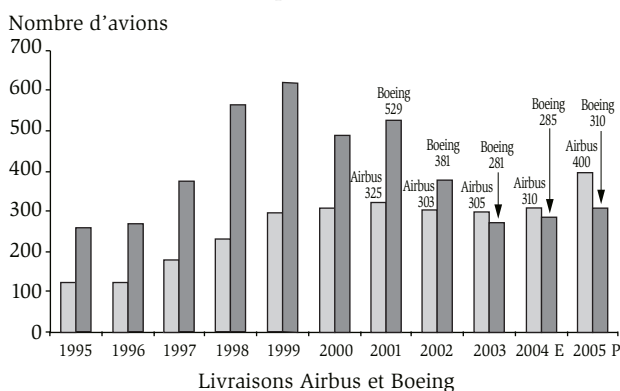
Il existe plusieurs types d'alliages au nickel, que l'on peut regrouper par type de propriétés recherchées :

- les alliages à propriétés physiques spéciales : alliages à faible dilatation, alliages à propriétés magnétiques, principalement destinés aux industries électroniques, résistances électriques (pour chauffage industriel et appareils domestiques),
- les alliages pour résistance à la corrosion (chimie, agroalimentaire, plates-formes off shore, nucléaire, environnement),
- les alliages à résistance mécanique élevée à haute température (superalliages).

Les superalliages comprennent 40 à 75 % de nickel. Ce dernier y est allié au chrome (15 à 30 %) ainsi que, selon les nuances recherchées, au cobalt, au molybdène, au titane, à l'aluminium, au niobium. Ils se caractérisent par leurs propriétés mécaniques élevées à haute température. Leur débouché principal est l'aéronautique (moteurs). Le secteur des turbines à gaz est également un débouché important de superalliages. L'automobile constitue un troisième secteur de moindre importance.

La demande de superalliages est principalement tirée par l'activité aéronautique, dont le taux de croissance moyen à long terme est généralement évalué à 5 % par an. Cette activité connaît toutefois des cycles marqués. L'activité des moteurs neufs est complétée par une activité liée à l'entretien des moteurs existants.

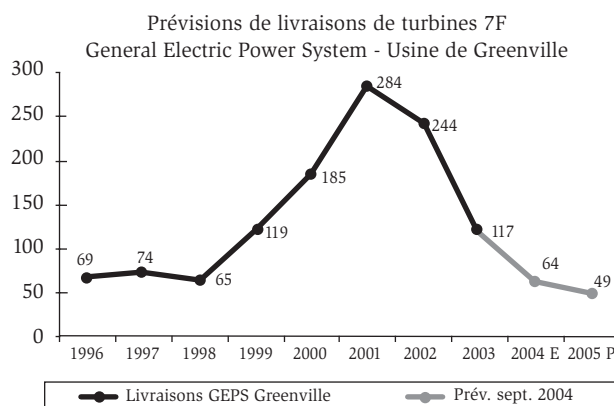
Marché de l'aéronautique



Source : Boeing-Airbus - Sept. 2004.

Le secteur des turbines à gaz est actuellement déprimé ; après un pic d'activité correspondant à la « bulle » Enron au cours des années 1999 à 2001, la demande de ce secteur s'est brutalement retournée. Cependant la tendance à long terme, liée à la demande d'énergie en général et de gaz naturel en particulier, reste positive.

Turbines à gaz



Source : General Electric.

4.4.3 Procédés de production des alliages

4.4.3.1 Élaboration des alliages

L'élaboration des alliages consiste à produire par fusion dans un four électrique un alliage de composition parfaitement maîtrisée à partir de chutes d'alliages recyclés et de métaux primaires.

Plusieurs types de procédés sont utilisés selon les produits :
- Métallurgie à l'air

La fusion est réalisée dans un four à arc. Elle est suivie par un traitement métallurgique au convertisseur AOD ou dans un four poche, afin de réaliser les additions de métaux d'alliages, d'éliminer les impuretés (inclusions et gaz) et d'obtenir l'analyse chimique souhaitée.

Deux voies de solidification sont classiquement utilisées : la coulée en lingots, procédé plus adapté aux petites quantités et aux fabrications à caractéristiques particulières, et la coulée continue, procédé adapté aux grandes quantités.

- Métallurgie sous vide

Réalisée pour des alliages supportant des contraintes plus élevées (teneur en azote, éléments d'alliages réactifs à l'oxygène...). Celle-ci est réalisée dans des fours à induction sous vide de type VIM (*vacuum induction melting*).

- Refusion

L'opération de refusion est effectuée sous laitier (four ESR *Electro Slag Remelting*) ou sous vide (VAR *Vacuum Arc Remelting*). Pour certains types d'alliages pour l'aéronautique, les deux traitements sont réalisés successivement.

La refusion permet une meilleure maîtrise des ségrégations et de la morphologie inclusionnaire, et d'abaisser la teneur en gaz. Ainsi les caractéristiques et la fiabilité mécanique des matériaux sont significativement améliorées. La refusion est nécessaire pour certaines pièces critiques destinées aux secteurs de l'aéronautique, de la production d'énergie et de l'outillage.

- Métallurgie des poudres

Après une fusion du métal au four électrique, ce procédé consiste à atomiser un jet de métal liquide sous forme de fines gouttelettes qui en refroidissant forment une poudre qui sera compactée en un matériau parfaitement dense par compaction isostatique à chaud. Ce procédé est adapté pour les nuances à très fortement alliées et à très hautes caractéristiques.

4.4.3.2 La mise en forme des alliages

Après l'élaboration, différentes techniques sont utilisées pour mettre en forme la matière par des moyens mécaniques, généralement à chaud. Au-delà de la mise en forme, ces opérations permettent également d'optimiser les caractéristiques mécaniques du matériau par écrouissage (modification de la microstructure de la matière sous l'effet de la déformation et de la température).

- Le laminage consiste à mettre en forme et écrouir la matière sous forme de tôles, barres (typiquement 20 à 100 mm de diamètre) ou fil (5 à 20 mm de diamètre) de façon à garantir une géométrie (section), un état de surface et des caractéristiques d'emploi. Cette opération est réalisée par une série de passages entre des cylindres de laminage.

- Le forgeage consiste à mettre en forme des barres (typiquement de diamètre 200 à 600 mm) ou des ébauches de forme simple de façon à garantir une géométrie et des caractéristiques. Cette opération est réalisée à chaud sous une presse, sous machine à forger voire sous pilon, par une séquence de pressages successifs entre des outils simples.

- Le matriçage consiste à mettre en forme et à écrouir la matière sous forme d'ébauches matriçées par pressage à chaud entre des moules appelés matrices. Le matriçage est réalisé sous une presse ou un pilon. Il est généralement suivi par des opérations d'usinage et de finition.

4.4.4 Les producteurs d'alliages

Le tableau ci-dessous indique les principaux producteurs dans les différentes activités de la branche Alliages. Il met en évidence la spécificité de la branche Alliages d'Eramet qui possède l'avantage d'être présente sur tous les segments d'activités à forte valeur ajoutée.

Cette spécificité repose sur :

- sa maîtrise du matriçage dans les quatre grandes familles de matériaux : aluminium, titane, aciers, superalliages,
- une intégration vers l'amont (élaboration) dans le domaine des aciers et des superalliages.

Sociétés	Élaboration				Matriçage de grande puissance			
	Aciers rapides	Aciers à outils	Aciers spéciaux de hautes performances	Superalliages	Aciers spéciaux de hautes performances	Superalliages	Aluminium	Titane
Alcoa (USA)						✓	✓	✓
Allvac (USA)		✓	✓	✓				
Boehler-Uddeholm (BUAG) (Autriche)	✓	✓	✓		✓	✓		✓
Bosh Golhard & Hüttel (RFA)	✓	✓	✓					
Carpenter (USA)		✓	✓	✓				
Cogne (Italie)		✓	✓					
Crucible (USA)	✓	✓	✓					
Eramet Alliages								
Hitachi Tooling (Japon)	✓	✓	✓					
Ladish (USA)					✓	✓		✓
Latrobe Steel (USA)	✓	✓	✓					
Nachi Fujikochi (Japon)	✓	✓						
Otto Fushs (RFA)/Weber (USA)						✓	✓	✓
Rusal (Russie)							✓	
Schultz (USA)					✓	✓		✓
Shanghai 5 Baosteel (Chine)	✓	✓	✓					
SMC (USA)				✓				
Snecma (France)						✓		✓
Thyssen EWK (Allemagne)	✓	✓	✓					
Valbruna (Italie)		✓	✓					
VSMPO (Russie)					✓	✓	✓	✓
Wyman Gordon (USA)				✓	✓	✓		✓

Présent sur le segment d'activité : ✓

Source : Eramet.

4.4.5 Structure de la branche Alliages

4.4.5.1 Points clés de la branche Alliages

Les points clés de la branche Alliages sont les suivants :

- des positions de leadership mondial : premier producteur mondial d'aciers rapides (Erasteel), deuxième producteur mondial de pièces matricées (Aubert & Duval),

- une stratégie de maîtrise technologique et de marchés de niche,
- un contexte de marchés difficiles depuis 2001,
- une importante restructuration en cours de réalisation,
- une amélioration progressive des perspectives,
- le démarrage en 2005 de deux nouvelles usines.

Chiffres clés branche Alliages

(en millions d'euros)

	1 ^{er} semestre	Exercice		
	2004	2003	2002	2001
Chiffre d'affaires	331	616	720	827
Résultat d'exploitation	(4)	(26)	1	67
Marge brute d'autofinancement	3	(16)	32	80
Actif immobilisé	309	289	282	268
Investissements industriels	34	60	41	36
Effectif moyen des sociétés consolidées par intégration globale	5 041	5 021	5 069	5 503

4.4.5.2 Historique de la branche Alliages

Au sein du groupe, le développement de la branche Alliages a commencé tout d'abord par la constitution d'Erasteel entre 1990 et 1992. Puis en 1999, les différentes sociétés apportées par le groupe SIMA, dont l'essentiel est aujourd'hui regroupé dans la société Aubert & Duval, ont donné à la branche Alliages sa dimension actuelle.

Historique de la société Erasteel

1676 : La production métallurgique sur le site suédois de Söderfors remonte à 1676 (production d'ancres).

1846 : La production métallurgique sur le site de Commentry remonte à 1846 (production de rails).

1956 : Création de la société Commentrienne des Aciers Fins Vanadium Alloys.

1982 : Création de Kloster Speedsteel en Suède par regroupement des divisions aciers rapides de Uddeholm et Fagersta.

1983 : Acquisition par Kloster Speedsteel du site français de production d'aciers rapides, les Aciers de Champagne (créé en 1916).

1990 : Acquisition par Eramet de la société Commentryenne des Aciers Fins Vanadium Alloys, 3^e producteur mondial d'aciers rapides.

1991 : Acquisition par Eramet de la société Kloster Speedsteel, premier producteur mondial d'aciers rapides.

1992 : Création d'Erasteel par Eramet, société regroupant la Commentryenne et Kloster Speedsteel ; réorganisation industrielle et intégration commerciale.

Historique de la société Aubert & Duval

1907 : Création d'Aubert & Duval, société spécialisée dans la vente et le traitement des aciers spéciaux. À cette date, les aciers spéciaux sont très peu connus en France, alors que les aciéries anglaises bénéficient d'une avance technique importante.

1920-1939 : Le développement des aciers spéciaux permet à la société de prendre un essor considérable. Ouverture des usines des Ancizes et de Gennevilliers. Aubert & Duval participe à l'essor de la construction automobile (moteur, boîte de transmission) et des moteurs d'avion, qui comportent de plus en plus d'aciers spéciaux.

1945-1960 : Le groupe se positionne sur les secteurs de pointe, dont le développement joue un rôle important dans la reconstruction de la France, tels que l'aéronautique et le nucléaire, qui exigent des aciers et des alliages de haute qualité. Aubert & Duval est une des premières entreprises européennes à développer les élaborations sous vide et les refusions par électrode consommable, destinées en particulier au marché des moteurs à réaction pour avions.

1970-1980 : Aubert & Duval résiste à la crise du secteur sidérurgique (liée aux baisses des commandes de l'automobile, des travaux publics et du bâtiment) grâce à sa politique de spécialités destinées pour une large part aux secteurs à hautes technologies.

1977 : Création d'Interforge (avec une participation d'Aubert & Duval : 13 %).

1984 : Transformation d'Aubert & Duval en une holding de même nom et création d'une société d'exploitation, Acières Aubert & Duval, contrôlée à 100 %.

1987 : Prise de participation dans Special Metals Corporation (SMC).

1989 : La holding Aubert & Duval est renommée SIMA.

1991 : La société d'exploitation Acières Aubert & Duval est renommée Aubert & Duval.

1994 : Accord entre SIMA et Usinor pour la création, par apport d'actifs, d'une holding intermédiaire, CIRAM, détenue à 55 % par SIMA et à 45 % par Usinor : CIRAM constitue un groupe de cinq entreprises complémentaires : Aubert & Duval, Fortech, Tecphy, Interforge (94 %) et Dembiermont.

1997 : Dilution de la participation de SIMA dans SMC de 48 % à 38,5 % à la suite de l'introduction en bourse (sur le NASDAQ) de SMC par augmentation de capital. Usinor cède 40 % du capital de CIRAM à SIMA, qui en détient désormais 95 %. La société FISID, holding de Tecphy et Fortech, est rebaptisée HTM.

1998 : SMC réalise l'acquisition de la division Inco Alloy International d'Inco Ltd.

1999 : Intégration des activités de SIMA au sein du groupe Eramet, dont les actionnaires de SIMA deviennent le premier actionnaire. La branche Alliages, regroupant Erasteel et les sociétés apportées par SIMA, est formée.

2001 : Lancement de l'investissement dans une nouvelle usine de forgeage-matriçage comprenant une presse de 40 000 tonnes à Pamiers.

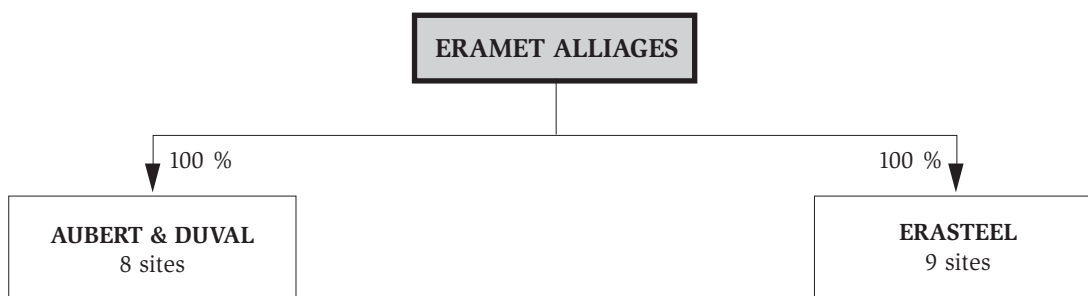
SMC : la participation du groupe dans SMC est intégralement dépréciée.

2002 : Prise de contrôle à 78 % de la société Peter Stubs (UK) par Erasteel.

2003 : Annonce d'un important programme de restructurations chez Aubert & Duval. Lancement du programme d'investissement par Erasteel dans une nouvelle usine d'aciers rapides en Chine, en joint-venture avec la société chinoise Tiangong.

2004 : Participation dans Peter Stubs portée à 100 %. Mise en œuvre de la restructuration et de la réorganisation industrielle chez Aubert & Duval. La fusion des sociétés Aubert & Duval Holding, Fortech et Tecphy dans une seule société Aubert & Duval a été réalisée au 1^{er} juillet 2004 avec effet rétroactif le 1^{er} janvier 2004.

4.4.5.3 Structure organisationnelle de la branche Alliages



- Élaboration des aciers et superalliages sous forme de produits longs, plats, de pièces forgées, matriçées - France
 - Aciers spéciaux à hautes performances
 - Superalliages à base de nickel ou de cobalt
- Forgeage et matriçage de pièces - France
 - Alliages de titane et d'aluminium

- Élaboration d'aciers rapides sous forme de produits longs, plats
 - France, Suède, Royaume-Uni, USA
 - Chine : Tiangong Erasteel (60 %)
- Élaboration de l'acier
 - Métallurgie conventionnelle
 - Métallurgie des poudres préallliées

PROCÉDÉS

- Métallurgie, conventionnelle
- Élaboration
- Laminage
- Forgeage, matriçage
- Travail à froid
- Usinage
- Étirage
- Traitement thermique
- Découpe au laser

4.4.5.4 La production de la branche Alliages

4.4.5.4.1 Erasteel

La production d'Erasteel

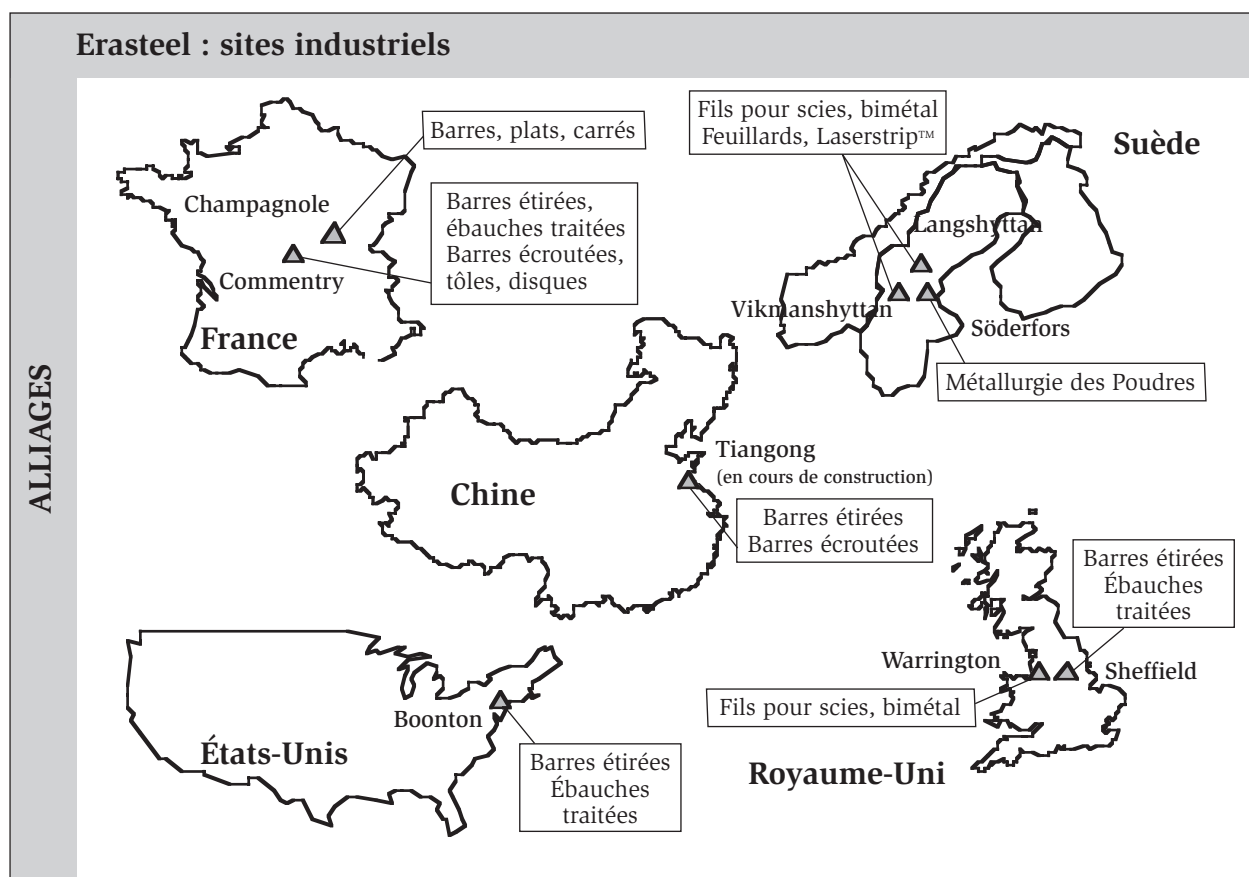
Erasteel, qui est la seule société spécialisée dans les aciers rapides, est leader mondial sur ce marché. Ses concurrents sont des sociétés généralistes : Böhler-Uddeholm (Autriche), Latrobe (États-Unis), Hitachi (Japon).

Cette spécialisation donne à Erasteel une grande maîtrise de la qualité de sa production et lui permet d'optimiser ses

procédés. Son catalogue de produits recouvre l'ensemble des nuances et des dimensions demandées par les clients du secteur. Erasteel est enfin l'un des seuls producteurs à être présent sur l'ensemble des marchés mondiaux.

L'organisation industrielle d'Erasteel

L'activité industrielle du groupe Erasteel est aujourd'hui organisée autour de cinq sites de production en France et en Suède.



4.4.5.4.2 Aubert & Duval

Aubert & Duval a toujours développé une stratégie de produits de spécialités intégrant une forte technicité et destinés à une clientèle recherchant une grande reproductibilité et fiabilité dans la qualité des produits. Dans le cadre de sa stratégie de spécialités à forte valeur ajoutée, Aubert & Duval s'est doté d'un outil industriel très complet lui permettant de répondre à des besoins exigeants et très diversifiés.

L'activité d'Aubert & Duval peut être segmentée en quatre pôles :

- le matriçage,
- les produits longs,
- l'outillage, pôle commun avec Erasteel,
- les pièces forgées unitaires et autres spécialités.

Ces quatre pôles se renforcent mutuellement par la mise en œuvre de moyens de d'élaboration et de refusion partagés, par le partage des techniques et des savoir-faire et par l'accès aux grands donneurs d'ordres.

Le pôle matriçage d'Aubert & Duval

Le pôle matriçage est le segment principal en terme de chiffre d'affaires au sein d'Aubert & Duval. Aubert & Duval est le deuxième matriçeur au plan mondial, avec une spécialisation sur les grandes pièces et les fortes puissances de matriçage, supérieures à 12 000 tonnes.

Aubert & Duval est un des seuls producteurs à matriçer les quatre types de matériaux : aciers, superalliages, aluminium, titane. Les aciers et une partie des superalliages sont élaborés en interne chez Aubert & Duval. Les alliages d'aluminium et le titane sont achetés à des fournisseurs externes.

Le matriçage est réalisé sur les trois sites d'Issoire (2 sites) et de Pamiers. À Pamiers, Aubert & Duval a engagé un programme d'investissement pour construire une nouvelle usine de matriçage comprenant une presse de 40 000 tonnes.

L'outil industriel du pôle matriçage

Ce pôle comporte les outils suivants :

- des presses à matricer de 4,5 kt, 10 kt, 20 kt et 22 kt,
- des pilons de 1 à 16 tonnes,
- diverses installations de parachèvement (meulage), de traitement thermique, de contrôles non destructifs et d'usinage (tours, fraiseuses).

Dans le cadre du plan de restructuration d'Aubert & Duval, le site d'Issoire est appelé à se spécialiser sur le matriçage des alliages d'aluminium, tandis que les sites de Pamiers traiteront du matriçage des aciers, du titane et des superalliages.

La presse d'Interforge

La société Interforge, située à Issoire, a été constituée en 1977 autour d'une presse de 65 000 tonnes, la plus puissante dans le monde occidental ; elle réalise de la sous-traitance de matriçage exclusivement au profit de ses actionnaires, au prorata de leur participation (soit 94 % pour Aubert & Duval et 6 % pour Snecma).

Cette presse constitue un atout stratégique de premier ordre, car elle place le groupe Aubert & Duval dans une situation favorable face à la concurrence mondiale et en particulier américaine :

- sa capacité lui permet de fabriquer des pièces difficilement réalisables avec des presses concurrentes, limitées à 40 000/50 000 tonnes. Seuls trois producteurs occidentaux, hors Aubert & Duval, possèdent des outils de capacité de plus de 30 000 tonnes,
- deux presses de 75 000 tonnes existent en Russie (Russal, producteur d'aluminium et VSMPO, producteur de titane).

Les marchés du matriçage

Dans le segment des grandes pièces (force de matriçage supérieure à 12 000 tonnes), les principaux marchés sont :

- l'industrie aéronautique : ce marché se divise lui-même en deux segments, celui des pièces pour moteurs (clients tels que General Electric, Snecma, Pratt et Whitney, Rolls Royce...) et celui des pièces de structures et d'équipements (Airbus, Boeing, BAE, Dassault Aviation, Messier Dowty...),
- l'industrie des turbines à gaz : producteurs de turbines tels que General Electric Power Systems, Siemens, Alstom.

Aubert & Duval exploite des logiciels de CAO/DAO associés à des logiciels de simulation, qui permettent, en liaison directe avec le client, d'optimiser les caractéristiques et les coûts des pièces. Les cycles d'étude, mise au point et production, s'en trouvent grandement réduits.

Au cours des années récentes, Aubert & Duval a développé sa position stratégique dans le segment du matriçage par :

- une politique de recherche et développement innovante sur le plan des produits : nouvelles nuances d'aciers et de superalliages, maîtrise des pièces de grandes dimensions liées à la taille croissante des équipements (avions de grande capacité, turbines à gaz de forte puissance...),

- une politique de recherche et développement innovante sur le plan des procédés : matriçage près des cotes finales pour optimiser la mise en œuvre de la matière, usinage à grande vitesse,

- une optimisation de la performance industrielle, tant sur le plan des coûts de production que de la qualité des produits et de la fiabilisation du service (spécialisation des unités de production, déploiement d'un outil ERP...).

L'activité dans le domaine du matriçage sera renforcée avec le démarrage envisagé en automne 2005 d'une nouvelle usine de matriçage, comportant notamment une presse de 40 000 tonnes, implantée à Pamiers.

Le projet 40 000 tonnes vise à permettre le développement stratégique dans le domaine des pièces moteurs aéronautiques. Sur le nouveau site, Aubert & Duval disposera d'ateliers automatisés et d'un outil aux temps de cycles fortement réduits, ce qui le mettra en position favorable pour répondre aux exigences croissantes de ses clients.

Par ailleurs, Aubert & Duval développe son rôle dans la chaîne de valeur en capitalisant sur sa capacité d'intégration amont (élaboration + matriçage) et en se développant vers l'aval dans les fonctions usinage.

Les concurrents du pôle matriçage

Dans le domaine de l'acier de hautes performances et des superalliages, les principaux concurrents d'Aubert & Duval sont les groupes américains Wyman Gordon, Schultz et Ladish.

Pour le matriçage d'aluminium, les deux principaux concurrents sont Alcoa (USA) et Otto Fuchs (Allemagne).

Enfin dans le domaine du matriçage du titane les principaux concurrents sont les groupes Wyman Gordon et Ladish.

Les autres pôles d'activité d'Aubert & Duval

L'outil industriel comporte pour ces autres pôles

- des fours à arc jusqu'à 60 tonnes associés à des outils de métallurgie en poche (four poche, AOD ou VOD),
- des fours VIM jusqu'à 10 tonnes pour l'élaboration sous vide,
- des fours de refusion sous vide ou sous laitier jusqu'à 30 tonnes de capacité,
- des trains de laminage permettant de réaliser des produits longs de 5,5 mm à 200 mm de diamètre,
- des équipements de tréfilage permettant de réaliser du fil de diamètre inférieur à 5,5 mm,
- des presses à forger et machines à forger jusqu'à 4 500 tonnes de force,
- des unités de production par métallurgie des poudres,
- des enceintes de compaction à chaud au travers de la filiale TCS (dont la plus importante de diamètre utile 1 200 mm),
- des machines d'usinage par fraisage, tournage, alésage ou forage et des équipements de finition (rodage, écouvillage, dressage...),
- des équipements de traitement de surface par cémentation ou par nitruration,
- des équipements de traitement thermique y compris pour des pièces jusqu'à 50 tonnes ou jusqu'à 20 m de longueur,

– des équipements de contrôle non destructifs (ressuage, ultrasons, rayons X, magnétoscopie, etc.).

L'ensemble de ces outils intègrent des moyens de pilotage et de supervision informatisés et sont qualifiés en accord avec les exigences des marchés de haute technologie Aéronautique, Énergie, Armement, Automobile, Médical, etc.

Le pôle produits longs

Ce sont des demi-produits de hautes caractéristiques destinés à être transformés. Aubert & Duval vise des applications critiques : aéronautique, médical, automobile (soupapes...).

Le nombre de clients est limité. La vente se caractérise par des contrats réguliers et par un grand nombre de nuances commercialisées, souvent par petites quantités.

Les principaux concurrents sont les groupes Carpenter (USA), Latrobe (USA), Allvac (USA), Corus (UK), Böhler Uddeholm (Autriche), qui sont plutôt positionnés sur des produits plus standardisés et obtenus par coulée continue.

Le pôle outillage

Les produits de ce pôle sont des gros blocs forgés, éventuellement préusinés et des produits longs, généralement de section importante. Les marchés visés sont les marchés traditionnels des aciers à outils : le travail à chaud, le travail à froid et les moules pour injection des plastiques. Le marché est fragmenté (grand nombre de clients) et régional. De ce fait, la distribution joue un rôle important. Les principaux acteurs sur le marché des aciers à outils sont les groupes Böhler Uddeholm, Thyssen, Hitachi et Daido.

Aubert & Duval se positionne spécifiquement sur le haut de gamme, avec un fort contenu de conseil technique. Par ailleurs, Aubert & Duval vise à développer cette activité sur le plan géographique par le renforcement de sa distribution, notamment en Chine.

Le pôle pièces forgées unitaires et spécialités

Ce pôle regroupe plusieurs activités correspondant à des outils et des compétences très particulières :

- pièces forgées unitaires : il s'agit de pièces réalisées en petites séries pour les secteurs de la défense, du forage pétrolier, de la marine, de la pascalisation,
- pièces de fonderie : destinées aux outillages de grande dimension pour l'aéronautique,
- alliages pour refusion,
- métallurgie des poudres : demi-produits pour matriçage de disques de turbines, poudres de rechargement.

4.4.5.5 La politique commerciale et les produits

La politique commerciale et produits d'Erasteel

Erasteel travaille en partenariat étroit avec ses clients sur le long terme. Erasteel dispose de ses propres filiales commerciales dans les principaux pays occidentaux consommateurs d'aciers rapides. Ces dernières apportent une large gamme de services, y compris le stockage. Ailleurs, Erasteel est adossé au réseau de vente Eramet International, là où ce dernier est implanté.

Dans les autres pays, les ventes sont organisées par des commerciaux d'Erasteel basés à Paris ou par des agents locaux. Pour apporter un support à ce réseau de vente, des chefs de produits, généralement basés sur les sites de production, assurent la promotion technique et commerciale de la ligne de produits dont ils sont responsables. Erasteel dispose de la gamme de produits la plus complète.

La politique commerciale d'Aubert & Duval : des relations étroites avec les donneurs d'ordre

Les contrats pluriannuels (classiquement 3 à 5 ans) avec les donneurs d'ordre dans l'aéronautique spécifient en général les parts de marché qui seront commandées chaque année. Les livraisons effectuées sont ainsi liées au rythme de production d'avions et donc à la situation du marché aéronautique. Les variations de prix des achats de matières premières (cobalt, nickel, chrome, molybdène, ferraille...) sont en général répercutées sur les prix de vente.

Les outillages spécifiques à une pièce (cas du matriçage) sont en général financés par les clients. Cette situation constitue un frein à l'entrée de nouveaux concurrents une fois que le marché initial a été attribué.

L'intégration forte dès la conception de la pièce avec les bureaux d'études des donneurs d'ordre est une nécessité essentielle de ce métier : les ingénieurs technico-commerciaux d'Aubert & Duval coopèrent étroitement avec ces bureaux d'études.

4.4.5.6 La recherche-développement de la branche Alliages

La branche Alliages développe une forte activité dans le domaine de la recherche-développement. Cette activité se déroule principalement dans les deux centres de recherche de Sôdefors (Suède) et Les Ancizes (France). Ces deux derniers s'appuient également sur le Centre de Recherche du groupe à Trappes (France).

La branche Alliages consacre environ 2 % de son chiffre d'affaires à la recherche-développement. Les travaux concernent tant l'amélioration des procédés que le développement de nouveaux alliages et de nouveaux produits (cf. chapitre 4.6).

4.4.5.7 La branche Alliages en 2003 et au premier semestre 2004

Évolution du marché sur la période

Le marché des aciers rapides, bien qu'ayant connu globalement une légère hausse en 2003, a traversé une situation difficile. Erasteel a en effet souffert de la baisse du marché américain due à la délocalisation des fabricants d'outils vers la Chine. À l'inverse, elle a bénéficié de la progression du marché en Extrême-Orient, tirée par la croissance de la demande chinoise. En dépit d'une hausse de ses prix annoncée en septembre et d'une croissance de ses ventes en volume, Erasteel a été pénalisée par la parité euro/dollar pour l'ensemble de ses exportations facturées en dollars ou en monnaies locales, et par une baisse générale des prix.

Au total, la baisse du dollar, la pression sur les prix, la hausse du coût des matières premières et de l'énergie s'ajoutent à un tableau conjoncturel et un défi structurel difficiles qui ont pesé sur les performances de la branche Alliages. En 2003, le chiffre d'affaires était en baisse de 14 % par rapport à 2002. Dans ce contexte, la branche a amplifié ses actions d'adaptation, de progrès et de redéploiement pour redresser ses performances.

Reconfiguration d'Aubert & Duval holding

En 2003, Aubert & Duval holding a engagé un projet d'amélioration de sa compétitivité à long terme. Ce plan, qui passe par la fusion des différentes filiales industrielles en une seule société, vise notamment à recentrer les sites industriels autour de pôles d'excellence métiers : l'élaboration, le forgeage, le laminage et le matriçage, en rationalisant la production. Il prévoit un fonctionnement en complémentarité entre les différents sites. Le pôle élaboration, par exemple, associera aux Ancizes les compétences d'Imphy et de Firminy.

Aubert & Duval accompagne sa réorganisation industrielle d'une stratégie commerciale offensive visant à la fois la reconquête de clients et la conquête de nouveaux marchés. Outre la montée en puissance des pièces moteurs pour l'aéronautique autour de la future unité 40 000 tonnes de Pamiers, cette stratégie conduira notamment au développement des produits longs, et des aciers pour outillages à destination en particulier de la Chine, des États-Unis et de l'Allemagne.

Le plan d'amélioration de la compétitivité nécessite une adaptation des effectifs concernant 750 postes. Cette nouvelle configuration devrait permettre d'améliorer sensiblement la performance de la société en mobilisant les ressources de façon plus efficace, et en renforçant les compétences désormais regroupées. Elle devrait générer 24 millions d'euros d'économie à partir de 2005.

Repositionnement offensif d'Erasteel

De son côté, Erasteel, à travers notamment son plan de progrès Horizon, a poursuivi son action sur les flux, les cycles et les stocks avec la volonté d'améliorer encore sa réactivité. Aux États-Unis, le site de Boonton dans le New Jersey regroupe depuis le début 2003 les activités des deux anciens sites de Mackeesport (Pennsylvanie) et Fairfield (New Jersey) ; il est associé à un four à atmosphère contrôlée garantissant une très haute qualité des produits. En France, le laminoir à tôles de Commentry a doublé sa capacité. Par ailleurs, une nouvelle ligne de produits, baptisée Linea, a été mise en place pour la vente de barres ou de segments d'aciers rapides pré-traités destinés aux fabricants d'outils de coupe. Enfin, des progrès ont également été accomplis en matière d'environnement, avec par exemple la mise en place de nouveaux filtres à particules en Suède.

De nouvelles synergies

Une nouvelle organisation a été mise en œuvre au niveau de la branche Alliages pour mettre en cohérence les activités d'Aubert & Duval et d'Erasteel dans le domaine des aciers destinés aux outillages. La nouvelle équipe a obtenu des

premiers succès, par exemple la commande de blocs de dimensions importantes pour la production d'outillages destinés à la fabrication de portes en alliages léger de véhicules. Par ailleurs, dans le domaine des achats, la branche Alliages s'est dotée d'une nouvelle organisation, coordonnée avec la direction des achats du groupe, de façon à atteindre ses objectifs de réduction de coûts.

Poursuite des investissements stratégiques

Dans cette conjoncture difficile, la branche Alliages a poursuivi son programme d'investissements stratégiques, en particulier celui destiné à doter le site de Pamiers d'une usine de matriçage comprenant notamment une presse de 40 000 tonnes. Ce programme, d'un montant de 90 millions d'euros, se déroule dans le planning prévu : les premiers essais auront lieu début 2005 pour une mise en service envisagée au cours du second semestre.

Erasteel s'est engagé de son côté dans une joint-venture avec la société chinoise Jiangsu Tiangong Tools Corp., leader du marché de l'acier rapide en Chine. Cette joint-venture, dont Erasteel détient 60 %, permettra, avec la construction d'une nouvelle usine qui devrait être opérationnelle d'ici début 2005, de développer une production de nuances d'acier rapide à fort volume pour répondre à la croissance soutenue de la demande locale. Ce partenariat permettra aussi à Erasteel de commercialiser en Chine les nuances haut de gamme produites dans ses usines européennes.

Des résultats encourageants

La branche Alliages a engagé de nombreuses actions pour faire face à une conjoncture difficile, s'adapter à l'évolution de ses marchés et se préparer à la reprise. La diminution des cycles de fabrication et la réduction des stocks, conjuguées avec la réduction des délais de paiement, ont permis une baisse du besoin en fond de roulement (BFR) de 50 millions d'euros, ainsi qu'un désendettement de 15 millions d'euros. Les démarches de progrès lancées sur les sites, dans le cadre des projets « Réussir Ensemble » d'Aubert & Duval et « Horizon » d'Erasteel, ont été poursuivies, et l'ensemble de ces actions a permis une économie de 30 millions d'euros sur 2003 pour les deux entités. Enfin, les sites certifiés ISO 9001 ont obtenu le renouvellement de la certification version 2000 : sur des marchés caractérisés par un degré d'exigence élevé ; cette certification confirme le haut niveau de qualité d'Aubert & Duval et d'Erasteel.

La branche Alliages devrait ainsi être à terme en position de saisir toutes les opportunités de reprise sur ses marchés dans de bonnes conditions de rentabilité. En effet, malgré la conjoncture défavorable, Aubert & Duval est positionnée sur des marchés globalement en croissance : l'aéronautique devrait retrouver après la crise une progression moyenne normale de 5 % par an. Par ailleurs, si la délocalisation dans les pays d'ex-Europe de l'Est, au Brésil et en Chine, de certaines industries utilisatrices d'aciers d'outillage a accentué la récession dans les pays occidentaux, ce marché est en forte croissance dans le reste du monde, notamment en Asie, une zone dans laquelle la branche renforce son dispositif industriel et commercial.

Roce Alliages

En %	1999 ⁽¹⁾	2000	2001	2002	2003*	1 ^{er} semestre 2004*
Alliage	14	16	12	0	(4,7)	(1,8)

(1) 1999 : calculé avec le résultat d'exploitation pro forma et les capitaux engagés de fin d'année.

* Hors provision pour restructurations.

4.5 Exploitation de gisements/réserves et ressources minérales

4.5.1 Généralités

4.5.1.1 Localisation

Le groupe, à travers ses filiales la société Le Nickel-SLN en Nouvelle-Calédonie et Comilog SA au Gabon, exploite respectivement des gisements de nickel et de manganèse.

En Nouvelle-Calédonie, Le Nickel-SLN exploite à ciel ouvert des gisements de nickel oxydés, formés par altération superficielle de roches ultrabasiques. À l'heure actuelle, l'exploitation et le traitement sont concentrés sur la partie saprolitique du profil d'altération.

Au Gabon, Comilog SA exploite à ciel ouvert un gisement tabulaire de manganèse à haute teneur, situé sous faible recouvrement et formé par altération superficielle de roches volcano-sédimentaires.

4.5.1.2 Titres juridiques

Les réserves et ressources sont présentes sur des titres miniers pour lesquels le groupe dispose de droits à long terme : des concessions perpétuelles et des droits concédés sur une période de 75 ans renouvelables dans la branche Nickel et deux concessions de 75 ans renouvelables dans la branche Manganèse. Les valeurs comptables des réserves sont inscrites au coût historique pour les titres achetés et les concessions accordées ne sont pas valorisées. La valeur au bilan ne reflète pas nécessairement la valeur de marché.

4.5.1.3 Estimations

Les estimations ont été établies par des professionnels salariés à temps complet du groupe, avec des méthodes de calcul conventionnel ou géostatistique. Sur les deux sites, la reconnaissance géologique, l'estimation des ressources et des réserves, la planification des exploitations et l'extraction minière sont consolidées par plus de 40 années de pratique à l'échelle industrielle. Les méthodes utilisées évoluent toutefois constamment de façon à tirer profit des avancées techniques dans ces différents domaines.

Base des estimations

Les estimations sont basées sur des échantillonnages qui peuvent ne pas être totalement représentatifs des gisements complets. Au fur et à mesure de l'exploration et/ou de l'exploitation de ceux-ci, les estimations peuvent donc évoluer soit positivement, soit négativement, en fonction de l'amélioration de la connaissance des amas.

Methodologie des estimations

Compte tenu de la présence du groupe en Nouvelle-Calédonie, l'estimation des réserves et des ressources minérales du groupe telle que présentée a été établie conformément au « JORC Code » (*Australian Code for Reporting of Mineral Resources and Ore Reserves*) de 1999, pour tout ce qui est relatif aux méthodes d'estimation et aux niveaux de classification.

Ressources

Il est important de noter que les chiffres de ressources présentés correspondent à des valeurs issues des estimations géologiques auxquelles ont été appliqués des facteurs de récupération minière et de préparation des minerais tirés de l'expérience acquise sur les 2 sites. Il s'agit donc de ressources dites « récupérables » (*recoverable*) et les tonnages nickel ou manganèse fournis correspondent à la quantité de métal présent dans les minerais à la sortie des unités minières lors de leur expédition à des usines de traitement métallurgique ou chimique.

Les abattements miniers de dilution et pertes, ceux relatifs à la préparation des minerais, ont été établis à partir des exploitations actuelles et de prévisions réalistes.

Les ressources sont établies aux mêmes teneurs de coupure que les réserves (sauf lorsque spécifié autrement de façon explicite), mais sans garantie que ces ressources récupérables soient intégralement converties en réserves à l'issue de compléments d'études technico-économiques et commerciales.

Résultats d'exploration

Les résultats d'exploration sont fournis selon la même logique que pour les ressources.

Réserves

L'estimation des réserves est basée sur des conditions économiques moyen-long terme (prix du fuel, du charbon, du coke, de l'électricité, cours des métaux, taux de change...), des contraintes commerciales (qualités, clients...) et sur des procédés techniques d'exploitation et de traitement actuels ou prévus. Aucune assurance ne peut être donnée quant à la récupération totale des réserves annoncées, dans la mesure où des fluctuations de marchés ou des changements techniques peuvent rendre économique ou non la récupération de certains gisements ou parties de ceux-ci.

Les chiffres de ressources et de réserves s'additionnent.

Présentation des estimations

Afin de protéger la confidentialité des informations relatives à la qualité et la quantité de produits présents sur chaque localisation géographique, les chiffres de ressources

et réserves ont été regroupés par grands domaines techniques ou géographiques et ramenés en tonnes métal. Les résultats peuvent être comparés aux niveaux de production, ce qui donne une indication de la durée de vie résiduelle des exploitations.

4.5.1.4 Définitions

Définitions des ressources

Une **Ressource Minérale** est la concentration ou l'occurrence de matières économiquement intéressantes dans ou sur la surface de la terre, en quantité et qualité telles que les perspectives d'une éventuelle exploitation économique sont raisonnables. L'emplacement, la quantité, la qualité, la continuité du gisement et les caractéristiques géologiques de ces ressources sont connus, estimés ou interprétés sur la base de preuves et de connaissances géologiques spécifiques. Les ressources minérales sont classées par ordre croissant de degré de confiance géologique en ressources « supposées », « indiquées » et « mesurées ».

Une **Ressource Minérale Supposée** est la partie d'une Ressource Minérale pour laquelle la quantité et la qualité peuvent être estimées à l'aide de preuves géologiques, avec un très bas niveau de confiance. La continuité géologique de la minéralisation et de sa qualité est supposée mais non vérifiée. L'estimation est basée sur des informations limitées ou d'une qualité et fiabilité incertaines, obtenues par des techniques appropriées sur des emplacements comme des affleurements, des tranchées, des puits, des carrières et des sondages.

Une **Ressource Minérale Indiquée** est la partie d'une Ressource Minérale pour laquelle les tonnages, la densité, la forme, les caractéristiques physiques, la qualité et les teneurs peuvent être estimés avec un taux de confiance raisonnable. L'estimation est basée sur des données d'exploration, d'échantillonnage et des résultats d'essais obtenus par des techniques appropriées sur des emplacements comme des affleurements, des tranchées, des puits, des carrières et des sondages. Les emplacements sont trop éloignés les uns des autres ou espacés d'une manière trop inadéquate pour confirmer la continuité géologique de la minéralisation et/ou de sa qualité, mais sont assez proches pour envisager raisonnablement une telle continuité.

Une **Ressource Minérale Mesurée** est la partie d'une Ressource Minérale pour laquelle les tonnages, la densité, la forme, les caractéristiques physiques, la qualité et les teneurs peuvent être estimés avec un taux de confiance élevé. L'estimation est basée sur des données d'exploration, d'échantillonnage et des résultats d'essais obtenus par des techniques appropriées sur des emplacements comme des

affleurements, des tranchées, des puits, des carrières et des sondages. Les emplacements sont assez proches les uns des autres pour confirmer la continuité géologique de la minéralisation et/ou de sa qualité.

Définitions des réserves

Une **Réserve Minérale** est la partie économiquement exploitable des ressources « mesurées » ou « indiquées » d'un gisement. L'estimation de réserves est établie sur la base d'une étude de pré faisabilité ou de faisabilité (projet minier au sens large) qui intègre des contraintes techniques (dilutions et pertes minières fonction des méthodes d'exploitation retenues, rendement des installations), économiques, commerciales, légales, environnementales, sociales et gouvernementales, existantes ou prévisibles au moment de l'estimation. La pré faisabilité ou la faisabilité démontrent au moment du reporting que l'exploitation est justifiée. Les réserves minérales sont classées par ordre croissant de degré de confiance en réserves minérales « probables » et « prouvées ».

Une **Réserve Minérale Probable** est la partie économiquement exploitable d'une ressource « indiquée », et dans certaines circonstances, « mesurée » tandis qu'une **Réserve Minérale Prouvée** est la partie économiquement exploitable d'une ressource « mesurée ».

Résultats d'Exploration

Les **Résultats d'Exploration** correspondent aux mêmes matières économiquement intéressantes que celles évaluées pour les ressources et réserves. Les prospections réalisées permettent d'envisager la mise en évidence d'une zone minéralisée, mais les informations de reconnaissance disponibles sont très ténues.

4.5.1.5 Réserves et ressources de Comilog SA

Le tableau ci-dessous regroupe les chiffres de ressources récupérables mesurées et indiquées et de réserves des plateaux de Bangombé et Okouma au 1^{er} janvier 2004.

Ces chiffres sont basés sur :

- une teneur de coupure de 42 % manganèse (Mn),
- un traitement similaire à celui actuellement en vigueur pour les minerais du Plateau de Bangombé : à partir d'un tout-venant, élaboration d'un minerai rocheux 10-80 mm et de fines 2-10 mm,
- les spécifications commerciales en vigueur à ce jour,
- les tonnages de manganèse contenus calculés avec une humidité de 9 % pour les minerais (chiffres donnés en millions de « Dry Metric Ton Unit » : « millions de DMTU Mn » - 1 DMTU = 10 kg de manganèse).

Réserves et ressources récupérables en minerais rocheux, minerais fins et agglomérés

Au 1^{er} janvier 2004

(en millions de DMTU Mn)

Domaines	Réserves	Ressources récupérables mesurées et indiquées	Production 2003
Rocheux			
- Bangombé	988	114	51
- Okouma		2 521	
TOTAL	988	2 635	51
Fines et aggloméré			
- Bangombé	528	67	
- Terril	133		
- Okouma		1 630	
TOTAL	661	1 697	43

Sur les plateaux de Bangombé et d'Okouma, des travaux supplémentaires de prospection sont en cours et permettent d'établir une estimation de ressources récupérables supposées à la teneur de coupure de 40 % Mn.

Les deux concessions minières de Comilog SA couvrent également d'autres plateaux dans la région de Moanda : Bafoula, Massengo et Yéyé.

Les travaux de reconnaissance effectués sur Bafoula et Massengo indiquent l'existence d'amas minéralisés. La

qualité et la quantité des informations disponibles sont suffisantes pour établir une estimation de ressources supposées à la teneur de coupure de 38 % Mn.

Les travaux de reconnaissance effectués sur Yéyé indiquent l'existence d'amas minéralisés. La qualité et la quantité des informations disponibles sont insuffisantes pour établir une estimation de ressources supposées.

Le tableau ci-dessous regroupe les résultats obtenus pour les ressources récupérables supposées :

Ressources récupérables supposées en minerais rocheux, minerais fins et agglomérés

Au 1^{er} janvier 2004

(en millions de DMTU Mn)

Domaines	Ressources récupérables supposées
Bangombé et Okouma	905
Bafoula et Massengo	744
TOTAL	1 649

4.5.1.6 Réserves et ressources de la société Le Nickel-SLN

Le tableau ci-dessous regroupe les chiffres de réserves et ressources récupérables en saprolites pour l'usine pyrométallurgique de Doniambo au 1^{er} janvier 2004. Le domaine minier considéré est celui annexé aux accords de Bercy. Les chiffres ci-après comprennent donc les ressources et réserves des domaines de Thio, Kouaoua, Népoui Kopeto et Tiébaghi (centres SLN) et ceux du domaine complémentaire hors centres SLN. Ils comprennent aussi les ressources du domaine de Poum (voir Accords de Bercy).

Ces chiffres correspondent à :

- une teneur de coupure de 1,7 à 1,8 % de nickel pour les centres de Tiébaghi et Népoui Kopeto avec un traitement minéralurgique du tout-venant,

- une teneur de coupure de 2,2 à 2,4 % de nickel pour tous les autres sites avec un traitement traditionnel,
- un traitement traditionnel du tout-venant similaire à celui en vigueur sur les sites SLN et/ou sous-traités : criblage à 80 mm environ avec récupération ou non d'une partie des fractions plus grossières selon la minéralisation,
- un traitement minéralurgique à Népoui Kopéto (existant) et à Tiébaghi (en étude pour réalisation),
- aux milliers de tonnes de nickel contenus dans les minerais expédiés, calculés avec des humidités constatées sur les productions en cours ou estimées.

Réserves et ressources récupérables en saprolites pour usine pyrométallurgique de Doniambo Au 1^{er} janvier 2004

(en milliers de tonnes de nickel)

	Réserves	Ressources minières mesurées et indiquées	Ressources minières supposées	Production minière 2003
TOTAL	933,9	594,4	286,8	66,2

Les chiffres ci-dessus, y compris pour la production 2003, correspondent aux tonnages de nickel (exprimés en milliers de tonnes de nickel : kt Ni) contenus dans les minerais expédiés à partir des différents sites bord de mer (wharf ou chargements mécanisés). Ils intègrent donc les faibles tonnages de nickel correspondant aux minerais exportés (environ 2 kt Ni/an actuellement).

Au-delà des réserves et ressources ci-dessus mentionnées et avec les mêmes conditions de calcul, les résultats d'exploration sur diverses zones du domaine SLN considéré dans ce document, permettent d'envisager la récupération supplémentaire d'environ 199 kt de nickel contenues dans des saprolites pour l'usine pyrométallurgique.

À la teneur de coupure 1,8 % de nickel et en dehors des centres avec traitement minéralurgique, les résultats d'exploration préliminaire sur des zones saprolitiques à basse teneur, actuellement non économiques pour un traitement pyrométallurgique, laissent envisager la présence complémentaire de 2 000 kt de nickel.

D'autre part, sur l'ensemble du domaine minier de la société Le Nickel-SLN et à teneur de coupure de 1,0 % Ni, les ressources allant de supposées à mesurées en latérites sont actuellement estimées à 8 000 kt Ni, sans préjuger de leur caractère accessible ou économique.

4.6 Ressources humaines

Les activités du groupe Eramet revêtent une dimension internationale très prononcée (plus de 60 % de l'effectif du groupe travaille hors de France métropolitaine) tant au niveau production industrielle que commercialisation et gestion.

Le groupe Eramet met progressivement en place un dispositif de reporting permettant une meilleure appréhension des données sociales sur l'ensemble de son périmètre d'activité.

En France métropolitaine et sur le territoire de Nouvelle-Calédonie, toutes ses filiales établissent un bilan social conformément à la réglementation du travail. Ce bilan social est soumis pour avis aux organes de représentation du personnel que sont les comités d'entreprise. Cette obligation n'existe pas dans les autres pays.

Le groupe Eramet s'inscrit dans la charte et les principes édictés par l'OIT et développe un certain nombre de valeurs :

Le dialogue social avec les partenaires sociaux tant formalisé (Politique salariale, Intéressement, Formation, Protection sociale, Gestion de l'emploi) que quotidien et informel sur les sites.

Le souci d'informer régulièrement et clairement l'ensemble du personnel (journaux d'entreprise et de sites à cadence régulière).

L'implication du management du groupe (séminaires d'information et d'échanges, réunion avec l'encadrement du groupe et des sociétés qui le composent).

4.6.1 Effectifs

Évolution des effectifs par zone géographique

Au cours des deux dernières années (2002 et 2003) les effectifs du groupe ont été sensiblement réduits (-1 623 personnes). Toutefois cette tendance masque des disparités entre les différentes branches. Ainsi, si les branches Alliages et surtout Manganèse ont vu leurs effectifs baisser respectivement de 3,8 % et de 21,9 %, en revanche la branche Nickel a vu ses effectifs croître de 3,6 %.

La baisse des effectifs de la branche Manganèse s'explique par des restructurations en Norvège, en Belgique et aux États-Unis ainsi que par la baisse très sensible des effectifs en Chine du fait de la cession de l'usine de Shaoxing et des efforts de productivité au sein de l'usine de Guilin.

	France		Autres pays d'Europe		Amérique du Nord		Asie		Autres zones		TOTAL	
	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003
Holding	197	204	0	0	0	0	0	0	0	0	197	204
Branche Nickel	322	333	0	0	0	0	0	0	2 044	2 118	2 366	2 451
Branche Alliages	4 588	4 497	675	624	38	30	7	11	5	5	5 313	5 167
Branche Manganèse	476	472	807	696	924	885	3 329	1 996	1 410	1 384	6 946	5 433
TOTAL	5 583	5 506	1 482	1 320	962	915	3 336	2 007	3 459	3 507	14 822	13 255

Les effectifs indiqués sur ce tableau ainsi que les suivants sont les effectifs de fin d'année. Ils couvrent le périmètre des sociétés gérées par le groupe qui est différent du périmètre de consolidation.

Répartition des effectifs par catégorie socioprofessionnelle

La notion de catégorie socioprofessionnelle au sens français du terme est difficilement transposable à tous les pays d'implantation du groupe. Toutefois, les sociétés situées en France métropolitaine, en Nouvelle-Calédonie et au Gabon ont ces notions en commun. Compte tenu du fait que cela représente plus de 70 % de l'effectif, il est apparu pertinent de conserver les définitions suivantes :

Cadres : *executive, managers, post-graduate staff, civil engineers (white collars)*.

ETAM (employés, techniciens, agents de maîtrise) : *clerks, technicians, foremen (white collars)*.

Ouvriers : *workers (blue collars)*

	Ouvriers		ETAM		Cadres		TOTAL	
	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003
Holding	0	0	87	83	110	121	197	204
Branche Nickel	1 509	1 542	699	739	158	170	2 366	2 451
Branche Alliages	3 047	3 128	1 827	1 598	439	441	5 313	5 167
Branche Manganèse	5 253	3 934	1 145	990	548	509	6 946	5 433
TOTAL	9 809	8 604	3 758	3 410	1 255	1 241	14 822	13 255

Répartition des effectifs par type de contrats de travail

La technicité des métiers de la mine et de la métallurgie impose un apprentissage professionnel long. Le recours à des contrats de travail à durée courte est donc très minoritaire, soit de l'ordre de 3 % des effectifs hors Chine où la pratique du contrat court est plus répandue.

Le recours au contrat de travail à durée déterminée est généralement le préalable à une embauche à durée indéterminée.

	CDI		CDD		TOTAL	
	2002	2003	2002	2003	2002	2003
Holding	195	201	2	3	197	204
Branche Nickel	2 296	2 347	70	104	2 366	2 451
Branche Alliages	5 196	5 099	117	68	5 313	5 167
Branche Manganèse	5 635	4 602	1 311	831	6 946	5 433
TOTAL	13 322	12 249	1 500	1 006	14 822	13 255

Le recours à l'intérim dont la pratique est essentiellement spécifique à la France métropolitaine et à la Belgique est d'une nature différente. Il représentait l'équivalent de 448 salariés en 2002 et est descendu à 336 salariés en 2003.

Répartition des effectifs par sexe

Traditionnellement peu féminisés, les métiers de la mine et de la métallurgie demeurent principalement masculins, comme l'indique le tableau ci-dessous d'où il ressort que les femmes représentent environ 15 % de l'effectif total. C'est en Chine que les femmes sont proportionnellement les plus nombreuses et où elles représentent environ le quart de l'effectif.

	Hommes		Femmes		TOTAL	
	2002	2003	2002	2003	2002	2003
Holding	136	138	61	66	197	204
Branche Nickel	2 192	2 248	174	203	2 366	2 451
Branche Alliages	4 659	4 524	654	643	5 313	5 167
Branche Manganèse	5 710	4 465	1 236	968	6 946	5 433
TOTAL	12 697	11 375	2 125	1 880	14 822	13 255

Âge et ancienneté

L'âge moyen, comme l'indique le tableau ci-dessous, est relativement constant par catégories professionnelles ainsi que par branches, à l'exception des ouvriers de la branche Nickel (essentiellement en Nouvelle-Calédonie) dont l'âge moyen est inférieur de près de 4 ans à ceux des autres branches et autres catégories professionnelles.

	Ouvriers		ETAM		Cadres	
	2002	2003	2002	2003	2002	2003
Holding	0,00	0,00	45,00	45,13	45,50	46,21
Branche Nickel	37,99	38,02	43,74	43,62	43,60	42,92
Branche Alliages	41,71	41,27	43,62	43,17	44,25	42,24
Branche Manganèse	42,57	41,69	42,35	42,09	44,67	45,06
TOTAL	41,60	40,88	43,29	43,00	44,46	43,87

L'ancienneté moyenne est sujette à un peu plus de variations, les cadres ayant le moins d'ancienneté (environ 14 ans), alors que ce sont les ETAM qui ont la plus forte ancienneté (près de 20 ans).

	Ouvriers		ETAM		Cadres	
	2002	2003	2002	2003	2002	2003
Holding	0,00	0,00	17,99	19,11	12,44	13,94
Branche Nickel	12,98	13,02	19,12	18,97	11,45	10,85
Branche Alliages	17,68	18,89	20,17	19,97	12,59	13,11
Branche Manganèse	18,19	17,59	18,49	19,12	16,19	15,78
TOTAL	17,23	17,24	19,41	19,49	14,00	13,98

Le turnover et la gestion des effectifs

Le tableau ci-dessous donne une indication du turnover par pays au sein du groupe. On note qu'il est globalement stable d'une année sur l'autre.

Défini comme la somme des entrées et des sorties de l'année divisée par les effectifs de fin d'année, le turnover se situe

à 6,5 % en 2002 et à près de 8 % en 2003 (à noter : ne sont pas pris en compte les mouvements internes au groupe telles les mutations, ainsi que les sorties des effectifs pour cause de décès).

	ENTRÉES				SORTIES				TOTAL	
	Embauches extérieures		Licenciements		Retraites et préretraites		Démissions			
	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003
France métropolitaine	233	228	70	74	63	99	81	69	214	242
Nouvelle-Calédonie	109	158	0	0	11	13	5	7	16	20
Europe Hors France	54	17	19	6	35	37	33	26	87	69
États-Unis	30	29	47	15	11	33	14	15	72	63
Gabon	43	101	47	19	26	63	0	9	73	91
Autres	10	1	7	0	0	0	6	0	13	0
TOTAL	479	534	190	114	146	245	139	126	475	485

En 2003, les embauches ont été très ralenties par suite de la mise en œuvre d'un plan industriel et social chez Aubert & Duval et dans la branche Manganèse. Ainsi en France métropolitaine, toute embauche doit faire l'objet d'un accord de la DRH centrale du groupe. En parallèle, une bourse de l'emploi centralisant au sein de la DRH du groupe toutes les demandes d'embauche a été mise en place afin de donner la priorité d'emploi aux salariés du groupe visés par les plans sociaux. Dans le cadre de ces plans de sauvegarde de l'emploi, des mesures d'accompagnement importantes ont été mises en œuvre : création de cellules de mobilité interne (plus de 200 postes ont été listés en France métropolitaine), appui pour le reclassement externe (en liaison avec les administrations locales et les élus locaux).

4.6.2 Organisation du travail et rémunération

Temps de travail

Partout où il est implanté, le groupe Eramet respecte la législation sur le temps de travail en vigueur. À titre d'indication le temps de travail est :

- en France métropolitaine : de 35,00 h par semaine
- en Norvège : de 37,30 h par semaine
- en Nouvelle-Calédonie : de 37,50 h par semaine
- en Chine, au Gabon, aux États-Unis, en Suède : de 40,00 h par semaine sur 5 jours.

Généralement, le personnel posté se voit appliquer un horaire inférieur.

Aménagement des fins de carrières

En France métropolitaine, le groupe Eramet a négocié avec ses partenaires sociaux des dispositions permettant des cessations anticipées d'activité.

Cela a concerné les sites des sociétés Aubert & Duval, Erasteel, Eramet Sandouville. Ont été concernées par ces départs anticipés 126 personnes en 2002 et 142 en 2003.

Rémunérations

Frais de personnel – charges sociales

Les salaires représentent la part principale de la rémunération du personnel. La moyenne des charges sociales se situe autour de 37 % (en 2002) à 39 % (en 2003). Si ces charges se situent autour de 44 % en France métropolitaine ou même davantage dans des pays comme la Suède (46 à 49 %) ou encore le Gabon (64 à 71 %), en revanche, elles sont plus faibles en Nouvelle-Calédonie (37 à 38 %) ou en Chine (24 %).

Politique d'intéressement aux résultats

En France métropolitaine et en Nouvelle-Calédonie, des accords d'intéressement sont signés régulièrement avec les partenaires sociaux. Ils complètent, lorsqu'elles existent, les dispositions réglementaires en matière de participation.

En Suède, des dispositions équivalentes existent qui sont fondées sur le rapport entre la masse salariale et le résultat.

En 2002, dans une conjoncture difficile, les sommes versées ont représenté 8 419 milliers d'euros soit un peu plus de 2 % des salaires totaux du groupe. Mais pour les salariés des sociétés concernées, ces sommes ont représenté près de 6 % d'un salaire annuel.

En 2003, le montant total des sommes versées au titre des accords d'intéressement et de participation s'est élevé à 10 951 milliers d'euros soit plus de 3 % des salaires du groupe mais près de 10 % des salaires des sociétés concernées par ces versements.

Autres engagements vis-à-vis du personnel

L'ensemble des engagements de retraite, indemnités de départ, couverture médicale, prévoyance et autres engagements vis-à-vis du personnel actif ou à la retraite, sont provisionnés selon les conventions en vigueur dans chaque pays. La partie non couverte par les sociétés d'assurance ou les fonds de pension, notamment pour les sociétés américaines et norvégiennes, est également provisionnée.

Par ailleurs, il existe un plan de retraite chapeau concernant quelques dirigeants d'Eramet. Ce plan est également entièrement provisionné.

Plans de stock-options

Il existe des plans de deux natures différentes :

D'une part, des plans ouverts à une part très large des salariés du groupe.

Ainsi, après un plan ouvert en 1994 qui s'est clos en septembre 2001 et qui concernait 3 791 salariés auxquels étaient attribuées 770 253 actions, un nouveau plan a été créé en septembre 1999 qui concernait 5 646 salariés. Ce plan vient à échéance en septembre 2007 : 423 450 actions ont été attribuées.

Il a été créé pour accompagner le rapprochement du groupe Eramet et du groupe Sima en 1999.

Ce plan offre à chaque bénéficiaire la possibilité d'acquérir à un cours prédéterminé 75 actions de la société Eramet.

D'autre part, il existe aussi des plans spécifiques dont les bénéficiaires sont des dirigeants du groupe. Actuellement, 4 plans sont encore actifs. Ils concernent 538 400 actions qui sont attribuées à 54 dirigeants par plan en moyenne.

Plan d'Épargne Salariale

En France métropolitaine et en Nouvelle-Calédonie, les salariés du groupe Eramet ont la possibilité de verser une épargne salariale soit sous forme de versements volontaires soit sous forme de versements ponctuels. Les sommes versées au titre de l'intéressement peuvent aussi y être versées. Les sociétés du groupe participent à cette épargne sous la forme d'un abondement aux sommes versées par les salariés. Les modalités de versement de cet abondement sont variables suivant les sociétés. L'épargne est investie sous forme de Fonds Communs de Placement gérés par des institutions financières indépendantes du groupe et contrôlés par des conseils de surveillance paritaires.

4.6.3 Relations professionnelles

Le dialogue social occupe une place importante dans la vie et le fonctionnement interne de chaque société du groupe. De nombreux accords d'entreprises sont signés chaque année concernant les conditions de travail, l'emploi et les rémunérations.

Au niveau corporate, le groupe Eramet anime deux institutions représentatives du personnel : d'une part, le comité de groupe qui réunit une fois par an les 30 délégués des sociétés du périmètre du droit social français et par extension du droit social néo-calédonien et, d'autre part, le comité d'Entreprise Européen qui réunit les délégués des sociétés installées en Europe auxquels s'ajoutent là aussi des représentants néo-calédoniens. Les pays européens actuellement représentés au sein du comité d'Entreprise Européen sont outre la France, la Belgique, la Suède et la Norvège. Ce comité se réunit une fois par an et son fonctionnement a été rendu plus fluide par la création d'un bureau restreint de 6 membres dont la fréquence de réunion est plus importante.

4.6.4 Formation

Dans le domaine de la formation professionnelle de ses équipes le groupe Eramet accorde la priorité aux formations relatives d'une part à la sécurité et d'autre part au développement des compétences techniques visant à apporter une meilleure maîtrise des procédés et de leur environnement. Toutefois de nombreuses actions de formation concernent aussi l'utilisation des outils informatiques, des langues étrangères.

De même, les programmes d'investissements sont toujours accompagnés d'actions de formation à la conduite des nouveaux outils très significatives.

Sur le périmètre représentant 97 % de l'effectif français, l'effort de formation se répartit comme indiqué sur le tableau ci-dessous.

	2002				2003			
	Ouvriers	ETAM	Cadres	Total	Ouvriers	ETAM	Cadres	Total
Effectifs	2 654	2 116	543	5 313	2 765	1 897	538	5 200
Nombre d'heures de formation	45 938	34 890	15 167	95 994	33 916	45 966	16 580	96 462
Coût total		8 429 174			7 953 039			
% de la masse salariale		3,51			3,18			

4.6.5 Hygiène, Santé et Sécurité

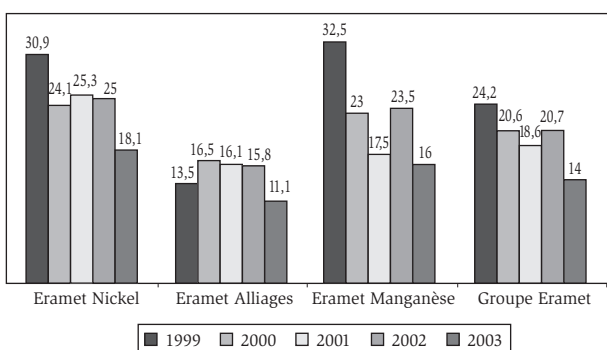
4.6.5.1 Sécurité

Évolution du taux de fréquence

Le taux de fréquence se définit comme le nombre d'accidents avec arrêt rapporté à un million d'heures travaillées.

Le graphique ci-dessous représente sur les 4 dernières années et à périmètre quasi constant (hors usines Chinoises pour 2003) l'évolution du taux de fréquence.

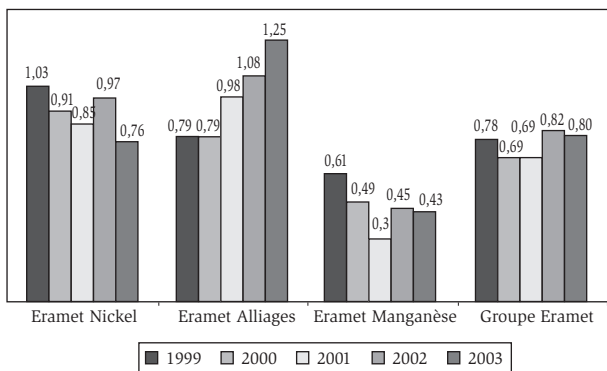
On note une amélioration régulière du taux de fréquence (TF) depuis 1999 (exception faite de 2002) avec une réduction de 73 % en 4 ans. Cette amélioration est le résultat des actions de chacune des branches.



Taux de gravité

Le taux de gravité se définit comme le nombre de jours d'arrêt rapporté à 1 000 heures travaillées.

Le graphique ci-dessous représente sur les 4 dernières années et à périmètre quasi constant (hors usines chinoises pour 2003) l'évolution du taux de gravité.



Le taux de gravité du groupe reste sensiblement stable depuis quatre années aux alentours de 0,8, en effet les tendances favorables des branches Nickel et Manganèse sont « annulées » par la tendance défavorable depuis 3 années de la branche Alliages.

4.6.5.2 Audits sécurité

Une politique d'évaluation des sites est mise en œuvre par des audits systématiques au rythme d'un tous les deux ans pour chacun des sites. Ces audits sont réalisés par les auditeurs formés que sont les animateurs sécurité des sites pilotés

par le coordinateur Hygiène Santé et Sécurité, selon un référentiel personnalisé pour le groupe et élaboré il y a plusieurs années en collaboration avec la société DNV sur la base à la fois du SIES (Système International d'Évaluation de la Sécurité) et de la Politique HS&S du groupe signée par le Président.

Les résultats de ces audits servent de base à la rédaction du plan d'actions du groupe puis des sites pour les deux années à venir et ont par exemple permis de détecter en 2003 un risque majeur qui a fait l'objet d'une action spécifique au niveau du groupe en 2004 en vue de sa maîtrise.

4.6.5.3 Hygiène et Santé

Les médecins du travail des sites du groupe (qui sont pour la plupart des médecins de services interentreprises) ont été constitués en « Club Santé » se réunissant deux fois par an pour des réflexions, des partages d'expériences, des échanges de bonnes pratiques, ou encore des travaux relatifs aux évolutions de la réglementation applicable.

En matière de risque amiante, le groupe Eramet a développé bien avant 1997 une action volontariste en supprimant l'amiante partout où cela était possible, sachant que les sites industriels d'Eramet n'ont jamais fabriqué de matériaux contenant de l'amiante. Les sources d'exposition possibles étaient le recours à des matériaux contenant de l'amiante à des fins d'isolation ou de calorifugeage des outils industriels et notamment des fours. Les dispositions légales et réglementaires prises depuis 1997 et que le groupe applique strictement, ont conforté ce qui avait été engagé. Une procédure groupe de dépistage et de suivi médical des personnels a été mise en place en 2003 (cf. chapitre 4.8.5 – Autres risques particuliers).

4.7 Politique d'investissement/ Recherche

4.7.1 Objectifs poursuivis

Le groupe poursuit depuis de nombreuses années une politique régulière d'investissement. La finalité poursuivie est tout à la fois le renforcement de la compétitivité et le développement de l'activité des trois branches stratégiques (Nickel, Manganèse et Alliages) ; la politique repose sur la recherche de la différenciation des produits, focalisée sur des marchés structurellement en croissance sur le moyen-long terme.

4.7.2 Principaux investissements

4.7.2.1 Montant total des investissements

Les investissements corporels comptabilisés au niveau du groupe se sont élevés à 120 millions d'euros en 2002, 188 millions en 2003 et 109 millions sur le premier semestre 2004. Les investissements financiers sur projets industriels ont représenté 1 million d'euros en 2003 et 3 millions au premier semestre 2004.

Le mode de financement des grands projets est différent en fonction de chaque investissement. Le programme 75 000 tonnes

dans la branche Nickel est financé par des fonds propres et une partie par une opération de défiscalisation dans le cadre de la loi Girardin. La presse 40 000 tonnes dans la branche Alliages est financée en partie par un crédit-bail. Le projet CIM dans la branche Manganèse avait été financé par une

augmentation de capital et par des prêts bancaires à moyen long terme.

Les investissements courants sont généralement financés sur fonds propres.

4.7.2.2 Détail des investissements par branche et nature des principaux projets

Branche Nickel

	2002	2003	1 ^{er} semestre 2004
Investissements comptabilisés	40 M€	104 M€	67 M€
Dont			
« Projet 75 000 tonnes »	14 M€	61 M€	50 M€

Le projet d'augmentation de capacité de production dit « projet 75 000 tonnes » représente un investissement total de 280 millions d'euros environ sur la période 2002-2006, investissement mené au sein de la filiale Le Nickel-SLN dont les principaux éléments sont :

- un accroissement de la capacité de production depuis 61 500 tonnes par an (tpa) en 2003 à 70 000 tpa à fin 2004 et 75 000 tpa à partir de 2007. Ceci concerne l'ensemble des étapes d'extraction et de préparation du minerai sur la mine de Tiebaghi en Nouvelle-Calédonie, les étapes d'élaboration de ferro-nickel (nouveau four de fusion à l'usine de Doniambo en Nouvelle-Calédonie) et, pour leur part de volume, les étapes aval de production de métal pur, sels et chlorures de nickel (raffinerie de Sandouville) et les étapes

de valorisation des coproduits (poudre de cobalt chez Eurotungstène),

- une amélioration des procédés d'enrichissement des minerais de nickel, supportant l'accroissement de la capacité des fours de fusion et permettant également d'optimiser le rendement d'exploitation de la richesse minière et donc la durée de vie du gisement (enjeu de l'ordre d'une année de production totale du groupe).

La rentabilité de ce projet est particulièrement confortée par sa mise en œuvre dans un cycle d'insuffisance de l'offre de nickel par rapport à la demande mondiale (croissance de la demande liée au développement de la métallurgie des aciers inox notamment en Chine).

Branche Manganèse

	2002	2003	1 ^{er} semestre 2004
Investissements comptabilisés	46 M€	35 M€	11 M€

Projet « CIM » : l'année 2002 a été marquée par la mise en service, au sein de Comilog SA, d'une nouvelle usine d'agglomération au Gabon, dite Complexe Industriel Métallurgique « CIM » de Moanda représentant l'aboutissement d'un investissement de 85 millions d'euros. L'apport principal de ce complexe repose sur l'amélioration de l'exploitation de la richesse minière par la valorisation des fines de minerai, permettant un accroissement de la production et un allongement de la durée de vie du gisement.

Projet « 3MT » : Le principal projet d'investissement en cours au sein de la branche Manganèse, mené au sein de Comilog SA, porte sur un accroissement de la capacité de production à Moanda à 3 millions de tonnes par an de manganèse contenu. Ce projet « 3MT » représente un investissement total de 30 millions d'euros sur la période 2004-2006.

Les principaux éléments de ce projet concernent l'ensemble de la chaîne minerai (extraction, enrichissement, agglomération et transport du minerai).

Projet « Electrolytic Manganese Dioxide » (« EMD ») Chine.

Le projet d'implantation en Chine d'une unité de production de dioxyde de manganèse électrolytique (« *Electrolytic Manganese Dioxide* ») représente un investissement d'environ 15 millions d'euros sur la période 2004-2005.

Les principaux éléments du projet sont :

- la pénétration du marché chinois de l'EMD et l'accompagnement de la politique de globalisation des clients producteurs de piles alcalines,

- l'implantation d'une unité de production à Chongzuo (province du Guangxi), avec une capacité de l'ordre de 10 000 tpa, susceptible d'être doublée deux ans après le démarrage, pour un coût d'investissement marginal.

Branche Alliages

	2002	2003	1 ^{er} semestre 2004
Investissements comptabilisés	41 M€	60 M€	34 M€
Dont :			
- Projet 40 kt	6 M€	30 M€	19 M€
- Projet JV Tiangong Erasteel		1 M€*	3 M€

* À ce stade, il s'agit d'investissement financier. La JV Tiangong Erasteel Co Ltd (Tiangong Erasteel) sera consolidée au 31 décembre 2004.

Projet « 40 000 tonnes » : le projet 40 000 tonnes de presse à matricer de forte puissance (40 000 tonnes), mené au sein de la filiale Aubert & Duval/Airforge, représente un investissement de 90 millions d'euros sur la période 2002-2005.

Ses principaux éléments sont :

- à travers l'implantation à Pamiers (Ariège) d'un atelier intégré de production autour d'une nouvelle presse de 40 000 tonnes : l'augmentation de capacité et l'optimisation de la gamme de moyens de matriçage disponibles au sein d'Aubert & Duval (dorénavant 65 000, 40 000, 22 000, 20 000, 10 000, 4 600 tonnes) pour servir les projets de développement sur les marchés des pièces aéronautiques (pièces de structure et disques de moteur),

- le développement d'une organisation industrielle permettant une réduction drastique des temps de cycle (réduction par deux du cycle de matriçage), une amélioration de la réactivité face au marché et une fiabilisation des taux de services au-delà de 99 % pour les commandes sur programme, - une amélioration de la productivité de la main-d'œuvre et une amélioration de la qualité par une standardisation des procédés et par une automatisation de certaines étapes critiques.

Outre les éléments de rentabilité obtenus par l'optimisation des procédés et de la productivité, la rentabilité de ce projet repose sur un développement significatif des parts de marchés sur le segment des disques moteurs, conduisant à un triplement du chiffre d'affaires sur ce marché à l'horizon de 2008.

Projet « JV Tiangong Erasteel Co Ltd » : le projet, mené par la filiale Erasteel, de joint-venture avec l'entreprise Tiangong Toolsteel (JV Tiangong Erasteel Co Ltd) représente un investissement de 27 millions d'euros sur la période 2004-2005, correspondant à une participation de 60 %.

L'investissement est réalisé sous forme de titres financiers avant la consolidation prévue au 31 décembre 2004.

Par cet investissement, Erasteel vise notamment à consolider sa position de leader mondial des aciers rapides tant en part de marché qu'en qualité de produits et de services.

Ses principaux éléments sont :

- l'établissement d'une nouvelle aciérie à Dalyang dans le Jiangu, pour la production d'aciers rapides et d'aciers d'outillage sur le territoire Chinois. Le démarrage de l'aciérie est prévu début 2005,

- la capacité de production en Chine sera équivalente à celle d'Erasteel en Europe (plus de 20 000 tpa de produits finis soit 25 à 30 % du marché Chinois tel qu'évalué dans le projet), - le développement d'un réseau de distribution sur les aciers rapides en Chine pour les produits élaborés dans cette unité ainsi que pour certains produits de niche fabriqués dans les unités européennes d'Erasteel (métallurgie des poudres en particulier), - la rentabilité de ce projet repose en particulier sur le développement de la part de marché d'Erasteel sur le marché chinois, marché lui-même en forte croissance sur le moyen-long terme (croissance estimée à 10 % par an).

4.7.3 Recherche et développement

L'innovation dans les procédés et le développement de nouveaux matériaux constituent un facteur de différenciation et de compétitivité ainsi qu'un accélérateur de croissance pour le groupe. Les points marquants de la politique de R&D, développés par ailleurs dans le rapport de gestion 2003, sont :

4.7.3.1 Une organisation spécifique au service des branches

Cette organisation repose sur :

- un centre de recherche dédié (filiale d'Eramet à 100 % depuis 2003), localisé à Trappes, le CRT employant une soixantaine de chercheurs, ingénieurs ou techniciens, et doté d'un budget annuel de l'ordre de 6 millions d'euros en 2003, - des effectifs complémentaires (90 personnes environ) au sein des branches prenant en compte des sujets plus spécifiques, et certaines phases d'étude projet ou d'industrialisation, - des moyens significatifs représentant environ 1 % du chiffre d'affaires pour les branches Nickel et Manganèse et 2 % pour la branche Alliages (soit un budget total de l'ordre de 20 millions d'euros en 2003), - une coordination centrale visant à développer les synergies de compétence via le CRT et la cohérence vis-à-vis des projets d'investissement et de développement du groupe.

4.7.3.2 Les thèmes principaux

Les thèmes principaux de recherche en cours sont :

- la mise au point du procédé du nouveau four électrique dans le cadre du projet « 75 000 tonnes » de la branche Nickel, - l'assistance technico-commerciale sur les conditions optimales d'utilisation du ferronickel SLN 25 proposé sur le

marché par la branche Nickel (condition de pilotage de l'AOD dans les aciéries inox),

- l'amélioration des procédés d'agglomération des fines de minerai pour accroître la qualité (dureté) du produit final dans la branche Manganèse,

- la définition et la mise au point de réfractaires lors de la réfection des fours au sein de la branche Manganèse,

- le développement de nouveaux produits et de nouvelles nuances poudre pour aciers rapides chez Erasteel au sein de la branche Alliages,

- la mise au point, chez Erasteel, d'un laminoir feuille à feuille à Commentry pour la production de tôle d'acier rapide, le développement de la modélisation et de la prédiction numérique autour des procédés d'aciérie (équilibre métal laitier, processus de solidification des lingots...), des procédés de forgeage ou de matriçage (prédiction des microstructures métallurgiques en forgeage libre et en matriçage, prédiction des contraintes résiduelles...) au sein de la branche Alliages,

- la mise au point et la qualification de nuances acier et superalliages base nickel à très hautes caractéristiques pour applications aéronautiques, énergie ou outillage ainsi que l'assistance technico-commerciale en clientèle, chez Aubert & Duval.

4.8 Facteurs de risques

4.8.1 Risques de marché

4.8.1.1 Risque de change

Actions entreprises en 2003

Le groupe a amélioré la gestion du risque de change en procédant à compter du 1^{er} décembre 2003 aux actions suivantes :

- centralisation du suivi et de la couverture des expositions de change nées dans les sociétés du groupe ;
- gestion du risque de change dans le cadre d'une politique pluriannuelle et de procédures approuvées par le Comité Exécutif ;
- reportings mensuels à destination des membres du Comité Exécutif.

Risque de change transactionnel

Le groupe est exposé au risque de change né de l'activité commerciale, dans la mesure où les coûts de production sont principalement libellés en euros, alors que 50 % environ du chiffre d'affaires est encaissé en devises, et notamment en dollars américains.

L'exposition nette est établie à partir de prévisions de facturations.

Cette exposition est alors gérée sur un horizon annuel ou pluriannuel, à l'aide de contrats à terme et d'options.

Encours des contrats de change au 31 décembre 2003

(montants notionnels en millions de devises)

DEVICES CONTRE EUR	Vente à terme	Achats à terme	Options d'achats	Options de vente
USD	477		574	401
JPY	124		135	60
GBP	4	2	2	1
SEK		80	20	35
DEVICES CONTRE NOK	Vente à terme	Achats à terme	Options d'achats	Options de vente
EUR	57		60	41
USD		15	2	3
DEVICES CONTRE NOK	Vente à terme	Achats à terme	Options d'achats	Options de vente
GBP	3	1		
JPY	42			
USD	4			
EUR	3			

Sensibilité et juste valeur

Sur la base de ces encours, la valorisation des opérations de change au cours de marché faisait apparaître un gain latent de 58 millions d'euros au 31 décembre 2003.

La position en dollars USD du groupe Eramet représentait à elle seule 44 millions d'euros de gain latent entre le cours de clôture, soit 1, 263 USD/EUR et le cours moyen des couvertures, soit 1,152 USD/EUR.

Une variation contraire de 10 % des cours de chacune des devises d'exposition aurait un impact sur le résultat opérationnel du groupe limité à 1 % du montant de l'exposition nette, soit 11 millions d'euros environ.

Comptabilisation

La conversion des ventes/achats en devises (factures émises, factures reçues, encaissements, paiements) s'effectue à un cours mensuel représentant une approximation fiable du cours de change du marché.

Chaque fin de mois, les créances/dettes/comptes bancaires sont revalorisés au cours de couverture indiqué par la trésorerie groupe.

Les écarts entre :

- le *cours mensuel* de comptabilisation ventes et encaissements/achats et paiements et
- le *cours contractuel* de dénouement des opérations de couverture sont comptabilisés par chaque société en résultat d'exploitation attaché au chiffre d'affaires ou aux achats : compte « Chiffre d'affaires - écart de change »/compte « Achat - écart de change ».

Risque de change bilantiel

Lorsque l'exposition née des financements contractés par les sociétés du groupe dans des devises autres que leurs devises de compte n'est pas compensée par des recettes dans ces devises, le groupe peut être ainsi amené à effectuer une couverture de change. En 2003 et 2004, cette option n'a pas été adoptée. L'emprunt souscrit en devise étrangère par Comilog n'a pas fait l'objet d'une couverture de change (montant au 31 décembre 2003 : 10,8 millions USD et au 30 juin 2004 : 10,2 millions USD). Il n'y a pas d'autres emprunts concernés. Les variations contraires de 10 % du cours du dollar n'ont pas d'impact significatif sur le résultat financier.

4.8.1.2 Risque de taux

Politique de gestion

Le groupe décide de l'opportunité de réaliser ou non des couvertures de taux en fonction de la situation et de la dette et de l'évolution des marchés. Les opérations de couverture sont réalisées par la trésorerie groupe.

Structure de la dette financière au 31 décembre 2003

(en millions d'euros)

Par devise	395
Euro	294
Dollar américain	50
Franc CFA	24
Livre sterling	12
Autres devises	15
Par taux d'intérêt	395
Dette à taux fixe	43
Dette à taux variable	352
Par échéance	395
Moins de 1 an	186
1 à 5 ans	194
Plus de 5 ans	15

Endettement net au risque de taux au 31 décembre 2003

(en millions d'euros)

Dette à taux variable	352
-----------------------	-----

Gestion du risque de taux

En fonction des conditions de marché, ainsi que des prévisions d'évolution de l'endettement financier net, la trésorerie du groupe, en relation avec la Direction Financière, contrôle la répartition, entre taux fixe et taux variable, de la dette ainsi que des placements de trésorerie.

Les instruments financiers utilisés sont des swaps de taux d'intérêt, caps ou floors.

Les opérations de couvertures de taux existantes au 31 décembre 2003 ont été mises en place à la fin de l'exercice 2002. Elles correspondent à l'exposition au risque de taux existante à cette date.

La position nette emprunteuse au 31 décembre 2002 a été inversée en 2003, la forte hausse du chiffre d'affaires notamment dans la branche Nickel ayant permis d'augmenter le niveau de disponibilités. En fonction des prévisions d'endettement financier net, le groupe décidera à la fin de l'exercice 2004, s'il y a lieu de dénouer ces opérations.

Échéancier des actifs et dettes financières (Eramet SA)

(en millions d'euros)

	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes financières taux variables	71	142	0	213
Actifs financiers taux variables	(463)	0	0	(463)
Position avant gestion	(392)	142	0	(250)
Couverture de taux	0	(80)	0	(80)
Position nette après gestion	(392)	62	0	(330)

Le groupe a décidé de placer la trésorerie excédentaire à court terme et se trouve donc exposée à une baisse des taux. Une baisse de 10% des taux d'intérêt (soit 10 points de base) aurait un impact d'environ 300 K€ sur le résultat financier.

Juste valeur

(en milliers d'euros)

Opérations de couverture de taux	Valeur au bilan incluant les coupons courus	Valeur de marché incluant les coupons courus
Couvertures à taux fixe	20 000	20 028
Couvertures à taux capés	60 000	59 438

4.8.1.3 Risque de liquidité

Le groupe gère le montant de ses ressources financières, et notamment les lignes de crédit confirmées à moyen et long terme accordées par des banques de premier plan et non utilisées.

Au total, les lignes confirmées s'élèvent à 560,4 millions d'euros au 31 décembre 2003, dont 347,4 millions d'euros non utilisés permettent au groupe de refinancer à plus d'un an ses dettes à court terme.

L'échéancier des lignes confirmées est le suivant :

	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Taux variables	114,4	446	0	560,4
Taux fixes	0	0	0	0
TOTAL	114,4	446	0	560,4
Couverture	0	(80)	0	(80)

4.8.1.4 Covenants

Les principaux covenants au niveau du groupe sont décrits dans le tableau ci-dessous.

Concernant Eramet, les covenants s'appliquent également aux lignes non utilisées, décrites dans le chapitre 4.8.1.3.

Société	Crédit/ Concours bancaires		Ratios	Montant concernés en millions d'euros
Eramet	Prêt syndiqué Divers concours bancaires	Endettement financier net/Capitaux propres de l'ensemble	< 1	
		Endettement financier net/Marge brute d'autofinancement	< 4	
		Fonds propres	> 884,2 M€	
		Dettes financières moyen et long terme/Fonds propres	< 1	
		Frais financiers/Excédent brut d'exploitation	< 0,5	
		Endettement financier net/Fonds propres	< 0,5	499
		Endettement financier net/Capacité d'autofinancement	< 3ans	
		Résultat financier/Excédent brut d'exploitation	< 30 %	
		Capitaux propres du Groupe/Endettement financier net	> 1,5	
		Capacité d'autofinancement/Endettement financier net	> 0,15	
	Endettement financier net/Marge brute d'autofinancement moyenne	< 4		
Comilog	Prêt financement Complexe industriel Moanda	Capitaux propres consolidés/Dettes moyen et long terme	> 1,2	33,4
Erachem Comilog Inc.	Divers concours bancaires	Dettes financières/EBITDA	< 2,5	
		Total dettes/Capitaux propres	< 1,75	11
		EBITDA/Passifs exigibles à moins d'un an	< 1,5	
Eramet Norway	Divers concours bancaires	Capitaux propres/Total bilan	< 30 %	
		Capitaux propres	> 750 MNOK	6
		Résultat opérationnel > deux fois intérêts financiers nets		
GCMC	Divers concours bancaires	Dettes financiers/Fonds propres	< 1,1	11
		Limites (25 ou 40 %) par le versement des dividendes		

Ces différents covenants sont respectés au 31 décembre 2003 et au 30 juin 2004.

4.8.1.5 Risque de contrepartie

Les opérations de couvertures tant de taux que de change sont négociées sur les marchés de gré à gré avec des contreparties bancaires de premier rang.

4.8.1.6 Principaux engagements hors bilan

Les principaux engagements hors bilan au niveau du groupe Eramet, et indiqués dans l'annexe des comptes au 31 décembre 2003 et au 30 juin 2004, s'analysent par nature selon le tableau suivant :

Détail par nature des engagements hors bilan donnés	31 déc. 03	30 juin 04
Cautions bancaires	33 003	34 596
Cautions fournisseurs	11 022	7 689
Cautions douanières et fiscales	6 115	9 217
Cautions filiales	71 571	73 258
Cautions autres	1 759	1 572
Total cautions	123 470	126 332
Sûretés immobilisations sur prêts bancaires	138 025	146 039
Sûretés stocks sur prêts bancaires	13 043	10 766
Sûretés autres sur prêts bancaires	0	2 195
Total sûretés réelles sur actifs	151 068	159 000
Total engagements hors bilan donnés	274 538	285 332

Détail par nature des engagements hors bilan reçus	31 déc. 03	30 juin 04
Cautions fournisseurs	10 308	12 177
Autres	178	254
Total engagements hors bilan reçus	10 486	12 431

Il n'existe pas d'autres engagements significatifs donnés ou reçus autres que ceux indiqués ci-dessus

4.8.1.7 Risques actions

Les actions d'Eramet contrôlées en autodétention représentent un montant de 24,9 millions d'euros, provisionnées à hauteur de 4,2 millions d'euros dans les comptes sociaux au 31 décembre 2003. Le montant net de la valeur de ces actions est annulé des capitaux propres dans les comptes consolidés. Il n'y a donc pas de risque actions au niveau des comptes consolidés.

établissements du groupe situés en France métropolitaine sont soumis à la fiscalité française de droit commun, le taux de l'imposition sur les bénéfices étant actuellement de 33,33 % hors contributions additionnelles de 3 % et de 3,3 %.

Il est précisé qu'Eramet est la société mère d'un groupe d'intégration fiscale, qui comporte vingt-quatre sociétés au 1^{er} janvier 2004.

Pour les filiales, hors métropole ou à l'étranger, il convient de souligner que :

- la société Le Nickel-SLN est redevable de l'impôt sur les sociétés minières et métallurgiques en Nouvelle-Calédonie, au taux de 35 %. Cette société bénéficie, depuis 1975, d'un régime de stabilisation fiscale qui a fait l'objet de renouvellements successifs - en dernier lieu pour une durée de quinze ans à compter du 1^{er} janvier 2002 - en vertu d'un arrêté local en date du 13 juin 2002. Certains des investissements de cette filiale en Nouvelle-Calédonie bénéficient par ailleurs des mesures de défiscalisation instaurées par les lois Paul et Girardin,

- de son côté, la filiale Comilog est soumise à un impôt sur les sociétés au taux de 35 %, à des droits de sortie et à une redevance minière représentant environ 6 % de la valeur carreau mine des produits extraits ainsi qu'à un impôt sur dividendes de 15 %. Cette fiscalité est stabilisée jusqu'en 2032 dans le cadre d'une convention minière signée en octobre 2004 et en cours de ratification par le parlement gabonais,

- d'une façon générale, les filiales implantées à l'étranger (Norvège, Suède, États-Unis, Chine...) sont soumises à la fiscalité locale de droit commun. Les dividendes versés par

4.8.2 Risques juridiques/Litiges

4.8.2.1 Dépendance du groupe vis-à-vis de l'environnement législatif et réglementaire

Réglementations spécifiques

L'exploitation minière est soumise à des réglementations spécifiques suivant les activités et les sites d'extraction. Ces réglementations concernent principalement :

- les régimes miniers des permis et des concessions,
- les obligations spécifiques propres à l'exploitation,
- les limitations et contrôles relatifs à la protection de l'environnement,
- la remise en état aux termes de l'exploitation.

Fiscalités spécifiques

Par ailleurs, l'activité est soumise, pour partie, à une fiscalité (redevances, taxes ou impôts) qui lui est propre. Les sociétés et

celles-ci à la maison mère sont dans certains cas soumis à une retenue à la source.

Un contrôle fiscal de Comilog au Gabon – concernant les exercices 1998 à 2001 – qui avait été entièrement contesté, a fait l’objet d’une transaction avec les autorités gabonaises en juillet 2004. Le redressement d’un montant total de 20,4 millions d’euros avait été provisionné à hauteur de 5 millions d’euros en 2002 et 5,6 millions d’euros en 2003. L’impact net dans les comptes au 30 juin 2004 est de 9,8 millions d’euros.

4.8.2.2 Risques résultant d’engagements conventionnels avec des tiers

Contrats d’approvisionnement ou de commercialisation

Le groupe maîtrise dans l’ensemble les contrats d’approvisionnement et de commercialisation du minerai et de ses sous-produits, dès lors que ces contrats sont conclus avec les sociétés qu’il contrôle (contrat d’approvisionnement et de commercialisation entre Eramet et Le Nickel-SLN ; approvisionnement des usines de la branche Manganèse par Comilog).

Dossier minier calédonien

En application de l’accord de février 1998 avec les pouvoirs publics, un échange des droits miniers sur le massif de Koniambo, (détenus initialement par le groupe) avec les droits sur le massif de Poum (détenus initialement par la Société Minière du Sud Pacifique – SMSP –, exploitant minier contrôlé par la Province Nord) est prévu, sous réserve de l’engagement effectif d’ici janvier 2006, de la construction d’une usine dans la Province Nord par la SMSP, associée au producteur de nickel canadien Falconbridge.

La première étape de l’accord a été réalisée au second semestre 1998 :

- les sociétés Le Nickel-SLN et SMSP ont cédé leurs droits miniers sur Koniambo et Poum respectivement, à l’entité indépendante, la SAS Poum-Koniambo, chargée de les détenir jusqu’à leur dévolution définitive. S’agissant de la cession de Koniambo, dont le prix de vente brut s’élève à 8 millions d’euros, l’opération a été enregistrée dans le résultat exceptionnel de l’exercice,

- l’indemnité, fixée après évaluation par les banques conseils du groupe et de l’État, à 152 millions d’euros (125 millions d’euros pour Le Nickel-SLN et 27 millions d’euros pour Eramet) nets d’impôts, a été versée aux deux sociétés.

La seconde étape interviendra dès que la construction de l’usine du nord sera engagée par les promoteurs, pour autant que cela ait lieu avant janvier 2006. La SAS Poum/Koniambo cédera alors Poum et Koniambo respectivement à la société Le Nickel-SLN et à la société SMSP et la totalité de l’indemnité perçue par la société Le Nickel-SLN et Eramet sera définitivement acquise.

Cette seconde étape pourrait éventuellement être anticipée en ce qui concerne Eramet et la société Le Nickel-SLN puisque cette dernière a l’option, à compter de fin 2002, de renoncer définitivement à la restitution du gisement de Koniambo, l’indemnité reçue étant dès lors totalement acquise.

Au cas où les promoteurs de l’usine du nord, Falconbridge et la SMSP, renonceraient à leur projet, ou si la réalisation

n’en était pas engagée d’ici à janvier 2006, les gisements de Poum et Koniambo seraient restitués respectivement à la SMSP et à la société Le Nickel-SLN.

Eramet et la société Le Nickel-SLN auraient alors l’obligation de reverser à l’État la partie non acquise de l’indemnité, majorée des intérêts courus sur la période écoulée depuis son versement. Cette partie non acquise, qui s’élève à 109 millions d’euros au total au 31 décembre 2003, diminue progressivement afin de compenser l’immobilisation ainsi subie. Elle serait réduite à 92 millions d’euros si la restitution avait lieu à l’échéance ultime de janvier 2006.

Options d’achat pour l’acquisition de compléments de participation dans les filiales du groupe

Le groupe détenait, au titre de pactes d’actionnaires concernant des sociétés non détenues à 100 %, des options d’achat lui permettant de compléter sa participation dans des filiales, notamment Comilog (6,78 % appartenant à Cogema) et Eramet Manganèse Alliages (30,5 % appartenant à Cogema). Les participations de Cogema dans Comilog et dans Eramet Manganèse Alliages ont effectivement été rachetées par le groupe pour 66 millions d’euros début juillet 2004.

Option d’échange entre des actions de la société et des actions d’une filiale

Un pacte conclu entre la société et la société STCPI offre à cette dernière la possibilité, jusqu’au 30 juin 2007, d’acquérir, auprès d’Eramet, un complément de titres lui permettant d’accroître sa participation de 30 % à 34 %, dans la filiale Le Nickel-SLN. La réalisation de cette option d’achat, qui serait rémunérée par la remise d’une partie (1 %) des actions Eramet, détenues par STCPI, suppose une décision unanime des actionnaires de cette société.

4.8.2.3 Litiges significatifs

Les litiges significatifs concernent les branches Nickel et Manganèse.

Branche Nickel

Deux litiges perdurent en Nouvelle-Calédonie entre la filiale Le Nickel-SLN et respectivement deux propriétaires éleveurs, MM. Gauzère (en Province Nord) et Newland (en Province Sud), qui ont engagé des actions en réparation de prétendus préjudices résultant de la pollution de leur propriété par des travaux miniers.

L’affaire Gauzère a donné lieu à une décision défavorable pour la société Le Nickel-SLN en première instance en mai 1999 mais la Cour d’Appel a ordonné le 15 juin 2000 une nouvelle mesure d’instruction. Le rapport de l’expert – déposé au printemps 2004 – exonère en grande partie la société Le Nickel-SLN.

L’affaire Newland a également fait l’objet d’une même mesure d’instruction. Le rapport d’expertise étend la responsabilité du litige aux collectivités, ce qui aura pour effet de retarder l’issue du dossier.

L’enjeu de ces deux litiges, provisionnés à hauteur de 1,4 million d’euros, réside principalement dans le risque d’effet d’entraînement que pourrait représenter le succès des plaignants auprès des autres riverains de massifs miniers.

Branche Manganèse

Un premier litige aux États-Unis oppose en Pennsylvanie (devant le Tribunal du Comté d'Allegheny) Eramet North America, Eramet Comilog North America et Eramet Marietta à la société CII, sur l'inexécution d'un contrat de développement d'un procédé d'agglomération signé en 1997 avec cette société. Une demande reconventionnelle a été engagée pour manquement par CII à ses obligations aux termes de ce même contrat, dans le cadre de vente de fines de manganèse et d'achat de briquettes. L'action engagée en octobre 2000 a donné lieu à une procédure de « discovery », achevée en mai 2003. Une *motion for summary judgment* est encore en débat ainsi que la mise en cause d'un certain nombre d'autres sociétés de la branche.

Un second litige oppose Eramet Marietta Inc. à l'EPA (*Environmental Protection Agency*) depuis septembre 2000 : des rejets de produits chimiques de l'usine de Marietta auraient d'après l'EPA, provoqué la disparition de poissons, de moules et d'escargots dans l'Ohio River. Une procédure de « discovery » a été engagée en décembre 2003 et est en voie d'achèvement. Les premières audiences du procès devraient avoir lieu mi-2005, sauf à parvenir à une transaction.

Par ailleurs, un certain nombre de procédures continuent à opposer en France, en Italie et au Gabon le groupe Carlo Tassara (M. Romain Zaleski) à Comilog et à certaines de ses filiales. Les principaux litiges portent sur le paiement du prix des actions de Comilog France (anciennement SFPO) rachetée en 1994 et les conséquences de l'annulation du contrat d'agent commercial ayant existé à cette époque entre Parofer (société du groupe Carlo Tassara), société en liquidation, et Comilog France, ainsi que le remboursement des commissions trop versées à cet agent. Une action pénale au Gabon contre M. Zaleski, après un premier jugement rendu favorable à Comilog, qui s'était portée partie civile, donne lieu à recours. Des saisies pratiquées en France et au Gabon bloquent, pour l'instant, tout règlement financier.

Ces différents litiges sont provisionnés à hauteur de 21,7 millions d'euros.

4.8.3 Risques industriels

4.8.3.1 Une activité industrielle inscrite dans une logique de développement durable

Compte tenu de la spécificité unique des métaux d'être recyclables pratiquement à l'infini, les activités du groupe s'inscrivent naturellement dans une logique de développement durable, dans un contexte mondial de rareté, et donc de valorisation et d'optimisation maximum des ressources naturelles.

Cependant ces produits, durables et recyclables, peuvent, à certaines étapes de leur transformation ou de leur usage, présenter des dangers ou des risques. L'enjeu est donc tout à la fois pour le groupe :

- d'identifier ces dangers potentiels de façon exhaustive,
- de prévenir sur ces sites et vis-à-vis de son environnement extérieur, les risques qui en découlent,

- tout en contribuant à la pérennité et au développement de son activité.

4.8.3.2 Renforcement de la politique du groupe en matière d'environnement

Le groupe s'est doté en juillet 2002 d'une Charte Environnement (cf. annexe) avant de créer, en juin 2003, une Direction dédiée à l'Environnement et aux Risques Industriels (« DERI »).

Conformément aux principes de cette Charte, le groupe a identifié deux axes prioritaires en matière de politique environnementale :

- la préservation de la qualité de l'air,
- la gestion de la pollution historique des sites et les actions de réhabilitation.

Des actions de progrès sont également en cours, pour certains sites, dans les domaines de l'eau et de la gestion des déchets.

À titre d'illustration, certaines actions entreprises dans le domaine de l'amélioration de la qualité de l'air et de la réhabilitation des sites sont présentées dans les deux paragraphes ci-dessous.

4.8.3.2.1 Amélioration de la qualité de l'air

Dans la branche Nickel

L'impact environnemental de l'usine de Doniambo, située dans la zone urbaine de Noumea, présente aujourd'hui deux points sensibles pour lesquels des actions correctrices ont été engagées, dans le cadre de sa politique « environnement » par la société Le Nickel-SLN, comportant :

- la diminution des quantités de poussières rejetées par le procédé,
- la gestion des pics de pollution de soufre issus de la centrale électrique au fuel.

S'agissant des poussières, un plan d'actions est en cours de mise en œuvre, associé à l'augmentation de capacité (passage à 75 000 tonnes par an). Les nouveaux équipements de traitement des poussières mis en place en 2004 (exutoire et atelier d'extrusion) atteignent progressivement leur capacité nominale.

Les rejets atmosphériques liés à la centrale électrique font également l'objet d'un suivi. Afin de limiter, et si possible à terme de supprimer, les pics de pollution au soufre constatés, un système de basculement automatique en fuel bas soufre a été mis en place, fondé sur les mesures en temps réel de trois stations de suivi de la qualité de l'air situées à proximité du site. Les résultats déjà positifs obtenus par ce système vont être prochainement encore améliorés :

- par l'utilisation lors des périodes de basculement d'un fuel de substitution à très basse teneur en soufre,
- par l'intégration, dans le dispositif de déclenchement, de données météorologiques permettant l'anticipation d'impacts défavorables.

Ces mesures seront de nature à répondre aux attentes exprimées par les élus locaux et les riverains du site.

Dans la branche Alliages

Sur le site de l'aciérie des Ancizes (Aubert & Duval-France), dont l'autorisation d'exploitation est en cours de renouvellement, trois dossiers majeurs, intégrés dans des plans d'actions pluri-annuels, ont été identifiés dans les domaines de l'air, de l'eau ainsi que des déchets :

- l'installation, entre 2006 et 2010, d'un dépoussiéreur destiné au traitement des fumées de l'aciérie. Cet équipement (environ 5 millions d'euros) permettra aux Ancizes de fonctionner en conformité avec les obligations réglementaires existantes,
- la réhabilitation de la décharge communale de Fougères (qui ne devrait plus être utilisée prochainement par la filiale), et le projet de création d'un nouveau site dédié sur le périmètre de l'usine (décharge de classe 2). Une étude de faisabilité technique, non encore finalisée ni chiffrée, est en cours,
- la suppression de l'usage d'eaux de refroidissement en circuit ouvert à partir de la rivière Viouze. La déviation de la rivière et la mise en place de nouveaux circuits de recyclage et de rejets permettront d'améliorer significativement la situation présente.

4.8.3.2.2 Gestion de la pollution historique des sites et actions de réhabilitation

Né de regroupement d'entreprises anciennes et diverses, le groupe exerce ses activités dans des régions et pays aux cadres réglementaires variés, dans un contexte d'exigences accrues en matière d'environnement. Le groupe s'est fixé comme objectif de gérer de manière responsable et industriellement raisonnable l'héritage de périodes d'activité antérieures souvent marquées par l'existence de pollutions historiques.

Il s'attache également à assumer l'ensemble des responsabilités attachées dans ces domaines aux processus de cession et cessation d'activités.

La première étape dans laquelle s'est engagé le groupe consiste à effectuer un inventaire des différentes situations, à les évaluer au regard des textes réglementaires applicables, et à engager des plans d'actions chiffrés adaptés, liés en particulier, pour les zones à réhabiliter, aux usages futurs des sites et espaces concernés. Cette démarche d'inventaire n'est pas achevée.

Le groupe intègre dans sa démarche la réhabilitation des sites miniers. Un montant de 10,8 millions d'euros a d'ores et déjà été provisionné pour faire face aux fermetures programmées des sites miniers calédoniens tandis que les opérations d'assainissement de centres miniers déjà fermés ont été provisionnées à hauteur de 2,2 millions d'euros.

4.8.3.3 Gestion de la fermeture du site de Boulogne-sur-Mer (Comilog France)

La cessation d'activités du site Comilog France de Boulogne-sur-Mer - intervenue fin 2003 - s'est traduite, sur le plan environnemental, par la réalisation d'études préalables visant à évaluer la nature et l'étendue des obligations réglementaires en matière de démolition et de réhabilitation du site.

Ces études ont conduit le groupe à provisionner une enveloppe de 60 millions d'euros correspondant, outre le volet

social de la fermeture, aux trois principaux volets du processus de remise en état :

- les opérations de démolition,
- les opérations de dépollution,
- la fermeture du centre de stockage de Manihen.

À cette occasion, le cabinet indépendant URS a réalisé pour le compte du groupe une ESR (Étude Simplifiée des Risques), envoyée à la DRIRE le 2 juillet 2004. L'étude conclut au classement du site en catégorie 2 « à surveiller » dès lors que les zones limitées et identifiées comme *hot spots* auront été dépolluées.

La DRIRE, sur la base du dossier, a établi un projet d'arrêté que le CDH (Comité Départemental d'Hygiène) a avalisé le 9 septembre 2004. Cet arrêté précise que l'usage futur du site sera industriel.

L'état actuel de connaissances sur ce dossier amène Comilog France à considérer qu'il ne présente pas de risque financier particulier supérieur aux estimations provisionnées.

4.8.3.4 Une attention particulière portée au suivi des substances dangereuses

Conformément aux principes de sa Charte Environnement, le groupe porte à travers plusieurs types d'actions une attention particulière au suivi des substances produites ou utilisées sur les sites :

- participation active, en relation avec les organisations professionnelles et les réseaux d'experts indépendants compétents, aux travaux d'évaluation et de gestion des risques conduits dans le cadre de processus réglementaires du type « Risk Assessment » notamment pour le nickel métal et ses composés,
- contribution au programme de recherche sur la santé et le manganèse développé dans le cadre de l'Institut International du Manganèse,
- suivi et mise à jour régulière des Fiches de Données de Sécurité attachées aux substances dangereuses,
- lancement d'actions d'information et de sensibilisation des salariés, clients et parties prenantes, en relation avec la Coordination Santé-Sécurité du groupe, rattachée à la Direction des Ressources Humaines, et les médecins du travail.

Ces actions ont également pour objectif de préparer le groupe à répondre aux exigences du futur projet REACH (nouvelle politique chimique européenne). Le groupe, tout en soutenant les principes qui sous-tendent ce projet, participe activement aux actions de la profession tendant à faire reconnaître et admettre par les pouvoirs publics une spécificité de l'évaluation des métaux, dans le but de préserver la compétitivité de cette industrie.

4.8.3.5 Contribution à la politique de réduction des gaz à effet de serre

La transcription en droit français de la Directive européenne 2003/87/CE du 13 octobre 2003 établissant un système de permis d'émission de gaz à effet de serre, concerne en France les trois aciéries du groupe (Aubert & Duval - Les Ancizes, Aubert & Duval - Firminy et Erasteel - Commentry).

Les émissions de CO₂ sont liées essentiellement à la consommation de gaz naturel dans les fours de réchauffage ou de traitement thermique, qui utilisent les “meilleures techniques disponibles” en terme d’économie d’énergie. Les émissions de CO₂ sont donc directement liées au volume de production.

Le projet français de PNAQ (Plan National d’Affectation des Quotas) a attribué à ces aciéries un nombre fixe de quotas d’émission, pour la période 2005-2007, déterminé par référence à la moyenne des émissions des années 1999/2002, affectée d’un coefficient forfaitaire de réduction de 2,7 %.

Ce mode d’attribution pourrait être pénalisant pour ces sites qui, en cas de forte progression de leur production par rapport aux années prises comme référence, se verraient contraints :

- soit de limiter leur production pour ne pas dépasser leurs autorisations d’émissions,
- soit d’acheter des quotas sur le marché, avec une diminution correspondante de leur marge.

Plusieurs facteurs pourront annuler ou limiter cet effet contraignant :

- la mise en commun des quotas attribués aux trois sites concernés, comme le permet la directive. Cette mise en commun a fait l’objet de la désignation d’un mandataire ayant pour mission la gestion des quotas,
- l’attribution des quotas pour la totalité de la période 2005/2007, ce qui permet une souplesse année par année.

Les discussions en cours avec le ministère de l’environnement au moment de la rédaction de ce document ne permettent pas à la société de connaître le montant exact de quotas qui lui sera effectivement attribué.

4.8.3.6 Mise en place d’une politique de prévention des risques industriels

En matière de prévention des risques industriels, la politique développée depuis 2001 s’articule autour des points suivants :

- La réalisation d’audits « risques majeurs » sur les sites les plus critiques, débouchant sur des plans d’actions de réduction de ces risques et un suivi centralisé de ces plans. Les trois sites du groupe classés Seveso font ainsi l’objet d’un suivi tout particulier :

- le site de Sandouville (classé Seveso seuil haut) pour l’utilisation du chlore dans le processus de production,
 - les sites de Grenoble (classé seuil bas) et Tertre (classé seuil haut) pour les quantités de matières premières et produits finis qui y sont stockés.
- Une assistance méthodologique dans l’analyse des risques effectuée sur les sites, dans le cadre des études de dangers. Cette analyse permet d’identifier les scénarios d’accidents majeurs, leurs causes et leurs conséquences, et débouche sur la mise en place de barrières de prévention et/ou de protection (« Éléments Importants Pour la Sécurité » EIPS). En collaboration avec les experts des compagnies du programme d’assurances-dommages du groupe, Eramet a

poursuivi en 2003 sa campagne de visites annuelles ou bi-annuelles d’ingénierie (audits) de tous ses sites industriels. Ces audits seront poursuivis. Ces visites de prévention sont essentiellement axées sur les risques incendie, bris de machine, catastrophes naturelles et pertes d’exploitation correspondantes. Des tableaux de suivi des recommandations assurances sont mis à jour trimestriellement et diffusés aux entités concernées.

4.8.3.7 Gestion des dossiers transversaux

L’une des volontés du groupe est le développement de politiques transversales, appliquées à des cas concrets ; ces politiques, loin d’alourdir l’efficacité industrielle et économique des sites, contribuent à résoudre de manière plus compétitive et techniquement efficace les problèmes rencontrés.

Deux exemples méritent d’être notés début 2004 : le remplacement des transformateurs contenant des PCB et la prévention de la légionellose.

Remplacement des transformateurs contenant des PCB (Polychlorobiphényles)

Dans le cadre du remplacement réglementaire des transformateurs contenant des PCB, un recensement de la situation dans les différents sites du groupe a montré en mars 2004 la nécessité d’éliminer et de remplacer :

- plus de 50 transformateurs,
- environ 400 condensateurs.

Cette politique d’élimination et de remplacement a été confiée à la Direction Achats groupe, en relation avec la DERI de manière à :

- optimiser les coûts d’élimination en profitant des synergies groupe,
- intégrer les choix de remplacements d’appareils dans la politique énergie groupe.

Prévention de la légionellose

Dès connaissance de l’alerte épidémiologique française fin 2003, Eramet a diffusé à l’ensemble de ses sites une note explicative le 7 janvier 2004, leur rappelant leurs obligations réglementaires et présentant les bonnes pratiques à mettre en œuvre.

Cette action d’information et de sensibilisation a été complétée par des présentations et d’échanges lors des réunions des Clubs « Environnement » et « Sécurité » du groupe au premier semestre 2004.

Une assistance ponctuelle est fournie par la DERI (Direction Environnement et Risques Industriels) aux sites confrontés à cette problématique.

Ces actions permettent de parfaire les conditions de fonctionnement des tours aéroréfrigérantes tout en optimisant les coûts associés à leur mise en œuvre.

4.8.4 Assurance/Couverture des risques éventuels susceptibles d'être encourus par l'émetteur

4.8.4.1 Politique générale de couverture du groupe/stratégie de couverture des risques

Organisation du groupe

La direction assurances groupe a été créée en 2003 avec pour mission de développer la mise en place de programmes groupe, le suivi de la politique de prévention et la recherche de solutions permettant d'augmenter la rétention par le biais de la captive de réassurance du groupe.

Ainsi, un programme responsabilité civile groupe a déjà pu être mis en place dès janvier 2004.

Identification et maîtrise des risques

Le groupe a élaboré un programme d'audit des risques majeurs, afin d'en établir la cartographie précise, de déterminer les impacts éventuels pouvant résulter de leur survenance, et, enfin, de mettre en place le dispositif approprié en vue de prévenir leur réalisation et de limiter leur impact.

Recours au marché de l'assurance

Les risques étant identifiés et maîtrisés, le groupe recherche sur le marché de l'assurance les solutions les plus adaptées, offrant le meilleur équilibre entre le coût et l'étendue des couvertures proposées.

Ainsi, la couverture des risques majeurs, communs à toutes les activités des branches, est assurée par des programmes internationaux d'assurance souscrits directement auprès de pools d'assureurs de réputation et de solidité financière internationalement reconnues.

Le groupe recourt également au marché, par l'intermédiaire des courtiers en charge de la gestion des programmes, pour la couverture des risques spécifiques à certaines activités ou les opérations ponctuelles de ses filiales, ainsi que dans les cas où les assurances sont rendues obligatoires par la réglementation locale.

Réassurance

Par ailleurs, le groupe dispose d'une société captive de réassurance (dénommée ERAS), ce qui lui permet d'intervenir en première ligne sur certains programmes de réassurance.

Il est ainsi à même à la fois de mieux gérer le montant des primes par le mécanisme de rétrocession, et d'adapter le niveau de rétention ; par voie de conséquence, les branches se trouvent incitées à développer leur programme de prévention.

Niveau des couvertures

Le groupe estime avoir mis en place des couvertures adéquates, tant dans leur étendue qu'en terme de montants assurés ou de limites de garanties, pour les principaux risques liés à son exploitation dans le monde.

4.8.4.2 Différentes catégories de polices d'assurance souscrites

Les trois principaux programmes d'assurance couvrent les risques de responsabilité civile, de dommages et pertes d'exploitation et de transport maritime.

Assurance responsabilité civile

Ce programme couvre la responsabilité civile – délictuelle et contractuelle – encourue par le groupe à l'occasion de dommages corporels, matériels et immatériels susceptibles de survenir tant en cours d'exploitation qu'après livraison des produits, ainsi que les dommages résultant de pollution accidentelle.

Ce programme repose sur une première ligne comportant une police « Master » émise en France et sur des polices locales ainsi que sur deux lignes supplémentaires dites « Excess » complétant la police « Master ».

Ces polices complémentaires interviennent également au-delà des plafonds et des garanties de plusieurs sous-programmes spécifiques, notamment : en Amérique du Nord, pour couvrir la responsabilité civile automobile et employeur, et au Royaume-Uni, en complément d'assurances obligatoires comme la responsabilité civile employeur.

La couverture du groupe, offerte par le programme responsabilité civile, s'élève à 100 millions d'euros par sinistre et par an (sous réserve des exclusions communément pratiquées pour ce type de risques et des sous-limites appliquées à certains événements dénommés) ; les franchises applicables, pouvant varier suivant les polices locales, sont en général de l'ordre de 15 000 euros par sinistre. L'échéance de renouvellement annuelle de ce programme est fixée au 1^{er} juillet.

La mise en place au 1^{er} juillet 2004 de ce programme au niveau du groupe par AXA Corporate Solutions, conjuguée aux efforts déployés par les branches en matière de prévention et de contrôle de la qualité de leurs produits et à l'absence de survenance de sinistre de nature exceptionnelle, a permis de réduire de 40 % le montant des primes.

Assurance dommages matériels et pertes d'exploitation

Ce programme couvre les dommages matériels directs d'origine soudaine et accidentelle atteignant les biens assurés, ainsi que les pertes d'exploitation consécutives. La gestion de la couverture de ces risques donne lieu à des visites préalables des sites industriels débouchant sur des recommandations, ce qui permet de personnaliser le programme de prévention. Les polices souscrites offrent à chaque branche (sous réserve des exclusions communément pratiquées et des sous-limites appliquées à certains événements dénommés), une garantie de 152,5 millions d'euros pour les branches Nickel et Manganèse et de 250 millions d'euros pour la branche Alliages en fonction de leurs activités spécifiques et des capitaux assurés. Les niveaux de franchise varient en général de 0,1 à 1 million d'euros.

Les programmes actuels sont souscrits auprès de pools d'assureurs comprenant respectivement, en qualité d'apôtre, les compagnies AXA Corporate Solutions (branche Alliages),

AGF (branche Manganèse) et GAN Eurocourtage (branche Nickel).

Les échéances de renouvellement sont fixées au 1^{er} janvier (branches Nickel et Manganèse) et au 1^{er} juillet (branche Alliages).

Après des hausses importantes subies en 2002 et 2003, la politique de prévention des risques menée par le groupe depuis 2002 et l'implication de la captive de réassurance ont permis au groupe de retrouver en 2004, des niveaux de primes plus en adéquation avec le niveau de risque associé aux activités du groupe et ce, en dépit du sinistre consécutif au passage du cyclone ERICA en Nouvelle-Calédonie début 2003.

Assurance transport maritime

Les branches Nickel et Manganèse bénéficient chacune d'un programme d'assurance transport maritime pour le fret des minerais et des produits entre les sites industriels et vers les clients.

Plusieurs polices offrent à chacune de ces branches (sous réserve des exclusions communément pratiquées et des sous-limites appliquées à certains événements dénommés), des garanties à hauteur de 2 à 6 millions d'euros par expédition pour la branche Manganèse et de 15 à 25 millions d'euros par expédition pour la branche Nickel.

Les programmes actuels sont souscrits auprès d'un pool d'assureurs conduit par la compagnie Generali en qualité d'apôliciteur. Les échéances de renouvellement sont fixées au 1^{er} janvier. L'absence de sinistralité et la politique de partenariat de longue date avec les assureurs dans ce domaine ont permis de maintenir des niveaux de primes raisonnables malgré les augmentations générales des primes constatées en 2002 et 2003.

4.8.5 Autres risques particuliers

4.8.5.1 Risques spécifiques liés aux transports

Fret maritime

Le groupe a largement recours à la voie maritime pour l'acheminement des produits, d'abord, aux différents stades, sur les sites de production, ensuite pour leur livraison aux clients, en raison de l'éloignement, d'une part entre les mines d'extraction de la matière première et les sites de traitement, d'autre part entre lesdits sites et les marchés.

Aussi, pour se protéger contre d'éventuelles hausses brutales de prix du fret, le groupe s'efforce-t-il de conclure des contrats à long terme à des conditions prédéfinies, et de procéder à des réservations à long terme de certains navires.

Le risque dommages est par ailleurs couvert par des assurances spécifiques (cf. ci-dessus).

Transports ferroviaires

Le groupe a été mandaté par le gouvernement gabonais pour exploiter pour son compte le chemin de fer national, dans l'attente de la désignation d'un concessionnaire. Outre les missions de service public et le transport de marchandises diverses, d'ordre et pour compte de l'État, celui-ci assure l'acheminement du minerai de manganèse entre la mine de Moanda et le port d'embarquement d'Owendo.

Une interruption des transports maritimes ou ferroviaires, ou une forte hausse des prix de transport, en dépit des contrats à long terme aurait néanmoins une incidence négative sur les résultats.

4.8.5.2 Risques liés à l'énergie

L'énergie représentant une part non négligeable des coûts de production, le groupe a adopté, pour se protéger contre la hausse de ces coûts, une politique de diversification des sources d'énergie (électricité, fuel, charbon et gaz), n'excluant pas la conclusion de contrats de couverture chaque fois que cela est possible.

Une augmentation significative du prix de la ressource énergétique pourrait, toutefois, et en dépit des mesures prises, avoir dans le futur une incidence négative sur le résultat du groupe.

4.8.5.3 Risques associés à des facteurs politiques

Certaines activités du groupe s'exercent dans des pays dont l'évolution politique peut engendrer des modifications réglementaires.

En particulier, le groupe élabore et/ou commercialise ses produits dans des pays hors de la zone OCDE, dont certains peuvent être analysés comme des pays dans lesquels la situation politique et économique n'est pas pérenne.

Tout en faisant en sorte de prendre les mesures appropriées pour éviter ces risques, les changements politiques et/ou économiques de ces pays pourraient avoir des conséquences significatives pour l'activité du groupe.

4.8.5.4 Risque amiante

Des employés de la société Aubert & Duval ont revendiqué auprès de la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie), une prise en charge au titre des maladies professionnelles pour exposition au risque de l'inhalation des fibres d'amiante. Le risque financier en résultant apparaît comme faible. En effet, la société est en mesure de démontrer qu'elle n'a jamais produit ou transformé l'amiante ; matériau qui n'a jamais été, pour elle, une matière première, mais seulement un composant des matériaux de protection de son personnel et, plus généralement, de l'isolation thermique.

5. Patrimoine – Situation financière – Résultats

5.1 Comptes consolidés des trois derniers exercices

5.1.1 Bilan, compte de résultat, annexes 2003

5.1.1.1 Bilan

ACTIF

		Exercices au 31 décembre		
(en millions d'euros)	Notes	2003	2002	2001
Écarts d'acquisition	4	40	46	49
Immobilisations incorporelles	5	81	87	69
Immobilisations corporelles	6	876	977	1 014
Titres mis en équivalence	7	19	19	12
Titres de participation non consolidés	8	23	23	32
Autres immobilisations financières	9	27	24	22
Actif immobilisé		1 066	1 176	1 198
Stocks et en-cours	10	596	672	797
Créances clients	11	303	354	413
Autres créances	11	108	131	147
Trésorerie	12	463	364	435
Actif circulant		1 470	1 521	1 792
TOTAL ACTIF		2 536	2 697	2 990

PASSIF

		Exercices au 31 décembre		
(en millions d'euros)	Notes	2003	2002	2001
Capital		78	76	75
Primes		212	204	195
Réserves consolidées		628	647	661
Écarts de conversion		(14)	10	17
Résultat net		(107)	6	(3)
Capitaux propres part du groupe	13	797	943	945
Intérêts minoritaires	14	322	372	392
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		1 119	1 315	1 337
Provisions pour risques et charges	15	419	319	307
Emprunts et dettes financières	16	395	435	689
Dettes fournisseurs	17	167	209	271
Autres dettes	17	436	419	386
Dettes		998	1 063	1 346
TOTAL PASSIF		2 536	2 697	2 990

5.1.1.2 Compte de résultat

		Exercices au 31 décembre		
(en millions d'euros)	Notes	2003	2002	2001
Chiffre d'affaires	18	1 990	2 096	2 228
Autres produits d'exploitation		33	34	33
Achats consommés		(724)	(858)	(837)
Charges de personnel	25	(477)	(496)	(508)
Autres charges d'exploitation		(475)	(539)	(609)
Impôts et taxes		(54)	(52)	(56)
Dotations aux amortissements		(145)	(151)	(145)
Dotations aux provisions (net)		(14)	15	(10)
Résultat d'exploitation		134	49	96
Résultat financier	19	(23)	14	(18)
Résultat courant des sociétés intégrées		111	63	78
Résultat exceptionnel	20	(156)	(16)	(67)
Impôts sur les résultats	21	(75)	(22)	(10)
Résultat net des sociétés intégrées		(120)	25	1
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	7	2	2	2
Dotations sur écarts d'acquisition (net)	4	(9)	(15)	(1)
Résultat net de l'ensemble consolidé		(127)	12	2
Intérêts minoritaires	14	20	(6)	(5)
Résultat net part du groupe		(107)	6	(3)
Résultat par action (€)		(4,35)	0,23	(0,13)
Résultat dilué par action (€)		(4,35)	0,23	(0,13)

5.1.1.3 Tableau de flux de trésorerie

(en millions d'euros)	Exercices au 31 décembre		
	2003	2002	2001
Activités opérationnelles			
Résultat net des sociétés intégrées	(120)	25	1
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
- Amortissements et provisions	346	144	215
- Variation des impôts différés	10	14	(5)
- Résultat sur cessions d'éléments d'actif	(31)	4	
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	205	187	211
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	1	1	2
Variation du besoin net en fonds de roulement lié à l'activité	75	152	(62)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	281	340	151
Opérations d'investissement			
Acquisition d'immobilisations	(226)	(148)	(201)
Cession d'immobilisations	61	17	16
Augmentation des charges à répartir, variation des créances et dettes sur immobilisations	25	4	(23)
Incidence des variations de périmètre		(3)	(2)
	(140)	(130)	(210)
Indemnité minière Nouvelle-Calédonie	(10)	(6)	(5)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(150)	(136)	(215)
Opérations sur fonds propres			
Dividendes versés aux actionnaires d'Eramet SA	(25)	(28)	(31)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(5)	(8)	(14)
Augmentations de capital	10	10	1
Augmentation (diminution) des dettes financières	(9)	(228)	61
Variation du besoin net en fonds de roulement lié aux opérations sur fonds propres			
Flux net de trésorerie lié aux opérations sur fonds propres	(29)	(254)	17
Incidence des variations de cours des devises et autres	(3)	(21)	1
Augmentation (diminution) de la trésorerie	99	(71)	(46)
Trésorerie à l'ouverture	364	435	481
Trésorerie à la clôture	463	364	435

5.1.1.4 Tableau des flux de l'endettement financier net

(en millions d'euros)	Exercices au 31 décembre		
	2003	2002	2001
Activités opérationnelles			
Résultat net des sociétés intégrées	(120)	25	1
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
– Amortissements et provisions	346	144	215
– Variation des impôts différés	10	14	(5)
– Résultat sur cessions d'éléments d'actif	(31)	4	
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	205	187	211
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	1	1	2
Variation du besoin net en fonds de roulement lié à l'activité	75	152	(62)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	281	340	151
Opérations d'investissement			
Acquisition d'immobilisations	(226)	(148)	(201)
Cession d'immobilisations	61	17	16
Augmentation des charges à répartir, variation des créances et dettes sur immobilisations	25	4	(23)
Incidence des variations de périmètre	6	(8)	(2)
	(134)	(135)	(210)
Indemnité minière Nouvelle-Calédonie	(10)	(6)	(5)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(144)	(141)	(215)
Opérations sur fonds propres			
Dividendes versés aux actionnaires d'Eramet SA	(25)	(28)	(31)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(5)	(8)	(14)
Augmentations de capital	10	10	1
Variation du besoin net en fonds de roulement lié aux opérations sur fonds propres			
Flux net de trésorerie lié aux opérations sur fonds propres	(20)	(26)	(44)
Incidence des variations de cours des devises et autres	22	10	(6)
Diminution (augmentation) de l'endettement net	139	183	(114)
Trésorerie (endettement) nette d'ouverture	(71)	(254)	(140)
Trésorerie (endettement) nette de clôture	68	(71)	(254)

5.1.1.5 Tableau de variations des capitaux propres (part du groupe)

(en millions d'euros)	Nombre d'actions		Capital	Primes	Réserves	Conversion	Résultat	Total
	moyen pondéré	fin période						
Capitaux propres au 31 décembre 2000		24 699 360	75	194	594	11	107	981
Affectation en réserves					76		(76)	
Dividendes distribués							(31)	(31)
Augmentations de capital		24 000		1				1
Écarts de conversion						6		6
Actions propres					(7)			(7)
Autres mouvements					(2)			(2)
Résultat de la période	24 172 050						(3)	(3)
Capitaux propres au 31 décembre 2001		24 723 360	75	195	661	17	(3)	945
Affectation en réserves					(3)		3	
Dividendes distribués					(28)			(28)
Augmentations de capital		324 683	1	9				10
Écarts de conversion						(7)		(7)
Actions propres								
Autres mouvements					17			17
Résultat de la période	24 275 188						6	6
Capitaux propres au 31 décembre 2002		25 048 043	76	204	647	10	6	943
Affectation en réserves					6		(6)	
Dividendes distribués					(25)			(25)
Augmentations de capital		529 531	2	8				10
Écarts de conversion						(26)		(26)
Actions propres								
Autres mouvements					4	(2)		2
Résultat de la période	24 647 285						(107)	(107)
Capitaux propres au 31 décembre 2003		25 577 574	78	212	632	(18)	(107)	797

Détail des autres mouvements

(en millions d'euros)	Exercices au 31 décembre		
	2003	2002	2001
Applications des nouvelles réglementations comptables	2	20	
Changements de méthodes d'évaluation		(3)	(2)
TOTAL	2	17	(2)

5.1.1.6 Annexes

Note 1. Faits marquants

1.1 Activité

Le chiffre d'affaires du groupe est en diminution de 5 % par rapport à 2002 et de 3,4 % à périmètre comparable. Les principales variations du périmètre de consolidation – cession de Sadaci (Belgique) et de l'activité Noir de Carbone Erachem Comilog Europe – concernent la branche Manganèse.

L'évolution de l'activité et des résultats est très contrastée entre les trois branches du groupe.

La branche Nickel a connu une évolution des prix moyens en dollars sur l'année très favorable (+40 %) et a atteint une production de 61 500 tonnes en progression de 3 % par rapport à 2002.

La branche Manganèse a connu un repli de son activité de plus de 12,5 % notamment dans la chimie du manganèse. En revanche la production de minerai de manganèse a retrouvé son niveau de 1998 (2 millions de tonnes) et la bonne performance des sociétés norvégiennes et chinoises a permis d'améliorer la production d'alliages de près de 5 %. Le résultat exceptionnel est fortement négatif du fait des restructurations engagées sur le site de Boulogne-sur-Mer et les plans de sociaux lancés en Belgique et en Norvège. Des plus-values de cession ont été dégagées lors de la vente de l'activité Noir de Carbone.

La branche Alliages, dont le chiffre d'affaires est en recul de 14 % par rapport à 2002, a de nouveau connu en 2003 une dégradation de ses marchés. Le plan de restructuration annoncé en septembre et engagé dans les principaux sites d'Aubert & Duval Holding contribue fortement à la dégradation du résultat exceptionnel. Il est compensé en partie par la plus-value réalisée sur la vente de l'ancien siège social de Sima à Neuilly-sur-Seine pour 21 millions d'euros.

Le résultat financier est en recul significatif du fait d'écarts de conversion et de la variation des plus-values de cession de valeurs mobilières de placement.

Les deux programmes majeurs d'investissements du groupe – projet d'accroissement de la capacité de production à Doniambo et construction d'une presse de 40 000 tonnes à Pamiers – ont progressé conformément au planning. Les montants comptabilisés au titre de l'année 2003 représentent 91 millions d'euros (note 6.3).

1.2 IAS/IFRS

La transition vers les normes IAS/IFRS à l'horizon 2005 fait l'objet d'un projet d'entreprise baptisé « Eranorm ». Dès juin 2005, le groupe présentera ses comptes suivant les normes IAS/IFRS et disposera au cours du second trimestre 2004 des principaux impacts sur le bilan d'ouverture.

Après une phase de diagnostic qui a permis d'évaluer de façon préliminaire les normes susceptibles de présenter des différences significatives avec les règles et méthodes appliquées aujourd'hui chez Eramet, le groupe de projet a analysé ces normes au cours du second semestre 2003.

Le périmètre de consolidation et l'approche sectorielle (IAS 14) définis, les normes relatives aux immobilisations corpo-

relles (IAS16) et aux stocks (IAS 2) font l'objet d'un déploiement sur les sites significatifs. Parallèlement les normes sur les dépréciations d'actif (IAS 36) et sur les instruments financiers (IAS 32 et 39) sont analysées et chiffrées au niveau corporate. De plus les normes concernant les avantages au personnel (IAS 19) et les provisions (IAS 37) compléteront éventuellement les travaux effectués en 2002 sur le règlement sur les passifs (règlement n° 2000-06 du CRC).

Le groupe envisage d'autre part d'utiliser les différentes options offertes lors de l'application des normes pour l'établissement du bilan d'ouverture au premier janvier 2004.

Note 2. Principes comptables et méthodes d'évaluation

2.1 Principes généraux

Les comptes consolidés du groupe Eramet sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises. Il est fait application des dispositions du règlement n° 1999-02 du CRC depuis l'exercice 1999 et du règlement n° 2000-06 du CRC à compter du 1^{er} janvier 2002.

2.2 Périmètre et méthode de consolidation

La consolidation est réalisée à partir des comptes arrêtés au 31 décembre (base annuelle).

Toutes les participations significatives dans lesquelles Eramet assure le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Celles dans lesquelles Eramet exerce une influence notable et détient directement ou indirectement plus de 20 % du capital sont mises en équivalence (note 7).

Certaines participations répondant aux critères ci-dessus ne sont pas consolidées, leur inclusion n'aurait pas d'impact significatif sur les comptes du groupe (note 8).

La liste des sociétés consolidées figure dans la note 3.

2.3 Conversion des opérations et des états financiers libellés en devises

Les opérations en devises sont converties aux taux de change en vigueur au moment de la transaction.

Les dettes et créances en devises sont valorisées aux taux de change de clôture et l'écart de conversion dégagé est inscrit au compte de résultat.

Les comptes des entités étrangères sont convertis pour les comptes de bilan sur la base des cours officiels de change de fin d'exercice, à l'exception des capitaux propres pour lesquels les cours historiques sont appliqués. Les postes du compte de résultat ainsi que les flux de trésorerie sont convertis aux cours moyens de la période.

Les écarts de conversion sont portés en variation des capitaux propres et répartis entre la part du groupe et les intérêts minoritaires (notes 13 et 14).

2.4 Écarts d'acquisition

L'écart de première consolidation constaté à l'occasion d'une prise de participation (différence entre le prix d'acquisition et la quote-part des capitaux propres retraités de la société consolidée à la date de la transaction) est affecté à la juste valeur

aux postes appropriés du bilan consolidé. La partie résiduelle non affectée est portée à l'actif du bilan sous la rubrique « écarts d'acquisition » et est amortie linéairement sur une durée fixée en relation avec l'activité économique et la spécificité de l'acquisition, sans toutefois en excéder 20 ans (note 4).

Dans le cas où la valeur des éléments identifiables excède l'écart de première consolidation, l'affectation est limitée à ce dernier.

Les écarts d'acquisition font éventuellement l'objet d'une dépréciation si des circonstances particulières le justifient, sur la base de tests d'évaluation effectués régulièrement en appliquant la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés.

2.5 Immobilisations incorporelles

Les montants immobilisés au titre du domaine minier concernent les apports partiels d'actifs ou les acquisitions de permis réalisés depuis 1974. L'amortissement du domaine minier est, selon les spécificités de l'exploitation, fonction de la production annuelle rapportée aux réserves estimées à l'origine ou de la durée de concession (note 5).

Les logiciels informatiques sont amortis sur des durées variables n'excédant pas 5 ans.

Les charges à étaler liées aux changements actuariels des régimes de retraite aux États-Unis figurent en autres immobilisations incorporelles et sont amorties linéairement sur la durée de vie moyenne résiduelle des participants (notes 5 et 15).

2.6 Frais de recherche et de développement

Les dépenses de géologie de l'année sont immobilisées et entièrement amorties sur le même exercice (note 5). Les autres frais de recherche sont pris en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont constatés (note 5).

2.7 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan, à leur coût d'acquisition (note 6).

Les immobilisations corporelles sont amorties de façon linéaire sur les durées de vie ou d'utilité estimées suivantes:

Constructions	entre 20 et 30 ans
Installations techniques (industrielles et minières)	entre 10 et 15 ans
Installations, agencements et aménagements	entre 5 et 10 ans
Matériel de transport	entre 4 et 8 ans
Matériel et outillage	entre 3 et 10 ans
Matériel de bureau et informatique	entre 3 et 8 ans

Les immobilisations corporelles font éventuellement l'objet d'une dépréciation si des circonstances particulières le justifient, sur la base de tests d'évaluation effectués régulièrement en appliquant la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés.

Les immobilisations financées par des contrats de crédit-bail ou de location-financement figurent à l'actif et sont amorties en accord avec les principes du groupe concernant l'évaluation des immobilisations corporelles. Les engagements financiers en résultant, figurent dans les dettes financières (note 16).

2.8 Titres de participation non consolidés

Les participations dans les sociétés non consolidées sont évaluées à leur coût d'acquisition, sous déduction éventuelle de provisions pour dépréciation. Ces dernières tiennent compte de la valeur d'actif net et des perspectives de rentabilité. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence (note 8).

2.9 Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont évalués au prix de revient incorporant les seuls coûts de production sans toutefois excéder la valeur de réalisation. Les coûts de sous-activité sont éliminés de la valorisation des stocks de fin d'exercice.

Les prix de revient correspondent principalement aux coûts moyens pondérés ou à une valorisation selon la méthode PEPS (premier entré premier sorti). Ces méthodes, compte tenu de la rotation des stocks, conduisent à des valeurs proches des derniers prix de revient à la date de clôture (note 10).

Les stocks de produits nickelifères sont valorisés au plus bas du prix de revient et de la valeur de réalisation. Compte tenu de la forte volatilité des cours du nickel, le groupe met en œuvre, sur la base de l'année 1988, une méthode particulière de valorisation de ces stocks, qui minimise les effets de prix dans le compte de résultat et qui correspond à l'application d'une méthode DEPS (dernier entré premier sorti).

2.10 Créances et dettes

Les créances en euros sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont revalorisées au cours du dernier jour de l'exercice, ou au cours de couverture à terme, le cas échéant. Les écarts de change dégagés sont comptabilisés en résultat dans le compte différences de change.

2.11 Valeurs mobilières de placement

Les titres de placement sont évalués au plus bas du prix de revient ou de la valeur de marché. Les moins-values potentielles font l'objet d'une provision pour dépréciation, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Elles sont inscrites à l'actif du bilan avec les disponibilités sous la rubrique « trésorerie » (note 12).

2.12 Subventions d'investissement

Elles sont inscrites au passif du bilan, et reprises en résultat au même rythme que l'amortissement des immobilisations auxquelles elles se rapportent (note 17).

2.13 Engagements liés au personnel

Engagements de retraite et assimilés

Le groupe comptabilise le montant de ses engagements en matière de retraite, indemnités de départs, couverture médicale, prévoyance et autres engagements assimilés ; tant pour le personnel actif que pour le personnel à la retraite (note 15). La partie non couverte par les compagnies d'assurance est provisionnée selon des estimations à partir des données d'ancienneté, de rémunération à la date de clôture et en tenant compte de la probabilité, pour les salariés, d'être présent à l'âge du départ à la retraite.

Les changements actuariels (gains ou pertes) relatifs aux régimes de retraite aux États-Unis, sont, conformément aux principes internationaux, inscrits en immobilisations incorporelles et étalés sur la durée de vie résiduelle moyenne des participants (note 5).

Restructurations et plans sociaux

Les coûts des restructurations et des plans sociaux sont intégralement provisionnés, lorsque le principe de ces mesures a été décidé et annoncé avant la clôture des comptes.

2.14 Impôts différés nets

Le montant des impôts effectivement dus à la clôture de l'exercice est corrigé des impôts différés, calculés selon la méthode du report variable sur les différences temporaires existant entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales ainsi que sur les retraitements pratiqués en consolidation. Les impôts différés actifs, y compris ceux se rapportant aux déficits reportables, déterminés par entité fiscale, sont constatés dès lors que la probabilité de leur réalisation est établie.

Les impôts de distribution non récupérables, sur les dividendes prévus au titre du dernier exercice, sont provisionnés. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés et leur solde est compris dans les provisions (note 15).

2.15 Provisions pour risques et charges

Elles sont constituées pour faire face à l'ensemble des risques et charges connus à la date de clôture de l'exercice.

Des provisions dérogatoires à caractère sectoriel constituées par le passé, pour faire face à des risques particuliers d'activité avaient été retraitées dans les capitaux propres au 1^{er} janvier 2002, en application du règlement n° 2000-06 du CRC (note 15). L'application du règlement n° 2000-06 du CRC avait conduit à la reprise des provisions techniques de réassurance par les capitaux propres au 1^{er} janvier 2002 (note 15).

2.16 Comptabilisation des instruments financiers

Les résultats dégagés sur les instruments de couverture sont comptabilisés de manière symétrique aux résultats dégagés sur les éléments couverts.

Dans le cas où les positions commerciales et les couvertures ne sont pas exactement symétriques, les pertes de change latentes sur les opérations de couverture sont inscrites en résultat.

Toutes les transactions en cours à la date de clôture sont enregistrées en engagements hors bilan, sans compensation entre engagements reçus et engagements donnés.

2.17 Charges et produits exceptionnels

Les charges et produits exceptionnels correspondent aux éléments hors gestion courante de la société. Ils se caractérisent essentiellement par leur nature inhabituelle et leur caractère ponctuel.

2.18 Résultat par action

Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice (note 13). Ce nombre moyen d'actions en circulation est calculé hors actions d'autodétention.

Le résultat dilué par action est obtenu en corrigeant le résultat net part du groupe et le nombre d'actions, des effets de dilution potentiels

2.19 Risques

Risques liés à l'environnement

Lorsqu'une disposition légale ou contractuelle rend obligatoire le réaménagement des domaines miniers, une provision pour remise en état est constituée, évaluée par site à partir d'estimations des coûts de ces travaux et étalée sur la durée d'exploitation du domaine minier (paragraphe 2.5).

Tout autre risque environnemental existant est provisionné en fonction des coûts futurs estimés sans toutefois tenir compte des indemnités d'assurance à percevoir.

Risques de marchés

Pour gérer ses risques de taux d'intérêt et de change, le groupe utilise différents instruments financiers.

La politique du groupe est de réduire son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt et de change et non de spéculer.

Les positions sont négociées soit sur des marchés organisés, soit sur des marchés de gré à gré avec des contreparties bancaires de premier rang.

Les résultats dégagés sur les instruments de couverture sont comptabilisés de manière symétrique aux résultats dégagés sur les éléments couverts. Toutefois, certaines opérations ne répondant pas aux critères de couverture généralement admis sont inscrites en résultat des pertes latentes.

Toutes les transactions en cours à la date de clôture sont enregistrées en engagements hors bilan sans aucune compensation (note 23).

Risques de change

Les risques de change nés de l'activité commerciale sont analysés et gérés dès leur identification sur des montants provisionnels. Des stratégies de couverture fermes (achats/ventes à terme) ou optionnelles, sont mises en place en fonction de la probabilité de réalisation du risque, des anticipations sur l'évolution de la devise et du sens des points de terme (report – déport).

Les risques de change nés des financements contractés par les sociétés du groupe dans des devises autres que leurs devises de compte sont habituellement couverts, soit par des recettes dans ces devises, soit au moyen de « swaps » de change.

À titre d'exception et sur des éléments parfaitement identifiés, le groupe peut être amené à réaliser un arbitrage taux d'intérêt/taux de change.

Risques de taux

Le risque de taux est géré devise par devise au travers d'instruments adaptés aux caractéristiques du marché de cette devise.

Le groupe utilise soit des stratégies de couverture fermes (swaps de taux, FRA), soit des stratégies de couverture optionnelles (caps, floors).

En fonction de l'importance relative de chaque devise et des évolutions attendues des taux d'intérêts, le groupe se fixe pour chaque devise des objectifs en terme de volume de couverture, de durée et de répartition entre les stratégies fermes et les stratégies optionnelles.

Note 3. Périmètre de consolidation

À périmètre et taux de change comparables, l'évolution du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation s'analyse ainsi :

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires		Résultat d'exploitation	
Données publiées – Exercice 2002	–	2 096	–	49
Effets de l'évolution des devises	(89)	–	1	–
Effets des changements de périmètre	(36)	–	(2)	–
Données publiées – Exercice 2003	–	1 990	–	134
Évolution interne – Exercice 2003	19	1,0 %	86	187,8 %

L'impact de change est lié essentiellement au dollar américain, alors que les effets de périmètre correspondent aux cessions de la société Sadaci et de l'activité Noir de Carbone d'Erachem Comilog Europe et à l'entrée dans le périmètre fin 2002 de la société chinoise Guilin Comilog Ferro Alloys Ltd.

3.1 Évolution du périmètre de consolidation

Par rapport aux comptes publiés au 31 décembre 2002, le périmètre de consolidation au 31 décembre 2003 a évolué des principaux mouvements suivants :

Entrée 2003

Alliages : création de la société Airforge au 1^{er} janvier 2003, intégrée globalement à 100 %.

Sorties 2003

Alliages : suite à la mise sous le chapitre 7 de la loi américaine sur les faillites, sortie de la société Special Metal Corp.

Manganèse : suite à sa cession début 2003, sortie de la société Sadaci.

Changements de pourcentage de détention

Alliages : acquisition des 15 % complémentaires de la société Financière Brown Europe courant juillet 2003.

Nickel : acquisition du complément de participation de 48,85 % de la société Eurotungstène Poudres fin août 2003, portant la détention à 100 %.

3.2 Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2003

Au 31 décembre 2003, le périmètre de consolidation inclut 65 sociétés (au 31 décembre 2002 : 65), 61 sociétés sont intégrées globalement et 4 sociétés sont mises en équivalence (au 31 décembre 2002 : 60 et 5).

Société	Pays	Méthode de consolidation	Pourcentages (%) de contrôle d'intérêts	
Eramet	France	Consolidante	–	–
Nickel				
Société Le Nickel-SLN	Nouvelle-Calédonie	IG	60,00	60,00
Cominc	Nouvelle-Calédonie	IG	60,00	60,00
Eramet Holding Nickel (EHN)	France	IG	100,00	100,00
Eurotungstène Poudres (ETP)	France	IG	100,00	100,00
Alliages				
Eramet Alliages	France	IG	100,00	100,00
Erasteel	France	IG	100,00	100,00
Erasteel Commentry	France	IG	100,00	100,00
Erasteel Champagnole	France	IG	100,00	100,00
Erasteel Kloster AB	Suède	IG	100,00	100,00
Peter Stubs Ltd.	Royaume-Uni	IG	78,00	78,00
Erasteel UK Ltd.	Royaume-Uni	IG	100,00	100,00
Erasteel Inc.	États-Unis	IG	100,00	100,00
Erasteel GmbH	Allemagne	IG	100,00	100,00
Erasteel Italiana Srl	Italie	IG	100,00	100,00
Erasteel Japan KK	Japon	IG	100,00	100,00
Erasteel Korea Ltd.	Corée	IG	100,00	100,00
Erasteel Far East Ltd.	Taiwan	IG	100,00	100,00
Erasteel Latin America	Brésil	IG	100,00	100,00
Société Industrielle de Métallurgie Appliquée (SIMA)	France	IG	100,00	100,00
Stahlschmidt GmbH	Allemagne	ME	50,00	50,00

Société	Pays	Méthode de consolidation	Pourcentages (%) de contrôle	d'intérêts
Eramet	France	Consolidante	-	-
Forges M. Dembiermont	France	ME	33,20	33,20
Interforge	France	IG	94,00	94,00
Traitement Compression Service (TCS)	France	IG	51,00	51,00
Bronzavia Industries (ex-Ms-P2)	France	IG	100,00	100,00
Aubert & Duval Holding (ADh)	France	IG	100,00	100,00
Aubert & Duval Alliages (ADa)	France	IG	100,00	100,00
Aubert & Duval Fortech (ADf)	France	IG	100,00	100,00
Aubert & Duval Tecphy (ADt)	France	IG	100,00	100,00
Airforge	France	IG	100,00	100,00
Financière Brown Europe (SFBE)	France	IG	100,00	100,00
Brown Europe	France	IG	100,00	100,00
Manganèse				
Eramet Holding Manganèse (EHM)	France	IG	100,00	100,00
Eramet Comilog Manganèse (ECM)	France	IG	100,00	64,99
Eramet Manganèse Alliages (EMA)	France	IG	69,50	69,50
Eramet Marietta Inc.	États-Unis	IG	100,00	69,50
Eramet Norway AS	Norvège	IG	100,00	69,50
Comilog SA	Gabon	IG	60,47	60,47
Comilog Holding	France	IG	100,00	60,47
Comilog International	France	IG	100,00	60,47
Comilog Lausanne	Suisse	IG	100,00	60,47
Port Minéralier d'Owendo SA (PMO)	Gabon	ME	36,35	21,98
MMM Immo SA	Belgique	IG	100,00	60,47
Unimin AG	Suisse	IG	100,00	60,47
Sodepal	Gabon	IG	100,00	60,47
Erachem Comilog Europe	Belgique	IG	100,00	60,47
Comilog US	États-Unis	IG	100,00	60,47
Gulf Comilog & Metallurgical Corp. (GCMC)	États-Unis	IG	100,00	60,47
Bear Metallurgical Corp.	États-Unis	ME	49,50	29,97
Erachem Comilog Inc.	États-Unis	IG	100,00	60,47
Eramet Comilog North America Inc. (ECNA)	États-Unis	IG	100,00	60,47
Comilog France	France	IG	97,76	59,12
Comilog Dunkerque	France	IG	97,76	59,12
Comilog Italie	Italie	IG	97,76	59,12
Míner Holding BV	Pays-Bas	IG	100,00	60,47
Comilog Asia Ltd.	Hong Kong	IG	100,00	60,47
Comilog Asia Ferro Alloys Ltd.	Hong Kong	IG	100,00	60,47
Shaoxing Comilog Ferro Alloys Ltd.	Chine	IG	70,00	42,33
Guangxi Comilog Ferro Alloys Ltd.	Chine	IG	70,00	42,33
Guilin Comilog Ferro Alloys Ltd.	Chine	IG	100,00	60,47
Comilog Far East Development Ltd. (CFED)	Hong Kong	IG	100,00	60,47
Eramet Canada Inc.	Canada	IG	100,00	60,47
Industrias Sulfamex	Mexique	IG	100,00	60,47
Holding et divers				
Eras SA	Luxembourg	IG	100,00	100,00
Port Minéralier d'Owendo SA (PMO)	Suisse	IG	100,00	100,00

IG = Intégration globale.

ME = Mise en équivalence.

Nota : il n'existe pas d'entité ad hoc ou de structure non consolidée significative.

Note 4. Écarts d'acquisition

4.1 Par nature

(en millions d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes 31.12.2003	Valeurs nettes 31.12.2002	Valeurs nettes 31.12.2001
Eramet Norway AS	19	(4)	15	18	18
Peter Stubs Ltd.	15	(8)	7	13	5
Eramet Marietta Inc.	11	(11)			14
Aubert & Duval Fortech (ADf)	19	(8)	11	11	13
Eurotungstène Poudres (ETP)	6		6		
Autres sociétés (moins de 1 million d'euros)	9	(8)	1	4	(1)
TOTAL	79	(39)	40	46	49

4.2 Par durée d'amortissement

(en millions d'euros)	31.12.2003	31.12.2002	31.12.2001
5 ans	(3)	(5)	(8)
10 ans	8	17	8
20 ans	35	34	49
TOTAL	40	46	49

4.3 Variation de l'exercice

(en millions d'euros)	31.12.2003	31.12.2002	31.12.2001
À l'ouverture	46	49	43
Évolution du périmètre		7	5
Investissements de la période	7	5	
Amortissements et provisions de la période	(9)	(15)	(1)
Écarts de conversion et autres mouvements	(4)		2
À la clôture	40	46	49

Les écarts d'acquisition négatifs ont été reclassés des provisions pour risques et charges sur la ligne écarts d'acquisition à l'actif pour 5 millions d'euros au 31 décembre 2002 et 8 millions d'euros au 31 décembre 2001.

L'augmentation de la période correspond principalement à l'acquisition de 48,85 % des titres de la société Eurotungstène Poudres (branche Nickel) pour 7 millions d'euros (amorti sur 20 ans).

Les écarts d'acquisition des sociétés Peter Stubs Ltd et Bronzavia Industries (branche Alliages) ont été dépréciés respectivement de 4 et 2 millions d'euros après la réalisation d'un test de juste valeur.

L'écart d'acquisition d'Eramet Marietta Inc. précédemment amorti sur une durée de 20 ans avait fait l'objet fin 2002 d'un test de juste valeur et une dépréciation exceptionnelle de 13 millions d'euros, correspondant à sa valeur résiduelle avait été constatée.

Note 5. Immobilisations incorporelles

5.1 Par nature

(en millions d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes 31.12.2003	Valeurs nettes 31.12.2002	Valeurs nettes 31.12.2001
Domaine minier	105	(45)	60	62	64
Logiciels informatiques	21	(19)	2	2	4
Frais de recherche et de développement	25	(25)			
Autres immobilisations incorporelles	28	(9)	19	23	1
En-cours, avances et acomptes					
TOTAL	179	(98)	81	87	69

5.2 Variation de l'exercice

(en millions d'euros)	Exercices au 31 décembre		
	2003	2002	2001
À l'ouverture	87	69	72
Évolution du périmètre	-	-	1
Investissements de la période	10	8	6
Amortissements et provisions de la période	(15)	(14)	(10)
Écarts de conversion et autres mouvements	(1)	24	-
À la clôture	81	87	69

5.3 Frais de recherche et de développement – dépenses de l'exercice

(en millions d'euros)	31.12.2003	31.12.2002	31.12.2001
Dépenses de géologie immobilisées	7	6	5
Autres dépenses de recherche et de développement immobilisées			
Autres dépenses de recherche et de développement non immobilisées	27	22	19
TOTAL	34	28	24
Pourcentage du chiffre d'affaires	1,7 %	1,3 %	1,1 %

Le groupe procède à l'affectation de l'écart de première consolidation aux éléments incorporels identifiables. En particulier, des écarts de première consolidation ont été affectés, pour ses branches Nickel et Manganèse, aux domaines miniers.

Le domaine minier concerne le Gabon (branche Manganèse) et la Nouvelle-Calédonie (branche Nickel) pour respectivement 48 et 12 millions d'euros (49 et 13 millions d'euros au 31 décembre 2002).

Les autres immobilisations incorporelles incluent depuis le 31 décembre 2002 une partie des retraites américaines de la branche Manganèse à étaler sur 10 ans pour 18 millions d'euros (22 millions d'euros au 31 décembre 2002). L'amortissement de la période s'établit à 3 millions d'euros (identique au 31 décembre 2002).

Les dépenses de géologie classées en frais de recherche et de développement (branche Nickel) sont entièrement amorties sur l'exercice au cours duquel elles sont immobilisées.

Note 6. Immobilisations corporelles

6.1 Par nature

(en millions d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes 31.12.2003	Valeurs nettes 31.12.2002	Valeurs nettes 31.12.2001
Terrains et constructions	503	(283)	220	251	253
Installations industrielles et minières	1 554	(1 087)	467	611	655
Autres immobilisations corporelles	243	(188)	55	51	56
En-cours, avances et acomptes	134	-	134	64	50
TOTAL	2 434	(1 558)	876	977	1 014

6.2 Variation de l'exercice

(en millions d'euros)	Exercices au 31 décembre		
	2003	2002	2001
À l'ouverture	977	1 014	971
Évolution du périmètre	(20)	10	13
Investissements de la période	188	120	159
Cessions de la période	(11)	(6)	(3)
Amortissements et provisions de la période	(215)	(132)	(137)
Écarts de conversion et autres mouvements	(43)	(29)	11
À la clôture	876	977	1 014

6.3 Détail des principaux investissements stratégiques

(en millions d'euros)	Exercices au 31 décembre		
	2003	2002	2001
Extension production nickel (projet 75 000 tonnes) – Société Le Nickel-SLN	61	14	2
Presse 40 000 tonnes – Aubert & Duval Holding (ADH)	30	6	-
Centre Industriel de Moanda (CIM) – Comilog SA	-	-	24
TOTAL	91	20	26

Les principaux investissements stratégiques sont financés par endettement financier.

La valeur nette des immobilisations financées par crédit-bail et inscrites au bilan ressort à 9 millions d'euros (10 millions d'euros au 31 décembre 2002).

Les mouvements de périmètre sont relatifs à la cession début 2003 de la société Sadaci (branche Manganèse) et les cessions incluent l'activité Noir de Carbone d'Erachem Comilog Europe cédée fin août 2003 et la fermeture fin 2003 de Shaoxing Comilog Ferro Alloys Ltd.

Des immobilisations dans la branche Manganèse, après l'exercice d'un test de juste valeur, ont été dépréciées à hauteur de 34 millions d'euros fin 2003.

Un amortissement exceptionnel de 49 millions d'euros correspondant à la valeur résiduelle de ses immobilisations a été constaté par la société Comilog France en raison de la fermeture de son site de Boulogne-sur-Mer.

Note 7. Titres mis en équivalence

7.1 Par nature

Sociétés (en millions d'euros)	Pays	% détenu	Quote-part de résultat	Quote-part des capitaux propres		
				31.12.2003	31.12.2002	31.12.2001
Forges M. Dembiermont	France	33,20		7	8	
Port Minéralier d'Owendo SA	Gabon	36,35	2	8	7	7
Bear Metallurgical Corp.	États-Unis	49,50		3	3	4
Stahlschmidt GmbH	Allemagne	50,00		1	1	1
Special Metals Corp. (SMC)	États-Unis	38,45				
TOTAL			2	19	19	12

7.2 Variation de l'exercice

(en millions d'euros)	Exercices au 31 décembre		
	2003	2002	2001
À l'ouverture	19	12	14
Évolution du périmètre	-	7	(2)
Investissements de la période	-	-	-
Cessions de la période	-	-	-
Quote-part de résultat de la période	2	2	2
Dividendes distribués	(1)	(1)	(2)
Écarts de conversion et autres mouvements	(1)	(1)	-
À la clôture	19	19	12

La participation dans la société Special Metals Corp. (Smc) avait été intégralement dépréciée en 2001 et elle est totalement exclue des comptes du groupe au cours de l'exercice 2003 suite à la sortie du chapitre 11 et à son entrée au chapitre 7 de la loi américaine sur les faillites.

Les états financiers simplifiés (données sociales) des principales sociétés mises en équivalence au 31 décembre 2003, à savoir les sociétés Forges M. Dembiermont (branche Alliages) et Port Minéralier d'Owendo SA (branche Manganèse), sont présentés ci-après :

(en millions d'euros)	Forges M. Dembiermont	Port Minéralier d'Owendo SA
Chiffre d'affaires	11	7
Résultat d'exploitation	(1)	5
Résultat net	-	6
Actif immobilisé	19	7
Besoin en fonds de roulement	5	11
Situation nette	(25)	(18)
Provisions pour risques et charges	(2)	-
Endettement financier net	3	-

Les données concernant Forges M. Dembiermont correspondent au 31 décembre 2002.

Note 8. Titres de participation non consolidés

8.1 Par nature

(en millions de d'euros)	Pays	% détention	31.12.2003	31.12.2002	31.12.2001
Aubert & Duval USA Inc. (ex-HTM Inc.)	États-Unis	100,00	3	3	
La Petite-Faye	Nouvelle-Calédonie	100,00	2	2	2
Eramet North America Inc.(ex-LNI Inc.)	États-Unis	100,00	1	2	2
SAS Extract Ion	France	50,00	1	1	1
Centre de Recherche de Trappes (CRT)	France	100,00	1	1	1
Sogaferro	Gabon	69,99	1	1	1
Microsteel	France	100,00	1	1	
Comilog SA	Gabon		-	-	14
Autres sociétés (moins de 1 million d'euros)			13	12	11
TOTAL			23	23	32

8.2 Variation de l'exercice

(en millions de d'euros)	Exercices au 31 décembre		
	2003	2002	2001
À l'ouverture	23	32	30
Évolution du périmètre	-	(10)	4
Investissements de la période	2	3	9
Cessions de la période	(1)	(2)	(10)
Dépréciations de la période			
Écarts de conversion et autres mouvements	(1)	-	(1)
À la clôture	23	23	32

Des titres de Comilog SA (4,2 %) antérieurement exclus du périmètre ont été consolidés en 2002 suite à la non-réalisation du contrat de cession initial à l'État gabonais selon l'échéancier prévu. La valeur au bilan au 31 décembre 2001 était de 14 millions d'euros.

Les états financiers simplifiés (données sociales) des principales sociétés contrôlées mais non consolidées au 31 décembre 2003 sont présentés ci-après :

(en millions d'euros) (base : comptes au 31 décembre 2002)	Microsteel & CIMD	Eramet North America Inc.	Centre de Recherche de Trappes (CRT)	TEC Ingénierie
Chiffre d'affaires	8	3	8	6
Résultat d'exploitation	(1)	-	-	(1)
Résultat net	(1)	-	-	(1)
Actif immobilisé	1	-	2	1
Besoin en fonds de roulement	2	-	-	-
Situation nette	(1)	(1)	(3)	(1)
Provisions pour risques et charges	-	-	-	(1)
Endettement financier net	(2)	1	1	1

Ces sociétés sont principalement des entités commerciales et de recherche et de développement dont les prestations sont entièrement rattachées au groupe.

Note 9. Autres immobilisations financières

9.1 Par nature

(en millions d'euros)	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes 31.12.2003	Valeurs nettes 31.12.2002	Valeurs nettes 31.12.2001
Dépôts et cautionnements	12	(4)	8	7	7
Prêts financiers au personnel	2		2	1	
Comptes courants - Eramet International	1		1	2	2
Placements financiers/ Retraites américaines	3		3	3	2
Avances financières - Chine Bayi	2		2	2	2
Créances Sonadig (Gabon)	2		2	2	2
Prêts financiers - Sadaci	3		3		
Comptes courants - CIMD & Microsteel	2		2	2	
Autres prêts et comptes courants financiers	7	(3)	4	5	7
TOTAL	34	(7)	27	24	22

9.2 Variation de l'exercice

(en millions d'euros)	Exercices au 31 décembre		
	2003	2002	2001
À l'ouverture	24	22	87
Évolution du périmètre	3	-	(4)
Mouvements de trésorerie	(3)	(4)	24
Dépréciations de la période	2	6	(80)
Écarts de conversion et autres mouvements	1	-	(5)
À la clôture	27	24	22

9.3 Par devise

(en millions d'euros)	31.12.2003	31.12.2002
Euro	11	12
Dollar américain	5	5
Franc CFA	8	5
Franc Pacifique	3	2
TOTAL	27	24

9.4 Par taux d'intérêt

(en millions d'euros)	31.12.2003	31.12.2002
Sans intérêts	14	18
Taux d'intérêt fixes	4	4
Taux d'intérêt variables	9	2
TOTAL	27	24

Note 10. Stocks et en-cours

10.1 Par nature

(en millions d'euros)	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes 31.12.2003	Valeurs nettes 31.12.2002	Valeurs nettes 31.12.2001
Matières premières et consommables	199	(25)	174	210	282
Marchandises, produits finis et intermédiaires	456	(34)	422	462	515
TOTAL	655	(59)	596	672	797

10.2 Variation de l'exercice

(en millions d'euros)	Exercices au 31 décembre		
	2003	2002	2001
À l'ouverture	672	797	725
Évolution du périmètre	(6)	-	7
Mouvements de fonds de roulement	(42)	(105)	68
Dépréciations de la période	(3)	(6)	(13)
Écarts de conversion et autres mouvements	(25)	(14)	10
À la clôture	596	672	797

10.3 Par méthode de valorisation

(en millions d'euros)	31.12.2003	31.12.2002
Premier entré premier sorti (PEPS ou FIFO)	495	574
Dernier entré premier sorti (DEPS ou LIFO)	61	57
Valeur de marché ou de réalisation	40	41
TOTAL	596	672

Les provisions pour dépréciation constatées au titre de la provision dérogatoire sectorielle pour fluctuation des cours destinée à se prémunir contre une éventuelle chute du prix du nickel ont été retraitées au 31 décembre 2002 en application du règlement CRC 2000-06. La partie maintenue, soit 7 millions d'euros (9 millions d'euros au 31 décembre 2002), correspond désormais au passage de la valorisation des stocks concernés en méthode DEPS (dernier entré premier sorti).

À l'exception des stocks de produits nickelifères détaillés ci-dessus, les stocks et en-cours sont valorisés essentiellement selon la méthode du coût moyen pondéré ou PEPS (premier entré premier sorti).

Les mouvements de périmètre correspondent à la société Sadaci (branche Manganèse) cédée au début de l'exercice.

La baisse des stocks et en-cours concerne les branches Alliages et Manganèse.

Note 11. Créances clients et autres créances

11.1 Par nature

(en millions d'euros)	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes 31.12.2003	Valeurs nettes 31.12.2002	Valeurs nettes 31.12.2001
Créances clients	319	(16)	303	354	413
Créances fiscales et sociales	31		31	26	45
Créances d'impôts sur les bénéfices	21		21	28	29
Autres créances d'exploitation	55	(13)	42	54	44
Créances d'immobilisations					1
Créances d'associés - Dividendes				1	
Charges constatées d'avance	7		7	5	16
Charges à répartir sur plusieurs exercices	16	(9)	7	17	12
TOTAL	449	(38)	411	485	560

11.2 Variation de l'exercice

(en millions d'euros)	Exercices au 31 décembre		
	2003	2002	2001
À l'ouverture	485	560	570
Évolution du périmètre	(3)	(2)	4
Mouvements de fonds de roulement	(29)	(59)	(32)
Dépréciations de la période	(10)	2	3
Écarts de conversion et autres mouvements	(32)	(16)	15
À la clôture	411	485	560

Les charges à répartir correspondent aux frais d'ouverture des mines de la branche Nickel qui sont amortis selon le même rythme que les exploitations minières et à des frais de démarrage d'installations industrielles dans les branches Manganèse et Alliages.

Les créances d'impôts sur les bénéfices liées à l'intégration fiscale en France sont reclassées en impôts différés actif pour un montant net de 10 millions d'euros dont 3 millions d'euros au titre de l'exercice 2003 (autres mouvements).

Les créances clients et les autres créances sont toutes à moins d'un an d'échéance.

Note 12. Trésorerie

12.1 Par nature

(en millions d'euros)	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes 31.12.2003	Valeurs nettes 31.12.2002	Valeurs nettes 31.12.2001
Valeurs mobilières de placement	394		394	308	357
Disponibilités	68		68	56	64
Actifs financiers divers	1		1	-	14
TOTAL	463		463	364	435
Gains latents non inclus dans la valorisation des valeurs mobilières de placement			10	7	29

12.2 Par devise

(en millions d'euros)	31.12.2003	31.12.2002
Euro	417	327
Dollar américain	26	23
Yuan Ren Min Bi (Chine)	4	4
Autres devises	16	10
TOTAL	463	364

12.3 Par taux d'intérêt

(en millions d'euros)	31.12.2003	31.12.2002
Sans intérêts	53	59
Taux d'intérêt fixes	11	11
Taux d'intérêt variables	399	294
TOTAL	463	364

Le poste trésorerie comprend les rubriques disponibilités et valeurs mobilières de placement.

Les valeurs mobilières de placement sont constituées principalement de fonds monétaires en euros rémunérés avec des taux variables inférieurs à 5 %.

Au 31 décembre 2001, la trésorerie incluait des actifs financiers divers relatifs à des comptes courants financiers avec des sociétés non consolidées pour 14 millions d'euros. Ces éléments sont désormais classés en autres immobilisations financières (note 9).

Note 13. Capitaux propres

13.1 Évolution du capital social

Le capital social est composé de 25 577 574 actions dont la valeur nominale est de 3,05 euros et réparti :

Répartition	2003				2002				2001			
	Capital		Droits de vote		Capital		Droits de vote		Capital		Droits de vote	
	%	Nbre titres	%	Nbre titres	%	Nbre titres	%	Nbre titres	%	Nbre titres	%	Nbre titres
Actions nominatives												
Sorame, Compagnie d'Études Industrielles du Rouvray (CEIR) et famille Duval	40,53	10 365 822	47,55	20 405 111	40,68	10 188 549	41,48	11 112 412	41,27	10 200 544	41,27	10 200 544
AREVA	26,42	6 757 277	30,84	13 231 726	26,28	6 582 590	24,57	6 582 590	26,19	6 474 449	26,19	6 474 449
STCPI	5,17	1 323 471	6,04	2 594 214	5,15	1 290 907	9,56	2 561 650	5,14	1 270 743	5,14	1 270 743
Société Minière												
G. Montagnat	0,26	65 545	0,30	128 480	0,25	63 933	0,47	126 868	0,25	62 935	0,25	62 935
Eramet SA	2,18	556 825	-	-	2,19	549 932	-	-	1,85	457 521	1,85	457 521
Fonds Actions Eramet SA	0,19	49 290	0,20	83 901	0,20	49 290	0,29	77 855	0,14	34 611	0,14	34 611
Autres	0,03	7 379	0,03	12 791	0,03	6 677	0,04	10 831	0,03	6 761	0,03	6 761
Total actions nominatives	74,78	19 125 609	84,96	36 456 223	74,78	18 731 878	76,41	20 472 206	74,87	18 507 564	74,87	18 507 564
Autres actions au porteur	25,22	6 451 965	15,04	6 451 965	25,22	6 316 165	23,59	6 316 165	25,13	6 215 796	25,13	6 215 796
NOMBRE												
TOTAL D' ACTIONS	100,00	25 577 574	100,00	42 908 188	100,00	25 048 043	100,00	26 788 371	100,00	24 723 360	100,00	24 723 360

Les sociétés Sorame, Compagnie d'Études Industrielles du Rouvray (CEIR) et AREVA sont signataires d'un pacte d'actionnaires constitutif d'une action de concert, et ayant fait l'objet d'un avis du Conseil des Marchés Financiers (CMF) le 18 mai 1999 sous le n° 199C0577.

Les actions à droit de vote double ont été émises au cours de l'exercice 2002.

En 2003, les dividendes distribués au titre de 2002 ont été de 25 millions d'euros, dont 10 millions d'euros par la conversion de 526 231 actions. Cette conversion a généré une augmentation de capital d'un même montant et modifié par conséquence les pourcentages de détention.

Au 31 décembre 2003, Eramet SA détenait 556 825 actions propres, achetées pour l'essentiel au cours des années 2000 et 2001 en vertu du programme de rachat dont la note d'information a été publiée le 2 juillet 1999 et approuvée par l'assemblée générale mixte du 21 juillet 1999. Eu égard aux objectifs formulés dans la note d'information, le montant total des rachats a été imputé sur les capitaux propres.

13.2 Options de souscription et achats d'actions

Date de l'assemblée ou d'autorisation	Date limite de l'autorisation au conseil	Date du conseil ou de l'offre	Date d'ouverture de l'exercice	Prix de souscription ou d'achat	Nombre de bénéficiaires à l'origine	Nombre d'actions maximum attribuables	Nombre d'actions attribuables	Nombre de bénéficiaires au 01.01.2003	Nature ⁽¹⁾	Nombre d'actions attribuées	Exercées ou prescrites avant le 01.01.2003	Exercées en 2003	Prescrites en 2003	Restant à exercer à compter du 01.01.2004	Nombre de bénéficiaires au 01.01.2004	Échéance des plans
15.06.1994	30.09.1994	15.09.1994	15.09.1996	35,83 €	3 791	771 657	-	-	S	770 253	(770 253)	-	-	-	-	14.09.2001
		08.06.1995	15.09.1996	45,73 €	31	-	-	25	S	70 000	(12 800)	-	(57 200)	-	-	07.06.2003
08.06.1995	07.06.2000	17.12.1996	17.12.1997	37,50 €	38	350 000	-	31	S	114 400	(23 880)	-	-	90 520	30	16.12.2004
		16.12.1997	16.12.1999	33,08 €	39	-	-	36	S	104 500	(9 150)	(3 300)	-	92 050	33	15.12.2005
27.05.1998	26.05.2003	14.12.1999	14.12.2001	54,00 €	80	350 000	-	76	A	166 500	(16 500)	-	-	150 000	71	13.12.2007 ⁽²⁾
		12.12.2001	12.12.2003	32,60 €	61	-	-	61	S	153 000	-	-	(3 300)	150 000	60	11.12.2009 ⁽³⁾
21.07.1999	20.07.2004	15.09.1999	15.09.1999	47,14 €	5 646	500 000	76 550	5 259	A	423 450	(29 175)	-	-	394 275	5 257	14.09.2007
TOTAL						1 971 657	76 550			1 802 103	(861 758)	(3 300)	(60 200)	876 845		

(1) S = options de souscription, A = options d'achat.

(2) Les actions ne peuvent être vendues avant le 14 décembre 2004.

(3) Ne peuvent être exercées qu'à compter du 12 décembre 2003. Les actions ne peuvent pas être vendues avant le 14 décembre 2005.

La levée de 3 300 options de souscription au cours de l'exercice a contribué également à l'augmentation des capitaux propres.

Note 14. Intérêts minoritaires

14.1 Par nature

(en millions d'euros)	% des minoritaires	31.12.2003		31.12.2002	31.12.2001
		Résultat	Total	Total	Total
Société Le Nickel-SLN	40,00	43	206	170	150
Comilog SA	39,53	(62)	66	130	156
Eramet Manganèse Alliages (EMA)	30,50	(1)	45	53	64
Shaoxing Comilog Ferro Alloys Ltd.	30,00		2	3	3
Guangxi Comilog Ferro Alloys Ltd.	30,00		2	1	1
Traitement Compression Service (TCS)	49,00		1	1	1
Financière Brown Europe	-			1	3
Eurotungstène Poudres (ETP)	-			12	11
Autres sociétés (moins de 1 million d'euros)	-			1	3
TOTAL		(20)	322	372	392

14.2 Variation de l'exercice

(en millions d'euros)	Exercices au 31 décembre		
	2003	2002	2001
À l'ouverture	372	392	373
Évolution du périmètre	(14)	(16)	23
Dividendes distribués	(6)	(8)	(14)
Résultat de la période	(20)	6	5
Écarts de conversion et autres mouvements	(10)	(2)	5
À la clôture	322	372	392
Les autres mouvements incluent			
Applications des nouvelles réglementations comptables	2	5	
Changements de méthodes d'évaluation	-	-	
TOTAL	2	5	

Au 31 décembre 2001, les intérêts minoritaires relatifs à Comilog SA incluaient 4,2 % des titres antérieurement exclus du périmètre de consolidation et consolidés au 31 décembre 2002, suite à la non-réalisation du contrat de cession prévu.

Les évolutions de périmètre correspondent aux acquisitions des sociétés Financière Brown Europe (15 % - branche Alliages) et Eurotungstène Poudres (48,85 % - branche Nickel) pour respectivement 1 et 13 millions d'euros.

Note 15. Provisions pour risques et charges

15.1 Par nature

(en millions d'euros)	31.12.2003	31.12.2002	31.12.2001
Personnel	179	122	101
Gros travaux d'entretien et de réfection	17	25	32
Risques sectoriels	11	9	17
Grands contentieux	13	12	12
Risques environnementaux et remise en état de sites	64	34	27
Autres risques et charges	41	37	65
Impôts différés nets	94	80	53
TOTAL	419	319	307

15.2 Variation de l'exercice

(en millions d'euros)	Exercices au 31 décembre		
	2003	2002	2001
À l'ouverture	319	307	313
Évolution du périmètre	(2)	4	1
Dotations (reprises) de la période	123	14	(18)
Écarts de conversion et autres mouvements	(21)	(6)	11
À la clôture	419	319	307

Les dotations (reprises) de la période se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	Exercices au 31 décembre		
	2003	2002	2001
Dotations de la période	148	56	36
(Reprises) de la période - partie utilisée	(33)	(52)	(49)
(Reprises) de la période - partie non utilisée	(2)	(4)	
Impôts différés résultats	10	14	(5)
TOTAL	123	14	(18)

15.3 Personnel

(en millions d'euros)	31.12.2003	31.12.2002	31.12.2001
Engagements de retraite et assimilés	99	99	76
Restructurations et plans sociaux	72	13	20
Autres risques et charges sociaux	8	10	5
TOTAL	179	122	101

Engagements de retraite et assimilés : toutes les sociétés du groupe ont fait l'objet d'une évaluation actuarielle des engagements selon les règles propres à chaque pays où elles se situent.

Dans la branche Manganèse, les changements actuariels de valorisation des retraites américaines pour 18 millions d'euros (22 millions d'euros au 31 décembre 2002) ont été inscrits en contrepartie des immobilisations incorporelles et étalés sur une durée de 10 ans (note 5).

Restructurations et plans sociaux : l'augmentation du montant des restructurations provisionnées au 31 décembre 2003 qui ressort à 72 millions d'euros (13 millions d'euros au 31 décembre 2002) s'explique par les plans sociaux engagés en France, en Belgique et en Norvège dans les branches Alliages et Manganèse.

15.4 Gros travaux d'entretien et de réfection

Les provisions pour gros travaux d'entretien et de réfection prennent en compte les dépenses périodiques de maintenance, en particulier dans les branches Nickel pour 10 millions d'euros (10 millions d'euros au 31 décembre 2002) et Manganèse pour 7 millions d'euros (15 millions d'euros au 31 décembre 2002).

15.5 Risques sectoriels

En application du règlement CRC 2000-06, les provisions dérogatoires à caractère sectoriel dans la branche Nickel antérieurement comptabilisées et correspondant à une provision pour fluctuation des cours, une provision pour gros décapages miniers et une provision relative au maintien de l'effort de recherche minière, ont été retraitées dans les capitaux propres au 31 décembre 2002 pour un impact net d'impôts de 9 millions d'euros. Les montants au 31 décembre 2003 concernent notamment les risques liés aux incertitudes du transport de minerai au Gabon.

15.6 Grands contentieux

Les provisions pour grands contentieux liées à l'acquisition de Comilog SA en 1996-1997 sont demeurées inchangées (12 millions d'euros), le groupe estimant qu'elles devraient être suffisantes pour faire face à l'ensemble des contentieux concernés.

15.7 Risques environnementaux et remise en état des sites

Les risques environnementaux provisionnés au 31 décembre 2003 pour 64 millions d'euros se répartissent entre la branche Nickel (14 millions d'euros) et la branche Manganèse (50 millions d'euros).

Ils concernent exclusivement la société Le Nickel-SLN pour la branche Nickel, au travers de provisions pour réhabilitation des sites miniers dont 2 millions d'euros avaient été provisionnés au 31 décembre 2002 en application du règlement CRC 2000-06.

Au niveau de la branche Manganèse, des provisions ont été constituées afin de tenir les engagements en matière environnementale suivant les dispositions ou obligations réglementaires légales. À Marietta aux États-Unis les provisions couvrent les risques et litiges relatifs notamment aux bassins de décantation et à des dispositions environnementales (air/eau) et à Boulogne-sur-Mer des provisions ont été constituées afin de prendre en compte les obligations réglementaires et implicites de démolition et de remise en état du site. Ces provisions ont été évaluées sur la base du rapport d'expert et d'analyses techniques.

15.8 Autres risques et charges

Les autres provisions réparties dans l'ensemble des trois branches couvrent divers risques dont le contrôle fiscal de Comilog SA (10 millions d'euros) et les coûts de fermeture de Boulogne-sur-Mer (10 millions d'euros). La provision technique de réassurance d'Eras SA (branche Holding et divers) figurant en autres provisions a également été retraitée conformément à ce règlement au 31 décembre 2002, son impact net d'impôts était de 14 millions d'euros.

15.9 Impôts différés nets

(en millions d'euros)	31.12.2003	31.12.2002	31.12.2001
Retraitements des écritures de nature fiscale	89	100	105
Différence entre les valeurs fiscales et consolidées des immobilisations	28	28	26
Autres différences temporaires	42	51	43
Autres	1	1	5
Provisions pour impôts différés	160	180	179
Différences temporaires	40	72	101
Reports fiscaux déficitaires	4	18	12
Élimination des résultats sur cessions internes	20	10	12
Autres	2	-	1
Impôts différés actifs	66	100	126
TOTAL	94	80	53
Actifs d'impôts différés non comptabilisés	126	74	70

Le périmètre d'intégration fiscale en France regroupe les sociétés consolidées Eramet SA, Erasteel SA, Erasteel Commentry, Erasteel Champagnole, Eramet Alliages, Aubert & Duval Holding, Aubert & Duval Alliages, Aubert & Duval Fortech, Aubert & Duval Tecphy, Sima, Eramet Holding Nickel et Eramet Holding Manganèse. En 2003, 22 millions d'euros d'impôts différés sur les déficits fiscaux activés ont été entièrement dépréciés. Le groupe possède une créance d'impôts sur les bénéfices de 3 millions d'euros. Les déficits fiscaux de l'exercice 2003 qui représentent 14 millions d'euros n'ont pas fait l'objet d'une activation d'impôts différés. Les impôts différés nets ressortent à 11 millions d'euros (12 millions d'euros au 31 décembre 2002) dont 29 millions d'euros de passif et 18 millions d'euros d'actif.

Les variations des impôts différés nets s'analysent :

(en millions d'euros)	Passif	Actif	Nets 2003	Nets 2002	Nets 2001
Au 1^{er} janvier	180	100	80	53	62
Évolution du périmètre			-	14	(3)
Impôts différés résultats	(11)	(21)	10	14	(5)
Écarts de conversion et autres mouvements	(9)	(13)	4	(1)	(1)
À la clôture	160	66	94	80	53

15.10 Litiges en cours

La société Comilog SA fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les années 1998 à 2001. Les avis de redressement reçus par la compagnie se montent à 31 milliards de francs CFA (47 millions d'euros) et sont entièrement contestés par la société. Comilog SA a engagé un recours et s'appuyant sur l'article 13 de sa convention d'établissement a demandé la nomination d'un expert. Une provision de 10 millions d'euros est inscrite au bilan au 31 décembre 2003.

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre fait exceptionnel ou litige susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, le résultat ou le patrimoine de la société ou du groupe.

Note 16. Emprunts et dettes financières

16.1 Par nature

(en millions d'euros)	31.12.2003	31.12.2002	31.12.2001
Emprunts auprès des établissements de crédit	298	260	412
Découverts bancaires et banques créditrices	76	140	210
Dettes financières de crédit-bail	7	8	10
Autres emprunts et dettes financières	14	27	57
TOTAL	395	435	689

16.2 Par devise

(en millions d'euros)	31.12.2003	31.12.2002	31.12.2001
Euro	294	318	450
Dollar américain	50	66	185
Franc CFA	24	27	25
Livre sterling	12	12	16
Autres devises	15	12	13
TOTAL	395	435	689

16.3 Par taux d'intérêt

(en millions d'euros)	31.12.2003	31.12.2002
Sans intérêts	11	11
Taux d'intérêt fixes	32	42
Taux d'intérêt variables	352	382
TOTAL	395	435

16.4 Par échéance

(en millions d'euros)	31.12.2003	31.12.2002	31.12.2001
À moins de 1 an	186	198	530
De 1 à 5 ans	194	212	100
À plus de 5 ans	15	25	59
TOTAL	395	435	689

Eramet SA bénéficie de lignes de crédit confirmées à moyen ou long terme. Le solde non utilisé de ces lignes de crédit à la date de clôture permettrait au groupe de refinancer à plus d'un an ses dettes à court terme.

	31.12.2003	31.12.2002	31.12.2001
Lignes de crédit non utilisées	299	120	203

16.5 Endettement financier net

(en millions d'euros)	31.12.2003	31.12.2002	31.12.2001
Emprunts et dettes financières	(395)	(435)	(689)
Valeurs mobilières de placement	394	308	357
Disponibilités	68	56	64
Actifs financiers divers	1		14
TOTAL	68	(71)	(254)

Note 17. Dettes fournisseurs et autres dettes

17.1 Par nature

(en millions d'euros)	31.12.2003	31.12.2002	31.12.2001
Dettes fournisseurs	167	209	271
Dettes fiscales et sociales	137	127	133
Dettes d'impôts sur les bénéfices	53	20	11
Autres dettes d'exploitation	66	114	76
Dettes d'immobilisations	64	32	26
Dettes d'associés - dividendes	3	3	3
Produits constatés d'avance	2	1	8
Subventions d'investissement	2	2	3
Indemnité minière Poum/Koniambo	109	120	126
TOTAL	603	628	657

17.2 Variation de l'exercice

(en millions d'euros)	Exercices au 31 décembre		
	2003	2002	2001
À l'ouverture	628	657	705
Évolution du périmètre	(10)	12	3
Mouvements de fonds de roulement	11	(16)	(61)
Écarts de conversion et autres mouvements	(26)	(25)	10
À la clôture	603	628	657

Les mouvements de périmètre concernent la société Sadaci (branche Manganèse) cédée au début de l'exercice.

Toutes les dettes sont à moins d'un an d'échéance à l'exception de l'indemnité minière Poum/Koniambo dont l'échéancier est détaillé en note 22 - Dossier minier calédonien.

Note 18. Chiffre d'affaires

(en millions d'euros)	Exercices au 31 décembre		
	2003	2002	2001
Ventes de produits	1 952	2 047	2 151
Prestations de services	38	49	77
TOTAL	1 990	2 096	2 228

Note 19. Résultat financier

(en millions d'euros)	Exercices au 31 décembre		
	2003	2002	2001
Produits des participations ou dividendes	-	-	1
Produits nets des valeurs mobilières de placement	8	31	-
Différences nettes de conversion	(9)	5	-
Amortissements et provisions financiers nets	(1)	5	-
Intérêts financiers nets	(21)	(27)	(19)
TOTAL	(23)	14	(18)

Les produits nets des valeurs mobilières de placement incluent les plus-values de cessions réalisées par la société Le Nickel-SLN pour 7 millions d'euros (Eramet et société Le Nickel pour 28 millions d'euros en 2002).

Note 20. Résultat exceptionnel

(en millions d'euros)	Exercices au 31 décembre		
	2003	2002	2001
Résultats sur cessions d'éléments de l'actif	35	(4)	-
Restructurations et plans sociaux	(154)	(6)	(2)
Dépréciations d'éléments de l'actif	(34)	-	-
Autres éléments exceptionnels nets	(3)	(6)	(65)
TOTAL	(156)	(16)	(67)

Les cessions d'actifs incluent notamment les ventes de l'ancien siège social de Sima à Neuilly-sur-Seine (21 millions d'euros) et de l'activité Noir de Carbone (18 millions d'euros).

Les différents plans sociaux annoncés et engagés en France, en Belgique et en Norvège ont conduit à constater des provisions à hauteur de 74 millions d'euros. Les actifs non utilisés dans les branches Alliages et Manganèse ont été totalement dépréciés à hauteur de 55 millions d'euros. Les coûts nets de fermeture et de remise en état des sites ont fait l'objet d'une provision de 34 millions d'euros.

Les performances industrielles futures estimées ont fait l'objet d'une revue sur les principaux sites. Elle a conduit à constituer une provision de 34 millions d'euros dans la branche Manganèse afin de ramener la valeur des immobilisations à leur juste valeur.

Note 21. Impôts sur les résultats

21.1 Par nature

(en millions d'euros)	Exercices au 31 décembre		
	2003	2002	2001
Impôts courants	(65)	(8)	(14)
Impôts différés	(10)	(14)	5
Impôts sur les distributions	-	-	(1)
TOTAL	(75)	(22)	(10)

21.2 Taux effectif d'impôt

(en millions d'euros)	Exercices au 31 décembre		
	2003	2002	2001
Résultat courant des sociétés intégrées	111	63	78
Résultats exceptionnels des sociétés intégrées	(156)	(16)	(67)
Résultat net avant impôts des sociétés intégrées	(45)	47	11
Taux courant d'imposition en France (en pourcentage)	33,33	33,33	33,33
Charge d'impôt théorique	15	(16)	(4)
Effets sur l'impôt théorique :			
- des différences définitives entre le résultat comptable et le résultat taxable	4	14	12
- des contributions additionnelles en France	1	1	-
- du différentiel de taux courant des pays étrangers	2	1	-
- de taux d'impôt réduits	-	2	1
- de crédits d'impôt	1	1	1
- des actifs d'impôts différés non reconnus ou limités	(95)	(25)	(19)
- des éléments divers	(3)		(1)
Charge d'impôt réelle	(75)	(22)	(10)
Taux effectif d'impôt (en pourcentage)	n/a	46	98

Les actifs d'impôts différés non reconnus ou limités concernent principalement les déficits fiscaux non activés de l'exercice 2003 de l'intégration fiscale en France (note 15.9) et des sociétés de la branche Manganèse (Comilog SA, Erachem Comilog Europe et Eramet Marietta Inc. pour l'essentiel), ainsi que des provisions sur des impôts différés actifs reconnus antérieurement (Comilog SA, Erachem Comilog Europe et Aubert & Duval Tecphy notamment).

Note 22. Dossier minier calédonien

Le dossier minier calédonien qui a fortement mobilisé de 1996 à 1998 la direction de la société Le Nickel-SLN et celle du groupe, compte tenu de l'enjeu considérable qu'il représentait, a connu une issue satisfaisante en 1998.

Ce dossier trouvait son origine dans la revendication de la SMSP, exploitant minier calédonien contrôlé par la Province du Nord, associée au producteur de nickel canadien Falconbridge, l'un des principaux concurrents mondiaux d'Eramet, sur une partie des réserves minières de la société Le Nickel-SLN afin d'assurer l'approvisionnement d'une nouvelle usine à construire dans la Province du Nord.

L'accord trouvé en février 1998 avec les pouvoirs publics prévoit un échange de droits miniers en cas de construction effective de l'usine du nord, la SMSP recevant le massif de Koniambo, beaucoup plus riche, qui appartenait à la société Le Nickel-SLN et cette dernière celui, plus pauvre, de Poum, propriété de la SMSP. Cet échange s'accompagne d'une indemnité versée par l'État et destinée à compenser l'incidence de la différence de réserves entre les deux gisements sur l'activité de la société Le Nickel-SLN et d'Eramet.

- La première étape de l'accord a été réalisée au second semestre 1998 :
 - la société Le Nickel-SLN et la SMSP ont cédé leurs droits miniers sur Koniambo et Poum respectivement à l'entité indépendante, la SAS Poum/Koniambo, chargée de les détenir jusqu'à leur dévolution définitive. S'agissant de la cession de Koniambo, dont le prix de vente brut s'élève à 8 millions d'euros, l'opération est enregistrée dans le résultat exceptionnel de l'exercice,
 - l'indemnité, fixée après évaluation par les banques conseils du groupe et de l'État, à 152 millions d'euros (125 millions d'euros pour la société Le Nickel-SLN et 27 millions d'euros pour Eramet) nets d'impôts, a été versée aux deux sociétés.
- La seconde étape interviendra dès que la construction de l'usine du Nord sera engagée par les promoteurs – pour autant que cela ait lieu avant janvier 2006. La SAS Poum/Koniambo cédera alors Poum et Koniambo à la société Le Nickel-SLN et à la SMSP respectivement et la totalité de l'indemnité perçue par la société Le Nickel-SLN et Eramet sera définitivement acquise.

Cette seconde étape pourrait éventuellement être anticipée en ce qui concerne Eramet et la société Le Nickel-SLN puisque cette dernière aura l'option à compter de fin 2002 de renoncer définitivement à la restitution du gisement de Koniambo, l'indemnité reçue étant dès lors totalement acquise.

- Au cas où les promoteurs de l'usine du Nord, Falconbridge et la SMSP, renonceraient à leur projet, ou si la réalisation n'en était pas engagée d'ici à janvier 2006, les gisements de Poum et Koniambo seraient restitués respectivement à la SMSP et à la société Le Nickel-SLN.

Eramet et la société Le Nickel-SLN auraient alors l'obligation de reverser à l'État la partie non acquise de l'indemnité, majorée des intérêts courus sur la période écoulée depuis son versement. Cette partie non acquise, qui s'élève à 109 millions d'euros au total au 31 décembre 2003, diminue progressivement afin de compenser l'immobilisation ainsi subie. Elle serait réduite à 92 millions d'euros si la restitution avait lieu à l'échéance ultime de janvier 2006.

Indemnité à reverser* (en millions d'euros)			
	Société Le Nickel-SLN	Eramet SA	Total
Décembre 2003	94	15	109
Septembre 2004	88	14	102
Septembre 2005	80	12	92

* Hors intérêts financiers provisionnés au bilan.

Note 23. Engagements hors bilan

(en millions d'euros)

	31.12.2003	31.12.2002	31.12.2001
Engagements donnés			
Avals, cautions et garanties	123	85	85
Sûretés réelles	151	146	153
Engagements reçus			
Avals, cautions et garanties	10	5	3
Sûretés réelles	néant	néant	néant
Lignes de crédit	305	128	88

Le tableau ci-dessus ne comprend pas les commandes courantes de l'activité (commandes reçues de clients ou passées aux fournisseurs), les commandes d'immobilisations ne concernant que les investissements courants ni les engagements résultant de pactes d'actionnaires au sein de société non détenues à 100 % (engagements réciproques d'achat d'intérêts minoritaires intragroupe estimés sur la base des situations nettes comptables à environ 60 millions d'euros). Les engagements sur les commandes d'immobilisations liées aux projets d'investissements stratégiques (définis dans la note 6.3) représentent 125 millions d'euros.

À la suite de l'augmentation de capital de Comilog SA fin 2002, l'État gabonais pourra exercer le rachat de 75 302 actions représentant 3,23 % du capital au prix de souscription avant fin 2005.

Risques de taux

Eramet couvre en partie son exposition au risque de taux d'intérêts, essentiellement de son endettement financier, par l'intermédiaire de swaps de taux EURIBOR 3 mois contre des taux variables et fixes de durées variables entre 3 mois et 3 ans. Ce dispositif est reconstitué chaque année et l'intégralité des écarts dénoués est passée en résultat financier de la période.

(en millions d'euros)	2004	2005	2006
Encours couverts	80	60	20
Taux maximum	3,97	3,94	3,94

Risques de change

Les couvertures de change portent en quasi-totalité sur le dollar américain et sont destinées à couvrir la position présente et future du groupe, structurellement longue.

Au 31 décembre 2003, les couvertures totales en dollar s'élevaient à 870 millions de dollars (au 31 décembre 2002 : 446 millions de dollars), sous forme de ventes à terme, de tunnels ou d'options de vente au cours moyen minimum de 1,1421 EUR/USD (au 31 décembre 2002 : 0,9326 EUR/USD). Les couvertures sont destinées à protéger une partie des flux futurs du groupe, principalement les opérations commerciales de l'exercice 2004 (755 millions de dollars). Les couvertures plus longues concernent les branches Alliages et Nickel pour les opérations des années 2005 à 2007 (115 millions de dollars), adossées à des contrats long terme.

Note 24. Rémunération des organes d'administration et de direction

(en millions d'euros)	Exercices au 31 décembre		
	2003	2002	2001
Rémunération des 10 personnes les mieux rémunérées	2,4	2,4	2,1
Jetons de présence versés aux administrateurs	0,1	0,1	0,1
TOTAL	2,5	2,5	2,2

Ces rémunérations ne concernent que la société mère, Eramet SA.

Note 25. Effectif et charges de personnel

25.1 Effectif moyen par secteur d'activité

	Exercices au 31 décembre		
	2003	2002	2001
Alliages	5 021	5 069	5 503
Nickel	2 395	2 356	2 342
Manganèse	6 115	5 174	5 292
Holding et divers	81	74	74
TOTAL	13 612	12 673	13 211

25.2 Effectifs de clôture par secteur d'activité

	31.12.2003	31.12.2002	31.12.2001
Alliages	4 924	5 157	5 509
Nickel	2 451	2 363	2 333
Manganèse	5 415	7 060	5 322
Holding et divers	88	74	74
TOTAL	12 878	14 654	12 238

25.3 Charges de personnel par nature

	Exercices au 31 décembre		
	2003	2002	2001
Salaires et traitements	(329)	(349)	(358)
Intéressements et participations	(11)	(8)	(10)
Cotisations aux régimes de retraite et assimilés*	(10)	(11)	(1)
Autres charges sociales	(136)	(136)	(140)
TOTAL	(486)	(504)	(509)
* dont dotation (ou reprise) nette aux provisions pour retraite et assimilés	(9)	(8)	(1)
Charges de personnel – compte de résultat	(477)	(496)	(508)
Masse salariale sur le chiffre d'affaires	24 %	24 %	23 %
Coût moyen du personnel	(36)	(40)	(39)

Note 26. Événements postérieurs à la clôture

À la connaissance de la société, il n'existe aucun événement postérieur.

Note 27. Informations sectorielles

(en millions d'euros)	Exercices au 31 décembre		
	2003	2002	2001
Chiffre d'affaires			
Par branche			
Nickel	610	501	485
Alliages	616	720	827
Manganèse	769	879	920
Holding et divers	(5)	(4)	(4)
Par zone géographique (destination des ventes)			
France	337	401	387
Europe hors France	654	690	780
Amérique du Nord	407	526	603
Asie	500	412	375
Autres zones	92	67	83
TOTAL	1 990	2 096	2 228

Note 27. Informations sectorielles (suite)

(en millions d'euros)	Exercices au 31 décembre		
	2003	2002	2001
Résultat d'exploitation			
Par branche			
Nickel	160	73	41
Alliages	(26)	1	67
Manganèse	9	(20)	(3)
Holding et divers	(9)	(5)	(9)
TOTAL	134	49	96
Marge brute d'autofinancement			
Par branche			
Nickel	165	108	85
Alliages	(16)	32	80
Manganèse	60	27	43
Holding et divers	(4)	20	3
TOTAL	205	187	211
Actif immobilisé			
Par branche			
Nickel	311	245	246
Alliages	289	282	268
Manganèse	449	637	662
Holding et divers	17	17	30
TOTAL	1 066	1 181	1 206
Investissements industriels			
Par branche			
Nickel	104	40	36
Alliages	60	41	36
Manganèse	35	46	93
Holding et divers	-	1	-
TOTAL	199	128	165
Effectif moyen des sociétés consolidées par intégration globale			
Par branche			
Nickel	2 395	2 356	2 342
Alliages	5 021	5 069	5 503
Manganèse	6 115	5 174	5 292
Holding et divers	81	74	74
TOTAL	13 612	12 673	13 211

5.1.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2003 – Exercice clos au 31 décembre 2003

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Eramet relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2003, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235, 2^o alinéa, du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi sur la sécurité financière du 1^{er} août 2003 et applicables pour la première fois à cet exercice, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué en note 20 de l'annexe aux comptes consolidés, votre société a constaté au 31 décembre 2003 les provisions suivantes :

- provisions pour plans sociaux à hauteur de 74 M ,
- provisions pour dépréciation des actifs non utilisés à hauteur de 55 M ,
- provisions pour coûts de fermeture et remise en état de sites à hauteur de 34 M ,
- provisions permettant de ramener les immobilisations à leur juste valeur à hauteur de 34 M .

Conformément à la norme professionnelle française applicable aux estimations comptables, nous avons notamment : pour ce qui concerne les provisions pour dépréciation d'actifs, apprécié les données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations, revu les calculs effectués par la société et examiné la procédure d'approbation de ces estimations par la Direction,

s'agissant des provisions pour risques, apprécié les bases sur lesquelles ces provisions ont été constituées, revu les informations relatives à ces risques contenues dans l'annexe aux comptes consolidés et examiné la procédure d'appréciation de ces estimations par la Direction.

Nous avons sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations que nous avons portées sur ces éléments s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit qui porte sur les comptes consolidés pris dans leur ensemble, et contribuent à la formation de l'opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Le 23 avril 2004

DELOITTE TOUCHE TOHMATSU
Nicholas L.E. ROLT

ERNST & YOUNG
François CARREGA

5.1.3 Comptes sociaux Eramet 2003

5.1.3.1 Compte de résultat

(en milliers d'euros)

	31.12.2003	31.12.2002	31.12.2001
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Ventes	611 598	497 810	472 000
Produits des activités annexes	46 813	45 348	40 967
Sous-total A - Montant net du chiffre d'affaires	658 411	543 158	512 967
Production stockée (déstockée)	2 428	1 251	2 683
Production immobilisée	15	27	17
Subventions d'exploitation	8	30	9
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	2 906	3 154	1 544
Autres produits	162	195	23
Sous-total B	5 519	4 657	4 276
TOTAL (A + B)	663 930	547 815	517 243
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises	507 668	389 600	342 884
Variations de stocks	(37 365)	(4 573)	15 541
Achats de matières premières et autres approvisionnements	102 027	78 148	82 387
Variations de stocks	(5 604)	1 694	2 393
Autres achats et charges externes	44 184	43 953	43 197
Impôts, taxes et versements assimilés	2 971	3 030	2 756
Salaires et traitements	16 863	18 038	14 208
Charges sociales	8 261	7 341	6 733
Dotations aux amortissements	3 893	4 212	4 121
Dotations aux provisions sur actif circulant	874	523	1 155
Dotations aux provisions pour risques et charges	6 013	1 198	468
Autres charges	712	251	222
TOTAL	650 497	543 415	516 065
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	13 433	4 400	1 178
RÉSULTAT FINANCIER	(154 692)	9 780	19 042
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	(141 259)	14 180	20 220
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	3 068	1 757	226 196
Participation et intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise	(1 149)	(515)	(717)
Impôts sur les bénéfices	(23 212)	291	1 187
RÉSULTAT NET	(162 552)	15 713	246 886

5.1.3.2 Bilan

			31.12.2003	31.12.2002	31.12.2001
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net	Net
Actif (en milliers d'euros)					
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	2 046	1 927	119	267	399
Fonds commercial	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0
Immobilisations en cours	267	86	181	143	143
Avances et acomptes	0	0	0	0	0
Sous-total	2 313	2 013	300	410	542
Immobilisations corporelles					
Terrains	1 131	0	1 131	1 131	1 131
Constructions	17 031	9 922	7 109	7 721	8 399
Installations techniques, matériel et outillage industriels	39 348	35 311	4 037	4 281	4 557
Autres	5 076	2 867	2 209	2 283	1 790
Immobilisations en cours	54	0	54	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0	0
Sous-total	62 640	48 100	14 540	15 416	15 877
Immobilisations financières					
Participations	950 499	230 354	720 145	934 036	871 055
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0	0
Titres de l'activité du portefeuille	0	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	24 978	4 260	20 718	12 806	18 812
Autres	4 246	3 350	896	72	72
Sous-total	979 723	237 964	741 759	946 914	889 939
TOTAL	1 044 676	288 077	756 599	962 740	906 358
ACTIF CIRCULANT					
Stock et en-cours					
Matières premières	23 126	551	22 575	17 522	19 379
Autres approvisionnements	2 702	0	2 702	2 189	1 952
En-cours de production	5 746	0	5 746	5 033	5 677
Produits intermédiaires et finis	11 552	71	11 481	9 829	7 942
Marchandises	66 260	0	66 260	28 895	24 322
Avances et acomptes versés sur commandes	2 714	0	2 714	681	905
Créances d'exploitation					
Créances clients et comptes rattachés	58 552	0	58 552	50 226	41 762
Autres	525	0	525	291	153
Créances diverses	14 757	0	14 757	27 579	16 296
Capital souscrit-appelé, non versé	0	0	0	0	0
Comptes courants groupe	145 338		145 338	0	44 521
Disponibilités	958	0	958	92 835	185 085
COMPTES DE RÉGULARISATION					
Charges constatées d'avance	33	0	33	315	331
TOTAL	332 263	622	331 641	235 395	348 325
Charges à répartir sur plusieurs exercices	1 598		1 598	110	120
Écarts de conversion actif	5 580	0	5 580	1 777	3 649
TOTAL GÉNÉRAL	1 384 117	288 699	1 095 418	1 200 022	1 258 452

	31.12.2003	31.12.2002	31.12.2001
Passif (en milliers d'euros)	avant répartition		
CAPITAUX PROPRES			
Capital	78 012	76 397	75 406
Primes d'émission, de fusion, d'apport	212 323	203 920	194 413
Réserve légale	7 640	7 541	7 531
Réserves réglementées	54 888	54 888	54 888
Autres réserves	199 708	199 708	199 708
Report à nouveau	239 629	248 514	29 203
Résultat de l'exercice	(162 552)	15 712	246 886
Sous-total : situation nette	629 648	806 680	808 035
Subventions d'investissement	68	89	110
Provisions réglementées	42 895	44 148	44 545
TOTAL	672 611	850 917	852 690
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques	2 840	2 840	3 440
Provisions pour charges	9 195	3 283	3 031
TOTAL	12 035	6 123	6 471
DETTES			
Dettes financières			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	213 305	123 956	209 920
Emprunts et dettes financières divers	11 430	23 956	92 898
Comptes courants groupe	65 391	71 657	49
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	93	18	0
Dettes d'exploitation			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	88 699	68 303	50 947
Dettes fiscales et sociales	7 152	8 586	5 975
Autres	0	0	0
Dettes diverses			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	280	570	722
Dettes fiscales (impôts sur les bénéfices)	0	0	0
Autres	2 669	26 134	14 223
Comptes de régularisation			
Produits constatés d'avance	14 750	16 625	17 775
TOTAL	403 769	339 805	392 509
Écarts de conversion passif	7 003	3 177	6 782
TOTAL GÉNÉRAL	1 095 418	1 200 022	1 258 452

5.1.3.3 Annexes aux comptes sociaux

Faits caractéristiques de l'exercice

Le chiffre d'affaires de l'exercice est en augmentation de 23 % dû à un effet tonnage vendu (1,50 %), mais surtout à une augmentation très favorable des prix du nickel en USD (cours LME : + 42 % par rapport à 2002).

Les restructurations engagées dans les branches Alliages et Manganèse ont conduit à constater des pertes significatives dans les filiales du groupe SIMA et COMILOG. Des provisions pour dépréciation de titres de 213 millions d'euros ont été constatées au niveau d'Eramet afin de tenir compte de ces résultats.

Une nouvelle convention d'intégration fiscale a été mise en place entre Eramet et ses filiales intégrées fiscalement. D'autre part, la situation fiscale déficitaire a conduit à annuler les reports déficitaires antérieurement portés à l'actif pour un montant de 28 millions d'euros.

En août 2003, afin de restructurer l'endettement du groupe, Eramet a mis en place un crédit syndiqué pour un montant total de 280 millions d'euros. Un montant de 50 millions d'euros est utilisé au 31 décembre 2003.

La société a procédé au rachat de ses propres actions pour un montant de 178 millions d'euros. Eu égard aux objectifs formulés dans la note d'information publiée le 02.07.1999, les 556 826 actions détenues au 31.12.2003 ont été comptabilisées en immobilisations financières.

Principes, règles et méthodes comptables

Rappel des principes

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables, indépendance des exercices et selon les règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice 2003.

Règles et méthodes appliquées aux différents postes du bilan et du compte de résultat

Immobilisations corporelles et incorporelles

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine de la société et tient compte des frais nécessaires à leur mise en état d'utilisation. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation.

Les immobilisations non utilisées ou dont la valeur vénale est inférieure à la valeur comptable sont, en règle générale, dépréciées par dotations exceptionnelles aux amortissements ou aux provisions.

L'amortissement économiquement justifié est l'amortissement linéaire.

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles sont, sauf cas exceptionnel, les suivantes :

- constructions : entre 20 et 30 ans,
- installations techniques : entre 12 et 20 ans,
- matériel et outillage : entre 3 et 10 ans,
- installations, agencements et aménagements : entre 5 et 10 ans,
- matériel de transport : entre 5 et 8 ans,
- matériel de bureau, informatique et mobilier : entre 3 et 8 ans.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Les prêts sont inscrits à leur valeur nominale. Les titres sont estimés à leur valeur d'usage, qui tient compte à la fois de la valeur d'actif net et des perspectives de rentabilité. Lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks de produits nickelifères sont évalués au prix de revient calculé selon la méthode « premier entré, premier sorti ». Lorsque la valeur ainsi obtenue est supérieure à la valeur de réalisation nette (prix de vente moins frais de vente), il est pratiqué une provision correspondant à cette différence.

Les matières consommables sont évaluées au prix de revient calculé selon la méthode du prix moyen pondéré.

Créances et dettes

Les créances et les dettes en devises sont revalorisées au cours du dernier jour de l'exercice, ou au cours de couverture à terme, le cas échéant.

Les pertes ou gains latents de change résultant des revalorisations au cours du dernier jour sont portés au bilan en compte « Écarts de conversion ». Les pertes latentes font l'objet d'une provision pour risques et charges.

Les provisions pour dépréciation des créances clients sont évaluées client par client en fonction du risque estimé.

Valeurs mobilières de placement

Elles sont valorisées au coût d'acquisition et font l'objet de provisions pour dépréciation si leur valeur liquidative est inférieure. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Provisions pour risques et charges

Elles tiennent compte de l'ensemble des risques et charges connus jusqu'à l'établissement définitif des comptes.

Les indemnités à régler dans le cadre des différentes conventions en matière d'indemnités de départ à la retraite ont été provisionnées pour la fraction non couverte par les compagnies d'assurance ou excédant la dette certaine lorsque la gestion des prestations est interne.

Elles sont, dans ce cas, calculées à partir des données d'ancienneté, de rémunération à la date de clôture et en tenant compte de la probabilité, pour les salariés, d'être présents à l'âge du départ à la retraite.

5.1.3.3.1 Notes annexes

Note 1. Immobilisations

	Valeurs d'acquisition			31.12.2003
	01.01.2003	Acquisitions	Cessions, mises hors service et régularisations	
(en milliers d'euros)				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	1 963	131	(48)	2 046
Immobilisations en cours	143	124		267
Sous-total	2 106	255	(48)	2 313
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 131	0	0	1 131
Constructions	16 972	59	0	17 031
Installations techniques, matériel et outillage industriels	38 485	895	(32)	39 348
Autres	4 625	453	(2)	5 076
Immobilisations en cours	0	54		54
Sous-total	61 213	1 461	(34)	62 640
Immobilisations financières				
Participations	950 499	0	0	950 499
Autres titres immobilisés	24 800	178	0	24 978
Autres	3 422	824	0	4 246
Sous-total	978 721	1 002	0	979 723
TOTAL	1 042 040	2 718	(82)	1 044 676

	Amortissements et provisions				Valeurs nettes	
	01.01.2003	Dotations aux amortissements	Dotations et reprises de provisions	Cessions, mises hors service et régularisations	31.12.2003	31.12.2003
(en milliers d'euros)						
Immobilisations incorporelles						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	1 696	279	0	(48)	1 927	119
Immobilisations en cours	0	86			86	181
Sous-total	1 696	365	0	(48)	2 013	300
Immobilisations corporelles						
Terrains	0	0	0	0	0	1 131
Constructions	9 251	671	0	0	9 922	7 109
Installations techniques, matériel et outillage industriels	34 204	2 372	(1 233)	(32)	35 311	4 037
Autres	2 342	527	0	(2)	2 867	2 209
Sous-total	45 797	3 570	(1 233)	(34)	48 100	14 540
Immobilisations financières						
Participations	16 463	0	213 891	0	230 354	720 145
Autres titres immobilisés	11 994	0	15	(7 749)	4 260	20 718
Autres	3 350	0	0	0	3 350	896
Sous-total	31 807	0	213 906	(7 749)	237 964	741 759
TOTAL	79 300	3 935	212 673	(7 831)	288 077	756 599

Note 2. État des échéances des créances

(en milliers d'euros)	Montant brut	À 1 an au plus	À plus de 1 an
Créances rattachées à des participations	0	0	
Autres immobilisations financières	4 246	4 246	0
Créances clients et comptes rattachés	58 552	58 552	0
Autres	525	525	0
Créances diverses	14 757	14 757	0
Capital souscrit-appelé, non versé	0	0	0
Charges constatées d'avance	33	33	0
TOTAL	78 113	78 113	0

Note 3. Disponibilité

Uniquement composée de comptes bancaires débiteurs.

Note 4. Comptes de régularisation actif et produits à recevoir

(en milliers d'euros)	Montant brut
Créances clients et comptes rattachés	0
Autres créances d'exploitation	525
Créances diverses	14 756
Valeurs mobilières de placement	0
Disponibilités	0
Charges constatées d'avance	33
Charges à répartir ⁽¹⁾	1 598
Écarts de conversion actif	5 580
TOTAL	22 492

(1) Dont 1 517 milliers d'euros de frais d'émissions d'emprunts amortis sur la durée d'emprunt.

Note 5. Situation nette

(en milliers d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total	Répartition par action en euros
Situation nette au 31 décembre 2001	24 723 360	75 406	485 743	246 886	808 035	32,68
Distribution de dividendes	0	0	0	(17 078)	(17 078)	
Affectation au report à nouveau et aux réserves	0	0	228 818	(228 818)	0	
Augmentations de capital en espèces	350	1	10	0	11	
Augmentations de capital par incorporation de réserves	0	0	0	0	0	
Apport en numéraire	0	0	0	0	0	
Dividendes en actions	324 333	990	0	(990)	0	
Augmentations de capital en nature	0	0	0	0	0	
Résultat de l'exercice 2002				15 712	15 712	
Situation nette au 31 décembre 2002	25 048 043	76 397	714 571	15 712	806 680	32,21
Distribution de dividendes			(24 498)	0	(24 498)	
Affectation au report à nouveau et aux réserves			15 712	(15 712)	0	
Augmentations de capital en espèces	3 300	10	99		109	
Augmentations de capital par incorporation de réserves		0	0		0	
Apport en numéraire	0	0	0		0	
Dividendes en actions	526 231	1 605	8 304	0	9 909	
Résultat de l'exercice 2003				(162 552)	(162 552)	
Situation nette au 31 décembre 2003	25 577 574	78 012	714 188	(162 552)	629 648	24,62

Le capital est réparti comme suit :

	2003	2002
AREVA	26,42	26,28
SORAM/CEIR	40,53	40,68
STCPI	5,17	5,15
DIVERS	27,88	27,89
TOTAL	100 %	100 %

Au 31 décembre 2003, le nombre d'actions propres s'élève à 556 826.

Note 6. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant

(en milliers d'euros)	01.01.2003	Dotations	Reprises	31.12.2003
Matières premières	0			0
Autres approvisionnements	513	551	(513)	551
Produits intermédiaires et finis	8	79	(16)	71
Créances clients et comptes rattachés	383	0	(383)	0
Créances diverses	0		0	0
TOTAL	904	630	(912)	622

Note 7. Provisions passif

(en milliers d'euros)	01.01.2003	Dotations	Reprises	31.12.2003
Provisions pour hausse des prix	39 085			39 085
Amortissements dérogatoires	5 063	282	(1 535)	3 810
Provisions pour reconstitution de gisements miniers				
Total provisions réglementées	44 148	282	(1 535)	42 895
Pertes de change				
Personnel ⁽¹⁾	2 701	5 029		7 730
Grosses réparations	582	391	(101)	872
Risques sectoriels				
Impôts	2 840			2 840
Autres provisions pour risques		593		593
Autres provisions pour charges				
Total provisions pour risques et charges	6 123	6 013	(101)	12 035
TOTAL PROVISIONS PASSIF	50 271	6 295	(1 636)	54 930

(1) Dont provisions pour « Congés Médailles » de 1,7 million d'euros.

Note 8. État des échéances des dettes

(en milliers d'euros)

	Montant net	À 1 an au plus	À plus de 1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	213 305	129 571	83 734	
Emprunts et dettes financières divers	76 821	73 935	2 886	0
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	93	93		
Fournisseurs et comptes rattachés	88 699	88 699		
Dettes fiscales et sociales	7 152	7 152		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	280	280		
Autres dettes diverses	2 669	2 669		
Produits constatés d'avance	14 750	1 950	12 800	0
TOTAL	403 769	304 349	99 420	0

Note 9. Comptes de régularisation passif et charges à payer

(en milliers d'euros)

	Montant net
Emprunts et dettes financières divers	3 138
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 856
Dettes fiscales et sociales	5 512
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	213
Autres dettes diverses	1 811
Produits constatés d'avance – Poum/Koniambo	14 750
Écarts de conversion passif	7 003
TOTAL	48 284

Note 10. Éléments concernant les entreprises liées

(en milliers d'euros)

	Montant net
Bilan	
Participations	950 499
Créances clients et comptes rattachés	2 200
Créances diverses	11
Créances financières	145 291
Emprunts et dettes financières divers	73 251
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	76 800
Autres dettes	459
Compte de résultat	
Produits financiers	59 761
Charges financières	2 642

Note 11. Chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	Total	France	Étranger
Ventes	611 598	44 146	567 452
Produits des activités annexes	46 813	12 333	34 480
CHIFFRE D'AFFAIRES	658 411	56 479	601 932

Note 12. Résultat financier

(en milliers d'euros)	2003	2002
Participations	59 761	18 041
Autres dividendes et intérêts	182	1 027
Reprises sur provisions	7 749	
Différences de change	16 548	12 276
Produits nets sur cessions de VMP		21 546
Produits financiers	84 240	52 890
Dotations aux amortissements et provisions ⁽¹⁾	213 906	22 446
Intérêts et charges assimilées	7 718	10 332
Différences de change	17 308	10 332
Charges financières	238 932	43 110
Résultat financier	(154 692)	9 780

(1) Dont provision pour dépréciations :

Titres EHM : 89 millions d'euros ; COMILOG : 29 millions d'euros ; SIMA : 95 millions d'euros ; ENA : 0,9 million d'euros.

Note 13. Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	2003	2002
Produits sur opérations de gestion	1 875	1 152
Produits sur opérations en capital	27	28
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 535	1 650
Produits exceptionnels	3 437	2 830
Charges sur opérations de gestion	1	494
Charges sur opérations en capital	0	2
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	368	577
Charges exceptionnelles	369	1 073
Résultat exceptionnel	3 068	1 757

Le résultat exceptionnel de 2003 s'explique par la reprise de la quote-part annuelle de la soulte et par la reprise de l'amortissement dérogatoire.

Note 14. Accroissement et allègement de la dette future d'impôts

(en milliers d'euros)

Accroissement de la base imposable

- provisions réglementées	42 895
- écarts de conversion actif à la clôture de l'exercice	5 580
- charges à répartir	1 598

Allègement de la base imposable

- provisions non déductibles dans l'exercice de comptabilisation	(14 456)
- charges à payer	(3 896)
- écarts de conversion passif à la clôture de l'exercice	(7 003)
- produits financiers latents	0

Accroissement net de la base imposable 24 718

Accroissement de l'impôt futur 8 651

(à 35 %)

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(en milliers d'euros)	Montant brut	Impôt dû	Résultat net
Résultat courant	(141 259)	0	(141 259)
Résultat exceptionnel	3 068	0	3 068
Participation et intéressement des salariés	(1 149)	0	(1 149)
Effets de l'intégration fiscale	0	(23 212)	(23 212)
TOTAL	(139 340)	(23 212)	(162 552)

Intégration

Toutes les filiales françaises détenues à au moins 95 % sont intégrées fiscalement. Le groupe Eramet a renouvelé en 2002 son option pour le régime de l'intégration fiscale pour une durée de cinq exercices.

Note 15. Effectif moyen

	2003	2002
Cadres	84	78
ETAM	213	213
TOTAL	297	291

Note 16. Engagements hors bilan

(en milliers d'euros)

	31.12.2003	31.12.2002
Engagements donnés		
Avals, cautions et garanties	596	750
Caution emprunt obligataire SIMA/SLN	71 571	68 189
Sûretés réelles	Néant	Néant
Engagements reçus		
Avals, cautions et garanties	10	46
Sûretés réelles	Néant	Néant
Engagements réciproques		
Couvertures de change	555 760	297 188
Lignes de crédit	303 672	120 028

Le tableau ci-avant ne comprend pas les engagements résultant de pactes d'actionnaires au sein de sociétés non détenues à 100 % (engagements réciproques d'achat d'intérêts minoritaires intragroupe estimés sur la base des situations nettes comparables à environ 60 millions d'euros concernant les sociétés Comilog, Le Nickel-SLN et Eramet Manganèse Alliages).

Risques de taux : Eramet couvre en partie son exposition au risque de taux d'intérêt, essentiellement de son endettement financier, par l'intermédiaire de swaps de taux EURIBOR 3 mois contre des taux variables et fixes de durées variant entre 3 mois et 3 ans. Ce dispositif est reconstitué chaque année et l'intégralité des écarts dénoués est passée en résultat financier de la période.

(en millions d'euros)	2004	2005	2006
En-cours couverts	80	60	20
Taux maximal	3,97	3,94	3,94

Note 17. Crédit-bail immobilier

(en milliers d'euros)	Montant
Immobilisations en crédit-bail	
Terrains	725
Constructions	4 108
Dotations aux amortissements de l'exercice ⁽¹⁾	132
Dotations aux amortissements cumulées ⁽¹⁾	1 031
Engagements de crédit-bail	
Redevances payées :	
de l'exercice	500
cumulées	4 284
Redevances restant à payer :	
jusqu'à 1 an	203
plus de 1 an à 5 ans	1 627
plus de 5 ans	0
Prix d'achat résiduel	0,15 euro

(1) Si le bien avait été acquis.

Note 18. Dossier minier calédonien

Ainsi que développé dans le rapport de gestion et les annexes aux comptes consolidés, le dossier minier calédonien, qui a fortement mobilisé de 1996 à 1998 la direction d'Eramet, compte tenu de l'enjeu considérable qu'il représentait, a connu une issue satisfaisante en 1998.

Cette issue s'est traduite par le versement à Eramet d'une indemnité, fixée après évaluation par les banques conseils du groupe et de l'État, de 180 000 milliers de francs français nets d'impôts sur l'exercice 1998. Sur cette somme, 8 766 milliers d'euros ont été inscrits en résultat exceptionnel au cours des exercices précédents et 1 875 milliers d'euros au titre de l'exercice 2003.

La partie non acquise comptabilisée en produits constatés d'avance, qui s'élève à 14 750 milliers d'euros au total au 31 décembre 2003, diminuera de la façon suivante :

Indemnité à reverser en milliers d'euros

Décembre 2003	14 750
Septembre 2004	13 400
Septembre 2005	11 600

Note 19. Événements postérieurs à la clôture

Néant

Note 20. Consolidation des états financiers de la société

Elle est consolidée dans le groupe Eramet dont elle est la société mère.

Tableau des filiales et participations

(en milliers d'euros ou devises sauf XAF en millions)

	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue	Valeur comptable brute des titres détenus	Valeur comptable nette des titres détenus	Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés	Dividendes encaissés au cours de l'exercice	Chiffre d'affaires du dernier exercice écoulé	Bénéfice (perte) du dernier exercice clos
	Devise	Devise	%	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	Devise	Devise
I – Renseignements détaillés sur chaque titre										
(valeur brute supérieure à 1 % du capital de la société)										
a) Filiales (détenues à au moins 50 % du capital)										
Erasteel SA	EUR	15 245	171 475	100,00	143 169	143 169		12 200	20 685	(22 577)
Eramet North America (ex-LNI)	USD	1 201	(168)	100,00	1 344	492		0	3 090	(412)
Eras	EUR	1 264	0	100,00	1 250	1 250		0	0	0
TEC Ingénierie	EUR	525	691	100,00	838	838		0	7 013	(166)
Eramet Holding Nickel (ex-Sepi)	EUR	227 104	(16 140)	100,00	229 652	229 652		39 034	0	18 591
Sima	EUR	53 000	46 073	100,00	234 584	139 900		5 631	4 396	11 519
Eramet Holding Manganèse	EUR	275 770	(16 178)	100,00	275 769	170 930		0	0	(88 661)
Centre de Recherche de Trappes	EUR	1 410	1 202	100,00	1 161	1 161		0	7 614	(355)
b) Participations (détenues entre 10 et 50 %)										
Comilog	XAF	40 811	99 047	22,58	61 874	32 182		0	90 463	(92 048)
II – Renseignements globaux sur les autres titres										
(valeur brute au plus égale à 1 % du capital de la société)										
a) Filiales françaises	EUR				187	187				
b) Filiales étrangères	EUR				671	384		19		
c) Participations					Néant	Néant				
TOTAL					950 499	720 145	0	0	56 884	

5.1.4 Autres informations

Tableau des filiales et participations au 31 décembre 2002 et tableaux des résultats des cinq derniers exercices au 31 décembre 2003 et au 31 décembre 2002.

Tableau de renseignements concernant les filiales et participations

(en milliers d'euros ou devises sauf XAF en millions)

	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote- part de capital détenue	Valeur comptable brute des titres détenus	Valeur comptable nette des titres détenus	Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés	Dividendes encaissés au cours de l'exercice	Chiffre d'affaires du dernier exercice écoulé	Bénéfice (perte) du dernier exercice clos
	Devise	Devise	%	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	Devise	Devise
I - Renseignements détaillés sur chaque titre (valeur brute supérieure à 1 % du capital de la société)										
a) Filiales (détenues à au moins 50 % du capital)										
Erasteel SA	EUR	15 245	169 657	100,00	143 169	143 169		12 200	22 119	14 018
Eramet North America (ex-LNI)	USD	1 201	(275)	100,00	1 344	1 344		0	3 186	107
Eras	EUR	1 264	0	100,00	1 250	1 250		0	0	0
TEC Ingénierie	EUR	525	1 572	100,00	838	838		0	6 484	(881)
Eramet Holding Nickel (ex-sepi)	EUR	227 104	13 675	100,00	229 652	229 652		0	0	9 211
Sima	EUR	53 000	37 962	100,00	234 584	234 584		0	7 158	13 742
Eramet Holding Manganèse	EUR	275 770	2 326	100,00	275 769	259 593		0	0	(18 502)
Centre de Recherche de Trappes	EUR	1 410	1 167	50,00	1 161	1 161		0	8 146	33
b) Participations (détenues entre 10 et 50 %)										
Comilog	XAF	40 811	118 697	22,58	61 874	61 874		0	100 563	(19 650)
II - Renseignements globaux sur les autres titres (valeur brute au plus égale à 1 % du capital de la société)										
a) Filiales françaises	EUR				187	187				
b) Filiales étrangères	EUR				671	384		21		
c) Participations					Néant	Néant				
TOTAL					950 499	934 036	0	0	12 221	

Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

	1999	2000	2001	2002	2003
Capital en fin d'exercice					
a) Capital social	488 631 920 FRF	493 987 200 FRF	75 406 248 EUR	76 396 531 EUR	78 011 601 EUR
b) Nombre d'actions émises	24 431 596	24 699 360	24 723 360	25 048 043	25 557 574
Opérations et résultats de l'exercice (en milliers d'euros)					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	392 541	596 721	512 967	543 158	658 411
b) Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	67 239	46 096	258 714	40 038	81 846
c) Impôts sur les bénéfices	(4 976)	4 122	1 187	291	(23 212)
d) Participation des salariés					
e) Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	20 029	48 540	246 886	15 712	(162 552)
f) Montant du dividende proposé	27 852	32 109	28 185	25 048	24 970
Résultat par action (en euros)					
a) Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	2,55	2,03	10,51	1,61	2,29
b) Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	0,82	1,97	9,99	0,63	(6,36)
c) Dividende proposé par action	1,14	1,30	1,14	1,00	0,86
Personnel					
a) Nombre de salariés	302	302	274	288	302
b) Montant de la masse salariale (en milliers d'euros)	13 709	13 266	14 208	18 038	16 863
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (en milliers d'euros)	6 610	6 538	6 733	7 341	8 261

	1998	1999	2000	2001	2002
Capital en fin d'exercice					
a) Capital social	312 057 120 FRF	488 631 920 FRF	493 987 200 FRF	75 406 248 EUR	76 396 531 EUR
b) Nombre d'actions émises	15 602 856	24 431 596	24 699 360	24 723 360	25 048 043
Opérations et résultats de l'exercice (en milliers d'euros)					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	335 175	392 541	596 721	512 967	543 158
b) Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	46 327	67 239	46 096	258 714	40 038
c) Impôts sur les bénéfices	(3 383)	(4 976)	4 122	1 187	291
d) Participation des salariés					
e) Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	37 465	20 029	48 540	246 886	15 712
f) Montant du dividende proposé	17 778	27 852	32 109	28 185	25 048
Résultat par action (en euros)					
a) Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	2,75	2,55	2,03	10,51	1,61
b) Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	2,40	0,82	1,97	9,99	0,63
c) Dividende proposé par action	1,14	1,14	1,30	1,14	1,00
Personnel					
a) Nombre de salariés	299	302	302	274	288
b) Montant de la masse salariale (en milliers d'euros)	12 652	13 709	13 266	14 208	18 038
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (en milliers d'euros)	6 014	6 610	6 538	6 733	7 341

5.1.5 Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux 2003

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2003, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la société Eramet, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- La justification de nos appréciations,
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinions sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003 et applicables pour la première fois à cet exercice, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme il est précisé dans la note 12 de l'annexe aux comptes sociaux, votre société a comptabilisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2003 des provisions pour dépréciation des titres de participation pour un montant de 214 M€.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 23 avril 2004
Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young Audit
François CARREGA

Deloitte & Associés
Nicholas L.E. ROLT

5.1.6 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées 2003

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article L 225-38 du code de commerce.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avec la société Le Nickel-SLN

a. Nature et objet

Un contrat d'assistance technique, modifiant et remplaçant le précédent, a été signé le 21 mai 1999 par lequel Eramet apporte à la société Le Nickel-SLN une assistance en matière industrielle, financière, juridique, fiscale et de gestion des ressources humaines.

Modalités

Le montant facturé à ce titre a été de 10 140 000 euros pour l'année 2003.

b. Nature et objet

La convention de commercialisation Eramet/SLN conclue en 1985 s'est poursuivie sur l'année 2003.

Modalités

En application de cette convention, la société Le Nickel-SLN a réalisé un chiffre d'affaires de 547 704 057 euros avec votre société qui a perçu à ce titre une marge commerciale de un et demi pour cent de ce chiffre d'affaires ainsi qu'une redevance forfaitaire destinée à couvrir les frais fixes de transformation de la matte de nickel, exposés par Eramet pour le compte de SLN.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 23 avril 2004
Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young Audit
François CARREGA

Deloitte Touche Tohmatsu
Nicholas L.E. ROLT

5.2 Comptes consolidés certifiés au 30 juin 2004

5.2.1 Bilan, compte de résultat et annexes au 30 juin 2004

5.2.1.1 Bilan

ACTIF

(en millions d'euros)	Notes	30.06.2004	31.12.2003	30.06.2003
Écarts d'acquisition	5	40	40	41
Immobilisations incorporelles	6	62	81	83
Immobilisations corporelles	7	933	876	931
Titres mis en équivalence	8	17	19	18
Titres de participation non consolidés	9	25	23	23
Autres immobilisations financières	10	29	27	27
Actif immobilisé		1 106	1 066	1 123
Stocks et en-cours	11	614	596	647
Créances clients	12	402	303	356
Autres créances	12	124	108	129
Trésorerie	13	427	463	382
Actif circulant		1 567	1 470	1 514
TOTAL ACTIF		2 673	2 536	2 637

PASSIF

(en millions d'euros)	Notes	30.06.2004	31.12.2003	30.06.2003
Capital		78	78	76
Primes		215	212	204
Réserves consolidées		482	628	629
Écarts de conversion		(16)	(14)	(10)
Résultat net		127	(107)	10
Capitaux propres part du groupe	14	886	797	909
Intérêts minoritaires	15	376	322	368
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		1 262	1 119	1 277
Provisions pour risques et charges	16	391	419	325
Emprunts et dettes financières	17	373	395	429
Dettes fournisseurs	18	188	167	177
Autres dettes	18	459	436	429
Dettes		1 020	998	1 035
TOTAL PASSIF		2 673	2 536	2 637

5.2.1.2 Compte de résultat au 30 juin 2004

(en millions d'euros)

	Notes	1 ^{er} semestre	Exercice	1 ^{er} semestre
		2004	2003	2003
Chiffre d'affaires	19	1 192	1 990	1 009
Autres produits d'exploitation		49	33	15
Achats consommés		(369)	(724)	(364)
Charges de personnel	25	(243)	(477)	(247)
Autres charges d'exploitation		(267)	(475)	(245)
Impôts et taxes		(25)	(54)	(27)
Dotations aux amortissements		(65)	(145)	(73)
Dotations aux provisions (net)		2	(14)	(6)
Résultat d'exploitation		274	134	62
Résultat financier	20	(6)	(23)	(10)
Résultat courant des sociétés intégrées		268	111	52
Résultat exceptionnel	21	(10)	(156)	14
Impôts sur les résultats	22	(62)	(75)	(45)
Résultat net des sociétés intégrées		196	(120)	21
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	8		2	1
Dotations sur écarts d'acquisition (net)	5	(2)	(9)	(2)
Résultat net de l'ensemble consolidé		194	(127)	20
Intérêts minoritaires	15	(67)	20	(10)
Résultat net part du groupe		127	(107)	10
Résultat par action (EUR)		5,07	(4,35)	0,41
Résultat dilué par action (EUR)		5,06	(4,35)	0,41

5.2.1.2.1 Tableau de flux de trésorerie au 30 juin 2004

(en millions d'euros)

	1 ^{er} semestre	Exercice	1 ^{er} semestre
	2004	2003	2003
Activités opérationnelles			
Résultat net des sociétés intégrées	196	(120)	21
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité			
- Amortissements et provisions	24	346	79
- Variation des impôts différés	2	10	10
- Résultat sur cessions d'éléments d'actif		(31)	(19)
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	222	205	91
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	2	1	1
Variation du besoin net en fonds de roulement lié à l'activité	(74)	75	(4)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	150	281	88
Opérations d'investissement			
Acquisition d'immobilisations	(122)	(226)	(73)
Cession d'immobilisations	6	61	36
Augmentation des charges à répartir, variation des créances et dettes sur immobilisations	(9)	25	(4)
Incidence des variations de périmètre			
	(125)	(140)	(41)
Indemnité minière Nouvelle-Calédonie	(5)	(10)	(5)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(130)	(150)	(46)
Opérations sur fonds propres			
Dividendes versés aux actionnaires d'Eramet SA	(25)	(25)	(24)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(10)	(5)	(6)
Augmentations de capital	3	10	
Augmentation (diminution) des dettes financières	(22)	(9)	8
Variation du besoin net en fonds de roulement lié aux opérations sur fonds propres			
Flux net de trésorerie lié aux opérations sur fonds propres	(54)	(29)	(22)
Incidence des variations de cours des devises et autres	(2)	(3)	(2)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	(36)	99	18
Trésorerie à l'ouverture	463	364	364
Trésorerie à la clôture	427	463	382

5.2.1.2.2 Tableau des flux de l'endettement financier net au 30 juin 2004

(en millions d'euros)

	1 ^{er} semestre	Exercice	1 ^{er} semestre
	2004	2003	2003
Activités opérationnelles			
Résultat net des sociétés intégrées	196	(120)	21
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité			
– Amortissements et provisions	24	346	79
– Variation des impôts différés	2	10	10
– Résultat sur cessions d'éléments d'actif		(31)	(19)
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	222	205	91
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	2	1	1
Variation du besoin net en fonds de roulement lié à l'activité	(74)	75	(4)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	150	281	88
Opérations d'investissement			
Acquisition d'immobilisations	(122)	(226)	(73)
Cession d'immobilisations	6	61	36
Augmentation des charges à répartir, variation des créances et dettes sur immobilisations	(9)	25	(4)
Incidence des variations de périmètre		6	6
	(125)	(134)	(35)
Indemnité minière Nouvelle-Calédonie	(5)	(10)	(5)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(130)	(144)	(40)
Opérations sur fonds propres			
Dividendes versés aux actionnaires d'Eramet SA	(25)	(25)	(24)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(10)	(5)	(6)
Augmentations de capital	3	10	
Variation du besoin net en fonds de roulement lié aux opérations sur fonds propres			
Flux net de trésorerie lié aux opérations sur fonds propres	(32)	(20)	(30)
Incidence des variations de cours des devises et autres	(2)	22	6
Diminution (augmentation) de l'endettement net	(14)	139	24
Trésorerie (endettement) nette d'ouverture	68	(71)	(71)
Trésorerie (endettement) nette de clôture	54	68	(47)

5.2.1.2.3 Tableau de variations des capitaux propres au 30 juin 2004

(en millions d'euros)	Nombre d'actions moyen pondéré	fin période	Capital	Primes	Réserves	Conversion	Résultat	Total
Capitaux propres au 31 décembre 2002	25 048 043		76	204	647	10	6	943
Affectation en réserves					6		(6)	
Dividendes distribués					(24)			(24)
Augmentations de capital								
Écarts de conversion						(20)		(20)
Actions propres								
Autres mouvements								
Résultat de la période	24 498 110						10	10
Capitaux propres au 30 juin 2003	25 048 043		76	204	629	(10)	10	909
Affectation en réserves					6		(6)	
Dividendes distribués					(25)			(25)
Augmentations de capital	529 531		2	8				10
Écarts de conversion						(26)		(26)
Actions propres								
Autres mouvements					4	(2)		2
Résultat de la période	24 647 285						(107)	(107)
Capitaux propres au 31 décembre 2003	25 577 574		78	212	632	(18)	(107)	797
Affectation en réserves					(107)		107	
Dividendes distribués					(25)			(25)
Augmentations de capital	80 460			3				3
Écarts de conversion						2		2
Actions propres								
Autres mouvements					(18)			(18)
Résultat de la période	25 127 517						127	127
Capitaux propres au 30 juin 2004	25 658 034		78	215	482	(16)	127	886

Détail des autres mouvements

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2004	Exercice 2003	1 ^{er} semestre 2003
Applications des nouvelles réglementations comptables	(18)	2	
TOTAL	(18)	2	

5.2.1.3 Annexes

Note 1. Rapport d'activité semestriel

1.1 Activité du groupe

Le périmètre d'activité du groupe est globalement stable par rapport au premier semestre 2003, la seule modification concerne la branche Manganèse avec la cession de l'activité Noir de Carbone en septembre 2003.

Il faut noter également que depuis le 1^{er} janvier 2004 la partie du chiffre d'affaires libellée en devises est valorisée de façon homogène dans les trois branches, en tenant compte des couvertures de change dont les effets sont donc intégrés depuis cette date au niveau du résultat opérationnel.

La situation des marchés est en très forte amélioration pour le nickel et le manganèse. Les cours du Nickel au LME exprimés en USD ont connu un niveau très élevé (6,68 USD en T1 et 5,67 USD / livre en T2). Dans le manganèse, la croissance de la production mondiale d'aciers au carbone + 7,9 % au premier semestre 2004 a permis une augmentation significative des prix de vente qui avec les bonnes performances de production a contribué à l'amélioration du chiffre d'affaires et des marges d'exploitation.

1.2 Compte de résultat consolidé

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé du semestre est en augmentation de 18,1 % par rapport à celui du premier semestre 2003 et s'élève à 1 192 millions d'euros (1 003 millions d'euros au premier semestre 2003).

À 363 millions d'euros, le chiffre d'affaires de la branche Nickel est en hausse de 23,3 % par rapport au premier semestre 2003 (295 millions d'euros), malgré un recul de 5 % des volumes de nickel vendus (28 925 tonnes contre 30 440 tonnes) mais grâce à la hausse des prix moyens de vente de nickel avec en moyenne un prix au LME de 6,18 au premier semestre 2004 contre 3,79 au premier semestre 2003. Eramet Manganèse connaît une très forte augmentation du chiffre d'affaires, +27,8 %, qui passe de 392 millions d'euros à 501 millions d'euros au premier semestre 2004. À périmètre comparable (hors effet de la cession Noir de Carbone) l'augmentation du chiffre d'affaires est de 39,2 %. L'effet prix dans tous les domaines (Alliages, chimie recyclage) explique essentiellement cette augmentation.

Eramet Alliages connaît une évolution plus contrastée. Le chiffre d'affaires augmente globalement de 1,5 % - 3,3 % à périmètre comparable - le chiffre d'affaires d'Erasteel augmente de 18 % et celui d'ADH recule de 3 % du fait de la chute des turbines à gaz et dans une moindre mesure de la baisse de l'aéronautique.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation du groupe est en forte hausse atteignant 274 millions d'euros contre 62 millions d'euros au premier semestre 2003.

Eramet Nickel dégage un résultat de 151 millions d'euros (contre 75 millions d'euros au premier semestre 2003) grâce à l'effet prix et malgré une légère baisse des volumes vendus.

Eramet Manganèse dégage un résultat de 129 millions d'euros (contre 3 millions d'euros). Ce résultat est obtenu sous l'effet de la forte hausse des prix de vente et grâce aux bonnes performances industrielles dans l'ensemble des entités. Le résultat d'Eramet Alliages reste négatif à 4 millions d'euros (contre 11 millions d'euros de pertes au premier semestre 2003) essentiellement dû à la faiblesse du chiffre d'affaires. La restructuration opérée en 2004 commencera à avoir un impact au cours du second semestre 2004.

Résultat financier

Le résultat financier s'établit à 6 millions d'euros (contre -10 millions d'euros au premier semestre 2003). Il ne comporte aucun effet de change, puisque les écarts de change sont désormais comptabilisés en résultat opérationnel (0,5 million d'euros contre -2 millions d'euros en 2003).

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est une perte de 10 millions, qui enregistre la quote-part acquise au premier semestre de l'indemnité Poum/Koniombo et d'autre part des provisions pour litiges environnementaux aux États-Unis et des charges liées au renouvellement de la convention minière au Gabon.

Résultat net

Le résultat net de l'ensemble consolidé s'établit à 194 millions d'euros et compte tenu de la part revenant aux minoritaires le résultat net part du groupe ressort à 127 millions d'euros (contre 10 millions d'euros au premier semestre 2003) soit 5,07 euros par action.

1.3 Tableau de flux de l'endettement

Le flux net de trésorerie généré par l'activité s'est élevé à 150 millions d'euros contre 88 millions d'euros au premier semestre 2003. Il a permis de :

- financer 122 millions d'euros d'investissement (dont plus de 60 % concerne les projets 75 kt dans le nickel et la presse de 40 kt à Pamiers) ;
- verser un dividende d'Eramet SA et aux minoritaires (30 millions en 2003) tout en maintenant une trésorerie nette positive de 54 millions d'euros contre 68 millions d'euros au 31 décembre 2003.

1.4 Bilan

L'actif immobilisé par rapport au 31 décembre 2003 augmente de 40 millions, augmentation liée essentiellement aux investissements significatifs de la période, diminué du reclassement en capitaux propres des écarts actuariels sur les engagements de retraites et assimilés dans les filiales étrangères. Les créances clients augmentent de 99 millions d'euros du fait lié de l'évolution du chiffre d'affaires. Les capitaux propres de l'ensemble consolidé s'élèvent à 1 262 millions d'euros (contre 1 119 millions d'euros en 31 décembre 2003) grâce au bon résultat du premier semestre.

La situation nette positive de trésorerie se réduit de 14 millions d'euros à 54 millions d'euros (contre 68 millions d'euros au 31 décembre 2003).

1.5 Perspectives pour le second semestre 2004

Conformément à ses accords avec Cogema, Eramet a exercé ses options d'achat pour le rachat de la participation de Cogema de 30,5 % dans Eramet Manganèse Alliages et 6,78 % dans Comilog. Cette opération réalisée à un prix proche de la valeur nette comptable permet à Eramet de détenir 100 % d'EMA et 67,25 % de Comilog à partir de juillet 2004.

Les conditions du marché dans le nickel et le manganèse paraissent toujours bien orientées et la situation dans les alliages devrait s'améliorer notamment dans l'aéronautique. Dans ces conditions, les résultats du deuxième semestre devraient également être en forte augmentation par rapport au second semestre 2003.

Note 2. Préparation du groupe Eramet aux normes IAS/IFRS

Afin de respecter l'échéance du passage aux normes IAS/IFRS (bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004), Eramet a mis en place un projet d'entreprise baptisé « Eranorm ». Dès juin 2005, le groupe présentera ses comptes suivant les normes IAS/IFRS. Le groupe de projet composé de représentants de chaque branche et d'équipes corporate a travaillé depuis le second trimestre 2003 principalement sur les sujets les plus significatifs mis en évidence lors de la phase de diagnostic :

IAS 16	Immobilisations corporelles
IAS 2	Stock
IAS 19	Avantages du personnel

Parallèlement au niveau siège, les normes suivantes ont fait l'objet d'un travail spécifique :

IAS 1	Présentation des états financiers
IAS 14	Information sectorielle
IAS 36	Dépréciation d'actifs

De plus dans le cadre de la mise en place d'un nouveau logiciel de consolidation et de reporting le périmètre de consolidation a été précisé et les méthodes de retraitements entre les comptes sociaux et les comptes consolidés harmonisés. Il est souhaité d'appliquer les normes IFRS au maximum dans les comptes sociaux dans la limite des possibilités réglementaires locales.

Détail de l'approche des principales normes :

IAS 16 : Immobilisations

L'ensemble des outils clés des différentes sociétés industrielles a été revu et le groupe a décidé d'appliquer la méthode rétrospective et de revoir le coût de ces immobilisations. Selon les premiers résultats des travaux en cours, l'application de la norme IAS 16 conduirait dans la plupart des cas à augmenter la valeur nette comptable des immobilisations retenues.

IAS 2 : Stock

Les méthodes retenues sont harmonisées (Lifo, coût moyen pondéré) et les stocks de pièces de rechange feront l'objet d'un reclassement en immobilisations. Une nouvelle politique de dépréciation a été mise en place.

IAS 19 : Avantages du personnel

Un recensement des différents engagements vis-à-vis du personnel permettra de prendre en compte certains éléments (comme les médailles du travail) et d'harmoniser les calculs et les hypothèses avec l'aide d'un actuaire choisi au niveau du groupe.

Note 3. Principes comptables et méthodes d'évaluation

3.1 Principes généraux

Les comptes consolidés du groupe Eramet sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises et notamment suivant les règlements du CRC depuis l'exercice 1999.

3.2 Périmètre et méthode de consolidation

Toutes les participations significatives dans lesquelles Eramet assure le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Celles dans lesquelles Eramet exerce une influence notable et détient directement ou indirectement plus de 20 % du capital sont mises en équivalence (note 8).

Certaines participations répondant aux critères ci-dessus ne sont pas consolidées, leur inclusion n'aurait pas d'impact significatif sur les comptes du groupe (note 9).

La liste des sociétés consolidées figure dans la note 4.

3.3 Conversion des opérations et des états financiers libellés en devises

Les opérations en devises sont converties aux taux de change en vigueur au moment de la transaction.

Les dettes et créances en devises sont valorisées aux taux de change de clôture, ou au cours de couverture lorsque les opérations concernées font l'objet de couvertures, et l'écart de conversion dégagé est inscrit au compte de résultat.

Les comptes des entités étrangères sont convertis pour les comptes de bilan sur la base des cours officiels de change de fin d'exercice, à l'exception des capitaux propres pour lesquels les cours historiques sont appliqués. Les postes du compte de résultat ainsi que les flux de trésorerie sont convertis aux cours moyens de la période.

Les écarts de conversion sont portés en variation des capitaux propres et répartis entre la part du groupe et les intérêts minoritaires (notes 14 et 15).

3.4 Écarts d'acquisition

L'écart de première consolidation constaté à l'occasion d'une prise de participation (différence entre le prix d'acquisition et la quote-part des capitaux propres retraités de la société consolidée à la date de la transaction) est affecté à la juste valeur aux postes appropriés du bilan consolidé. La partie résiduelle non affectée est portée à l'actif du bilan sous la rubrique « écarts d'acquisition » et est amortie linéairement sur une durée fixée en relation avec l'activité économique et

la spécificité de l'acquisition, sans toutefois en excéder 20 ans (note 6).

Dans le cas où la valeur des éléments identifiables excède l'écart de première consolidation, l'affectation est limitée à ce dernier.

Les écarts d'acquisition font éventuellement l'objet d'une dépréciation si des circonstances particulières le justifient, sur la base de tests d'évaluation effectués régulièrement en appliquant la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés.

3.5 Immobilisations incorporelles

Les montants immobilisés au titre du domaine minier concernent les apports partiels d'actifs ou les acquisitions de permis réalisés depuis 1974. L'amortissement du domaine minier est, selon les spécificités de l'exploitation, fonction de la production annuelle rapportée aux réserves estimées à l'origine ou de la durée de concession (note 5).

Les logiciels informatiques sont amortis sur des durées variables n'excédant pas 5 ans.

Conformément au communiqué du CNC du 22 juillet 2004 précisant les modalités de comptabilisation des écarts actuariels à l'occasion de la première application de la recommandation du CNC 2003-R01, les charges à étaler liées aux changements actuariels des régimes de retraite de filiales étrangères qui figuraient en autres immobilisations incorporelles et qui étaient amorties linéairement sur la durée de vie moyenne résiduelle des participants, ont été reprises en totalité en contrepartie des capitaux propres au 1^{er} janvier 2004 (notes 6 et 16).

3.6 Frais de recherche et de développement

Les dépenses de géologie de l'année sont immobilisées et entièrement amorties sur le même exercice (note 6). Les autres frais de recherche sont pris en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont constatés (note 6).

3.7 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan, à leur coût d'acquisition (note 7).

Les immobilisations corporelles sont amorties de façon linéaire sur les durées de vie ou d'utilité estimées suivantes :

Constructions	entre 20 et 30 ans
Installations techniques (industrielles et minières)	entre 10 et 15 ans
Installations, agencements et aménagements	entre 5 et 10 ans
Matériel de transport	entre 4 et 8 ans
Matériel et outillage	entre 3 et 10 ans
Matériel de bureau et informatique	entre 3 et 8 ans

Les immobilisations corporelles font éventuellement l'objet d'une dépréciation si des circonstances particulières le justifient, sur la base de tests d'évaluation effectués régulièrement

en appliquant la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés.

Les immobilisations financées par des contrats de crédit-bail ou de location-financement figurent à l'actif et sont amorties en accord avec les principes du groupe concernant l'évaluation des immobilisations corporelles. Les engagements financiers en résultant, figurent dans les dettes financières (note 17).

3.8 Titres de participation non consolidés

Les participations dans les sociétés non consolidées sont évaluées à leur coût d'acquisition, sous déduction éventuelle de provisions pour dépréciation. Ces dernières tiennent compte de la valeur d'actif net et des perspectives de rentabilité. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence (note 9).

3.9 Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont évalués au prix de revient incorporant les seuls coûts de production sans toutefois excéder la valeur de réalisation. Les coûts de sous-activité sont éliminés de la valorisation des stocks de fin d'exercice.

Les prix de revient correspondent principalement aux coûts moyens pondérés ou à une valorisation selon la méthode PEPS (premier entré premier sorti). Ces méthodes, compte tenu de la rotation des stocks, conduisent à des valeurs proches des derniers prix de revient à la date de clôture (note 11).

Les stocks de produits nickelifères sont valorisés au plus bas du prix de revient et de la valeur de réalisation. Compte tenu de la forte volatilité des cours du nickel, le groupe met en œuvre, sur la base de l'année 1988, une méthode particulière de valorisation de ces stocks, qui minimise les effets de prix dans le compte de résultat et qui correspond à l'application d'une méthode DEPS (dernier entré premier sorti).

3.10 Créances et dettes

Les créances en euros sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont revalorisées au cours du dernier jour de l'exercice, ou au cours de couverture à terme, le cas échéant. Les écarts de change dégagés sont comptabilisés en résultat dans le compte différences de change.

3.11 Valeurs mobilières de placement

Les titres de placement sont évalués au plus bas du prix de revient ou de la valeur de marché. Les moins-values potentielles font l'objet d'une provision pour dépréciation, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Elles sont inscrites à l'actif du bilan avec les disponibilités sous la rubrique « trésorerie » (note 13).

3.12 Subventions d'investissement

Elles sont inscrites au passif du bilan, et reprises en résultat au même rythme que l'amortissement des immobilisations auxquelles elles se rapportent (note 18).

3.13 Engagements liés au personnel

Engagements de retraite et assimilés

Le groupe comptabilise le montant de ses engagements en matière de retraite, indemnités de départs, médailles du travail, couverture médicale, prévoyance et autres engagements assimilés ; tant pour le personnel actif que pour le personnel à la retraite (note 16). La partie non couverte par les compagnies d'assurance est provisionnée selon des estimations à partir des données d'ancienneté, de rémunération à la date de clôture et en tenant compte de la probabilité, pour les salariés, d'être présent à l'âge du départ à la retraite.

En raison de la première application de la recommandation du CNC 2003-R01 et du communiqué CNC du 22 juillet 2004 sur les engagements de retraite et avantages similaires, les engagements relatifs aux médailles du travail non provisionnés auparavant ont été constatés en contrepartie des capitaux propres à compter du 1^{er} janvier 2004.

De même les changements actuariels (gains ou pertes) relatifs aux régimes de retraite de filiales étrangères, qui étaient inscrits en immobilisations incorporelles et étalés sur la durée de vie résiduelle moyenne des participants, ont été imputés sur les capitaux propres d'ouverture (note 6).

L'impact de l'application des nouvelles réglementations comptables est de 18 millions d'euros.

Restructurations et plans sociaux

Les coûts des restructurations et des plans sociaux sont intégralement provisionnés, lorsque le principe de ces mesures a été décidé et annoncé avant la clôture des comptes.

3.14 Impôts différés nets

Le montant des impôts effectivement dus à la clôture de l'exercice est corrigé des impôts différés, calculés selon la méthode du report variable sur les différences temporaires existant entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales ainsi que sur les retraitements pratiqués en consolidation. Les impôts différés actifs, y compris ceux se rapportant aux déficits reportables, déterminés par entité fiscale, sont constatés dès lors que la probabilité de leur réalisation est établie.

Les impôts de distribution non récupérables, sur les dividendes prévus au titre du dernier exercice, sont provisionnés. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés et leur solde est compris dans les provisions (note 16).

3.15 Provisions pour risques et charges

Elles sont constituées pour faire face à l'ensemble des risques et charges connus à la date de clôture de l'exercice.

Des provisions dérogoires à caractère sectoriel constituées par le passé, pour faire face à des risques particuliers d'activité avaient été retraitées dans les capitaux propres au 1^{er} janvier 2002, en application du règlement n° 2000-06 du CRC (note 16).

L'application du règlement n° 2000-06 du CRC avait conduit à la reprise des provisions techniques de réassurance par les capitaux propres au 1^{er} janvier 2002 (note 16).

3.16 Comptabilisation des instruments financiers

Les résultats dégagés sur les instruments de couverture sont comptabilisés de manière symétrique aux résultats dégagés sur les éléments couverts.

Dans le cas où les positions commerciales et les couvertures ne sont pas exactement symétriques, les pertes de change latentes sur les opérations de couverture sont inscrites en résultat.

Toutes les transactions en cours à la date de clôture sont enregistrées en engagements hors bilan, sans compensation entre engagements reçus et engagements donnés.

3.17 Charges et produits exceptionnels

Les charges et produits exceptionnels correspondent aux éléments hors gestion courante de la société. Ils se caractérisent essentiellement par leur nature inhabituelle et leur caractère ponctuel.

3.18 Résultat par action

Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Ce nombre moyen d'actions en circulation est calculé hors actions d'autodétention.

Le résultat dilué par action est obtenu en corrigeant le résultat net part du groupe et le nombre d'actions, des effets de dilution potentiels.

3.19 Risques

Risques liés à l'environnement

Lorsqu'une disposition légale ou contractuelle rend obligatoire le réaménagement des domaines miniers, une provision pour remise en état est constituée, évaluée par site à partir d'estimations des coûts de ces travaux et étalée sur la durée d'exploitation du domaine minier (paragraphe 3.5).

Tout autre risque environnemental existant est provisionné en fonction des coûts futurs estimés sans toutefois tenir compte des indemnités d'assurance à percevoir.

Risques de marchés

Pour gérer ses risques de taux d'intérêt et de change, le groupe utilise différents instruments financiers.

La politique du groupe est de réduire son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt et de change et non de spéculer.

Les positions sont négociées soit sur des marchés organisés, soit sur des marchés de gré à gré avec des contreparties bancaires de premier rang.

Les résultats dégagés sur les instruments de couverture sont comptabilisés de manière symétrique aux résultats dégagés sur les éléments couverts. Toutefois, certaines opérations ne répondant pas aux critères de couverture généralement admis sont inscrites en résultat des pertes latentes.

Toutes les transactions en cours à la date de clôture sont enregistrées en engagements hors bilan sans aucune compensation (note 24).

Risques de change

Les risques de change nés de l'activité commerciale sont analysés et gérés dès leur identification sur des montants prévisionnels. Des stratégies de couverture fermes (achats/ventes à terme) ou optionnelles, sont mises en place en fonction de la probabilité de réalisation du risque, des anticipations sur l'évolution de la devise et du sens des points de terme (report-déport).

Les risques de change nés des financements contractés par les sociétés du groupe dans des devises autres que leurs devises de compte sont habituellement couverts, soit par des recettes dans ces devises, soit au moyen de swaps de change. À titre d'exception et sur des éléments parfaitement identifiés, le groupe peut être amené à réaliser un arbitrage taux d'intérêt/taux de change.

Risques de taux

Le risque de taux est géré devise par devise au travers d'instruments adaptés aux caractéristiques du marché de cette devise.

Le groupe utilise soit des stratégies de couverture fermes (swaps de taux, FRA), soit des stratégies de couverture optionnelles (caps, floors).

En fonction de l'importance relative de chaque devise et des évolutions attendues des taux d'intérêt, le groupe se fixe pour chaque devise des objectifs en terme de volume de couverture, de durée et de répartition entre les stratégies fermes et les stratégies optionnelles.

Note 4. Périmètre de consolidation

4.1 Évolution du périmètre de consolidation

Par rapport aux comptes publiés au 31 décembre 2003, le périmètre de consolidation au 30 juin 2004 a évolué des principaux mouvements suivants :

Changements de pourcentage de détention

Alliages : Déconsolidation au 1^{er} janvier 2004 de la société Erasteel Far East Ltd détenue à 100 %, en raison de son impact non significatif. Acquisition début 2004 du complément de participation de 22 % de la société Peter Stubs Ltd, portant la détention à 100 %. Fusion au 1^{er} janvier 2004 des sociétés Aubert & Duval Holding, Aubert & Duval Alliages, Aubert & Duval Fortech et Aubert & Duval Tecphy détenues à 100 %, sans impact sur les comptes consolidés du 30 juin 2004.

Manganèse : Achat en janvier 2004 de 80 % des titres de la société Comilog Asia Ltd détenus par Comilog SA par Eramet Holding Manganèse. Fusion début 2004 des sociétés belges Erachem Comilog Europe et MMM Immo sans incidence sur les comptes consolidés au 30 juin 2004.

4.2 Liste des sociétés consolidées au 30 juin 2004

Au 30 juin 2004, le périmètre de consolidation inclut 64 sociétés (au 31 décembre 2003 : 65), 60 sociétés sont intégrées globalement et 4 sociétés sont mises en équivalence (au 31 décembre 2003 : 61 et 4).

Société	Pays	Méthode de consolidation	Pourcentages (%) de contrôle intérêts	
Eramet	France	Consolidante		
Nickel				
Société Le Nickel	Nouvelle-Calédonie	Intégration globale	60	60
Cominc	Nouvelle-Calédonie	Intégration globale	60	60
Eramet Holding Nickel	France	Intégration globale	100	100
Eurotungstène Poudres	France	Intégration globale	100	100
Alliages				
Eramet Alliages	France	Intégration globale	100	100
Erasteel	France	Intégration globale	100	100
Erasteel Commentry	France	Intégration globale	100	100
Erasteel Champagnole	France	Intégration globale	100	100
Erasteel Kloster AB	Suède	Intégration globale	100	100
Peter Stubs Ltd	Royaume-Uni	Intégration globale	100	100
Erasteel Ltd	Royaume-Uni	Intégration globale	100	100
Erasteel Inc.	États-Unis	Intégration globale	100	100
Erasteel GmbH	Allemagne	Intégration globale	100	100
Erasteel Italiana Srl	Italie	Intégration globale	100	100
Erasteel Japan KK	Japon	Intégration globale	100	100
Erasteel Korea Ltd	Corée	Intégration globale	100	100
Erasteel Latin America	Brésil	Intégration globale	100	100
Société Industrielle de Métallurgie Appliquée	France	Intégration globale	100	100
Stahlschmidt GmbH	Allemagne	Mise en équivalence	50	50
Forges M. Dembiermont	France	Mise en équivalence	33,2	33,2
Interforge	France	Intégration globale	94	94
Traitement Compression Service	France	Intégration globale	51	51
Bronzavia Industries	France	Intégration globale	100	100
Aubert & Duval Holding	France	Intégration globale	100	100
Aubert & Duval Alliages	France	Intégration globale	100	100
Aubert & Duval Fortech	France	Intégration globale	100	100
Aubert & Duval Tecphy	France	Intégration globale	100	100
Airforge	France	Intégration globale	100	100
Financière Brown Europe	France	Intégration globale	100	100
Brown Europe	France	Intégration globale	100	100

Société	Pays	Méthode de consolidation	Pourcentages (%) de contrôle	intérêts
Manganèse				
Eramet Holding Manganèse	France	Intégration globale	100	100
Eramet Comilog Manganèse	France	Intégration globale	100	64,99
Eramet Manganèse Alliages	France	Intégration globale	69,5	69,5
Eramet Marietta Inc.	États-Unis	Intégration globale	100	69,5
Eramet Norway A/S	Norvège	Intégration globale	100	69,5
Comilog, SA	Gabon	Intégration globale	60,47	60,47
Comilog Holding	France	Intégration globale	100	60,47
Comilog International	France	Intégration globale	100	60,47
Comilog Lausanne	Suisse	Intégration globale	100	60,47
Port Minéralier d'Owendo SA (Pmo)	Gabon	Mise en équivalence	36,35	21,98
MMM Immo SA	Belgique	Intégration globale	100	60,47
Unimin AG	Suisse	Intégration globale	100	60,47
Sodépal	Gabon	Intégration globale	100	60,47
Erachem Comilog Europe	Belgique	Intégration globale	100	60,47
Comilog US	États-Unis	Intégration globale	100	60,47
Gulf Comilog & Metallurgical Corp (Gcmc)	États-Unis	Intégration globale	100	60,47
Bear Metallurgical Corp.	États-Unis	Mise en équivalence	49,5	29,97
Erachem Comilog Inc.	États-Unis	Intégration globale	100	60,47
Eramet Comilog North America Inc. (Ecna)	États-Unis	Intégration globale	100	60,47
Comilog France	France	Intégration globale	100	60,47
Comilog Dunkerque	France	Intégration globale	100	60,47
Comilog Italia	Italie	Intégration globale	100	60,47
Miner Holding BV	Pays-Bas	Intégration globale	100	60,47
Eramet Canada Inc.	Canada	Intégration globale	100	60,47
Industrias Sulfamex	Mexique	Intégration globale	100	60,47
Comilog Asia Ltd	Hong Kong	Intégration globale	100	92,09
Comilog Asia Ferro Alloys Ltd	Hong Kong	Intégration globale	100	92,09
Shaoxing Comilog Ferro Alloys Ltd	Chine	Intégration globale	70	64,47
Guangxi Comilog Ferro Alloys Ltd	Chine	Intégration globale	70	64,47
Gullin Comilog Ferro Alloys Ltd	Chine	Intégration globale	100	92,09
Comilog Far East Development Ltd	Hong Kong	Intégration globale	100	92,09
Holding et divers				
Eras SA	Luxembourg	Intégration globale	100	100
Port Minéralier d'Owendo SA (Pmol)	Suisse	Intégration globale	100	100

Note 5. Écarts d'acquisition

5.1 Par nature

(en millions d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes 30.06.2004	Valeurs nettes 31.12.2003	Valeurs nettes 30.06.2003
Eramet Norway A/S	19	(5)	14	15	15
Peter Stubs Ltd	17	(9)	8	7	11
Aubert & Duval Fortech	19	(9)	10	11	11
Eurotungstène Poudres	6		6	6	
Autres sociétés (moins de 1 million d'euros)	11	(9)	2	1	4
TOTAL	72	(32)	40	40	41

5.2 Par durée d'amortissement

(en millions d'euros)	30.06.2004	31.12.2003	30.06.2003
Cinq ans	(3)	(3)	(4)
Dix ans	8	8	14
Vingt ans	35	35	31
TOTAL	40	40	41

5.3 Variation de l'exercice

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2004	Exercice 2003	1 ^{er} semestre 2003
À l'ouverture	40	46	46
Évolution du périmètre			
Investissement de la période	1	7	
Amortissements et provisions de la période	(2)	(9)	(2)
Écarts de conversion et autres mouvements	1	(4)	(3)
À la clôture	40	40	41

Les écarts d'acquisition des sociétés Peter Stubs Ltd et Bronzavia Industries (branche Alliages) ont été dépréciés fin 2003 respectivement de 4 et 2 millions d'euros après la réalisation d'un test de juste valeur.

Note 6. Immobilisations incorporelles

6.1 Par nature

(en millions d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes 30.06.2004	Valeurs nettes 31.12.2003	Valeurs nettes 30.06.2003
Domaine minier	105	(47)	58	60	61
Logiciels informatiques	22	(20)	2	2	1
Frais de recherche et de développement	24	(24)			
Autres immobilisations incorporelles	29	(28)	1	19	21
En cours, avances et acomptes	1		1		
TOTAL	181	(119)	62	81	83

6.2 Variation de l'exercice

(en millions d'euros)

	1 ^{er} semestre 2004	Exercice 2003	1 ^{er} semestre 2003
À l'ouverture	81	87	87
Évolution du périmètre			
Investissement de la période	4	10	4
Amortissements et provisions de la période	(6)	(15)	(7)
Écarts de conversion et autres mouvements	(17)	(1)	(1)
À la clôture	62	81	83

6.3 Frais de recherche et de développement – dépenses de l'exercice

(en millions d'euros)

	30.06.2004	31.12.2003	30.06.2003
Dépenses de géologie immobilisées	3	7	3
Autres dépenses de recherche et de développement immobilisées			
Autres dépenses de recherche et de développement non immobilisées	13	27	13
TOTAL	16	34	16
Pourcentage du chiffre d'affaires	1,3 %	1,7 %	1,6 %

Le groupe procède à l'affectation de l'écart de première consolidation aux éléments incorporels identifiables. En particulier, des écarts de première consolidation ont été affectés, pour ses branches Nickel et Manganèse, aux domaines miniers.

Les domaines miniers concernent le Gabon (branche Manganèse) et la Nouvelle-Calédonie (branche Nickel) pour respectivement 46 et 12 millions d'euros (48 et 12 millions d'euros au 31 décembre 2003).

Jusqu'à fin 2003, les autres immobilisations incorporelles incluaient une partie des retraites étrangères à étaler sur 10 ans pour 18 millions d'euros. Au 1^{er} janvier 2004, suite à l'application du règlement du CNC 2003-R01 et du communiqué CNC du 22 juillet 2004 sur les engagements de retraite et avantages similaires, les écarts actuariels ont été imputés sur les capitaux propres d'ouverture.

Les dépenses de géologie classées en frais de recherche et de développement (branche Nickel) sont entièrement amorties sur l'exercice au cours duquel elles sont immobilisées.

Note 7. Immobilisations corporelles

7.1 Par nature

(en millions d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes 31.12.2004	Valeurs nettes 31.12.2003	Valeurs nettes 30.06.2003
Terrains et constructions	506	(291)	215	220	232
Installations industrielles et minières	1 572	(1 123)	449	467	548
Autres immobilisations corporelles	258	(198)	60	55	47
En-cours, avances et acomptes	210	(1)	209	134	104
TOTAL	2 546	(1 613)	933	876	931

7.2 Variation de l'exercice

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2004	Exercice 2003	1 ^{er} semestre 2003
À l'ouverture	876	977	977
Évolution du périmètre		(20)	(20)
Investissements de la période	109	188	66
Cessions de la période	(2)	(11)	(1)
Amortissements et provisions de la période	(55)	(215)	(64)
Écarts de conversion et autres mouvements	5	(43)	(26)
À la clôture	933	876	932

7.3 Détail des principaux investissements stratégiques

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2004	Exercice 2003	1 ^{er} semestre 2003
Extension production nickel (projet 75 000 tonnes)			
Société Le Nickel	50	61	21
Presse 40 000 tonnes – Airforge	19	30	
Centre industriel de Moanda (CIM) – Comilog SA			13
TOTAL	69	91	34

Les principaux investissements stratégiques sont financés par endettement financier. Des investissements de la période relatifs à la presse 40 000 tonnes – Airforge pour 16 millions d'euros ont été financés par l'intermédiaire d'un contrat de crédit-bail.

La valeur nette des immobilisations financées par crédit-bail et inscrites au bilan ressort à 25 millions d'euros (9 millions d'euros au 31 décembre 2003).

Des immobilisations dans la branche Manganèse, après l'exercice d'un test de juste valeur, ont été dépréciées à hauteur de 34 millions d'euros fin 2003.

Un amortissement exceptionnel de 49 millions d'euros correspondant à la valeur résiduelle de ses immobilisations a été constaté par la société Comilog France en raison de la fermeture de son site de Boulogne-sur-Mer.

Note 8. Titres mis en équivalence

8.1 Par nature

(en millions d'euros)	Pays	% détenu	Quote-part de résultats	Quote-part des capitaux propres		
				30.06.2004	31.12.2003	30.06.2003
Forges M. Dembiermont	France	33,2 %		7	7	7
Port minéralier d'Owendo SA	Gabon	36,35 %		6	8	7
Bear Mettallurgical Corp	États-Unis	49,5 %		3	3	3
Stahlschmidt GmbH	Allemagne	50 %		1	1	1
TOTAL			0	17	19	18

8.2 Variation de l'exercice

(en millions d'euros)

	1 ^{er} semestre 2004	Exercice 2003	1 ^{er} semestre 2003
À l'ouverture	19	19	19
Évolution du périmètre			
Investissements de la période			
Cessions de la période			
Quote-part de résultats de la période		2	1
Dividendes distribués	(2)	(1)	(1)
Écarts de conversion et autres mouvements		(1)	(1)
À la clôture	17	19	18

Les états financiers simplifiés (données sociales) des principales sociétés mises en équivalence au 31 décembre 2003, à savoir les sociétés Forges M. Dembiermont et Stahlschmidt GmbH (branche Alliages) et Port Minéralier d'Owendo SA (branche Manganèse), sont présentés ci-après :

(en millions d'euros)

	Forges M. Dembiermont	Port minéralier d'Owendo SA	Stahlschmidt GmbH
Chiffre d'affaires	24	7	21
Résultat d'exploitation	(1)	5	
Résultat net		6	
Actif immobilisé	30	7	2
Besoin en fonds de roulement	5	11	
Situation nette	(25)	(18)	(2)
Provisions pour risques et charges	(2)		(1)
Endettement financier net	(8)		1

Note 9. Titres de participations non consolidés

9.1 Par nature

(en millions d'euros)

	Pays	% détention	30.06.2004	31.12.2003	30.06.2003
Erasteel Tiangong Ltd	Chine	60 %	4	1	
Aubert & Duval USA Inc.	États-Unis	100 %	3	3	3
La Petite-Faye	Nouvelle-Calédonie	100 %	2	2	2
Eramet North America Inc.	États-Unis	100 %	1	1	2
Aubert & Duval Belgium	Belgique	100 %	1	1	1
SAS Extract Ion	France	50 %		1	1
Centre de Recherche de Trappes	France	100 %	1	1	1
Sogaferro	Gabon	69,99 %	1	1	1
Microsteel	France	100 %	1	1	1
TEC Ingénierie	France	100 %	1	1	1
Autres sociétés (moins de 1 million d'euros)			10	10	10
TOTAL			25	23	23

La société Erasteel Tiangong Ltd, en cours de démarrage, sera consolidée par intégration globale fin 2004.

9.2 Variation de l'exercice

(en millions d'euros)

	1 ^{er} semestre 2004	Exercice 2003	1 ^{er} semestre 2003
À l'ouverture	23	23	23
Évolution du périmètre			
Investissements de la période	3	2	
Cessions de la période		(1)	(1)
Dépréciations de la période	(1)		1
Écarts de conversion et autres mouvements		(1)	
À la clôture	25	23	23

Les états financiers simplifiés (données sociales au 31 décembre 2003) des principales sociétés contrôlées mais non consolidées au 30 juin 2004 sont présentés ci-après :

(en millions d'euros)

	Microsteel	Eramet North America Inc.	Centre de Recherche de Trappes (CRT)	TEC Ingénierie
Chiffre d'affaires	7	3	6	7
Résultat d'exploitation		(3)		
Résultat net			7	
Actif immobilisé	1		2	
Besoin en fonds de roulement	2			1
Situation nette	(1)	(1)	(2)	(1)
Provisions pour risques et charges				
Endettement financier	(2)	1		

Ces sociétés sont principalement des entités commerciales et de recherche et de développement dont les prestations sont entièrement rattachées au groupe.

Note 10. Autres immobilisations financières

10.1 Par nature

(en millions d'euros)

	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes 30.06.2004	Valeurs nettes 31.12.2003	Valeurs nettes 30.06.2003
Dépôts et cautionnements	12	(4)	8	8	7
Prêts financiers au personnel	4	(1)	3	2	2
Comptes courants – Eramet Comilog Manganèse	4		4		
Comptes courants – Eramet international	2		2	1	3
Placements financiers/ retraites américaines	3		3	3	2
Avances financières – Chine Bayi	2		2	2	2
Créances Sonadig (Gabon)	2		2	2	2
Prêts financiers – Sadaci	3		3	3	2
Comptes courants – Cimd & Microsteel	2		2	2	2
Autres prêts et comptes courants financiers	3	(3)		4	5
TOTAL	37	(8)	29	27	27

10.2 Variation de l'exercice

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2004	Exercice 2003	1 ^{er} semestre 2003
À l'ouverture	27	24	24
Évolution du périmètre		3	3
Mouvements de trésorerie	2	(3)	(3)
Dépréciations de la période		2	1
Écarts de conversion et autres mouvements		1	2
À la clôture	29	27	27

10.3 Par devise

(en millions d'euros)	30.06.2004	31.12.2003	30.06.2003
Euro	18	11	19
Dollar américain	5	5	5
Franc CFA	4	8	1
Franc Pacifique	2	3	2
TOTAL	29	27	27

10.4 Par taux d'intérêt

(en millions d'euros)	30.06.2004	31.12.2003
Sans intérêts	18	14
Taux d'intérêt fixes	5	4
Taux d'intérêt variables	6	9
TOTAL	29	27

Note 11 - Stocks et en-cours

11.1 Par nature

(en millions d'euros)	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes 30.06.2004	Valeurs nettes 31.12.2003	Valeurs nettes 30.06.2003
Matières premières et consommables	233	(26)	207	174	202
Marchandises, produits finis et intermédiaires	438	(31)	407	422	445
TOTAL	671	(57)	614	596	647

11.2 Variation de l'exercice

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2004	Exercice 2003	1 ^{er} semestre 2003
À l'ouverture	596	672	672
Évolution du périmètre		(6)	(6)
Mouvements de fonds de roulement	14	(42)	1
Dépréciations de la période	1	(3)	(5)
Écarts de conversion et autres mouvements	3	(25)	(15)
À la clôture	614	596	647

11.3 Par méthode de valorisation

(en millions d'euros)

	30.06.2004	31.12.2003
Premier entré premier sorti (PEPS ou FIFO)	524	495
Dernier entré premier sorti (DEPS ou LIFO)	43	61
Valeur de marché ou de réalisation	47	40
TOTAL	614	596

Les provisions pour dépréciation constatées au titre de la provision dérogatoire sectorielle pour fluctuation des cours destinée à se prémunir contre une éventuelle chute du prix du nickel ont été retraitées au 31 décembre 2002 en application du règlement CRC 2000-06. La partie maintenue, soit 8 millions d'euros (12 millions d'euros au 31 décembre 2003), correspond désormais au passage de la valorisation des stocks concernés en méthode DEPS (dernier entré premier sorti).

À l'exception des stocks de produits nickelifères détaillés ci-dessus, les stocks et en-cours sont valorisés essentiellement selon la méthode du coût moyen pondéré ou PEPS (premier entré premier sorti).

L'augmentation des stocks et en-cours concerne les branches Alliages et Manganèse et Nickel.

Note 12. Créances clients et autres créances

12.1 Par nature

(en millions d'euros)	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes 30.06.2004	Valeurs nettes 31.12.2003	Valeurs nettes 30.06.2003
Créances clients	419	(17)	402	303	356
Créances fiscales et sociales	31		31	31	36
Créances d'impôts sur les bénéfices	30		30	21	15
Autres créances d'exploitation	54	(12)	42	42	56
Créances d'immobilisations	5		5		
Créances d'associés - dividendes					
Charges constatées d'avance	11		11	7	10
Charges à répartir sur plusieurs exercices	15	(10)	5	7	12
TOTAL	565	(39)	526	411	485

12.2 Variation de l'exercice

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2004	Exercice 2003	1 ^{er} semestre 2003
À l'ouverture	411	485	485
Évolution du périmètre		(3)	(4)
Mouvements de fonds de roulement	116	(29)	40
Dépréciations de la période	(3)	(10)	(1)
Écarts de conversion et autres mouvements	2	(32)	(35)
À la clôture	526	411	485

Les charges à répartir correspondent aux frais d'ouverture des mines de la branche Nickel qui sont amortis selon le même rythme que les exploitations minières et à des frais de démarrage d'installations industrielles dans les branches Manganèse et Alliages.

Les créances clients et les autres créances sont toutes à moins d'un an d'échéance.

Note 13. Trésorerie

13.1 Par nature

(en millions d'euros)	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes 30.06.2004	Valeurs nettes 31.12.2003	Valeurs nettes 30.06.2003
Valeurs mobilières de placement	336		336	394	320
Disponibilités	91		91	68	62
Actifs financiers divers				1	
TOTAL	427		427	463	382

Gains latents non inclus dans la valorisation des valeurs mobilières de placement			11	10	8
---	--	--	----	----	---

13.2 Par devise

(en millions d'euros)	30.06.2004	31.12.2003	30.06.2003
Euro	352	417	342
Dollar américain	40	26	28
Yuan Ren Min Bi (Chine)	6	4	3
Autres devises	29	16	9
TOTAL	427	463	382

13.3 Par taux d'intérêt

(en millions d'euros)	30.06.2004	31.12.2003	30.06.2003
Sans intérêts	38	53	27
Taux d'intérêt fixes	42	11	74
Taux d'intérêt variables	347	399	281
TOTAL	427	463	382

Le poste trésorerie comprend les rubriques disponibilités et valeurs mobilières de placement.

Les valeurs mobilières de placement sont constituées principalement de fonds monétaires en euros rémunérés avec des taux variables inférieurs à 5 %.

Note 14. Capitaux propres

14.1 Évolution du capital social

Le capital social est composé de 25 658 034 actions dont la valeur nominale est de 3,05 euros et réparti :

Répartition	1 ^{er} semestre 2004				Exercice 2003				1 ^{er} semestre 2003			
	capital		droits de vote		capital		droits de vote		capital		droits de vote	
	%	nbre titres	%	nbre titres	%	nbre titres	%	nbre titres	%	nbre titres	%	nbre titres
Actions nominatives												
Sorame, Compagnie d'Études Industrielles du Rouvray (CEIR) et famille Duval												
	40,25	10 328 633	47,18	20 330 876	40,53	10 365 822	47,55	20 405 111	40,33	10 313 446	41,16	11 249 451
AREVA	26,34	6 757 277	30,95	13 339 767	26,42	6 757 277	30,84	13 231 726	25,74	6 582 490	24,08	6 582 490
S.T.C.P.I.	5,16	1 323 471	6,07	2 614 378	5,17	1 323 471	6,04	2 594 214	5,05	1 290 907	9,37	2 561 650
Société Minière G. Montagnat	0,26	65 545	0,30	129 478	0,26	65 545	0,30	128 480	0,25	63 933	0,46	126 868
Eramet SA	2,18	558 362			2,18	556 825			2,15	549 932		
Fonds Actions Eramet SA	0,26	66 196	0,27	115 486	0,19	49 290	0,20	83 901	0,19	49 290	0,31	83 901
Autres	0,03	7 066	0,03	13 201	0,03	7 379	0,03	12 791	0,03	7 267	0,04	11 799
Total actions nominatives	74,47	19 106 550	84,80	36 543 186	74,78	19 125 609	84,96	36 456 223	73,74	18 857 265	75,42	20 616 159
Autres actions au porteur	25,53	6 551 484	15,20	6 551 484	25,22	6 451 965	15,04	6 451 965	26,26	6 717 009	24,58	6 717 009
NOMBRE TOTAL D'ACTIONS	100,00	25 658 034	100,00	43 094 670	100,00	25 577 574	100,00	42 908 188	100,00	25 574 274	100,00	27 333 168

Les sociétés Sorame, Compagnie d'Études Industrielles du Rouvray (CEIR) et AREVA sont signataires d'un pacte d'actionnaires constitutif d'une action de concert, et ayant fait l'objet d'un avis du conseil des Marchés Financiers (CMF) le 18 mai 1999 sous le n° 199 C0 577.

Les actions à droit de vote double ont été émises au cours de l'exercice 2002. À l'exception des actions autodétenues, tous les actionnaires dont les titres sont inscrits au nominatif pendant deux années consécutives et sans interruption bénéficient du droit de vote double.

Au 30 juin 2004, les dividendes distribués au titre de 2003 ont été de 25 millions d'euros entièrement réglés en cash.

Au 30 juin 2004, Eramet SA détenait 558 362 actions propres, achetées pour l'essentiel au cours des années 2000 et 2001 en vertu du programme de rachat dont la note d'information a été publiée le 2 juillet 1999 et approuvée par l'assemblée générale Mixte du 21 juillet 1999. Eu égard aux objectifs formulés dans la note d'information, le montant total des rachats a été imputé sur les capitaux propres.

14.2 Options de souscription et achats d'actions

Date de l'assemblée	Date du conseil	Prix de souscription	Nombre de bénéficiaires à l'origine	Nombre de bénéficiaires au 01.07.2003	Nature ⁽¹⁾	Attribuées	Exercées ou prescrites avant le 01.01.2004	Exercées en 2004	Prescrites en 2004	Restant à exercer à compter du 01.07.2004	Nombre de bénéficiaires au 01.07.2004	Échéance des plans
15.06.1994	15.09.1994	35,83 EUR	3 791		S	770 253	(770 253)					14.09.2001
08.06.1995	08.06.1995	45,73 EUR	31		S	70 000	(70 000)					07.06.2003
08.06.1995	17.12.1996	37,50 EUR	38	31	S	114 400	(23 880)	(49 910)		40 610	20	16.12.2004
08.06.1995	16.12.1997	33,08 EUR	39	36	S	104 500	(12 450)	(30 550)		61 500	23	15.12.2005
21.07.1999	15.09.1999	47,14 EUR	5 646	5 259	A	423 450	(29 175)			394 275	5 249	14.09.2007
27.05.1998	14.12.1999	54,00 EUR	80	76	A	166 500	(16 500)			150 000	71	13.12.2007 ⁽²⁾
27.05.1998	12.12.2001	32,60 EUR	61	61	S	153 000	(3 000)			150 000	60	11.12.2009 ⁽³⁾
TOTAL						1 802 103	(925 258)	(80 460)		796 385		

(1) S = options de souscription - A = options d'achat

(2) Les actions ne peuvent pas être vendues avant le 14.12.2004

(3) Ne peuvent être exercées qu'à compter du 12.12.2003. Les actions ne peuvent pas être vendues avant le 14.12.2005.

La levée de 80 460 options de souscription au cours de l'exercice a contribué à l'augmentation des capitaux propres.

Note 15. Intérêts minoritaires

15.1 Par nature

	% des minoritaires	30.06.2004		31.12.2003	30.06.2003
		Résultat	Total	Total	Total
Société Le Nickel-SLN	40 %	40	237	206	185
Comilog SA	39,53 %	12	78	66	115
Eramet Manganèse Alliages	30,5 %	13	54	45	50
Shaoxing Comilog Ferro Aloys Ltd	30 %	1	4	2	2
Guangxi Comilog Ferro Aloys Ltd	30 %	1	2	2	1
Traitement Compression Service	49 %		1	1	1
Financière Brown Europe	-				1
Eurotungstène Poudres	-				12
Autres sociétés (moins de 1 million d'euros)	-				1
TOTAL	0	67	376	322	368

15.2 Variation de l'exercice

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre	Exercice	1 ^{er} semestre
	2004	2003	2003
À l'ouverture	322	372	372
Évolution du périmètre		(14)	
Dividendes distribués	(10)	(6)	(6)
Résultat de la période	67	(20)	10
Écarts de conversion et autres mouvements	(3)	(10)	(8)
À la clôture	376	322	368
Les autres mouvements incluent			
Applications des nouvelles réglementations comptables		2	
Changements de méthodes d'évaluation	(4)		
TOTAL	(4)	2	

Note 16. Provisions pour risques et charges

16.1 Par nature

(en millions d'euros)	30.06.2004	31.12.2003	30.06.2003
Personnel	162	179	120
Gros travaux d'entretien et de réfection	16	17	24
Risques sectoriels	3	11	11
Grands contentieux	13	13	12
Risques environnementaux et remise en état de sites	74	64	34
Autres risques et charges	28	41	37
Impôts différés nets	95	94	87
TOTAL	391	419	325

16.2 Variation de l'exercice

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre	Exercice	1 ^{er} semestre
	2004	2003	2003
À l'ouverture	419	319	319
Évolution du périmètre		(2)	(3)
Dotations (reprises) de la période	(35)	123	19
Écarts de conversion et autres mouvements	7	(21)	(10)
À la clôture	391	419	325

Les dotations (reprises) de la période se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre	Exercice	1 ^{er} semestre
	2004	2003	2003
Dotations de la période	20	148	22
(Reprises) de la période – partie utilisée	(46)	(33)	(12)
(Reprises) de la période – partie non utilisée	(11)	(2)	(1)
Impôts différés résultats	2	10	10
TOTAL	(35)	123	19

16.3 Personnel

(en millions d'euros)	30.06.2004	31.12.2003	30.06.2003
	Engagements de retraite et assimilés	104	99
Restructurations et plans sociaux	48	72	32
Autres risques et charges sociaux	10	8	
TOTAL	162	179	120

Engagements de retraite et assimilés : toutes les sociétés du groupe ont fait l'objet d'une évaluation actuarielle des engagements selon les règles propres à chaque pays où elles se situent au 31 décembre 2003.

Depuis 2004 et suite à la première application de la recommandation du CNC 2003-R01 et du communiqué CNC du 22 juillet 2004, les médailles du travail non provisionnées, principalement dans les filiales françaises, (5,7 millions d'euros) ont été comptabilisées en contrepartie des capitaux propres.

Restructurations et plans sociaux : la diminution du montant des provisions pour restructurations qui ressort à 48 millions d'euros (72 millions d'euros au 31 décembre 2003) s'explique par la mise en œuvre des plans sociaux engagés en 2003 en France, en Belgique et en Norvège dans les branches Alliages et Manganèse.

16.4 Gros travaux d'entretien et de réfection

Les provisions pour gros travaux d'entretien et de réfection prennent en compte les dépenses périodiques de maintenance, en particulier dans les branches Nickel pour 10 millions d'euros (identiques au 31 décembre 2003) et Manganèse pour 6 millions d'euros (7 millions d'euros au 31 décembre 2003).

16.5 Risques sectoriels

En application du règlement CRC 2000-06, les provisions dérogatoires à caractère sectoriel dans la branche Nickel anté-

rieurement comptabilisées et correspondant à une provision pour fluctuation des cours, une provision pour gros décapages miniers et une provision relative au maintien de l'effort de recherche minière ont été retraitées dans les capitaux propres au 31 décembre 2002 pour un impact net d'impôts de 9 millions d'euros.

Les montants au 31 décembre 2003 qui concernaient notamment les risques liés aux incertitudes du transport de minerai au Gabon ont été repris sur la période en vertu du protocole du 18 juin 2004 avec le gouvernement gabonais.

16.6 Grands contentieux

Les provisions pour grands contentieux liées à l'acquisition de Comilog SA en 1996/1997 sont demeurées inchangées (12 millions d'euros), le groupe estimant qu'elles devraient être suffisantes pour faire face à l'ensemble des contentieux concernés.

16.7 Risques environnementaux et remise en état des sites

Les risques environnementaux provisionnés au 30 juin 2004 pour 74 millions d'euros (64 millions d'euros au 31 décembre 2003) se répartissent entre la branche Nickel (14 millions d'euros) et la branche Manganèse (60 millions d'euros).

Ils concernent exclusivement la société Le Nickel-SLN pour la branche Nickel, au travers de provisions pour réhabilitation des sites miniers dont 2 millions d'euros avaient été

provisionnés au 31 décembre 2002 en application du règlement CRC 2000-06.

Au niveau de la branche Manganèse, des provisions ont été constituées afin de tenir les engagements en matière environnementale suivant les dispositions ou obligations réglementaires légales. À Marietta, aux États-Unis, les provisions couvrent les risques et litiges relatifs notamment aux bassins de décantation et à des dispositions environnementales (air/eau). À Boulogne-sur-Mer, des provisions ont été constituées en 2003 afin de prendre en compte les obligations réglementaires et implicites de démolition et de remise en état du site. Ces provisions ont été évaluées sur la base du rapport d'expert et d'analyses techniques.

16.9 Impôts différés nets

(en millions d'euros)

	30.06.2004	31.12.2003	30.06.2003
Retraitement des écritures de nature fiscale	92	89	102
Différence entre les valeurs fiscales et consolidées des immobilisations	26	28	30
Autres différences temporaires	41	42	43
Autres	1	1	
Provisions pour impôts différés	160	160	175
Différences temporaires	49	40	52
Reports fiscaux déficitaires	6	4	26
Élimination des résultats sur cessions internes	8	20	10
Autres	2	2	
Impôts différés actif	65	66	88
TOTAL	95	94	87
Actifs d'impôts différés non comptabilisés sur pertes fiscales	127	126	97

Le périmètre d'intégration fiscale en France regroupe les sociétés consolidées Eramet SA, Erasteel SA, Erasteel Commentry, Erasteel Champagnole, Eramet Alliages, Aubert & Duval Holding, Aubert & Duval Alliages, Aubert & Duval Fortech, Aubert & Duval Tecphy, Sima, Eramet Holding Nickel et Eramet Holding Manganèse. En 2003, 22 millions d'euros d'impôts différés sur les déficits fiscaux activés ont été entièrement dépréciés. Le groupe possède une créance d'impôts sur les bénéfices de 3 millions d'euros, inchangée par rapport au 31 décembre 2003. Les déficits fiscaux à fin juin 2004 ressortent à 53 millions d'euros identiques au 31 décembre 2003, le résultat taxable de la période étant quasiment nul. Par prudence, ces déficits n'ont pas fait l'objet d'une activation d'impôts différés, leur possibilité de récupération étant relativement tardive. Les impôts différés nets ressortent à 9 millions d'euros (11 millions d'euros au 31 décembre 2003) dont 28 millions d'euros de passif et 19 millions d'euros d'actif. Les variations des impôts différés nets s'analysent :

(en millions d'euros)	Passif	Actif	Nets	Nets	Nets
			1 ^{er} semestre 2004	Exercice 2003	1 ^{er} semestre 2003
Au 1^{er} janvier	160	66	94	80	80
Évolution du périmètre					
Impôts différés résultats		(2)	2	10	10
Écarts de conversion et autres mouvements		1	(1)	4	(3)
À la clôture	160	65	95	94	87

16.10 Litiges en cours

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre fait exceptionnel ou litige susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, le résultat ou le patrimoine de la société ou du groupe.

16.8 Autres risques et charges

Les autres provisions réparties dans l'ensemble des trois branches couvrent divers risques dont les coûts de fermeture de Boulogne-sur-Mer (10 millions d'euros, inchangés par rapport à fin 2003). Le contrôle fiscal de Comilog SA provisionné à hauteur de 10 millions d'euros à fin 2003 a fait l'objet d'une reprise dans la période après l'accord conclu avec l'État gabonais.

La provision technique de réassurance d'Eras SA (branche Holding et divers) figurant en autres provisions a également été retraitée conformément au règlement CRC 2000-06 au 31 décembre 2002, son impact net d'impôts était de 14 millions d'euros.

Note 17. Emprunts et dettes financières

17.1 Par nature

(en millions d'euros)	30.06.2004	31.12.2003	30.06.2003
Emprunts auprès des établissements de crédit	201	298	212
Découverts bancaires et banques créditrices	139	76	172
Dettes financières de crédit-bail	19	7	7
Autres emprunts et dettes financières	14	14	38
TOTAL	373	395	429

17.2 Par devise

(en millions d'euros)	30.06.2004	31.12.2003	30.06.2003
Euro	260	294	305
Dollar américain	56	50	58
Franc CFA	27	24	22
Livre sterling	1	12	17
Autres devises	29	15	27
TOTAL	373	395	429

17.3 Par taux d'intérêt

(en millions d'euros)	30.06.2004	31.12.2003
Sans intérêts	10	11
Taux d'intérêt fixes	36	32
Taux d'intérêt variables	327	352
TOTAL	373	395

17.4 Par échéance

(en millions d'euros)	30.06.2004	31.12.2003	30.06.2003
À moins d'un an	185	186	345
De un à cinq ans	171	194	66
À plus de cinq ans	17	15	18
TOTAL	373	395	429

Eramet SA bénéficie de lignes de crédit confirmées à moyen ou long terme. Le solde non utilisé de ces lignes de crédit à la date de clôture permettrait au groupe de refinancer à plus d'un an ses dettes à court terme.

Lignes de crédit non utilisées	301	299	149
--------------------------------	-----	-----	-----

17.5 Endettement financier net

(en millions d'euros)	30.06.2004	31.12.2003	30.06.2003
Emprunts et dettes financières	(373)	(395)	(429)
Valeurs mobilières de placement	336	394	320
Disponibilités	91	68	62
Actifs financiers divers		1	
TOTAL	54	68	(47)

Note 18. Dettes fournisseurs et autres dettes

18.1 Par nature

(en millions d'euros)	30.06.2004	31.12.2003	30.06.2003
Dettes fournisseurs	188	167	177
Dettes fiscales et sociales	149	137	140
Dettes d'impôts sur les bénéfices	55	53	25
Autres dettes d'exploitation	83	66	109
Dettes d'immobilisations	60	64	29
Dettes d'associés – dividendes	3	3	3
Produits constatés d'avance	3	2	6
Subventions d'investissement	2	2	2
Indemnité minière Poum/Konianbo	104	109	115
TOTAL	647	603	606

18.2 Variation de l'exercice

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2004	Exercice 2003	1 ^{er} semestre 2003
À l'ouverture	603	628	628
Évolution du périmètre		(10)	(10)
Mouvements de fonds de roulement	41	11	25
Écarts de conversion et autres mouvements	3	(26)	(37)
À la clôture	647	603	606

Toutes les dettes sont à moins d'un an d'échéance à l'exception de l'indemnité minière Poum/Koniambo dont l'échéancier est détaillé en note 23 - Dossier minier calédonien.

Note 19. Chiffre d'affaires

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2004	Exercice 2003	1 ^{er} semestre 2003
Ventes de produits	1 182	1 952	984
Prestations de services	10	38	25
TOTAL	1 192	1 990	1 009

Note 20. Résultat financier

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2004	Exercice 2003	1 ^{er} semestre 2003
Produits des participations et dividendes			
Produits nets des valeurs mobilières de placement	2	8	7
Différences nettes de conversion		(9)	(2)
Amortissements et provisions financiers nets		(1)	(1)
Intérêts financiers nets	(8)	(21)	(14)
TOTAL	(6)	(23)	(10)

Les produits nets des valeurs mobilières de placement incluent les plus-values de cessions réalisées par la société Le Nickel-SLN pour 2 millions d'euros (7 millions d'euros en 2003).

Note 21. Résultat exceptionnel

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre	Exercice	1 ^{er} semestre
	2004	2003	2003
Résultats sur cessions d'éléments de l'actif	1	35	19
Restructurations et plans sociaux		(154)	(8)
Dépréciations d'éléments de l'actif		(34)	2
Autres éléments exceptionnels nets	(11)	(3)	1
TOTAL	(10)	(156)	14

Les résultats sur cessions d'actifs en 2003 incluaient notamment les ventes de l'ancien siège social de Sima à Neuilly-sur-Seine (21 millions d'euros) et de l'activité Noir de Carbone (18 millions d'euros).

Les différents plans sociaux annoncés et engagés en France, en Belgique et en Norvège avaient conduit à constater en 2003 des provisions à hauteur de 74 millions d'euros. Les actifs non utilisés dans les branches Alliages et Manganèse avaient également été totalement dépréciés à hauteur de 55 millions d'euros et les coûts nets de fermeture et de remise en état des sites avaient fait l'objet d'une provision de 34 millions d'euros. Au 30 juin 2004, les coûts réalisés relatifs à ces

restructurations, décaissés sur la période, ont fait l'objet de reprises de provisions pour les mêmes montants.

En 2003, les performances industrielles futures estimées ont fait l'objet d'une revue sur les principaux sites. Elle a conduit à constituer une provision de 34 millions d'euros dans la branche Manganèse afin de ramener la valeur des immobilisations à leur juste valeur.

Au 30 juin 2004, des provisions ont été constituées au niveau de la branche Manganèse afin de faire face à des litiges environnementaux pour 9 millions d'euros et à des charges liées au renouvellement de la convention minière au Gabon.

Note 22. Impôts sur les résultats

22.1 Par nature

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre	Exercice	1 ^{er} semestre
	2004	2003	2003
Impôts courants	(60)	(65)	(35)
Impôts différés	(2)	(10)	(10)
Impôts sur les distributions			
TOTAL	(62)	(75)	(45)

22.2 Taux effectif d'impôt

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre	Exercice	1 ^{er} semestre
	2004	2003	2003
Résultat courant des sociétés intégrées	268	111	52
Résultat exceptionnel des sociétés intégrées	(10)	(156)	14
Résultat net avant impôts des sociétés intégrées	258	(45)	66
Taux courant d'imposition en France (en pourcentage)	33,33 %	33,33 %	33,33 %
Charge d'impôt théorique	(86)	15	(22)
Effets sur l'impôt théorique :			
- des différences définitives entre le résultat comptable et le résultat taxable	(1)	4	(1)
- des contributions additionnelles en France		1	
- du différentiel de taux courant des pays étrangers	3	2	
- de taux d'impôts réduits			1
- de crédits d'impôts		1	
- de crédits d'impôts différés non reconnus précédemment	20	(95)	(20)
- des éléments divers	2	(3)	(3)
Charge d'impôt réelle	(62)	(75)	(45)
Taux effectif d'impôt	24 %	n/a	68 %

En 2003, les actifs d'impôts différés non reconnus ou limités concernent principalement les déficits fiscaux non activés de l'exercice de l'intégration fiscale en France (note 16.9) et des sociétés de la branche Manganèse (Comilog SA, Erachem Comilog Europe et Eramet Marietta Inc. pour l'essentiel), ainsi que des provisions sur des impôts différés actifs reconnus antérieurement (Comilog SA, Erachem Comilog Europe et Aubert & Duval Tecphy notamment).

Note 23. Dossier minier calédonien

Le dossier minier calédonien qui a fortement mobilisé de 1996 à 1998 la direction de la société Le Nickel-SLN et celle du groupe, compte tenu de l'enjeu considérable qu'il représentait, a connu une issue satisfaisante en 1998.

Ce dossier trouvait son origine dans la revendication de la SMSP, exploitant minier calédonien contrôlé par la Province du Nord, associée au producteur de nickel canadien Falconbridge, l'un des principaux concurrents mondiaux d'Eramet, sur une partie des réserves minières de la société Le Nickel-SLN afin d'assurer l'approvisionnement d'une nouvelle usine à construire dans la Province du Nord.

L'accord trouvé en février 1998 avec les pouvoirs publics prévoit un échange de droits miniers en cas de construction effective de l'usine du nord, la SMSP recevant le massif de Koniambo, beaucoup plus riche, qui appartenait à la société Le Nickel-SLN et cette dernière celui, plus pauvre, de Poum, propriété de la SMSP. Cet échange s'accompagne d'une indemnité versée par l'État et destinée à compenser l'incidence de la différence de réserves entre les deux gisements sur l'activité de la société Le Nickel-SLN et d'Eramet.

- La première étape de l'accord a été réalisée au second semestre 1998 :

- La société Le Nickel-SLN et la SMSP ont cédé leurs droits miniers sur Koniambo et Poum respectivement à l'entité indépendante, la SAS Poum/Koniambo, chargée de les détenir jusqu'à leur dévolution définitive. S'agissant de la

cession de Koniambo, dont le prix de vente brut s'élève à 8 millions d'euros, l'opération est enregistrée dans le résultat exceptionnel de l'exercice.

- L'indemnité, fixée après évaluation par les banques conseils du groupe et de l'État, à 152 millions d'euros (125 millions d'euros pour la société Le Nickel-SLN et 27 millions d'euros pour Eramet) nets d'impôts, a été versée aux deux sociétés.

- La seconde étape interviendra dès que la construction de l'usine du Nord sera engagée par les promoteurs - pour autant que cela ait lieu avant janvier 2006. La SAS Poum/Koniambo cédera alors Poum et Koniambo à la société Le Nickel-SLN et à la SMSP respectivement et la totalité de l'indemnité perçue par la société Le Nickel-SLN et Eramet sera définitivement acquise.

Cette seconde étape pourrait éventuellement être anticipée en ce qui concerne Eramet et la société Le Nickel-SLN puisque cette dernière aura l'option à compter de fin 2002 de renoncer définitivement à la restitution du gisement de Koniambo, l'indemnité reçue étant dès lors totalement acquise.

- Au cas où les promoteurs de l'usine du Nord, Falconbridge et la SMSP, renonceraient à leur projet, ou si la réalisation n'en était pas engagée d'ici à janvier 2006, les gisements de Poum et Koniambo seraient restitués respectivement à la SMSP et à la société Le Nickel-SLN.

Eramet et la société Le Nickel-SLN auraient alors l'obligation de reverser à l'État la partie non acquise de l'indemnité, majorée des intérêts courus sur la période écoulée depuis son versement.

Cette partie non acquise, qui s'élève à 104 millions d'euros au total au 30 juin 2004, diminue progressivement afin de compenser l'immobilisation ainsi subie. Elle serait réduite à 92 millions d'euros si la restitution avait lieu à l'échéance ultime de janvier 2006.

Indemnité à reverser*

(en millions d'euros)

	Société Le Nickel-SLN	Eramet SA	Total
Juin 2004	90	14	104
Septembre 2004	88	14	102
Septembre 2005	80	12	92

* Hors intérêts financiers provisionnés au bilan.

Note 24. Engagements hors bilan

(en millions d'euros)

	30.06.2004	31.12.2003	30.06.2003
Engagements donnés			
Avals, cautions et garanties	126	123	65
Sûretés réelles	159	151	136
Engagements reçus			
Avals, cautions et garanties	12	10	5
Sûretés réelles	néant	néant	néant
Lignes de crédit	301	305	149

Le tableau ci-dessus ne comprend pas les commandes courantes de l'activité (commandes reçues de clients ou passées aux fournisseurs), les commandes d'immobilisations ne concernant que les investissements courants, ni les engagements résultant de pactes d'actionnaires au sein de sociétés non détenues à 100 % (engagements réciproques d'achat d'intérêts minoritaires intragroupe concernant les sociétés Comilog, Le Nickel-SLN et Eramet Manganèse Alliages) estimés à 78 millions d'euros. Les engagements sur les commandes d'immobilisations liées aux projets d'investissements stratégiques (définis dans la note 7.3) représentent 193 millions d'euros (125 millions d'euros au 31 décembre 2003).

(en millions d'euros)

	30.06.2004	2005	2006
Encours couverts	80	80	40
Taux maximum	3,97	3,97	3,94

Risques de change :

Les couvertures de change portent en quasi-totalité sur le dollar américain et sont destinées à couvrir la position présente et future du groupe, structurellement longue.

Au 30 juin 2004, les couvertures totales en dollar s'élevaient à 894 millions de dollars (au 31 décembre 2003 : 870 millions de dollars), sous forme de ventes à terme, de tunnels ou d'options de vente au cours moyen minimum de

À la suite de l'augmentation de capital de Comilog SA fin 2002, l'État gabonais pourra exercer le rachat de 75 302 actions représentant 3,23 % du capital au prix de souscription avant fin 2005.

Risques de taux :

Eramet couvre en partie son exposition au risque de taux d'intérêts, essentiellement de son endettement financier, par l'intermédiaire de swaps de taux EURIBOR 3 mois contre des taux variables et fixes de durées variables entre 3 mois et 3 ans. Ce dispositif est reconstitué chaque année et l'intégralité des écarts dénoués est passée en résultat financier de la période.

1,1631 EUR/USD (au 31 décembre 2003 : 1,1421 EUR/USD). Les couvertures sont destinées à protéger une partie des flux futurs du groupe, principalement les opérations commerciales du second semestre 2004 (504 millions de dollars). Les couvertures plus longues concernent l'ensemble des branches pour les opérations ultérieures à l'exercice 2004 (390 millions de dollars).

Note 25. Effectif et charges de personnel

25.1 Effectif moyen par secteur d'activité

(en millions d'euros)

	1 ^{er} semestre 2004	Exercice 2003
Alliages	5 041	5 021
Nickel	2 462	2 395
Manganèse	5 215	6 115
Holding et divers	96	81
TOTAL	12 814	13 612

25.2 Effectifs de clôture par secteur d'activité

(en millions d'euros)	30.06.2004	31.12.2003
Alliages	4 824	4 924
Nickel	2 459	2 451
Manganèse	5 301	5 415
Holding et divers	98	88
TOTAL	12 682	12 878

25.3 Charges de personnel par nature

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2004	Exercice 2003	1 ^{er} semestre 2003
Salaires et traitements	(162)	(329)	(172)
Intéressements et participations	(6)	(11)	(5)
Cotisations aux régimes de retraite et assimilés*	(2)	(10)	(4)
Autres charges sociales	(69)	(136)	(69)
TOTAL	(239)	(486)	(250)
* dont (dotations) ou reprise nette aux provisions pour retraite et assimilés	4	(9)	(3)
Charges de personnel – compte de résultat	(243)	(477)	(247)
Masse salariale sur le chiffre d'affaires	20 %	24 %	25 %
Coût moyen du personnel	(37)	(36)	nd

Note 26. Événements postérieurs à la clôture

Conformément aux engagements stipulés dans les contrats, Eramet a procédé au début du mois de juillet 2004 à l'acquisition pour un montant de 66 millions d'euros auprès des sociétés de Cogema de 30,5 % des titres d'Eramet Manganèse Alliages et de 6,78 % des titres de Comilog SA. À la suite de l'opération, les détentions dans ces sociétés seront respectivement de 100 % et de 67,25 %.

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre événement postérieur.

Note 27. Informations sectorielles

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2004	Exercice 2003	1 ^{er} semestre 2003
Chiffre d'affaires			
Par branche			
Nickel	364	610	295
Alliages	331	616	325
Manganèse	501	769	392
Holding et divers	(4)	(5)	(3)
Par zone géographique (destination des ventes)			
France	196	337	186
Europe hors France	395	654	338
Amérique du Nord	229	407	209
Asie	322	500	235
Autres zones	50	92	41
TOTAL	1 192	1 990	1 009
Résultat d'exploitation			
Par branche			
Nickel	151	160	74
Alliages	(4)	(26)	(11)
Manganèse	129	9	3
Holding et divers	(2)	(9)	(4)
TOTAL	274	134	62
Marge brute d'autofinancement			
Par branche			
Nickel	143	165	80
Alliages	3	(16)	(6)
Manganèse	75	60	21
Holding et divers	1	(4)	(4)
TOTAL	222	205	91
Actif immobilisé			
Par branche			
Nickel	428	311	419
Alliages	309	289	317
Manganèse	425	449	571
Holding et divers	(56)	17	(184)
TOTAL	1 106	1 066	1 123

Note 27. Informations sectorielles (suite)

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2004	Exercice 2003	1 ^{er} semestre 2003
Investissements industriels			
Par branche			
Nickel	67	104	37
Alliages	34	60	23
Manganèse	11	35	10
Holding et divers	1		
TOTAL	113	199	70

Effectifs moyens des sociétés consolidées par intégration globale

Par branche		
Nickel	2 462	2 395
Alliages	5 041	5 021
Manganèse	5 215	6 115
Holding et divers	96	81
TOTAL	12 814	13 612

5.2.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur l'examen limité des comptes consolidés semestriels au 30 juin 2004

En notre qualité de Commissaires aux comptes et en application de l'article L 232-7 du Code de Commerce, nous avons procédé à :

- l'examen limité du tableau d'activité et de résultats consolidés présenté sous la forme de comptes intermédiaires consolidés de la société Eramet, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2004 au 30 juin 2004, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel.

Ces comptes intermédiaires consolidés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué cet examen selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences limitées conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les comptes intermédiaires consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais se limite à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes intermédiaires consolidés et l'image fidèle qu'ils donnent du résultat des opérations du semestre ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation, à la fin de ce semestre.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.13 de l'annexe concernant l'application de la recommandation CNC 2003-R01 du 1^{er} avril 2003 et du communiqué CNC du 22 juillet 2004 sur les avantages sociaux.

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport semestriel commentant les comptes intermédiaires consolidés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes intermédiaires consolidés.

Paris et Neuilly, le 16 septembre 2004

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young Audit

François CARREGA

Deloitte Touche Tohmatsu

Nicholas L.E. ROLT

5.3 Comptes sociaux simplifiés au 30 juin 2004

5.3.1 Bilan

ACTIF

(en millions d'euros)	30.06.2004	31.12.2003	30.06.2003
Immobilisations incorporelles	1		
Immobilisations corporelles	14	15	15
Titres de participation non consolidés	733	720	924
Autres immobilisations financières	26	22	13
Actif immobilisé	773	757	952
Stocks et en-cours	64	109	76
Créances clients	65	59	69
Autres créances	23	25	42
Comptes courants financiers actifs avec le groupe	152	145	78
Trésorerie	7	1	
Actif circulant	312	339	265
TOTAL ACTIF	1 085	1 096	1 217

PASSIF

(en millions d'euros)	30.06.2004	31.12.2003	30.06.2003
Capital	78	78	76
Primes	214	212	204
Réserves et report à nouveau	315	503	503
Résultat net	24	(163)	6
Situation nette	631	630	789
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées	43	43	44
Capitaux propres	674	673	833
Provisions pour risques et charges	12	12	9
Emprunts et dettes financières	165	225	168
Comptes courants financiers passifs avec le groupe	133	65	92
Dettes fournisseurs	71	89	75
Autres dettes	31	32	39
Dettes	399	411	375
TOTAL PASSIF	1 085	1 096	1 217

5.3.2 Compte de résultat

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre	Exercice	1 ^{er} semestre
	2004	2003	2003
Chiffre d'affaires	395	659	320
Autres produits d'exploitation	9	5	7
Achats et charges externes	(380)	(612)	(306)
Charges de personnel	(13)	(25)	(13)
Impôts, taxes et versements assimilés	(2)	(3)	(2)
Dotations aux amortissements	(2)	(4)	(2)
Dotations aux provisions (net)	(0)	(7)	(3)
Résultat d'exploitation	7	13	1
Résultat financier	16	(155)	6
Résultat courant des sociétés intégrées	22	(142)	7
Résultat exceptionnel	1	3	1
Participation des salariés et intéressement	(1)	(1)	(1)
Impôts sur les résultats	1	(23)	(1)
Résultat net	24	(163)	6
Résultat par action (EUR)	0,93	(6,35)	0,24

5.3.3 Tableau de flux de trésorerie

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre	Exercice
	2004	2003
Activités opérationnelles		
Résultat net	24	(163)
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité	(19)	215
Marge brute d'autofinancement	5	52
Variation du besoin net en fonds de roulement lié à l'activité	29	(50)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	34	2
Opérations d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(1)	(3)
Cession d'immobilisations		
Augmentation des charges à répartir, variation des créances et dettes sur immobilisations	0	1
	(0)	(2)
Indemnité minière Nouvelle-Calédonie	(2)	(2)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(2)	(4)
Opérations sur fonds propres		
Dividendes versés aux actionnaires d'Eramet SA	(25)	(25)
Augmentations de capital		10
Variation du besoin net en fonds de roulement lié aux opérations sur fonds propres		
Flux net de trésorerie lié aux opérations sur fonds propres	(25)	(15)
Autres mouvements		
Diminution (augmentation) de l'endettement net	6	(17)
Trésorerie (endettement) nette d'ouverture	(144)	(127)
Trésorerie (endettement) nette de clôture	(138)	(144)

5.4 Emprunts obligataires

Néant

5.5 Honoraires des Commissaires aux comptes et autres auditeurs externes

5.5.1 Organisation du contrôle externe

Par décision de l'assemblée générale du 21 mai 2003, les mandats des Commissaires aux comptes ont été renouvelés pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'approbation des comptes de l'année 2008.

Depuis plusieurs années, le groupe demande en priorité aux Commissaires aux comptes de la société de procéder à l'audit des principales filiales à travers le monde. Cependant pour des raisons historiques ou pratiques, d'autres cabinets interviennent suivant la répartition suivante :

(en milliers d'euros)	2003	2002
Ernst & Young	1 664	1 953
Deloitte	502	363
Autres	472	440
TOTAL	2 638	2 756

5.5.2 Honoraires versés aux différents auditeurs

L'inventaire complet des honoraires au titre de l'année 2003 par nature de prestations versées aux différents cabinets est le suivant :

(en milliers d'euros)	2003			2002		
Audit	Ernst & Young	Deloitte	Autres	Ernst & Young	Deloitte	Autres
- Certification des comptes et commissariat aux comptes	1 330	389	189	1 495	247	244
- Missions accessoires	215	73	63	304	70	16
Sous-total (1)	1 545	462	252	1 799	317	260
Autres prestations :						
- Juridique, fiscal, social	80	39	104	87	45	83
- Technologie de l'information	18		20	20	0	28
- Audit interne		0	26	0	0	28
- Autres	21	1	69	46	1	41
Sous-total (2)	119	40	220	154	46	180
TOTAL (1) + (2)	1 664	502	472	1 953	363	440

6. Le gouvernement d'entreprise

6.1 Présentation des organes de direction et d'administration de la société et du groupe

6.1.1 Présentation de la direction générale

6.1.1.1 Forme d'organisation

Ainsi qu'indiqué au point 3.1.4.1, la société est dirigée par un Président-Directeur général, qui assume à la fois la présidence du conseil d'administration et la direction générale de la société.

6.1.1.2 Composition

La direction générale de la société et du groupe est organisée comme suit :

Président-Directeur général : Jacques BACARDATS (depuis le 21 mai 2003) :

Le conseil d'administration du 21 mai 2003, qui a procédé à la fusion des fonctions de Président du conseil d'administration et de directeur général de la société, a confié à Monsieur Bacardats tous les pouvoirs dévolus par la loi au Président-Directeur général d'une société anonyme.

Le conseil a accordé, dans les mêmes conditions, la faculté de substituer et de déléguer, sous sa responsabilité, à telles personnes qu'il avisera, avec faculté de subdéléguer, telle partie de ses pouvoirs qu'il jugera opportun, par mandat spécial et pour un ou plusieurs objets déterminés.

Le Président exerce tous les pouvoirs sous réserve, conformément à ce qui est indiqué à l'article 14 alinéa 3 des statuts, du principe selon lequel « aucune décision relative aux grandes orientations stratégiques, économiques, financières ou technologiques ne peut intervenir sans que le conseil en ait préalablement délibéré ».

Conformément à l'article 14 alinéa 4 des statuts, « les actes concernant la société sont signés soit par le directeur général, soit par le directeur général délégué, soit par tout fondé de pouvoirs spécial ».

Directeurs généraux délégués :

Conformément à l'article 17.2, le directeur général de la société, peut proposer au conseil d'administration la nomination d'un ou plusieurs directeurs généraux délégués, dont le nombre ne peut excéder cinq (5).

Ont été nommés en cette qualité :

Georges Duval (conseil du 23 mai 2002),

Patrick André (conseil du 17 septembre 2003),

Alain Robert (conseil du 17 septembre 2003).

6.1.1.3 Mode de fonctionnement

La direction générale de la société est organisée depuis le 3 juillet 2003 par un Comité Exécutif « COMEX » et par un comité de direction international depuis septembre 2004, réuni autour du Président-Directeur général.

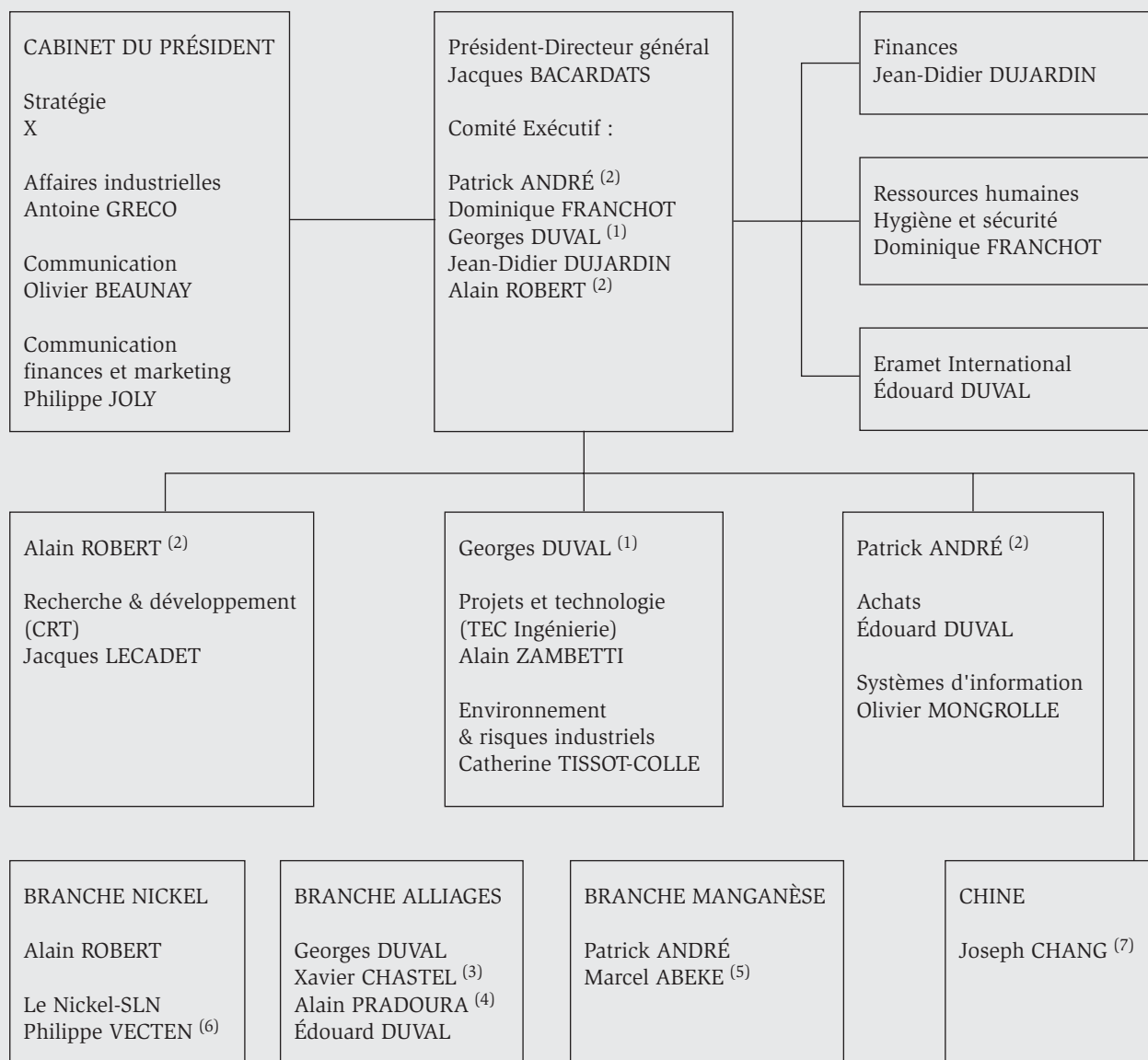
Le Comité Exécutif, centre de décision pour le groupe et les branches, réunit le Président-Directeur général, les trois directeurs de branche, ainsi que le directeur des ressources humaines et le directeur financier. Il associe également à échéances régulières le Président-Directeur général d'Erasteel, le directeur général d'Aubert & Duval, ainsi que le Président d'Eramet International.

Le comité de direction international réunit trimestriellement les membres du Comité Exécutif, le directeur général d'Erasteel, le directeur général d'Aubert & Duval, le Président d'Eramet International, le directeur général de la société Le Nickel-SLN, le directeur général de Comilog et le directeur Chine.

En relation avec le Comité Exécutif, les réunions mensuelles de branches sont les centres de décision du groupe. Elles permettent de suivre le reporting mensuel et de définir les choix essentiels concernant les branches.

Les trois directeurs de branche sont chacun directeur général délégué et assurent également certaines fonctions au niveau du groupe. Georges Duval (Alliages) a la responsabilité de l'ingénierie, de l'environnement et des risques industriels, Alain Robert (Nickel) suit la recherche et développement, et Patrick André supervise les achats et systèmes d'information. Les directions des finances et des ressources humaines, ainsi qu'Eramet International restent attachées au Président. Le rattachement des fonctions groupe au Comité Exécutif renforce l'efficacité et la cohérence de leur action. L'objectif est de permettre aux fonctions transversales de remplir leurs trois missions essentielles : une mission opérationnelle, une mission de pilotage, et une mission de service aux branches. Par ailleurs, un cabinet regroupant la stratégie, la communication, le marketing et les affaires industrielles a été mis en place auprès du Président.

6.1.1.4 Organigramme



(1) Vice-Président, directeur général délégué.

(2) Directeur général délégué.

(3) Directeur général Erasteel.

(4) Directeur général Aubert & Duval.

(5) Directeur général Comilog.

(6) Directeur général Le Nickel-SLN.

(7) Directeur Chine.

6.1.2 Présentation du conseil d'administration

6.1.2.1 Règles de nomination

Conformément au pacte d'actionnaires du 17 juin 1999, et en application de l'article 11 des statuts, les administrateurs ne peuvent être âgés de plus de soixante-dix (70) ans, et sont nommés pour une durée de quatre (4) ans. Ils sont au nombre de quinze (15).

Conformément aux dispositions de l'article 11.3, la majorité des membres du conseil d'administration (y compris les personnes morales et leurs représentants permanents) doivent avoir la nationalité d'un État membre de l'Union européenne. Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action au moins.

En application du pacte d'actionnaires, ils sont nommés :

- à raison de cinq administrateurs, par le concert Sorame-CEIR,
- à raison de trois administrateurs, par AREVA,
- à raison de deux administrateurs, par STCPI,
- enfin, à hauteur de quatre « personnes qualifiées », à raison de deux par le concert Sorame CEIR, et deux par AREVA, « en considération de leur compétence et de leur indépendance vis-à-vis de la partie qui la propose et de la société elle-même, en harmonie avec les recommandations préconisées par le rapport Viénot ».

La mission et les obligations des administrateurs sont développées dans le cadre de la charte des administrateurs, prévue à l'article 12-5 des statuts, l'article 13 alinéa 5 rappelant que « la mission des administrateurs est de défendre en toutes circonstances les intérêts de la société Eramet, et ils doivent s'interdire, dans l'exercice de leurs fonctions, toutes actions ou inactions susceptibles d'y porter préjudice ».

6.1.2.2 Composition

Président d'honneur : Yves Rambaud.

La composition actuelle du conseil d'administration est la suivante :

Président du conseil d'administration : Jacques Bacardats (depuis mars 2003)

Vice-Présidents : 2

Le conseil du 13 septembre 2000 a décidé de procéder à la nomination de deux vice-présidents, représentant les deux actionnaires les plus importants. Ont été nommés en cette qualité :

- Georges Duval, au titre de la société Sorame (depuis le 13 septembre 2000),
- Jean Lucien Lamy, au titre de la société AREVA (depuis le 21 mai 2003).

Administrateurs :

- Rémy Autebert,
- Cyrille Duval,
- Édouard Duval,
- Georges Duval,
- Patrick Duval,
- Pierre-Noël Giraud (administrateur indépendant),
- François Henrot (administrateur indépendant),

- Pascal Lafleur,
- Jean-Lucien Lamy,
- Louis Mapou,
- Jacques Rossignol (administrateur indépendant),
- Michel Somnolet (administrateur indépendant),
- Antoine Treuille (administrateur indépendant),
- AREVA, représentée par Frédéric Tona.

Autres participants au conseil d'administration :

Censeurs : Le conseil d'administration du 12 avril 2000, faisant usage de la possibilité offerte à l'article 19 des statuts, a décidé d'offrir deux postes de censeurs à des salariés du groupe, en sus des représentants du comité d'entreprise. Dans la pratique, la nomination des deux censeurs se fait, sur proposition du comité d'entreprise européen. Celui-ci a proposé de désigner : Mats Nilsson (salarié de Erasteel Söderfors), et Daniel Signoret (salarié de Erasteel Commentry), nommés comme censeurs par le conseil du 13 septembre 2000 pour une durée de quatre ans. Mats Nilsson, démissionnaire, a été remplacé le 11 septembre 2002 par Jean Claude Dumontet (salarié Erasteel Commentry). Les censeurs ont été renouvelés dans leurs fonctions par le conseil du 12 mai 2004.

Délégués du comité central d'entreprise : Claudine Grossin, Alain Confais, Christian Detreille, Denis Odièvre.

6.1.2.3 Règles d'organisation du conseil d'administration

Charte de l'administrateur

Tout nouvel administrateur élu par l'assemblée ou coopté par le conseil, qu'il soit administrateur à titre personnel ou représentant permanent d'une personne morale, adhère à une charte qui rappelle, d'une façon générale, la mission des administrateurs, les principes qui gouvernent leur action et les règles de comportement imposés par les lois en vigueur et les statuts de la société.

Cette charte, qui a été adoptée par le conseil dans sa réunion du 15 septembre 1999, insiste en particulier sur la compétence des administrateurs, leur devoir à l'information, leur présence tant aux réunions du conseil que, dans la mesure du possible, des assemblées, et leur indépendance. Les membres du conseil sont notamment invités, à tout moment, à veiller à ne pas se trouver en conflit d'intérêts, directement ou indirectement, entre la société et une société dans laquelle ils exerceraient une fonction. Une telle situation, qui doit être révélée au conseil, devrait conduire, selon le cas, soit à un refus de nomination ou à une démission (conflit structurel), soit à l'abstention (conflit ponctuel). L'obligation de secret professionnel et de non-intervention sur les titres de la société, en cas de détention d'informations significatives non encore publiques, est également rappelée.

Règlement intérieur/comités

Le conseil n'a pas adopté, formellement, de règlement intérieur, mais son organisation repose sur la mise en place en son sein de différents comités :

Le conseil du 21 mai 2003, tout en modifiant leur composition compte tenu de la nomination de nouveaux administra-

teurs, a confirmé la reconduction des trois comités existants depuis 1999, en faisant évoluer le précédent comité des comptes en véritable comité d'audit. Confirmant son désir de voir la société devenir un exemple dans les pratiques de bonne gouvernance, en orientant ses préoccupations d'avantage sur l'avenir que sur le passé, et en suivant en cela les préconisations du rapport Bouton, il a précisé la composition, l'organisation et le fonctionnement des comités.

Le comité d'audit

Ce comité a préparé sa propre charte, en vue de préciser sa composition (3 membres), son fonctionnement, ses missions, et la rémunération de ses membres. Cette charte a été adoptée définitivement par le conseil du 10 décembre 2003. Ce comité s'est donné pour mission l'examen, outre des plans d'audit internes et l'analyse des comptes semestriels et annuels, le suivi des contentieux importants, la politique de gestion des changes, le passage aux normes IAS, et l'application de la loi Sécurité financière. Ce comité a prévu de tenir quatre réunions par an.

Composition actuelle du comité : Antoine Treuille, Michel Somnolet, Rémy Autebert.

Le comité des rémunérations

Composé de trois administrateurs, dont un indépendant, il peut être assisté par le directeur des ressources humaines du groupe. Il est appelé à proposer sa propre charte de fonctionnement en 2004.

Composition actuelle du comité : Frédéric Tona, Jean-Lucien Lamy, Jacques Rossignol.

Le comité de sélection

Composé de quatre administrateurs et du Président, il propose la nomination des mandataires sociaux placés à la tête de chacune des trois branches de la société.

Composition actuelle du comité : Jacques Bacardats, Édouard Duval, Cyrille Duval, Jean-Lucien Lamy.

Réunions du conseil

Convocations : les réunions se font, aussi souvent que nécessaire, sur convocation du Président conformément à la loi, adressées par tous moyens, y compris par la voie électronique, à ses membres, en principe une semaine avant la date de réunion du conseil.

Déroulement des séances :

– un dossier comportant des fiches sur la plupart des points de l'ordre du jour est remis à chaque participant au conseil en début de séance,

– la réunion commence, en général, par un exposé préliminaire du Président sur les faits marquants de la période précédente, puis un état de la marche de chacune des trois branches. Un projet particulièrement important dans le cadre de la stratégie du groupe peut être présenté,

– en fin de séance, un projet de communiqué est en général soumis pour avis aux administrateurs et est publié en fin de journée pour faire part des principales évolutions de la société susceptibles d'intéresser le marché.

Procès-verbal : le procès-verbal du conseil est établi par le secrétaire du conseil (en principe, le directeur juridique de la société) et soumis par le Président à l'approbation des administrateurs lors du conseil suivant, le projet étant adressé à chaque participant (administrateurs, censeurs et délégués du comité central d'entreprise, avec la convocation et l'ordre du jour, environ une semaine avant la date de réunion du conseil).

Fonctionnement effectif du conseil d'administration : le bilan détaillé du fonctionnement du conseil d'administration au cours de l'exercice 2003 a été présenté dans le rapport du Président à l'assemblée générale du 21 mai 2004, en application de l'article 117 de la loi sécurité financière, désormais codifié à l'article L 225-37 alinéa 6 du Code du Commerce (cf. annexes).

Taux de présence aux conseils d'administration en 2003 : 89 %.

6.2 Situation personnelle des dirigeants

6.2.1 Autres mandats dans le groupe et hors groupe

Membres du conseil d'administration et de la direction générale de la société au 12 mai 2004

Source : rapport de gestion 2003

Nom, prénom ou dénomination sociale du membre/ Principale fonction	Date de première nomination	Date du dernier renouvellement, et date d'échéance du mandat	Autres fonctions exercées
BACARDATS Jacques Président-Directeur général	Directeur général non administrateur conseil : 23 mai 2002 Administrateur cooptation conseil : 26 mars 2003 (remplacement d'Yves Rambaud) Président-Directeur général : conseil du 21 mai 2003	Ratification cooptation et renouvellement : Assemblée générale du 21 mai 2003. Date d'échéance : Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes 2006.	Au sein de sociétés du groupe Président-Directeur général de la société Le Nickel-SLN Administrateur de : - Comilog, - Eurotungstène Poudres (SAS), - Erasteel Kloster, - Représentant d'Eramet chez Erasteel
AUTEBERT Rémy Administrateur	Assemblée générale du 21 mai 2003	Date d'échéance : Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes 2006.	Au sein de sociétés du groupe Membre du comité stratégique d'Eramet Manganèse Alliages Au sein de sociétés hors du groupe Directeur de la business Unit Mines, Secteur Mines-Enrichissement, Cogema Président de Cominor (France) Administrateur de CFMM (France) Président du conseil de COMUF (Gabon), de Urangesellschaft (Allemagne) Administrateur de : - Cogema Resources Inc (Canada), - Comilog SA (Gabon), - Katkco (Kazakhstan) Représentant Cogema aux conseils de Cominak (Niger), Somair (Niger)

Nom, prénom ou dénomination sociale du membre/ Principale fonction	Date de première nomination	Date du dernier renouvellement, et date d'échéance du mandat	Autres fonctions exercées
DUVAL Georges Administrateur Vice-Président-Directeur général délégué	Administrateur : Assemblée générale du 21 juillet 1999	Renouvellement : Assemblée générale du 21 mai 2003.	Au sein de sociétés du groupe Président d'Aubert & Duval (SAS), de Sima (SAS), et d'Eramet Alliages Administrateur d'Erasteel (SAS) Au sein de sociétés hors du groupe Gérant de Sorame Administrateur et directeur général délégué de CEIR
DUVAL Édouard Administrateur Directeur des achats	Assemblée générale du 21 juillet 1999	Renouvellement : Assemblée générale du 21 mai 2003. Date d'échéance : Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes 2006.	Au sein de sociétés du groupe Président de : - Eramet international (SAS), - Eramet Japan (SAS), - Eramet North America Inc. Directeur général délégué de Sima (SAS) Au sein de sociétés hors du groupe Président du conseil de gérance de Sorame, Administrateur et directeur général de CEIR
DUVAL Patrick Administrateur	Assemblée générale du 21 juillet 1999	Renouvellement : Assemblée générale du 21 mai 2003. Date d'échéance : Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes 2006.	Au sein de sociétés du groupe Gérant de : - SCI Francoroyal, - SCI les Bois de Batonceau, - SCEA Les Terres d'Orphin, - SCI de la Plaine Directeur général délégué de : Sima (SAS) Administrateur de : - Brown Europe, - société Financière Brown Europe (SAS). - Administrateur de Cartonneries de Condavennes SA Au sein de sociétés hors du groupe Président-Directeur général de CEIR, Gérant de Sorame (SCA), Administrateur de CEIR

Nom, prénom ou dénomination sociale du membre/ Principale fonction	Date de première nomination	Date du dernier renouvellement, et date d'échéance du mandat	Autres fonctions exercées
DUVAL Cyrille Secrétaire général d'Aubert & Duval	Assemblée générale du 21 juillet 1999	Renouvellement : Assemblée générale du 21 mai 2003. Date d'échéance : Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes 2006.	Au sein de sociétés hors du groupe Administrateur et directeur général délégué de CEIR, Gérant de Sorame (SCA)
GIRAUD Pierre-Noël Administrateur	Assemblée générale du 21 juillet 1999	Date d'échéance : Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes 2006.	Au sein de sociétés hors du groupe Administrateur de Cogema Membre du conseil de surveillance de : 123 Venture Professeur à l'École Supérieure des Mines de Paris Membre de l'Académie des Technologies
HENROT François Administrateur	Assemblée générale du 21 juillet 1999	Renouvellement : Assemblée générale du 21 mai 2003. Date d'échéance : Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes 2006.	Au sein de sociétés hors du groupe Associé gérant de Rothschild et Cie, Administrateur de Carrefour, Membre du conseil de surveillance de Cogedim, Pinault-Printemps-Redoute et Vallourec
LAFLEUR Pascal Administrateur	Coopté par le conseil du 29 mars 2001 Ratification par l'Assemblée générale du 30 mai 2001	Renouvellement : Assemblée générale du 21 mai 2003. Date d'échéance : Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes 2006.	Au sein de sociétés hors du groupe Président du conseil d'administration de : – Sotrapa SA, – Sofical SA, – Ocam SA, – SNICR SA Gérant de : – CII- Gesco, – Gesco, – Cocoge, – CGTS Représentant permanent de CII aux conseils d'administration de : – Ciments de Numbo SA, – Société industrielle des Eaux du Mont-Dore Représentant permanent de Sofical aux conseils d'administration de Net Over Seas Calédonie

Nom, prénom ou dénomination sociale du membre/ Principale fonction	Date de première nomination	Date du dernier renouvellement, et date d'échéance du mandat	Autres fonctions exercées
LAMY Jean Lucien Administrateur Vice-Président	Administrateur : cooptation par le conseil du 23 mai 2002 Vice Président du conseil : conseil du 21 mai 2003	Ratification et renouvellement Assemblée générale du 21 mai 2003. Date d'échéance : Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes 2006.	Au sein de sociétés hors du groupe Président-Directeur général de FCI Président de : - FCI Expansion1, - FCI Expansion2 Représentant permanent de FCI aux conseils d'administration de : - FCI Micronnections, - FCI Besançon, - FCI France, - FCI Automotive France Managing director de : - FCI Nederland BV Chairman of the supervisory board de FCI Connectors Hungary Chairman and CEO de : - FCI Connectors Espana, sa, - FCI Italia, SpA, - FCI Americas, Inc, - FCI Americas holding, Inc, - FCI International Holding, Inc, - FCI Americas Technology, Inc, - FCI Delawaqre Inc Chairman de FCI USA Inc. Administrateur de : - CI Asia Pty Ltd, - FCI Japan K.K
MAPOU Louis Administrateur	Coopté par le conseil du 29 mars 2001 (ratification par l'Assemblée générale du 30 mai 2001)	Renouvellement : Assemblée générale du 21 mai 2003. Date d'échéance : Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes 2006.	Au sein de sociétés du groupe Administrateur de la société Le Nickel-SLN
ROSSIGNOL Jacques Administrateur	Assemblée générale du 21 juillet 1999	Renouvellement : Assemblée générale du 21 mai 2003 Date d'échéance : Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes 2006.	Au sein de sociétés hors du groupe Administrateur de Innoprocess Ancien directeur général de SNECMA et d'Arianespace

Nom, prénom ou dénomination sociale du membre/ Principale fonction	Date de première nomination	Date du dernier renouvellement, et date d'échéance du mandat	Autres fonctions exercées
SOMNOLET Michel Administrateur	Assemblée générale du 21 mai 2003	Date d'échéance : Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes 2006.	Au sein de sociétés hors du groupe Administrateur : - L'Oréal USA, - L'Oréal Maroc
AREVA Administrateur représentée par : TONA Frédéric, représentant permanent d'AREVA	Coptée par conseil du 27 mars 2002 Nommé au conseil du 13 septembre 2002	Renouvellement : Assemblée générale du 21 mai 2003. Date d'échéance : Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes 2006.	Au sein de sociétés hors du groupe Directeur du secteur Mines-Chimie Enrichissement de la COGEMA Membre du Comité Exécutif de COGEMA Président-Directeur général de : - CFM, - CFMM Administrateur de : - SGN, - Comurhex Représentant permanent de CMM aux conseils de : - SGN, - Comurhex Président de SOMAIR (Niger) Vice-Président de COMINAK (Niger) Administrateur de : - Urengesellschaft (Allemagne), - Mc Clean Lake Joint Venture (Canada) Chairman de : - COGEMA Australia, - COGEMA Ressources Inc.(Canada), - Mc Clean Uranium Ltd (Canada), - COGEMA Inc. (USA), - Comin (USA), - PMC (USA)

Nom, prénom ou dénomination sociale du membre/ Principale fonction	Date de première nomination	Date du dernier renouvellement, et date d'échéance du mandat	Autres fonctions exercées
TREUILLE Antoine Administrateur	Assemblée générale du 21 juillet 1999	Renouvellement : Assemblée générale du 21 mai 2003. Date d'échéance : Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes 2006.	Au sein de sociétés hors du groupe Executive manager de Mercantile Capital Partners (leverage buyout fund) Director and member of the compensation committee de : - Eye Care Centers of America (private company), - Harris Interactive (Nasdaq) Director et chairman audit committee de BIC (France)
ANDRE Patrick Directeur général délégué (non administrateur)	Nommé par le conseil du 17 septembre 2003		Au sein de sociétés du groupe Président-Directeur général de Comilog France Directeur général d'Eramet Comilog Manganèse Président d'Eramet Manganèse Alliages Gérant de Comilog Holding Président de Sulfamex (Mexique) Chairman de : - Eramet Marietta, Inc.(USA), - Eramet Norway (Norvège) Directeur général adjoint et administrateur de Comilog SA (Gabon) Administrateur de : - Comilog US (USA), - Erachem Comilog (Belgique)
ROBERT Alain Directeur général délégué (non administrateur)	Nommé par le conseil du 17 septembre 2003		Au sein de sociétés du groupe Administrateur de : - Le Nickel-SLN, - Comilog SA

6.2.2 Intérêts des dirigeants dans la société et le groupe

6.2.3 Intérêts capitalistiques des dirigeants

Certains administrateurs ont un intérêt significatif dans le capital de la société.

6.2.3.1 Intérêts indirects

Patrick Duval est Président du conseil d'administration, et actionnaire, de CEIR, Édouard Duval est Président du conseil d'administration, et actionnaire, de Sorame, Georges, Edouard, Cyrille et Patrick Duval sont actionnaires de Sorame.

6.2.3.2 Intérêts capitalistiques directs au 30 septembre 2004

	Actions	Droits de vote
Jacques BACARDATS	100	100
Rémy AUTEBERT	100	100
Cyrille DUVAL	207	412
Édouard DUVAL	165	321
Georges DUVAL	1	2
Patrick DUVAL	50	50
Pierre-Noël GIRAUD		
François HENROT	1	2
Pascal LAFLEUR	100	100
Jean Lucien LAMY	100	100
Louis MAPOU	1	1
Jacques ROSSIGNOL	100	200
Michel SOMNOLET	100	100
Antoine TREUILLE	200	300
AREVA	6 757 277	13 339 767
Frédéric TONA	1	2

Certains administrateurs exercent des fonctions dans la société :

- Jacques Bacardats (Président-Directeur général),
- Georges Duval (Vice-Président, Directeur général délégué),
- Édouard Duval (directeur des achats et Président d'Eramet International),
- Cyrille Duval (secrétaire général d'Aubert & Duval).

Aucun administrateur ne détient une participation directe significative dans l'une quelconque des filiales du groupe.

6.2.4 Rémunérations versées aux dirigeants

Membres du Comité Exécutif « COMEX »

Le montant des rémunérations nettes versées en 2003 aux membres du Comité Exécutif « comex » du groupe (6 personnes au total) s'est élevé en total à 1 336 717 euros et se répartit comme suit :

Noms	Fonctions	Part fixe / Part variable	Jetons de présence	Total
Jacques BACARDATS*	Président-Directeur général	393 487	19 518	413 005
Georges DUVAL*	Directeur général délégué	192 410	9 923	202 333
Alain ROBERT*	Directeur général délégué	189 459	7 501	196 960
Patrick ANDRE*	Directeur général délégué	138 455	7 689	146 144
Dominique FRANCHOT	Directeur des Ressources humaines	208 740	-	208 740
Jean-Didier DUJARDIN	Directeur Administratif et Financier	169 535	-	169 535
TOTAL		1 292 086	44 631	1 336 717

* Mandataires sociaux

Mandataires sociaux – Rémunérations

Le montant des rémunérations nettes versées en 2003 aux mandataires sociaux s'est élevé au total à 1 991 062 euros ; la répartition est la suivante :

Noms	Eramet	Sociétés contrôlées	Total
Jacques BACARDATS	291 613	121 392	413 005
Patrick ANDRE	138 455	7 689	146 144
Rémy AUTEBERT	5 336		5 336
Robert CASTAIGNE	3 813		3 813
Cyrille DUVAL	7 623	154 268	161 891
Édouard DUVAL	69 558	129 056	198 614
Georges DUVAL	97 806	104 527	202 333
Patrick DUVAL	7 623	187 495	195 118
Pierre-Noël GIRAUD	4 573		4 573
François HENROT	7 623		7 623
Pascal LAFLEUR	10 293		10 293
Georges T.LOWY	5 338		5 338
Louis MAPOU	10 293	1 830	12 123
Yves RAMBAUD	226 073	151 892	377 965
Alain ROBERT	189 459	7 501	196 960
Jacques ROSSIGNOL	8 383		8 383
Wilhelm SCHEIDER	4 194		4 194
Michel SOMNOLET	5 336		5 336
Antoine TREUILLE	15 248		15 248
AREVA	16 772		16 772
TOTAL	1 125 412	865 650	1 991 062

Administrateurs – Jetons de présence

Le montant des jetons de présence versés aux mandataires sociaux d'Eramet au titre de l'année 2003 s'élève à 136 588 euros ; ce montant est inférieur à l'enveloppe globale de 152 449 euros allouée au conseil d'administration – à répartir librement par celui-ci entre les administrateurs – et qui n'a pas été modifiée depuis l'autorisation de l'assemblée générale de mai 2000.

La distribution des jetons de présence au titre de l'année 2003 a été opérée sur la base d'un montant forfaitaire individuel de 7 623 euros pour la participation à l'ensemble des conseils, majoré à hauteur de 763 euros pour la participation aux différents comités ; une indemnité de déplacement, de 1 525 euros par conseil, a été versée par ailleurs aux administrateurs résidant à l'étranger.

Les jetons de présence versés aux mandataires sociaux d'Eramet par d'autres sociétés du groupe ont atteint globalement quant à eux 20 861 euros.

La répartition des jetons de présence est la suivante :

Noms	Eramet	Autres sociétés	TOTAL
Rémy AUTEBERT	5 336	0	5 336
Jacques BACARDATS	7 623	11 895	19 518
Robert CASTAIGNE	3 813	0	3 813
Cyrille DUVAL	7 623	0	7 623
Édouard DUVAL	7 623	0	7 623
Georges DUVAL	7 623	2 300	9 923
Patrick DUVAL	7 623	0	7 623
Pierre-Noël GIRAUD	4 573	0	4 573
François HENROT	7 623	0	7 623
Pascal LAFLEUR	10 293	0	10 293
Jean-Lucien LAMY	0	0	0
Georges T. LOWY	5 338	0	5 338
Louis MAPOU	10 293	1 830	12 123
Jacques ROSSIGNOL	8 383	0	8 383
Wilhelm SCHEIDER	4 194	0	4 194
Michel SOMNOLET	5 336	0	5 336
AREVA	16 772	0	16 772
Antoine TREUILLE	15 248	0	15 248
Yves RAMBAUD	1 271	4 836	6 107
TOTAL	136 588	20 861	157 449

6.2.4.1 Opérations relevant des conventions réglementées

Relève de la procédure des conventions réglementées, en raison de la présence de dirigeants communs, le contrat signé en 1985 et modifié le 21 mai 1999 par lequel la société apporte son assistance technique en matière industrielle, financière, juridique, fiscale, et de gestion des ressources humaines, à la société Le Nickel-SLN.

De la même façon, relève de cette procédure l'accord de 1985 selon lequel la société s'approvisionne auprès de la société Le Nickel-SLN.

Ces conventions sont, selon leur portée et les difficultés d'appréciation de leur incidence pour le groupe, soumises ou non aux procédures d'approbation du conseil d'administration, après analyses menées en liaison avec les Commissaires aux comptes d'Eramet.

Ces accords, qui se poursuivent, sont détaillés dans les annexes des comptes et le rapport des Commissaires aux comptes.

6.2.4.2 Relations spécifiques avec les tiers

Dans la branche Nickel

Contrat d'approvisionnement avec Nisshin-Steel

Nisshin-Steel, producteur japonais d'acier inoxydable, est actionnaire de la société Le Nickel-SLN depuis 1991 (10 % du capital de la société Le Nickel-SLN à ce jour. Cf. chapitre 4.2.2.2).

Depuis 1991, Eramet et Nisshin-Steel ont un accord d'approvisionnement en ferronickel. Nisshin-Steel est un des principaux clients et représente environ 10 % du chiffre d'affaires de l'activité Nickel. Cet accord a été renouvelé en 2001 et vise à garantir les livraisons de ferronickel sur plusieurs années ainsi qu'à lisser les prix du nickel.

Relation avec la STCPI et la Nouvelle-Calédonie

La société Le Nickel-SLN, filiale à 60 % d'Eramet, a depuis septembre 2000 comme actionnaire à hauteur de 30 % : la Société Territoriale Calédonienne de Participation Industrielle – STCPI. Cette société représente les trois provinces de Nouvelle-Calédonie que sont la Province du Sud d'un côté (de population en majorité d'origine européenne) et les Provinces du Nord et des Îles (à majorité mélanésienne) de l'autre.

Cette participation de 30 %, transférée par l'État français lors de la privatisation d'Eramet, a une valeur politique, financière et stratégique, puisqu'elle associe les intérêts publics locaux aux intérêts miniers et industriels du groupe en Nouvelle-Calédonie, elle pourrait être portée à 34 % en application du Pacte d'actionnaires des 12 et 13 septembre 2000. La STCPI est une SAS qui a pour seul objet de détenir les actions de la société Le Nickel-SLN et d'Eramet (5 % environ). Quatre administrateurs sur treize, plus un censeur, la représentent au conseil d'administration de la société Le Nickel-SLN, tandis que deux autres sur quinze la représentent au conseil d'Eramet. Le choix de ces administrateurs et du censeur assure aux Provinces une représentation équilibrée entre le Nord et les Îles d'un côté, le Sud de l'autre.

Dans la branche Manganèse

Avec l'État gabonais

Depuis sa création, Comilog entretient des relations privilégiées avec l'État gabonais. L'état gabonais est présent au capital depuis 1973 (participation supérieure à 25 %) et dispose de trois administrateurs au conseil d'administration. Depuis l'origine, l'état soutient Comilog, sur le plan fiscal (convention minière et convention fiscale particulière pour le financement du complexe d'agglomération), sur le plan industriel (partenaire de Comilog pour la construction du Port d'Owendo) ; plus récemment encore, en accordant un mandat temporaire de gestion du chemin de fer et en demandant à Comilog de proposer un tour de table de la société future qui sous-missionnera à la mise en concession.

Si la fermeture de l'usine de Boulogne (Comilog France) en 2003 et le déroulement du contrôle fiscal (cf. chapitre 4.8.2.1.) ont mis en évidence quelques divergences de points de vue, les relations de confiance et la conscience des intérêts communs permettent de travailler sur des bases constructives. Le projet de 3 millions de tonnes participera au développement social et économique, dans une période où les recettes pétrolières sont en baisse. De plus, Comilog appuie l'état dans les projets de développement comme le minerai de fer ou le nobium.

Avec le groupe Carlo Tassara

la société Maaldrift BV (appartenant à Monsieur Zaleski) est actionnaire d'Eramet à hauteur de 13,67 % à ce jour.

Par ailleurs, le groupe Carlo Tassara (appartenant également à Monsieur Zaleski) est actionnaire de la société Comilog ; il est en litige (cf. chapitre 4.8.2.3) avec celle-ci depuis plusieurs années suite au rachat par Comilog de SFPO (devenue Comilog France). Plusieurs tentatives d'accords transactionnels n'ont pas abouti jusqu'à maintenant.

6.2.4.3 Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance

Néant

6.3 Schémas d'intéressement du personnel

6.3.1 Contrats d'intéressement et de participation

Dispositions particulières bénéficiant aux salariés de la société mère française.

Accord intéressement

L'accord d'intéressement actuellement en vigueur correspond à l'accord renouvelé le 30 juin 2003 pour une période de trois ans. Cet accord arrivera à échéance à la fin de l'exercice 2005. Cet accord porte sur le système d'intéressement dans le cadre de des articles L 441 et suivants du Code du travail.

Cet accord représente un moyen permettant de mobiliser l'entreprise et son personnel sur les objectifs de performances.

Il prévoit le versement d'une prime d'intéressement calculée sur la base de la marge brute d'autofinancement du groupe pour les salariés travaillant pour la Holding et de la marge brute d'autofinancement de l'activité Nickel ainsi que du nombre de réclamations clients pour les salariés de la Branche Nickel.

Le montant global distribué ne peut dépasser annuellement 12 % de la masse des salaires bruts versés aux personnels concernés.

L'intéressement est versé au personnel ayant plus de trois mois d'ancienneté au 31 décembre selon la répartition suivante : 20 % du montant uniformément entre les bénéficiaires au prorata du temps de présence et 80 % proportionnellement au salaire brut de référence.

Les montants de l'intéressement comptabilisé au cours des cinq dernières années sont :

Année	en milliers d'euros
2003	1 149
2002	515
2001	716
2000	1 616
1999	666

En cas de versement de participation calculée selon la législation en vigueur, il est déduit de la prime d'intéressement 90 % de la participation.

6.3.2 Plans de souscription et/ou d'achat d'actions

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Plan	Plan A	Plan B	Plan C	Plan D	Plan E	Plan F
Date de l'assemblée générale	8.06.95	8.06.95	8.06.95	27.05.98	27.05.98	21.07.99
Date du conseil d'administration	8.06.95	17.12.96	16.12.97	12.12.01	14.12.99	15.09.99
Type de plan	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription	Achat	Achat
Nombre d'otions attribuées à l'origine	70 000	114 400	104 500	153 000	166 500	423 450
Nombre de bénéficiaire à l'origine	31	38	39	61	80	5 646
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées						
par les mandataires sociaux	19 700	49 800	41 000	66 000	60 000	1 200
par les dix premiers attributaires salariés	24 700	34 800	37 000	30 000	29 000	750
Point de départ d'exercice des options	15.09.96	17.12.97	16.12.99	12.12.03	14.12.01	15.09.99
Date d'expiration	7.06.03	16.12.04	15.12.05	11.12.09	13.12.07	14.09.07
Prix de souscription ou d'achat	45,73	37,5	33,08	32,6	54	47,14
Modalités d'exercice	NA	NA	NA	NA	NA	NA
Nombre d'actions souscrites au 31.12.2003	5 800	21 480	10 450	0	16 500	150
Options de souscription ou d'achat d'actions annulés	64 200	2 400	2 000	3 000	0	29 025
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes	0	90 520	92 050	150 000	150 000	394 275

Informations sur les options de souscription ou d'achat d'actions (mandataires sociaux)

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	Nombre d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix en euros	Date d'échéance	Plan afférent
Options consenties durant l'exercice 2003 à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative)	NA			
Options levées durant l'exercice 2003 par chaque mandataire social (liste nominative)	NA			

Informations sur les options de souscription ou d'achat d'actions (hors mandataires sociaux)

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties au dix premiers salariés non mandataires attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix en euros	Date d'échéance	Plan afférent
Options consenties durant l'exercice 2003 par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, au dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	NA			
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment levées durant l'exercice 2003, par les 10 salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est plus élevé (information globale)	NA			

6.4 Procédures de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne actuellement mises en place sont décrites dans le rapport du Président à l'assemblée générale des actionnaires réunie le 21 mai 2004 (cf. annexes – chapitre 8.1.1.2.).

Le rapport des Commissaires aux comptes sur le précédent document figure également en annexe.

7. Évolution récente et perspectives

7.1 Évolution récente

La situation des marchés et les activités des trois branches d'Eramet en 2003 et au premier semestre 2004 sont décrites dans les chapitres qui visent à présenter chaque branche individuellement.

Au second semestre 2004, les marchés des branches Nickel et Manganèse continuent à être bien orientés, tandis que le redressement de la demande des principaux marchés de la branche Alliages commence à se renforcer.

Ceci s'est traduit par une forte progression du chiffre d'affaires d'Eramet au 3^e trimestre 2004 par rapport au 3^e trimestre 2003 (+ 32 % au troisième trimestre 2004 par rapport au 3^e trimestre 2003, soit une augmentation de 38 % à périmètre et méthode comparables).

Eramet Nickel

Le chiffre d'affaires d'Eramet Nickel a progressé de 22 % au troisième trimestre 2004 et de 37 % à périmètre et méthode comparables.

Les cours du nickel au LME exprimés en dollars US ont connu une nouvelle hausse au troisième trimestre 2004, à 6,35 USD/livre en moyenne contre 5,67 USD/lb au deuxième trimestre 2004. Ils progressent de 49 % par rapport au troisième trimestre 2003.

La forte croissance du chiffre d'affaires s'est poursuivie alors même que la production de l'usine de Doniambo a commencé à remonter en régime. La production métallurgique a atteint 13 820 tonnes au troisième trimestre. Les livraisons de nickel d'Eramet Nickel ont avoisiné celles du troisième trimestre 2003, à 14 757 tonnes (- 1,2 %) grâce à la politique de stockage.

Eramet Manganèse

Le chiffre d'affaires d'Eramet Manganèse a progressé de 55 % au troisième trimestre 2004 par rapport au troisième trimestre 2003 et de 57 % à périmètre et méthode comparables.

La croissance de la production mondiale d'aciers au carbone s'est accélérée au troisième trimestre 2004 (+ 9,2 %). Sur neuf mois, la production mondiale d'acier progresse ainsi de 8,2 %.

Les prix spot des alliages de Manganèse ont baissé au troisième trimestre par rapport aux niveaux historiquement éle-

vés atteints au deuxième trimestre, avec cependant une meilleure résistance des alliages affinés. Ils se situent toujours nettement au-dessus des niveaux des années passées.

La production de minerai et d'aggloméré de manganèse de Comilog à Moanda (Gabon) a augmenté de plus de 29 % au troisième trimestre 2004 par rapport au troisième trimestre 2003 (+ 28 % sur les neuf premiers mois de l'année).

L'activité Chimie du manganèse a continué à bénéficier d'une forte demande dans le domaine des batteries, tandis que le chiffre d'affaires de l'activité de recyclage a été renforcé par la progression importante des cours des matières premières.

Eramet Alliages

Le redressement du chiffre d'affaires de la branche Alliages s'est confirmé au troisième trimestre 2004 (+ 10 %, soit une progression de 12 % à périmètre et méthode comparables).

Le chiffre d'affaires d'Aubert & Duval a progressé de 3 % au troisième trimestre. Les principaux marchés d'Aubert & Duval, à l'exception de celui des turbines à gaz, ont commencé à s'améliorer progressivement.

Le chiffre d'affaires d'Erasteel a progressé de 31 % au troisième trimestre. Les livraisons d'aciers rapides d'Erasteel sont en hausse par rapport au troisième trimestre 2003, avec une demande particulièrement soutenue en provenance de la zone Asie.

La hausse des coûts des matières premières et de l'énergie a été répercutée de façon croissante dans les prix de vente des produits de la branche Alliages.

7.2 Perspectives

La consommation mondiale de nickel reste bien orientée, avec notamment une reprise de la demande chinoise. Les cours du nickel ont connu une très forte volatilité au mois d'octobre et se sont établis au niveau moyen de 6,54 USD/lb. Par ailleurs, à l'usine de Doniambo, la montée en régime du nouveau four électrique se poursuit.

La branche Manganèse continue à bénéficier d'un environnement de marché très porteur pour le minerai de manganèse. En revanche, on assiste à une poursuite de l'érosion des prix des alliages de manganèse, ceux-ci restant toutefois supérieurs aux niveaux historiques passés.

La branche Alliages voit la demande du secteur de l'aéronautique se renforcer. Par ailleurs, la répercussion croissante de la hausse des coûts des matières premières et de l'énergie dans les prix de vente devrait permettre de limiter progressivement l'impact de ces deux facteurs.

Dans ces conditions, si les cours du nickel et du manganèse se maintiennent aux niveaux actuels, le résultat opérationnel du Groupe au second semestre 2004 devrait être du même ordre que celui du premier semestre 2004.

8. Annexes

8.1 Rapport du président du conseil d'administration et rapport des Commissaires aux comptes

8.1.1 Rapport du Président du conseil d'administration (Art. 117 loi LSF du 1^{er} août 2003)

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de Président du conseil d'administration de la société, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport prévu par l'article 117 de la Loi de Sécurité Financière du 1^{er} août 2003.

Ainsi que la loi le prévoit, ce rapport portera, en premier lieu, sur la préparation et l'organisation des travaux du conseil d'administration. Il traitera ensuite des procédures de contrôle interne. Il mentionnera enfin ce qu'il en est des limitations de pouvoirs du Président-Directeur général.

Travaux du conseil d'administration

En 2003, le conseil d'administration s'est réuni cinq fois, les 26 mars, 21 mai (2 conseils), 17 septembre et 10 décembre, en application d'un calendrier fixé lors du dernier conseil de l'année précédente. Ces conseils ont délibéré sur les principales opérations sociales suivantes :

– Le conseil du 26 mars avait pour objet essentiel d'arrêter les comptes de la société et de convoquer l'assemblée annuelle des actionnaires le 21 mai 2003.

– Les conseils du 21 mai se sont tenus : le premier, le matin, pour préparer les réponses aux questions écrites des actionnaires à présenter à l'assemblée qui suivait, le second, à la suite de l'assemblée des actionnaires, pour nommer le Président-Directeur général, fixer ses pouvoirs et constituer les comités du conseil.

– Le conseil du 17 septembre arrêta les comptes semestriels, les documents de gestion prévus par la loi du 1^{er} mars 1984 et l'augmentation de capital résultant du paiement du dividende en actions.

– Le conseil du 10 décembre débattait du pronostic de résultat de l'exercice et du budget 2004.

En outre, chaque conseil a fait, en général, l'objet d'un exposé préliminaire du Président sur les faits marquants de la période précédente puis d'un état de la marche de chacune des trois branches. Un projet particulièrement important dans le cadre de la stratégie de la société peut être présenté (ex. : opération de crédit syndiqué, projet de JV en Chine au conseil du 17 septembre...).

Un dossier comportant des fiches sur la plupart des points de l'ordre du jour est remis à chaque participant au conseil en début de séance.

En fin de séance, un projet de communiqué de presse est en général soumis pour avis aux administrateurs et est publié en fin de journée pour faire part des principales évolutions de la société susceptibles d'intéresser le marché.

En termes d'organisation de ses travaux, le conseil s'appuie sur des comités qu'il désigne en son sein.

Le conseil du 21 mai a confirmé la reconduction des trois comités existants, en faisant évoluer le Comité des Comptes en véritable Comité d'Audit. Le conseil, en cela, donnait suite à son désir de voir Eramet devenir un exemple dans les pratiques de bonne gouvernance, en orientant ses préoccupations davantage sur l'avenir que sur le passé et en suivant les préconisations du rapport Bouton. Il décidait de :

– composer le Comité d'Audit de deux tiers d'administrateurs indépendants ;

et lui donnait pour tâche de :

– auditionner les Commissaires aux comptes, le Directeur financier, le représentant des services comptables ou de la trésorerie, le cas échéant hors la présence de la direction de la société ;

– examiner les risques et engagements hors bilan, en procédant à des auditions de l'audit interne et en émettant des avis ;

– participer à la sélection des Commissaires aux comptes et donner son avis sur le montant de leurs honoraires ;

– examiner les comptes avant la tenue des conseils.

Ce même conseil du 21 mai procédait à la nomination des membres de ces comités, le renouvellement étant rendu nécessaire du fait de l'entrée de nouveaux administrateurs élus par l'assemblée du 21 mai.

La mission de chaque comité a ensuite été fixée par ce conseil.

Concernant le Comité d'Audit, une charte de fonctionnement a été préparée par les membres de ce comité et proposée au conseil du 17 septembre. Le conseil du 10 décembre l'a définitivement approuvée. Cette charte précise la composition du comité, son fonctionnement, développe ses missions et prévoit une rémunération spécifique.

Le Comité d'Audit s'est réuni à deux reprises dans sa nouvelle configuration, les 16 septembre et 9 décembre 2003. Le Comité du 9 décembre a défini la liste de ses principaux travaux qui, outre :

– les plans d'audit internes ;

– l'analyse des comptes semestriels et annuels ;

comporteront également :

– le suivi des contentieux importants ;

– la politique de gestion des changes ;

– le passage aux normes IAS ;

– l'application de la loi sur la Sécurité Financière.

Le Comité a prévu de tenir quatre réunions par an.

Le Comité des Rémunérations est composé de trois administrateurs, dont un est indépendant ; il s'est réuni une seule fois au cours de l'exercice 2003. Il établira courant 2004 un projet de charte de fonctionnement. Il peut être assisté par le DRH du groupe.

Le procès-verbal de chaque conseil d'administration est établi par le Secrétaire du conseil et soumis par le Président à l'approbation des administrateurs lors du conseil suivant, le projet étant adressé à chaque participant (administrateurs, censeurs et délégués du CCE) avec la convocation et l'ordre du jour, environ une semaine avant la date de réunion du conseil.

Les séances du Conseil se tiennent, en général, au 53^e étage de la Tour Maine-Montparnasse, sauf le jour de l'assemblée générale, où cette dernière et le conseil se tiennent au même endroit.

Procédures de contrôle interne

Il convient de préciser que, compte tenu de la promulgation tardive de la loi de sécurité financière, ce premier rapport présente de manière descriptive le système de contrôle interne de la société.

Pour répondre à cet objectif, la société a engagé une démarche d'évaluation progressive de ce système de contrôle interne, dont la première étape a consisté en l'élaboration d'une cartographie des risques. Ce projet a été conduit en réalisant des interviews des principaux responsables des différents processus de l'entreprise, de façon à mesurer leur exposition aux risques, et le degré de maîtrise du contrôle interne associé. Le résultat de cette cartographie a permis de déterminer le plan d'action d'amélioration devant être conduit en 2004 et au-delà.

Les travaux réalisés en 2003 n'ont pas révélé de défaillances graves ou d'insuffisances graves sur l'organisation du contrôle interne.

Objectifs de la société en matière de procédures de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne en vigueur chez Eramet ont pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels respectent les politiques définies par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société ;
- d'assurer la protection des actifs contre les différents risques de pertes résultant du vol, de l'incendie, d'activités irrégulières ou illégales et de risques naturels.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Description synthétique des procédures de contrôle mises en place

a) Les acteurs du contrôle interne

Eramet, du fait de ses activités diversifiées, est organisée en trois branches autonomes disposant chacune de l'ensemble des services nécessaires à son fonctionnement (direction, production, ventes, achats, finances...). Le siège, outre sa fonction de direction générale assure les missions d'assistance ou de contrôle nécessaires à la cohésion de l'ensemble. Les principaux acteurs du contrôle interne sont :

- Le Comité Exécutif (Comex) qui est composé du Président-Directeur général, des trois Directeurs généraux délégués, directeurs de chacune des branches Nickel, Manganèse et Alliages, du Directeur Administratif et Financier et du Directeur des Ressources humaines. Centre de décision du groupe, il se réunit tous les quinze jours. Un Comex étendu, comprenant en plus les Directeurs généraux des sociétés Aubert & Duval Holding et Erasteel ainsi que le Président de la société Eramet International traite plus particulièrement des sujets d'organisation. Il se réunit tous les deux mois.

- La Direction de l'Audit interne, rattachée au Directeur Administratif et Financier. À partir d'un Plan d'Audit validé annuellement par le Comex, elle réalise au sein des différentes unités du groupe les missions définies dans le plan et déclenchées par le Président. Elle rend compte trimestriellement au Comex et annuellement au Comité d'Audit du résultat de ses missions, et de l'avancement des plans d'action qui en résultent.

- La Direction du Plan et du Contrôle de Gestion groupe, rattachée au Directeur Administratif et Financier. Elle définit l'architecture du contrôle de gestion Eramet, et suit les projets de systèmes de gestion des branches pour assurer leurs cohérences avec les objectifs du groupe. Elle définit pour le groupe et aide à mettre en place au niveau branches et dans chaque entité les indicateurs-clés pertinents pour chacun de ces niveaux. Elle assure le reporting groupe.

- La Direction Juridique, rattachée au Directeur Administratif et Financier. Centre de service, elle fournit à l'ensemble du Groupe une assistance juridique, dans tous les domaines relevant de ses compétences.

- La Direction Finances, Trésorerie et Assurances, rattachée au Directeur Administratif et Financier. Centre de service, elle gère pour l'ensemble du groupe la couverture des risques de change d'une part, la gestion des moyens financiers (placements et emprunts) d'autre part ainsi que la mise en place et le suivi de l'ensemble des contrats d'assurance souscrits par le groupe.

- Le département fiscal, dans la Direction Comptabilité, Fiscalité et Consolidation, rattachée au Directeur Administratif et Financier. Centre de service, il assiste les différentes filiales du Groupe dans leurs différentes obligations fiscales et remplit celles de la société mère.

- La Direction Environnement et Risques Industriels, rattachée au Directeur général délégué, directeur de la branche Alliages. Elle assiste les différentes branches dans la maîtrise et la réduction de l'impact environnemental du groupe, pour assurer la pérennité des activités, produits et marchés de celui-ci au regard des évolutions réglementaires, politiques et de société.

- La Direction des Relations humaines groupe et de l'Hygiène et Sécurité, rattachée au PDG. Elle gère les ressources humaines au sein de la société et assure la cohérence des politiques sociales au sein des différentes entités du groupe. Elle coordonne les politiques hygiène et sécurité au sein du groupe et formalise la dimension « santé » via un réseau de correspondants dans les sites.

- Plus généralement, chaque niveau hiérarchique de l'entreprise, dans son domaine de compétence est responsable de

la définition, de la mise en œuvre et du pilotage des éléments de contrôle interne.

b) Informations synthétiques sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société

Chartes existantes : le Comité d'Audit, l'Audit interne, la Direction Juridique, le Contrôle de Gestion ont publié chacun une charte. Ces chartes ont pour but de préciser les règles de fonctionnement de ces différents comités ou départements et de formaliser les échanges avec leurs différents interlocuteurs.

Délégations de signature, pouvoirs : Les trois directeurs de branche, Directeurs généraux délégués disposent de tous les pouvoirs que leur donne la loi. Le Directeur Administratif et Financier dispose d'un pouvoir donné par le Président, lui permettant d'effectuer toute opération dans le domaine financier. Le Directeur de l'usine d'Eramet à Sandouville dispose d'un pouvoir donné par le Président lui permettant d'effectuer toute opération nécessaire au fonctionnement de l'usine, ainsi que de pouvoirs en matière d'hygiène et sécurité. Pour le fonctionnement des comptes bancaires, des délégations de signature ont été données à une liste restreinte de salariés de l'entreprise, la signature à deux étant requise pour tout règlement, et des plafonds ayant été définis pour chaque groupe de signataires.

Maîtrise des risques : une cartographie des principaux risques majeurs a été réalisée début 2004, en vue de détecter les points de progrès et servir de base au plan d'audit annuel. L'approche par branches et par grands processus a permis de classer les risques par grands thèmes (stratégiques, opérationnels, support...) ainsi que les processus eux-mêmes en fonction de leur importance vis-à-vis de l'atteinte des objectifs stratégiques de l'entreprise.

Systèmes d'information : une fonction Système d'Information groupe a été mise en place, pour renforcer la cohérence de ces systèmes au sein du groupe, et assister les différentes filiales. Un réseau mondial est en cours de mise en place, ainsi qu'une messagerie unique groupe. La réalisation de ce projet s'est accompagnée d'un renforcement de la sécurité à l'aide d'audits de certains systèmes et la mise en place d'outils spécifiques. La détermination d'un standard bureautique (matériel et progiciels) est en cours. Plusieurs projets de renforcement des systèmes de gestion sont en cours dans les différentes branches, dont en particulier la mise en place d'applications intégrées permettant notamment en matière d'achats un meilleur contrôle des engagements et une séparation des tâches sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.

Organisation générale des procédures : Eramet a formalisé et diffusé sur l'ensemble de la société et ses filiales des manuels de procédures internes qui concernent les investissements, la couverture des risques de change, les procédures de gestion (budget, plan, révisions, analyses d'écart...), le manuel de consolidation et les règles comptables communes, les voyages et déplacements/notes de frais.

Contrôle juridique et opérationnel exercé par la société mère sur les filiales :

– Chaque branche, du fait de la diversité des métiers, est gérée de manière autonome. Elle dispose de son propre comité de direction, qui prend l'ensemble des décisions relevant de son niveau.

– Le Directeur Administratif et Financier est administrateur en son nom propre, ou en tant que représentant permanent de la société, dans les principales filiales d'Eramet. La Direction Juridique, qui lui est rattachée, assure le secrétariat du conseil pour les principales sociétés (Le Nickel-SLN, Comilog SA), et intervient en conseil pour les opérations importantes pouvant être initiées dans les filiales.

– Réunions de gestion : des réunions mensuelles sont organisées avec le management de chaque branche pour examiner les résultats du mois, l'analyse des écarts par rapport au budget, et les plans d'action en résultant. Des Comités Gestion/Comptabilité, Trésorerie ont de même lieu mensuellement réunissant respectivement comptables, contrôleurs de gestion, trésoriers des différentes branches avec ceux de la société tête de groupe pour traiter des sujets communs et assurer la nécessaire coordination. Une réunion spécifique branche Nickel a lieu tous les mois pour traiter de tous les sujets ventes : comptabilité, trésorerie, assurances... Enfin des réunions spécifiques Budget, Révisions, Plan sont de même organisées avec les mêmes participants que les réunions branche pour traiter ces sujets.

– Information systématique en cas de décisions stratégiques : La Procédure Investissement prévoit l'instruction de tous les dossiers dépassant un certain montant en réunion branche suivant des modalités précises (dossier de présentation, nombre de réunions de validation...). Dans le cas de dossier à caractère stratégique, celui-ci est présenté au conseil d'administration de la société Eramet.

– Information sur les engagements donnés/reçus : indépendamment de la procédure ci-dessus, le reporting inclus dans la consolidation trimestrielle prévoit l'information sur ces engagements. Par ailleurs, la Direction Juridique intervient en appui pour tous les contrats d'importance lors de leur négociation ou en cas de contentieux.

c) Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable de la société mère

Organisation de la fonction comptable au sein du Groupe : La Direction Comptabilité-Fiscalité-Consolidation au sein de la Direction Administrative et Financière est organisée en cinq services : Comptabilité Générale, Comptabilité Tiers et de Gestion, Comptabilité Banques, Fiscalité et Consolidation. Elle assure la tenue des comptes de la société, émet ses déclarations fiscales ainsi que toutes celles se rapportant à l'intégration fiscale et publie les comptes sociaux et consolidés de Eramet. La nécessaire coordination avec les filiales est assurée par le Comité Comptabilité/Gestion qui réunit tous les mois, les directeurs financiers, comptables et contrôleurs de gestion des principales filiales.

Systèmes d'information comptable : la comptabilité est tenue dans le progiciel intégré Baan. Outre le module comptable, celui-ci dispose d'un module Ventes qui lui est interfacé. Les autres opérations (achats/paie) du fait de leur faible nombre ne sont pas interfacées. Le logiciel de trésorerie est partielle-

ment interfacé. Le groupe utilise le logiciel de consolidation Équilibre de la société Groupe AS.

Principaux acteurs du contrôle interne impliqués dans le contrôle de cette information :

- La Comptabilité valide mensuellement le chiffre d'affaires de la société. Elle reçoit de la DRH les écritures de paie. Enfin les factures d'achats doivent être approuvées par un signataire autorisé, dont la comptabilité détient une liste. Les règlements sont émis par la Trésorerie et font l'objet d'une double signature.

- La Trésorerie groupe centralise le risque de change et assure la couverture de ce risque pour l'ensemble des sociétés.

- Le Contrôle de Gestion publie les informations de contrôle budgétaire aux responsables concernés. Il organise le cycle budgétaire, ainsi que les reprévisions (4/an). Il assure les comparaisons entre budget et réalisé, ainsi que les analyses d'écarts.

- La Consolidation coordonne et contrôle les consolidations des différentes branches, et fournit un appui technique en cas de besoin. Elle assure la consolidation finale du Groupe.

- Le Comité Gestion/Comptabilité permet d'assurer la nécessaire coordination entre la société et ses filiales.

- Le Comité d'Audit, comme évoqué ci-dessus, analyse les comptes semestriels et annuels, suit les contentieux importants, la politique de gestion des changes et les plans d'audit interne. Il examine aussi le passage aux normes IFRS et l'application de la loi sur la Sécurité Financière.

Références générales : le manuel de consolidation comprend les règles comptables communes à l'ensemble du groupe et une liasse de consolidation unique. Il définit les méthodes d'évaluation utilisées par le groupe et précise pour les sous-paliers de consolidation les règles à respecter. Les arrêtés comptables sont mensuels, à l'exception des mois de janvier et juillet. Les consolidations comptables sont trimestrielles.

Contrôle de la Trésorerie et du Financement : la Trésorerie groupe, outre son rôle pivot dans la gestion du risque de change met en place les moyens de financement pour les principales filiales du groupe, et réalise les placements financiers. Elle centralise les prévisions de trésorerie des principales sociétés et les assiste dans la mise en place des moyens de paiement sur les pays à risque.

Contrôle budgétaire et de gestion : la publication du contrôle budgétaire de la société est trimestrielle. Le reporting avec comparaison Budget/Réalisé est mensuel et comprend une consolidation de gestion. Le budget de la société et du groupe est déterminé en fin d'année pour l'année suivante, et quatre reprévisions sont faites en cours d'année. Ces budgets et reprévisions ainsi que les plans d'action associés font l'objet de validations formelles par le management de la branche et

le PDG dans des réunions branche spécifiques. Ceux du groupe sont validés par le Comité Exécutif.

Procédures d'élaboration de la consolidation des comptes : Ainsi que précisé ci-dessus, le manuel de consolidation est diffusé à l'ensemble des filiales et comprend règles comptables communes et liasse de consolidation. La saisie des liasses de consolidation dans le logiciel Équilibre est assurée par chaque filiale, et la consolidation au niveau branche est assurée par chacune d'entre elles sous le contrôle et avec l'assistance du service de consolidation central. Ce dernier assure ensuite la consolidation groupe. La consolidation est trimestrielle, avec estimation pour les arrêtés en cours d'année des éléments à caractères annuels (impôts, provisions...).

Liaison avec les Commissaires aux comptes : la revue des comptes par les auditeurs est semestrielle et fait l'objet de réunions de validation auxquelles participent les auditeurs des principales filiales.

d) Autres dispositifs contribuant au contrôle interne du groupe

La Direction Environnement et Risques Industriels a été mise en place en 2003, et anime les plans de prévention et les actions de sécurité dans ces domaines au sein du groupe.

Plan d'action pour 2004

Les principales actions prévues pour cette année 2004 concernent :

- Le renforcement des normes et procédures comptables Groupe, en particulier dans le cadre du projet de déploiement des normes IFRS.

- La refonte du système de reporting groupe avec l'adoption d'un nouveau progiciel de consolidation et de reporting.

- La mise en place d'un nouveau progiciel de gestion de trésorerie, commun pour l'ensemble du groupe.

- L'élaboration des chartes de service en matière d'assurances et de fiscalité.

- L'élaboration d'un Plan d'Audit pluriannuel en lien avec la cartographie des risques réalisée en début d'année.

Limitations de pouvoirs du Président-Directeur général

Le Président-Directeur général exerce ses pouvoirs conformément à la loi et dans les limites de l'objet social. Aucune limitation à ces pouvoirs n'a été imposée par le conseil d'administration de la société.

Paris, le 17 mars 2004

Le Président du conseil d'administration

Jacques BACARDATS

8.1.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président

Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L 225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Eramet SA pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Eramet SA et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L 225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L 225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Sous la responsabilité du conseil d'administration, il revient à la direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du président ;

- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L 225-37 du Code de Commerce.

Le 23 avril 2004

Les Commissaires aux comptes

DELOITTE TOUCHE TOHMATSU
Nicholas L.E. ROLT

ERNST & YOUNG Audit
François CARREGA

Liste et adresses des filiales consolidées au 30 juin 2004

	Nickel	Manganèse	Alliages	Holding	Méthodes d'intégration	Pourcentage d'intérêt
ALLEMAGNE						
Erasteel GmbH Auf dem Sand 27 Postfach 430 D - 40704 Hilden Allemagne 49 (0) 2103 49 05 0	-		✓		IG	100,00 %
Stahlschmidt GmbH Postfach 400 116 41181 Mönchegladbach Allemagne 49 2161 1330-1141	-		✓		MEQ	50,00 % ⁽¹⁾
BELGIQUE						
Erachem Comilog SA Rue du Bois 7334 Saint-Ghislain Belgique			✓		IG	60,47 %
MMM Immo SA Rue du bois BP 9 73330 Tertre Belgique 32 (0) 65 764 571/575			✓		IG	60,47 %
BRÉSIL						
Erasteel Latin America Avenida Tucunaré 1086 Tamboré 06460-020 Baruei - SP Brésil 55 11 4195 3990	-		✓		IG	100,00 %
CANADA						
Eramet Canada Inc. 466 Speers Road Oakville Ontario L6K 3W9 Canada 1-905 337 3789			✓		IG	60,47 %
CHINE						
Comilog Asia Ltd. Unit 1201, Huaneng Union Tower n° 139 Yin Cheng Dong Road, Pudong 200120 Shangai P.R.C. 86-21 6881-0241			✓		IG	92,09 %

	Nickel	Manganèse	Alliages	Holding	Méthodes d'intégration	Pourcentage d'intérêt
Comilog Far East Development Ltd. Unit 1201, Huaneng Union Tower n° 139 Yin Cheng Dong Road, Pudong 200120 Shanghai P.R.C. 86-21 6881-0241		✓			IG	92,09 %
Guangxi Comilog Ferro Alloys Ltd. Fenghuang Town, Laibin County, Guanqxi Province, 546102 Chine (86) 7724 812 288		✓			IG	64,46 %
Gullin Comilog Ferro Alloys Ltd. Unit 1201, Huaneng Union Tower n° 139 Yin Cheng Dong Road, Pudong 200120 Shanghai P.R.C. Chine 86-21 6881-0625		✓			IG	92,09 %
Shaoxing Comilog Ferro Alloys Ltd. Wu Yun Men Wai, Shaoxing, 31200 Chine (86) 0575 865-1402		✓			IG	64,46 %
CORÉE						
Erasteel Korea Ltd 11th Floor Seoul YWCA Bld 1-1, 1-KA Myong-Dong Chung-Ku Séoul Corée 822 3705 5681	-		✓		IG	100,00 %
ÉTATS-UNIS						
Bear Metallurgical Corp. 302 Midway Road – P.O. Box 2290 Freeport Texas 77541 États-Unis 1-979 233 7882		✓			MEQ	29,97 % ⁽²⁾
Comilog US 610 Pittman Road MD 21226 Baltimore-Maryland États-Unis 1-410 636 71 26		✓			IG	60,47 %
Erachem Marietta Inc. P.O. Box 299 State Route 7 – South Marietta, Ohio 45750-0299 États-Unis 1-740 374 1000		✓			IG	69,50 %

	Nickel	Manganèse	Alliages	Holding	Méthodes d'intégration	Pourcentage d'intérêt
Erachem Comilog Inc. 610 Pittman Road Baltimore-Maryland MD 21226-1788 États-Unis 1-410 789 8800		✓			IG	60,47 %
Eramet Comilog North America Inc. P.O. Box 1198 Airport Office Park Building 4, Suite 300, 333 Rouser Road Coraopolis, PA 15108 États-Unis 1-412 262 6200		✓			IG	60,47 %
Erasteel Inc. 95 Fulton street Boonton NJ 07005 – 1909 États-Unis 1-973 335 8400	–		✓		IG	100,00 %
Gulf Comilog and Metallurgical Corp. 302 Midway Road – P.O. Box 2290 Freeport Texas 77541 États-Unis 1-979 233 7882		✓			IG	60,47 %
FRANCE						
Airforge 75, boulevard de la Libération BP 173 – 09102 Pamiers Cedex France 33 (0) 4 77 40 36 47 33 (0) 5 61 68 44 24/22	–		✓		IG	100,00 %
Aubert & Duval Alliages 22, rue H.-Vuillemin 92230 Gennevilliers France 33 (0) 1 55 02 54 03/05	–		✓		IG	100,00 %
Aubert & Duval Fortech Rue du Clonel Riez 42701 Firminy France 33 (0) 4 77 40 36 47	–		✓		IG	100,00 %
Aubert & Duval Holding Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 44 10 24 00	–		✓		IG	100,00 %

	Nickel	Manganèse	Alliages	Holding	Méthodes d'intégration	Pourcentage d'intérêt
Aubert & Duval Techphy BP 141 – 42700 Firminy France 33 (0) 4 77 40 36 78	-		✓		IG	100,00 %
Brown Europe 22, rue des Termes 46000 Cahors France 33 (0) 5 65 23 70 04	-		✓		IG	100,00 %
Comilog Dunkerque Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 53 91 24 05			✓		IG	60,47 %
Comilog Holding Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 45 38 24 87	-	✓			IG	60,47 %
Comilog International Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 45 38 24 87	-	✓			IG	60,47 %
Eramet Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 45 38 41 20	-				consolidante	
Eramet Alliages Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 44 10 24 67	-		✓		IG	100,00 %
Eramet Holding Nickel Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 45 38 41 20	✓				IG	100,00 %

	Nickel	Manganèse	Alliages	Holding	Méthodes d'intégration	Pourcentage d'intérêt
Eramet Holding Manganèse Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 45 38 24 87	-	✓			IG	100,00 %
Eramet Manganèse Alliages Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 45 38 24 88	-	✓			IG	69,50 %
Erasteel Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 45 38 63 00	-		✓		IG	100,00 %
Erasteel Commentry 1, Place Martenot - BP 1 03600 Commentry France 33 (0) 4 70 28 78 00	-		✓		IG	100,00 %
Erasteel Champagnole 23, rue Georges Clemenceau - BP 104 39300 Champagnole France 33 (0) 3 84 52 64 44	-		✓		IG	100,00 %
Eurotungstene Poudres 9, rue André Sibellas BP 152X - 38042 Grenoble Cedex 9 France 33 (0) 4 76 70 54 54	✓				IG	100,00 %
Financière Brown Europe Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 40 88 20 55	-		✓		IG	100,00 %
Forges M. Dembiermont 4, rue Jules Campagne 59330 Hautmont France 33 (0) 3 27 69 73 73	-		✓		MEQ	33,20 %

	Nickel	Manganèse	Alliages	Holding	Méthodes d'intégration	Pourcentage d'intérêt
Interforge Z.I. de la Maze – BP 75 63501 Issoire France 33 (0) 4 73 89 07 83	–		✓		IG	94,00 %
T.C.S. Technopôle 58470 Magny-Cours France 33 (0) 3 86 90 74 00	–		✓		IG	51,00 %
S.I.M.A. Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 40 88 20 55	–		✓		IG	100,00 %
GABON						
Comilog SA Compagnie minière de l'Ogooué Z.I. de Moanda – BP 27-28 Gabon 241-66 10 00	–	✓			IG	60,47 %
PMO Compagnie minière de l'Ogooué Z.I. de Moanda – BP 27-28 Gabon 241-66 10 00		✓			MEQ	21,98 %
Sodépal Compagnie minière de l'Ogooué Z.I. de Moanda – BP 27-28 Gabon 241-66 10 00		✓			IG	60,47 %
HONG KONG						
Comilog Asia Ferro Alloys Ltd. Unit 1402, Toxer one, Lippo Centre 89, Queensway, Admiralty Hong Kong 852-2 529 60 60 46		✓			IG	92,09 %
Comilog Asia Ltd. Unit 1402, Toxer one, Lippo Centre 89, Queensway, Admiralty Hong Kong 852-2 529 31 99		✓			IG	92,09 %
Comilog Far East Development Ltd. Unit 1402, Toxer one, Lippo Centre 89, Queensway, Admiralty Hong Kong 852-2 529 31 99		✓			IG	92,09 %

	Nickel	Manganèse	Alliages	Holding	Méthodes d'intégration	Pourcentage d'intérêt
ITALIE						
Comilog Italia Via Cornaggia, 10 20123 Milan Italie 39-02 806 731		✓			IG	60,47 %
Erasteel Italian Srl Viale Leonardo Da Vinci, 97 20090 Trezzano Sul Naviglio (Mi) Italie 39-02 48 46 37 55	-		✓		IG	100,00 %
JAPON						
Erasteel Japan KK Sawa Building, 4F 2-2-2 Nishi-Shinbashi, Minato-ku Tokyo 105-0003 Japon 81-3 35 03 34 77	-		✓		IG	100,00 %
LUXEMBOURG						
Eras SA 6 B Route de Trève L-2633 Luxembourg Luxembourg				✓	IG	100,00 %
MEXIQUE						
Industrias Sulfamex/Erachem Mexico Carretera Tampico - Valles km. 28 Tamos, Panuco, Vert. CP 92018 Mexico Mexique 52-1 210 27 62		✓			IG	60,47 %
NORVÈGE						
Eramet Norway A/S N - 4201 Sauda Norvège 1-410 789 8800	-	✓			IG	69,50 %
Eramet Norway A/S P.O. Box 82 - N-3901 Porsgrunn Norvège 47 35 56 18 00	-	✓			IG	69,50 %
NOUVELLE-CALÉDONIE						
Cominc BP E5 - 98848 Nouméa Cedex Nouvelle-Calédonie 687-24 55 55	✓				IG	60,00 %

	Nickel	Manganèse	Alliages	Holding	Méthodes d'intégration	Pourcentage d'intérêt
Société Le Nickel-SLN BP E5 – 98848 Nouméa Cedex Nouvelle-Calédonie 687-24 55 55	✓				IG	60,00 %
PAYS-BAS						
Miner Holding BV Rokin 55 Amsterdam Pays Bas		✓			IG	60,47 %
ROYAUME-UNI						
Erasteel Ltd 371, Coleford Road Darnall UK – Sheffield S9 5NF Royaume-Uni 44 (0) 114 261 04 10	–		✓		IG	100,00 %
Peter Stubs Ltd Causeway Avenue WA4 6QB Warrington Royaume-Uni 44 (0) 1925 41 3870	–		✓		IG	100,00 %
SUÈDE						
Erasteel Kloster AB Box 100 815 82 Söderfors Suède 46 (0) 293 17 000	–		✓		IG	100,00 %
SUISSE						
Comilog Lausanne Avenue C.F. Ramuz 43 1009 Pully Suisse 41 21 - 729 45 03		✓			IG	60,47 %
Unimim AG Industriestrasse 47 6304 Zug Suisse		✓			IG	60,47 %
P.M.O. SA (Pmol) c/o société Fiduciaire Suisse 43 C.F. RAMUZ Case postale 656 CH 1001 Lausanne OU CH 1009 Pully Suisse				✓	IG	100,00 %

(1) Société commerciale détenue à 50 % et mise en équivalence en raison de l'impact très peu significatif sur le chiffre d'affaires.

(2) Société détenue à 49,5 %, l'autre actionnaire détenant 50,5 %. Cette société est mise en *equity* directement dans les comptes de la filiale américaine GCMC.

8.1.3 Charte de l'environnement

Maîtriser et réduire l'impact environnemental des activités industrielles du groupe

Industriel responsable, le groupe Eramet exerce son activité en veillant à en limiter autant que possible l'impact sur la santé et l'environnement, tant interne qu'externe, dès lors que le coût de cet effort reste économiquement supportable.

Maîtriser les risques et impacts liés aux produits commercialisés

L'environnement dans le groupe Eramet comprend un volet spécifique lié aux risques et impacts potentiels découlant des caractéristiques et de l'utilisation de ses produits. La gestion maîtrisée et raisonnable de ces risques constitue l'une de ses priorités.

Promouvoir une logique d'amélioration continue

Le groupe inscrit son action dans une logique d'amélioration continue de sa performance environnementale. Cet engagement constitue l'une de ses responsabilités, au même titre que la préservation de la sécurité et de la santé des salariés, le respect des engagements commerciaux ou la recherche de technologies optimisées au meilleur coût.

Intégrer l'environnement à toutes les étapes de la vie du groupe

Cette volonté d'intégrer l'environnement dans le fonctionnement du groupe s'exprime à toutes les étapes de la vie de l'entreprise :

- Lors de la conception et du démarrage d'une nouvelle activité, d'un projet ou d'un investissement,
- Tout au long de l'exploitation quotidienne des installations,
- Lors de la cessation d'activité.

Respecter rigoureusement la réglementation

Le respect rigoureux des textes réglementaires applicables aux sites constitue la première garantie d'une prise en compte responsable de leur impact. Toute situation de non-conformité ne peut être que temporaire, justifiée et connue de l'administration compétente.

Se connaître pour progresser et communiquer

Connaître précisément la réalité de son impact est une nécessité. Savoir anticiper et évaluer les progrès comme les difficultés est indispensable au pilotage d'une politique. Communiquer sur les résultats obtenus devient une obligation réglementaire. En mettant en place un Système d'Information pour l'Environnement (SIE), le groupe Eramet se donne les moyens nécessaires pour répondre à son ambition.

Anticiper les évolutions réglementaires dans une logique de développement durable

Le champ réglementaire dans lequel évolue le groupe Eramet en matière d'environnement est multiple, complexe et en croissance. Se donner les moyens de le connaître, d'en anticiper les évolutions et d'agir pour faire connaître nos réalités dans une logique de développement durable qui préserve notre compétitivité constitue l'un de nos devoirs.

Contribuer au développement des connaissances scientifiques

Les connaissances scientifiques relatives aux impacts sanitaires ou environnementaux des activités du groupe sont complexes et évolutives. Le groupe Eramet contribue au développement des recherches et connaissances liées à son activité.

8.1.4 Données environnementales

Source : Rapport de gestion 2003.

8.1.4.1 Branche Nickel

8.1.4.1.1 Doniambo (branche Nickel, Nouvelle-Calédonie)

À Nouméa, la société Le Nickel-SLN a réalisé sur son site en 2003 une série de travaux destinés à réduire l'impact de ses activités sur l'environnement et a affirmé clairement au travers d'investissements son objectif de diminuer sensiblement la quantité de poussières émises à l'atmosphère. On notera en particulier la mise en service d'un atelier de conditionnement des poussières émises aux tubes de calcination et aux fours électriques et la construction d'un filtre à manche supplémentaire. Ces investissements sont complétés par un important programme de réfection des électrofiltres.

Pour ce qui est des effluents aqueux, l'année 2003 a été marquée par la mise en service d'une station de traitement des huiles capable de faire face non seulement aux besoins propres de l'usine, mais également à ceux de l'ensemble du territoire. Elle a également été marquée par le démarrage d'une station de traitement des rejets du laboratoire. Pour les déchets, un ensemble de filières est à présent opérationnel et adapté aux caractéristiques d'éloignement géographique et d'absence d'environnement industriel pertinent qui caractérisent le territoire. Certains produits sont ainsi renvoyés en Australie, voire en métropole, pour destruction.

L'exploitation de l'usine de Doniambo n'est pas soumise à la réglementation de l'Union européenne. La Nouvelle-Calédonie possède sa propre réglementation environnementale, essentiellement inspirée de celle de la métropole.

Énergie

Le site de Doniambo fabrique une grande partie de l'énergie électrique dont l'usine a besoin au moyen d'une centrale thermique au fuel, le complément étant fourni par un barrage hydroélectrique. La centrale produit également une partie de l'électricité du territoire calédonien. La consommation du site est stable depuis les dernières années. Les autres utilisations du fuel sont le séchage, la calcination, et le préchauffage des poches de coulée.

Des équipements de récupération des chaleurs sensibles des gaz de fours électriques envoyés aux tubes tournants et à la chaudière permettent de diminuer la consommation d'énergie.

Eau

Le refroidissement des parois des fours, des machines à lingoter, et l'alimentation de la chaudière ainsi que la fabrication de boues à partir de la récupération des poussières des électrofiltres de préséchage constituent les principales utilisations d'eau de l'usine.

La généralisation des compteurs d'eau ainsi que l'amélioration de l'étanchéité des circuits d'eau recyclée permettent une réelle diminution de la consommation (cf. tableau ci-dessous).

Un projet de récupération des eaux provenant des bassins d'épandage des boues devrait encore diminuer la consommation d'eau en revalorisant l'eau ainsi recyclée.

L'eau de mer représente la plus grande partie des effluents ; elle est utilisée pour le refroidissement de la centrale thermique et pour la granulation des scories avec une très faible élévation de la température à l'arrivée dans la rade.

Évolution de la consommation d'eau industrielle depuis 2001

	2001	2002	2003
Eau industrielle (m ³)	1 103 742	1 029 038	986 376
Variation %	-	(7 %)	(4 %)

Consommation et rejets aqueux en 2003

	Quantités annuelles
Eau industrielle (m ³)	986 376
Eau potable (m ³)	315 929
Métaux (t)	177
MES (t)	7 380
DCO (t)	0,26

MES : Matières en suspension

DCO : Demande chimique en oxygène

Air

L'usine de Doniambo est située en bord de mer, en périphérie de la ville de Nouméa. Les rejets atmosphériques proviennent de la centrale thermique, du préséchage, des fours (calcination, fusion), ainsi que de la chaudière.

Une surveillance particulière de la qualité de l'air est assurée pour connaître et contrôler les effets de l'activité du site sur la ville. La centrale thermique bascule automatiquement en fuel basse teneur en soufre en fonction des mesures permanentes relevées par les capteurs des stations de mesures placés à l'extérieur du site. Ces capteurs mesurent aussi les concentrations en poussières et (à la demande) en NOx.

	Rejets atmosphériques (t)
SO ₂	26 000
CO ₂	2 011 470
NOx	2 889
COV	< 10,4
HCl	22
Poussières totales	1 415
Dont nickel et composés	39,9 (1)
Maxi-poussières réglementaires	1 438

(1) Valeur extrapolée à partir de la mesure effectuée en 2003.

Gestion des scories

Le traitement thermique du minerai génère une très grande quantité de scories. Ce sous-produit est essentiellement utilisé comme matière première pour le remblai des voiries et le BTP. Lors de la fusion, 1 tonne de minerai produit 110 kg de ferronickel et 750 kg de scories.

Déchets

stockés (t)	2001	2002	2003
en décharge interne			
+ Scories (2)	1 957 000	1 986 000	2 035 000(2)

(2) Scories de pré-affinage, de désulfuration, scories Bessemer et scories de fusion (96 % du total).

Gestion des déchets

Déchets (t)	2003
Déchets dangereux (3)	24,3
Déchets non dangereux	868
Recyclage métal	17 000

(3) Principalement des batteries électriques.

8.1.4.1.2 Eurotungstène (branche Nickel, France)

Située au cœur de l'agglomération grenobloise depuis le milieu des années 1950, l'usine Eurotungstène produit des poudres métalliques à base de cobalt et de tungstène destinées au marché des outils diamantés et des carbures cémentés. Usine résolument tournée vers l'international, elle exporte plus de 95 % de sa fabrication.

Classé Seveso seuil bas pour le stockage de solutions de chlorures métalliques, le site se doit d'allier haute technologie et sécurité.

Au cours des années 2002-2003, Eurotungstène a procédé à une régularisation administrative de son arrêté préfectoral d'exploitation, qui s'est accompagnée d'une enquête publique à l'occasion de laquelle des journées portes ouvertes et une campagne de communication locale ont permis aux riverains et aux élus d'échanger avec le personnel du site sur le thème de la sécurité.

Énergie

La consommation énergétique (électricité et gaz naturel) du site est en baisse depuis 3 ans (22 152 443 kWh en 2001 contre 19 636 000 kWh en 2003) suite à l'arrêt en 2002 de trois fours à vis.

Eau

Afin de protéger les sols ainsi que les milieux aqueux, le site a procédé en 2003 à une remise en état complète des cuvettes de rétention des cuves contenant des produits liquides en les revêtant d'une résine résistant aux attaques chimiques.

De plus, afin d'éviter toute pollution par rupture de flexible, l'aire de dépotage des cuves liquides a aussi été mise sur rétention.

Les résultats des analyses effectuées sur les rejets aqueux de l'entreprise sont nettement en deçà des exigences réglementaires.

	Rejets aqueux	Rejets aqueux ⁽¹⁾	Limites réglementaires ⁽²⁾
Cobalt (kg)	516	698	3 290
Fer (kg)	134	698	3 290
Cuivre (kg)	48	698	3 290
DCO (t)	-	10,4	246,7
MES (t)	-	6,4	197,4

(1) Flux annuel estimé à partir des analyses moyennes sur 24 heures, extrapolées à 329 j/an (329 jours de production par an).

(2) Limites réglementaires calculées à partir des concentrations maximales définies rapportées aux débits mesurés et extrapolés à 329 j/an.

MES : Matières en suspension.

DCO : Demande chimique en oxygène.

Des piézomètres de surveillance des eaux souterraines ont été mis en place durant l'année 2003. Les résultats des analyses n'ont pas révélé de concentrations supérieures aux valeurs de constat d'impact (VCI) pour un usage non sensible, c'est-à-dire n'ayant pas d'influence directe ou indirecte sur la santé des populations concernées.

Air

Les rejets atmosphériques du site sont directement liés à la nature de l'activité. Ils sont traités et filtrés par des dépoussiéreurs ou par des systèmes de lavage de gaz.

L'étude sanitaire nécessaire au dossier de régularisation administrative a montré que les rejets de poussières métalliques de cobalt sont sans effet sur la santé des riverains.

Les rejets en CO₂, principaux rejets des chaudières de production de vapeur, sont en constante diminution depuis 3 ans. (2001 : 1 809 t, 2002 : 1 740 t, 2003 : 1 647 t) suite à des réajustements de process (température de lavage des filtres, température de séchage des gâteaux).

Mg/Nm ³	Rejets atmosphériques	Limites réglementaires
SO ₂	0	35
NOx	10	100
Cobalt	0,4	5

Déchets

La collecte sélective, instaurée depuis quelques années, permet la valorisation des déchets par le recyclage, diminuant ainsi le prélèvement des ressources naturelles et l'engorgement des différents centres d'enfouissement technique.

Les déchets métalliques sont issus de la collecte des fûts métalliques dans lesquels sont contenues les matières premières. Le bois provient principalement des palettes de transport.

Déchets (t)	2001	2002	2003
Déchets dangereux	52	32	31
Déchets non dangereux	164,6	164	173
dont recyclage bois - papiers	80,4	79,1	107,3
dont recyclage métal	80,2	84,8	65,4

Bruit

Suite à un signalement par des riverains d'une gêne sonore provenant d'un des ventilateurs d'extraction des fumées situé sur le toit du site, la mise en place d'un silencieux à la sortie de ce ventilateur a permis d'obtenir les résultats souhaités.

8.1.4.1.3 Sandouville (branche Nickel, France)

2003 s'inscrit au niveau de production dans la continuité de 2002, avec un régime de 11 000 t de nickel par an. Le site a poursuivi l'amélioration de son système de gestion de la sécurité mis en place dans le cadre de la directive Seveso II. Il a notamment réalisé 4 exercices de POI (plan d'organisation interne), en présence d'observateurs extérieurs: maires, responsable sécurité du port autonome du Havre, représentants de la sous-préfecture, commandant des pompiers.

La tierce expertise des études de danger réalisées en 2002 a été achevée en 2003 et un nouvel arrêté préfectoral devrait être applicable en 2004. Le plan d'action assureurs lancé en 2002 a été validé par une nouvelle visite des assureurs fin 2003.

Un plan d'inspection du réseau d'égouts a été lancé. La visite, réalisée par robot téléguidé, a montré que certains points nécessitaient une réfection. Un programme échelonné sur 10 ans a été établi. Le premier tronçon sera réalisé en 2004.

Un partenariat avec Air Normand (observatoire de la qualité de l'air de l'estuaire de la Seine) et les industries du Havre a associé le site à une opération « Nez » de recherche d'odeurs et de diminution de la nuisance à la source. Le rapport de visite sera communiqué durant l'année 2004.

Une action de réduction des coûts et d'amélioration des services a été réalisée pour le ramassage et le traitement des déchets. Près de 20 % de gain et une collecte sélective poussée avec recyclage des papiers et cartons devraient en découler au premier semestre 2004.

Énergie

L'importance de la quantité d'électricité consommée durant l'année 2003 est directement liée au procédé d'électrolyse utilisé pour la fabrication du nickel. Ce procédé est en effet basé sur l'utilisation de l'électricité pour la réduction des sels de nickel en nickel métallique de haute pureté.

Comme prescrit par la réglementation française, l'utilisation exclusive en 2003 de fuel à très basse teneur en soufre a permis une limitation significative des rejets de SO₂.

L'utilisation de ce fuel est liée à la production de vapeur.

Consommations

kWh	2001	2002	2003
Électricité + fuel	84 370 131	77 785 784	76 444 859

Eau

Les productions d'eau adoucie et d'eau déminéralisée constituent les principaux secteurs de consommation d'eau. Les volumes prélevés restent constants sur les 3 dernières années.

Rejets aqueux	Quantités annuelles	Limites réglementaires (1)
Eau industrielle (m ³)	585 848	-
Eau potable (m ³)	16 197	-
Nickel (t)	0,279	1,114
MES (t)	2,438	7,425
DCO (t)	52,929	96,525

(1) Valeur calculée sur la base de 330 jours/an de fonctionnement.

La quantité de rejets métalliques dans l'eau a diminué de 66 % en 2003 (0,83 t en 2002, 0,28 t en 2003). La mise en service d'un nouveau bassin de récupération des effluents de l'usine a contribué à cette diminution.

MES : Matières en suspension

DCO : Demande chimique en oxygène

Air

La matte de nickel (matière première) est finement broyée pour être plus facilement réactive lors des phases d'attaque chimique. Cette étape du procédé génère des poussières qui sont traitées par des filtres avant rejet. En 2003, ces rejets de poussières, tout en restant très inférieurs aux limites réglementaires prescrites au site, ont significativement augmenté suite à un dysfonctionnement sur les filtres à manche de l'unité 11 (broyage de la matte de nickel). La forte diminution des rejets de dioxyde de soufre (SO₂) en 2003 correspond à l'utilisation de fuel à très basse teneur en soufre.

L'augmentation de la valeur du rejet de chlore s'explique par l'installation de nouveaux détecteurs, plus précis, mais présentant des difficultés d'étalonnage à l'origine d'une surestimation des quantités émises.

Évolution des rejets atmosphériques depuis 2001

Rejets atmosphériques (t)	2001	2002	2003	Réglementation
SO ₂	106	96	60,8	1 149
CO ₂	8 373	7 589	7 746	-
NOx	19,4	17,5	17,9	169
COV (4)	123	97	88	109,6
Cl ₂ (équivalent HCl)	0,180	0,150	0,524	1,395 (3)
Poussières de nickel	0,18	0,11	0,29	0,99

(2) Valeur calculée sur la base de 323 jours/an de fonctionnement.

(3) Valeur calculée à partir de l'unité U25.

(4) La valeur indiquée est déduite du bilan matières.

Déchets

Le niveau de DIS est redevenu en 2003 proche de celui de 2001. En effet, une importante élimination de terres polluées (chantier organisé dans le cadre de la prévention des risques industriels) avait ponctuellement augmenté en 2002 les quantités de DIS et DIB traitées cette année-là.

Du soufre impur est obtenu après traitement chimique de la matte broyée. Ce produit est valorisé pour la fabrication de l'acide sulfurique. 5 296 tonnes ont été valorisées pour l'année 2003 et le nickel contenu a été récupéré.

Déchets	2001	2002	2003
Déchets dangereux (t)	280,4	371,4	245,8
Déchets non dangereux (t)	199,4	216,7	138,2

8.1.4.2 Branche Manganèse

8.1.4.2.1 Marietta (branche Manganèse, États-Unis)

L'usine de Marietta est l'un des plus importants sites mondiaux de production de ferroalliages de manganèse. Le site produit également du chrome électrolytique utilisé pour la fabrication de superalliages et dans l'industrie de l'aluminium. Le site de Marietta est fortement impliqué dans la vie locale : il participe au comité local de planification des secours du comté de Washington (LEPC : Local Emergency Planning Committee), ainsi qu'à l'organisation industrielle d'urgence de la vallée centrale de l'Ohio (COVIEO : Central Ohio Valley Industrial Emergency Organization). L'entreprise est un membre actif du groupe de travail « Odeurs » de la région. Elle contribue également à la campagne « Rivière propre ».

Au-delà de ses engagements dans les initiatives environnementales de la communauté, Eramet Marietta soutient activement celle-ci dans les domaines de l'éducation et de la jeunesse.

Les données essentielles concernant les principaux thèmes environnementaux sont les suivantes :

Énergie

Les 3 fours à arc et le département d'électrolyse du chrome sont les plus importants consommateurs d'énergie électrique. Les fours de préchauffage et de séchage utilisent le gaz comme source d'énergie.

Consommations kWh	2001	2002	2003
Électricité + gaz (1)	855 736 074	816 261 055	808 470 947

(1) Dont environ 70 000 000 kWh redistribués vers d'autres sociétés proches du site.

Eau

Le site possède un réseau séparatif pour les eaux sanitaires et les eaux de refroidissement. Les effluents aqueux sont regroupés et rejetés, après traitement, dans le milieu naturel.

Les valeurs mesurées montrent des teneurs en polluants très inférieures aux limites autorisées.

Rejets aqueux	2001	2002	2003	Limites réglementaires
Eau industrielle achetée (m ³)	118 623	138 247	184 095	-
Chrome (t)	< 0,1	< 0,1	< 0,1	0,62
Plomb (t)	0,191	0,109	0,184	-
Manganèse (t)	2,62	7,18	8,84	70,4
MES (t)	12	18	19	330

En 1999, l'usine a vendu les puits de forage qui lui fournissaient jusqu'alors la majeure partie de ses besoins en eau industrielle. L'utilisation d'eau filtrée en remplacement de l'eau de forage s'est révélée inappropriée. Ce problème de qualité a conduit le site, entre 2001 et 2003, à acheter progressivement plus d'eau et à utiliser moins d'eau filtrée. Cette situation explique l'augmentation d'environ 50 %, entre 2001 et 2003, de la quantité d'eau industrielle achetée.

Air

Rejets atmosphériques (t)	2001	2002	2003
SO ₂	6,7	6,9	5,9
NOx	19,4	19,6	18,1
Poussières (t)	678	638	622
<i>dont manganèse</i>	241	233	248

Déchets

Déchets (t)	2001	2002	2003
Déchets dangereux	47,9	134,8	50,4
Déchets non dangereux	901	722	752

La forte augmentation de la quantité de déchets dangereux produits en 2002 est liée à l'opération de maintenance de 66 cellules de l'atelier d'électrolyse du chrome. Lors de cette opération, le revêtement des cellules a été changé et l'ancien revêtement a été éliminé en tant que déchet dangereux.

8.1.4.2.2 Porsgrunn & Sauda (branche Manganèse, Norvège)

Eramet Norway est l'opérateur de deux usines :

- Le site de Sauda, spécialisé dans la production de ferromanganèse de différentes qualités : son implantation géographique, dans les années 1920, avait été justifiée, entre autres raisons, par la présence d'une centrale hydroélectrique à proximité.

- Le site de Porsgrunn, qui produit du ferromanganèse ainsi que du silicomanganèse, les deux également de différentes qualités.

Énergie

Les fours électriques sont les principaux postes utilisant l'énergie électrique. Les fours de préchauffage sont alimentés en fuel ou en propane.

La consommation d'énergie est stable depuis 3 ans.

Consommations

kWh	2001	2002	2003
Électricité			
+ gaz + fuel	1 143 373 777	1 019 213 808	1 079 673 610

Eau

L'usage principal de l'eau est le refroidissement des fours.

Rejets aqueux	2001	2002	2003
Eau industrielle (m ³)	-	-	14 406 000
Eau potable (m ³)	-	-	193 000
Cadmium (kg)	0,15	0,338	0,52
Chrome (kg)	-	0,269	0,9
Plomb (kg)	9,9	3,837	5,3
Manganèse (kg)	201,9	234,8	305
HAP (kg)	34	23	6,6
MES (t)	3,488	2,27	3,4

L'augmentation des rejets aqueux en 2003 (à l'exception du plomb) est liée au niveau de la production des produits finis ou semi-finis et à l'utilisation d'un mélange de matières premières légèrement différent en 2003 de celui employé l'année précédente.

Air

Les émissions de poussières fugitives des usines proviennent de la manipulation des matériaux pendant tout le processus de production, mais plus particulièrement de la manipulation du métal liquide et des scories. Un programme d'optimisation du captage des poussières est en cours de réalisation et la mise en place d'un nouveau filtre est prévue en 2004.

Rejets atmosphériques (t)	2001	2002	2003
SO ₂	73	73	38
CO ₂	393 137	385 446	356 000
NOx	-	7,4	17
Poussières	60	40	52,6
<i>dont plomb</i>	0,131	0,071	0,107

Déchets (t)

	2002	2003
Déchets dangereux	10 360	7 324
Déchets non dangereux ⁽¹⁾	132 660	124 558
Recyclage bois	74	83
Recyclage métal	164,5	72

(1) Valeurs incluant les scories provenant de la production de silicomanganèse.

De 2002 à 2003, la diminution de la quantité de déchets dangereux est principalement due au fait :

– D'une part, que, durant l'année 2002, l'usine de Porsgrunn a procédé à une opération d'élimination de 1 244 tonnes d'anciens produits et déchets contenant des composants goudronnés,

– D'autre part, que la production de boues sur le site de Sauda a été, en 2003, inférieure d'environ 1 500 tonnes par rapport à 2002.

Engagement dans la démarche ISO 14001

Les sites de Sauda et Porsgrunn ont engagé une démarche de management environnemental qui devrait aboutir à leur certification ISO 14001 fin 2004.

8.1.4.3 Branche Alliages

8.1.4.3.1 Commentry (branche Alliages, France)

Erasteel Commentry est située sur un site industriel très ancien dont l'activité sidérurgique a débuté en 1843. Les « Forges de Commentry » utilisaient à cette époque les minerais de fer du Berry et les houilles de Commentry pour la production de rails et de barres laminées.

Aujourd'hui, l'usine est spécialisée dans la fabrication de barres et de fils ronds, laminés ou tréfilés, et de tôles en acier rapide pour les outils de coupe, ainsi que dans la transformation de tôles pour l'aéronautique et l'espace. Elle comprend une aciérie et divers ateliers de transformation et de parachèvement.

Erasteel Commentry est une filiale d'Erasteel, qui compte aussi une unité de production à Champagnole (Jura), trois en Suède et deux au Royaume-Uni.

Un nouvel arrêté d'exploitation est en cours d'instruction.

Énergie

La consommation d'énergie du site de Commentry est essentiellement liée à l'utilisation de fours pour la fusion, le réchauffage et les traitements thermiques.

Les variations de consommation sont liées aux fluctuations de l'activité.

Consommations	2001	2002	2003
Électricité (MWh)	41 059	35 783	40 719
Gaz naturel (MWh PCS)	65 178	58 388	64 028
Fuel (t)	3 826	3 011	3 439

Eau

L'utilisation essentielle de l'eau est liée aux circuits de refroidissement. La modernisation de certains équipements, renforcée par une surveillance accrue, a conduit à une réduction significative des consommations d'eau ces dernières années.

Consommations en m ³	2001	2002	2003
Eau industrielle	314 746	148 719	167 925
Eau potable	37 925	39 929	41 046

Rejets

Les rejets annuels de polluants indiqués dans le tableau ci-dessous sont des estimations basées sur les premières analyses mensuelles réalisées dans le cadre de l'autosurveillance mise en place sur le rejet principal fin 2003 et sur des analyses ponctuelles antérieures.

La diminution des MES en 2003 est liée au remplacement des filtres et au traitement des eaux de lavage des filtres.

Métaux (t)	2001	2002	2003
(Fe + Zn + Al + Mo)	1	1	1
MES (t)	20	20	6
DCO (t)	14	14	14

MES : Matières en suspension

DCO : Demande chimique en oxygène

Air

Les rejets atmosphériques sont principalement des poussières en provenance de l'aciérie (four de fusion et convertisseur AOD) ainsi que les gaz de combustion des fours de réchauffage.

L'aciérie est équipée d'un dépoussiéreur (filtre à manche). Les poussières récupérées sont recyclées au four à arc.

Rejets atmosphériques (t)	2001	2002	2003
SO ₂ ⁽¹⁾	60,9	46,4	54
CO ₂ ⁽¹⁾	24 315	20 440	22 822
NOx ⁽²⁾	10,3	7,6	8 ⁽⁴⁾
COV ⁽¹⁾	8	7,4	7 ⁽⁴⁾
Poussières ⁽³⁾	2,5	1,9	2,2

(1) Calculé par bilan.

(2) Calculé par les facteurs d'émission.

(3) Calculé pour l'aciérie sur la base de 150 g/t d'acier.

(4) Estimations.

Décharge interne

Erasteel Commentry exploite une décharge interne, située à proximité de l'usine, dans laquelle ne sont admis que les déchets inertes :

- laitiers en provenance de l'aciérie, qui sont préalablement triés dans l'usine pour récupération de la partie métallique valorisable,
 - réfractaires usagés de l'aciérie et des fours,
 - terres et gravats inertes provenant de fouilles ou de démolitions.
- La quantité de déchets inertes déposés dans cette décharge est de l'ordre de 5 000 t/an.

Déchets

L'important tonnage des déchets non dangereux en 2003 est dû à l'élimination ponctuelle de ferrailles (vieilles machines, opération 5S).

Déchets (t)	2001	2002	2003
Déchets dangereux	408	616	421
Déchets non dangereux	584	594	991
dont recyclage bois – papiers	55	81	105
dont recyclage métal	341	399	757

Engagement dans la démarche ISO 14001

Une démarche de management environnemental est engagée et devrait aboutir à la certification ISO 14001 du site en fin d'année 2004.

8.1.4.3.2 Pamiers (branche Alliages, France)

Aubert & Duval Fortech Pamiers a pour vocation industrielle de concevoir, fabriquer et commercialiser des pièces forgées, matricées, en aciers spéciaux, en alliages de titane et en superalliages de très haute qualité. Son savoir-faire est centré sur la transformation des matériaux par forgeage, matriçage, traitements thermiques, usinage, et inclut le contrôle des procédés et des produits.

Énergie

Les fours sont les principaux consommateurs en énergie électrique ainsi qu'en gaz naturel. Une mise en conformité gaz des installations est en cours de réalisation. L'utilisation de brûleurs à gaz à régénération et le remplacement de 2 fours anciens en 2004 devraient rapidement permettre une diminution de la consommation énergétique.

La réduction de la consommation électrique a été assez faible en 2003, malgré une baisse sensible de l'activité. L'alimentation du chantier de l'usine en cours de construction sur le site (Airforge - 40 kt) est en grande partie à l'origine de cette situation.

La précédente baisse (2001 - 2002) correspondait à une réduction d'activité et à l'arrêt d'installations anciennes, comme des fours électriques.

La baisse d'activité entre 2002 et 2003 a particulièrement concerné des pièces faisant assez peu appel à des opérations de chauffage dans ces fours. La relation entre la consommation de gaz et l'activité dépend beaucoup de la nature des fabrications et de la répartition par grandes familles de produits.

Des axes de réduction de consommation de gaz et d'électricité existent avec le remplacement ou l'arrêt de fours anciens et l'arrêt d'installations électriques très consommatrices (ESR : four électrique de refusion sous laitier) à partir de 2004.

La consommation énergétique globale en 2003 est identique à celle de 2002.

Consommations kWh	2001	2002	2003
Électricité			
+ gaz + fuel	143 986 000	109 075 000	110 204 000

Eau

La consommation d'eau industrielle, très liée aux circuits de refroidissement des fours à gaz, est globalement stable en 2003.

Le réseau d'eau est un réseau très ancien, avec de nombreux tronçons réparés. Une étude est en cours pour réduire le nombre d'exutoires vers le milieu naturel (l'Ariège). Cette étude, difficile à cause de l'âge du site et de l'absence de réseaux séparatifs, examinera la faisabilité d'un fonctionnement en circuit fermé. Le coût des travaux impose une pla-

nification sur plusieurs années, de 2004 pour les études jusqu'en 2008 pour la réalisation.

L'augmentation des rejets métalliques en 2003 est une conséquence du chantier de la nouvelle presse 40 kt, qui a notamment justifié en 2002 le déplacement du crassier. Le lessivage par les eaux pluviales de la zone concernée ainsi que certains travaux de terrassement liés au chantier ont induit les valeurs relevées.

Rejets aqueux	2001	2002	2003
Eau industrielle (m ³)	4 638 926	3 366 864	3 706 220
Eau potable (m ³)	35 742	51 403	34 328
Métaux (t)	1,022	1,476	2,726
MES (t)	0,044	0,073	0,148
DCO (t)	0,083	0,079	0,085

MES : Matières en suspension

DCO : Demande chimique en oxygène

Air

Les fours à gaz sont les principaux générateurs de rejets diffus. Les 3 ateliers de traitement de surface possèdent des captages par cheminées. Les rejets ainsi collectés sont traités par des laveurs de gaz.

La diminution des rejets en NOx s'explique par la mise en service courant 2002 d'un nouveau four « bas NOx ».

Rejets atmosphériques (t)	2001	2002	2003
SO ₂	0,140	0,131	0,117
CO ₂	16 457	12 662	13 138
NOx	19,174	22,215	17,161

Déchets

Une collecte sélective des DIB et DIS a été mise en place dans l'usine depuis 1996. La forte valeur des DIS en 2002 reflète les quantités de déchets liés au nettoyage du crassier.

Déchets (t)	2001	2002	2003
Déchets dangereux (t)	860	2 543	1 261
Déchets non dangereux (t)	504	222	279
Recyclage bois - papiers	290	238	226
Recyclage métal	0	0	0,16

Organisation

L'effectif de la cellule environnement a été renforcé d'une personne en cours de contrat de qualification.

Le site a été désigné « pilote » pour la mise en place du système d'information sur l'environnement (SIE) du groupe. Le renouvellement du dossier d'autorisation d'exploiter est en cours d'instruction depuis l'été 2000.

